TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 329 — VENDREDI 3 JUILLET 1981

July – Aug.

UN CRI D'ALARME DE M. WALDHEIM

Huit cents millions d'hommes risquent d'être en 1990 dans un « état de pauvreté absolue »

LIRE PAGE 26



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1.10 ; Côte-d'Ivoire, 285 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 rls. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr. ; Suisse, 1,30 F ; E.-U., 85 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 2

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'embarrassante « victoire » de M. Begin

Que faire si, comme c'est très probable, M. Begin parvient à reformer un gouvernement, aussi fragile soit-il ? La question se pose de manière fort embarrassante dans de nombreuses capitales, mais surtout à Washington, au Caire et en Europe, où les gouvernements souhaitaient secrètement un changement et attendaient depuis plusieurs mois le résultat des élections en Israël pour préciser leur politique au Proche-Orient ou prendre de nouvelles initiatives.

Au cours des dernières semaines, on ne cachait pas à Washington une préférence marquée pour un retour au pouvoir des travaillistes. Il paraissait évident que M. Shimon Pérès, dont le pragmatisme a été souvent souligné, aurait eu une attitude nettement plus souple et plus raisonnable que celle de M. Begin. Cette appréciation était largement partagée non seulement dans les milieux gouvernementaux, et particulièrement au Pentagone et au département d'Etat, mais aussi au sein de l'importante communauté juive américaine, dont la plupart des représentants estiment que M. Begin a, pendant quatre ans, détérioré l'image d'Israël aux Etats-Unis et compliqué la tâche des « amis » de l'Etat hébreu. L'administration du président Reagan espérait qu'après les élections israéliennes elle serait mieux en mesure de définir et de promouvoir son projet d'une vaste et complexe alliance pro-américaine au Proche-Orient.

Le président Sadate se trouve dans une situation bien plus gênante. Pendant dix-huit mois, il a gelé une grande partie du processus de paix et il a même longtemps refusé de rencontrer M. Begin, estimant qu'il n'était décidément guère possible de s'entendre avec lui. Dans l'entourage du raïs, on ne dissimulait pas que M. Pérès serait un interlocuteur bien plus accommodant. Depuis l'intempestif bombardement de Tamuz, trois jours après la rencontre de Charm-El-Cheikh, les relations entre le Caire et Jérusalem sont de nouveau au point mort, ou presque, et ne pourront guère s'améliorer dans les prochains mois. L'initiative diplomatique européenne au Proche-Orient risque, elle aussi, d'être encore retardée, d'autant que le président François Mitterrand vient de confirmer qu'il ne partageait pas complètement les vues de certains de ses partenaires parmi les Dix.

La survie politique de M. Begin perturbe donc bien des projets. Certes la fragilité de sa majorité ne devrait pas permettre au premier ministre de se lancer dans de grandes aventures, tel un affrontement avec la Syrie au sujet des missiles installés au Liban. Mais il est à craindre que l'attitude de son gouvernement, s'il peut en former un, ne se durcisse notablement à propos de la question palestinienne et de la colonisation des territoires occupés. En effet, M. Begin aura non seulement besoin pour gouverner de l'appui du parti national religieux, qui a singulièrement glissé à droite et dont la majorité des membres exigent le développement des implantations en Cisjordanie, mais aussi parfois du groupe d'extrême droite Renaissance, qui prône la dénonciation du traité de paix avec l'Egypte et l'annexion des territoires occupés. Et il n'y aura plus le contrepoids, même s'il était faible, des ministres de l'ancien parti Dash, qui tentaient de freiner les excès de la dernière équipe gouvernementale.

(Lire nos informations page 5.)

M. Gromyko à Varsovie

Moscou paraît s'être résigné à la tenue du congrès du P.C. polonais

M. Gromyko était attendu, ce jeudi 2 juillet en fin de journée, ou vendredi matin, à Varsovie pour une visite officielle. Le déplacement du chef de la diplomatie soviétique et les commentaires plus modérés relevés dans certains journaux est-européens à propos de la Pologne (« Rude Pravo », à Prague, estimait, mardi, que les éléments « anti-aventuristes » au sein du parti polonais avaient « renforcé leur position » ces derniers temps) donnent à penser que Moscou s'est résigné à laisser se réunir le congrès du POUP, prévu pour le 14 juillet. Toutefois, des informations non confirmées font état de nouvelles manœuvres militaires soviéto-polonaises, plus importantes que celles annoncées la semaine dernière, qui débuteraient le 17 juillet — c'est-à-dire pendant les travaux du congrès — en Pologne.

A Sofia, les chefs de gouvernement des pays membres du Conseil d'assistance économique mutuelle (Comecon) se réunissent ce jeudi pour parler, en principe, des seuls problèmes de coopération économique entre les pays de l'Est. Le général Jaruzelski, chef du gouvernement de Varsovie, est accompagné notamment de M. Grabski, chef de file des « durs » au sein du bureau politique.

De notre correspondant

Moscou. — La visite de M. Gromyko en Pologne s'inscrit dans la longue série des pressions exercées par les Soviétiques pour « casser le cours des événements », selon l'expression utilisée dans la récente lettre du comité central soviétique au P.C. polonais.

Tous les observateurs s'attendaient que les dirigeants de Moscou prennent une initiative en liaison avec la situation en Pologne, mais personne ne savait quelle forme elle revêtirait. La décision d'envoyer à Varsovie le ministre des affaires étrangères souligne le fait que, pour le Kremlin, la dimension internationale de la crise constitue l'aspect le plus préoccupant.

La visite de M. Gromyko a une [illegible] et informative. Sa première tâche est de rappeler aux Polonais les craintes du Kremlin et de leur signifier une nouvelle fois les limites à ne pas franchir. Comme le disait clairement la lettre du comité central, la préoccupation essentielle concerne les risques de dérapage réformiste à la suite du congrès. Il ne semble pas que les Soviétiques continuent de souhaiter l'ajournement de ces assises, mais ils sont soucieux de s'assurer de la fidélité au marxisme-léninisme des délégués et de la nouvelle direction qui sortira du congrès. Plutôt que d'empêcher sa réunion, come en Tchécoslovaquie en 1968, ils semblent disposés à attendre ses résultats pour juger sur pièces.

M. Gromyko va s'informer ensuite des intentions profondes de la direction polonaise et des premiers effets de la tentative de reprise en main menée par M. Kania à la suite du onzième plénum. Pour le moment, le Kremlin paraît assez sceptique sur la portée des premières mesures. La presse soviétique continue de publier des articles tirés des journaux de partis frères, qui donnent une image assez sombre de la situation. La reprise de ces articles permet à Moscou de démontrer la cohésion des pays socialistes autour de la direction soviétique, tout en critiquant indirectement les communistes polonais.

Cependant, depuis un mois que le P.C. soviétique a envoyé sa lettre aux camarades polonais, le nombre des malentendus et divergences entre les deux partis a sensiblement diminué.

DANIEL VERNET.

(Lire la suite page 4.)

Un entretien avec M. François Ceyrac

• 81 est comme un lointain écho de l'intermède de mai 68
• Tout pays qui relâche son effort risque d'être éliminé

Pour la première fois depuis l'élection de M. Mitterrand, M. François Ceyrac, président du Conseil national du patronat français, livre les réflexions que lui inspire le bouleversement politique intervenu depuis le 10 mai, où il voit « comme un lointain écho de l'intermède de mai 68 ».

Une remarque en forme d'aveu d'abord : le discours économique de ces dernières années, sans doute parce qu'il était trop rationnel et aride, a lassé. Une inquiétude ensuite : que les votes des Français traduisent un refus de poursuivre un effort accepté « depuis pratiquement vingt-trois ans », *alors que* « tout pays qui relâche son effort risque d'être éliminé ».

Sceptique sur les chances de réussite d'une expérience social-démocrate en France, M. Ceyrac ne cache pas les préoccupations que lui inspirent certains projets gouvernementaux tels que les nationalisations ou l'extension du pouvoir syndical dans les entreprises.

Rejetant vigoureusement les accusations lancées par M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., et reprises, mercredi 1er juillet, par M. Chérèque, secrétaire général adjoint de cette organisation, « les chefs d'entreprise sont révoltés de s'entendre accusés de faire la grève de l'investissement et de l'embauche. Ils se battent », *réplique M. Ceyrac. Le président du C.N.P.F., après avoir rappelé son attachement à la politique contractuelle, n'en réaffirme pas moins, en ce qui concerne la négociation sur la durée du travail, que le patronat* « n'acceptera jamais de signer des formules qui ne seraient pas équilibrées et qui affaibliraient les entreprises ».

« Comment interprétez-vous le vote des Français aux élections présidentielles et législatives ? Quelle signification donnez-vous à ce vote ? Estimez-vous en particulier qu'il combat la politique menée par M. Barre depuis 1978 ?

— Il n'y a pas de réponse simple à ce genre de question, mais toute une série d'explications partielles : l'arrivée de nombreux jeunes à l'âge de voter, l'usure de l'expression et du style des gouvernements successifs, etc. Mais je crois qu'il y a eu, plus profondément chez les Français, la fatigue engendrée par le grand effort constamment poursuivi depuis pratiquement vingt-trois ans. Je pense que le vote du 10 mai, amplifié par les votes qui ont suivi, a répondu à cette lassitude d'un peuple qui n'est pas habitué à un effort prolongé même s'il est capable de grands efforts, mais instantanés et brefs. A la lassitude d'un peuple qui se demandait si on n'en finirait jamais de lutter. Je me souviens avoir entendu cette réflexion : « *L'effort ! Barre n'a que ce mot à la bouche !* », comme si le mot d'effort devenait à la longue quelque chose d'intolérable, une sorte d'agression du pouvoir contre ceux à qui on le demandait.

Propos recueillis par FRANÇOIS SIMON et ALAIN VERNHOLES.

(Lire la suite page 25.)

Soutenir les entreprises

Les chefs d'entreprise sont, pour la plupart, moroses. Ils prévoient une poursuite de la stagnation de la production industrielle au cours des prochains mois. Telle est la conclusion de l'enquête que vient d'effectuer l'INSEE en juin.

L'avenir ne porte pas à un optimisme débridé. Le présent non plus. Confrontées à une conjoncture maussade, touchées de plein fouet par l'explosion des taux d'intérêt, les entreprises, dont les résultats en 1980 se sont nettement détériorés, souffrent. Depuis le début de l'année, le nombre des faillites n'a cessé de croître et, en juin, le chiffre record de deux mille dépôts de bilan pourrait être atteint.

C'est parce qu'il était conscient de cette situation que le gouvernement a décidé de compenser, partiellement, les conséquences de la hausse du SMIC intervenue le 1er juillet, et, plus récemment, a pris des dispositions pour permettre aux firmes, petites et moyennes d'obtenir des crédits à des taux privilégiés.

Ce dispositif de soutien vient d'être renforcé. Le conseil des ministres du 1er juillet a, en effet, proposé d'augmenter de 910 millions de francs les crédits consacrés aux aides aux entreprises, ce qui portera à près de 10 milliards de francs le montant de ces crédits pour 1981.

Ces 910 millions de francs supplémentaires seront fournis par une augmentation de la taxe intérieure sur les carburants, qui se traduira par une augmentation de 6 centimes par litre. A défaut d'être originale, la mesure est courageuse. D'abord parce qu'elle va à l'encontre de certaines déclarations antérieures — le temps n'est pas si éloigné où les socialistes estimaient cette taxation intérieure trop forte, — ensuite parce qu'elle touche un domaine — le prix de l'essence — qui, c'est le moins que l'on puisse dire, ne laisse pas indifférents les Français.

Que le gouvernement ait pris le risque de l'impopularité pour soutenir les entreprises méritait d'être souligné à un moment où, l'interview de M. Ceyrac en fait foi, le patronat s'interroge.

LA C.F.P. SUSPEND SES ACHATS DE PÉTROLE MEXICAIN

(Lire page 27.)

Une pédagogie de la liberté

par JEAN-DENIS BREDIN (*)

S'il est un domaine où l'élection de M. François Mitterrand est porteuse d'espoirs — d'espoirs à portée de main, — c'est bien celui de la justice. Le septennat de M. Giscard d'Estaing a laissé sur ce plan un bilan détestable : celui d'un affaiblissement continu de l'institution judiciaire. A la fin du règne achevé, il était devenu évident que le mépris de la justice, soumise à l'ordre souverain, aux ordres du souverain, et l'effacement du droit, manipulé selon les commodités du pouvoir, n'étaient pas l'effet de maladresses, mais le fruit d'une idéologie.

Que peut la gauche ? Non, bien sûr, mettre une même politique à son propre service. Au contraire tâcher de restaurer la justice et les libertés sur les trois terrains où le pouvoir de la droite a conduit son entreprise de destruction.

Et d'abord il faudra chercher les voies d'une véritable *indépendance des juges* : cette indépendance, qui ne manquera pas, à l'occasion, de gêner le pouvoir de la gauche, est la condition d'une démocratie vivante, dans un monde et en un temps où l'exécutif dispose d'une accumulation croissante des moyens de police, de contrôle et d'influence. Mais la gauche ne devra pas nourrir l'illusion que la réforme des textes sera ici l'essentiel. L'indépendance de la justice ce ne peut être qu'une longue pédagogie ; de l'institution judiciaire, pour qu'elle secoue ses mauvaises habitudes, et notamment l'exaspération hiérarchique ; du gouvernement, pour qu'il s'applique à ne pas reprendre dans les usages ce qui sera consenti dans les lois ; des citoyens eux-mêmes, qui, pour la plupart, tiennent la justice pour soumise au pouvoir, et ne s'en soucient guère.

Cette indépendance devra être assurée non seulement à l'encontre du gouvernement et du Parlement, mais à l'égard des pouvoirs économiques, des organisations sociales, des médias, de l'opinion elle-même : de toutes les forces modernes qui peuvent peser sur le juge.

(*) Professeur à l'université de Paris-I.

(Lire la suite page 2.)

AU JOUR LE JOUR

Départ

Dans le sens Paris-province, on signale des bouchons : les vacanciers s'apprêtent à envahir les plages.

Dans le sens province-Paris, il y a aussi des bouchons provoqués par les nouveaux députés qui vont envahir le Palais-Bourbon.

N'arrivera-t-on jamais à réconcilier le pays légal et le pays réel ?

BRUNO FRAPPAT.



VOYAGES EN LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

Le roman britannique vu par Burgess

Sortir de l'Hexagone comme l'été y invite... *Le Monde des livres* commence cette semaine une suite de « voyages en littératures étrangères ». Qu'a-t-on lu ailleurs pendant la saison dernière ? Quels ont été les succès, les découvertes, les échecs mérités ou immérités ? Quels ont été les débats d'idées ? Les choix ?

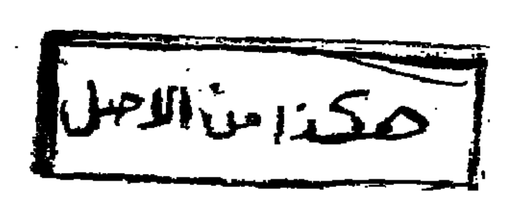
C'est aux « indigènes », spécialistes de la littérature de leur pays, de répondre : ils ont le contact direct, l'irremplaçable expérience vécue, même s'ils n'échappent pas à leur point de vue personnel. Nous nous sommes adressés à des écrivains, des critiques, des professeurs pour recevoir d'eux cette vue d'ensemble difficile à prendre.

Dix pays, ou groupes de pays seront ainsi parcourus : la Grande-Bretagne, l'Allemagne, l'Amérique latine, l'Espagne, les Etats-Unis l'U.R.S.S., l'Italie, le Japon, les pays scandinaves, la Yougoslavie. De ces périples surgiront beaucoup de noms encore inconnus que des traductions pourront plus tard acclimater en France. Mais l'exotisme n'est-il pas un des charmes du voyage ?

Comme nous avons laissé carte blanche à nos auteurs, ces survols sont des plus variés dans leur méthode, leur style, leurs apports. Mais, tous soulevant un coin du voile, on repère à la fois les conditions d'existence particulières à chaque littérature et quelques grands points fixes, tendances ou problèmes, autour desquels tourne la pensée contemporaine.

Le romancier anglais Anthony Burgess ouvre le feu. Avec son humour et sa causticité habituelles il nous parle de « l'insularité du roman britannique ».

(Voir le Monde des livres, page 15.)



مكرر من الاصل

Le Monde

idées

CHANGER DE JUSTICE

La justice est l'un des domaines où l'on attend le plus du nouveau pouvoir. Jean-Denis Bredin définit ce que celui-ci devrait faire à ce propos : assurer l'indépendance des juges, rendre la justice pénale à ses missions, restaurer l'état de droit. Casamayor appelle nos gouvernants à regarder au-delà des *frontières* de l'Hexagone, et *Dominique Charvet* invite certains magistrats qui *ont cautionné*, entre autres, le projet « sécurité et liberté » à choisir l'honneur en se retirant. Quant à Louis Pettiti, il plaide pour la recherche d'une alternative au système carcéral.

La fin des conquérants

par CASAMAYOR

POUR mieux adapter l'institution judiciaire aux nécessités du monde moderne, *il faut des* modifications profondes, mais le système autoritaire que Napoléon a dressé dans le marbre émousse le burin des réformateurs. Ce phénomène mérite un examen sérieux, car l'extrême lenteur des progrès n'est pas une fatalité. Les institutions ne sont pas synchronisées avec les mentalités. Il leur arrive de les précéder comme, par exemple, le régime parlementaire et la véritable *démocratie, après laquelle courent* sans toujours réussir à l'atteindre, la majorité des citoyens. Plus souvent, elles retardent sur les mentalités. Les citoyens en voudraient davantage, *mais confusément. Ils ne sont* informés ni des buts ni des moyens.

Dans le domaine judiciaire, le décalage est traditionnellement considérable. On n'en peut pas donner de meilleur exemple que le temps qu'il a fallu pour qu'un accusé sache de quoi et pourquoi on l'accusa. Tout cela à cause d'un participe présent, glissé ingénument dans la Déclaration des droits de l'homme. « *Tout homme* étant *présumé innocent...* » « *Etant* », *ce participe enjambe* allégrement un abîme grouillant de monstres affamés. C'est au nom de ce participe, de cette « présomption » qui ne veut rien *dire, que la procédure demeurait* secrète pour l'accusé : « *Qu'est-ce que ça peut vous faire que nous enquêtions, que nous « instruisions », puisque vous êtes présumé innocent.* » Et puis, bing, le coup sur la *tête au dernier moment, à l'audience* où l'affaire est « présumée », elle aussi, recommencer à zéro.

« *Voilà ce dont on vous accuse, voilà les charges qui pèsent sur vous. A vous de jouer maintenant, innocent que vous êtes. Débrouillez-vous !* » Ce système nous paraît odieux, inadmissible. Il l'est. Mais on l'a admis, sans broncher, pendant cent ans. Il a fallu cent ans et la loi de 1897 pour que la procé*dure soit mise à la disposition des accusés.*

Pourquoi ? Parce que les mentalités n'étaient pas alertées sur la nécessité de modifier le code. Une *fois le pli pris, tout le monde suit,* tête baissée. Désormais, les réformateurs doivent toujours avoir présente à l'esprit la règle d'or suivant laquelle le meilleur moyen de changer les choses n'est pas de faire des réformes mais de préparer l'opinion à les *exiger. Encore une fois il y a* un problème de mentalité à résoudre. On ne peut approcher la solution qu'en écartant tout ce qui cache la vérité. Il faut faire en *sorte que ce qui est étonnant étonne* et laisser l'étonnement grandir jusqu'à ce qu'il atteigne un degré d'intensité suffisant pour faire admettre un changement.

L'exemple de l'étranger

Nous avons, aujourd'hui, au moins deux domaines où les choses sont aussi inadmissibles que le secret de la procédure à l'égard de l'accusé, *pratiqué tout au long du siècle* dernier, inadmissibles bien qu'elles soient parfaitement admises. D'abord, le domaine de la détention provisoire. Il n'est pas normal qu'un *citoyen soit mis en prison, simplement* sur la signature de deux magistrats, sans aucun débat. Il n'est pas normal non plus que le droit de tout citoyen d'être jugé deux fois *soit refusé à celui qui est condamné* en cour d'assises. Faut-il toujours un délai de cent ans *pour franchir* une étape ?

Aujourd'hui, ce que tous ceux qui ont poussé à la roue de l'histoire et ont réussi à la faire tourner *appellent « le sens du terrain »* permet d'envisager d'autres améliorations. Il ne s'agit plus seulement de ce qui concerne les usagers, ceux pour qui fonctionne *l'administration judiciaire,* mais de ce qui concerne ses agents, ceux qui la font fonctionner, c'est-à-dire l'organisation de l'institution. En effet, un fait nouveau s'est produit dont il n'a pas encore été assez tiré parti. Pour la première fois, nous *sommes entrés en Europe. En tout* cas, pour la première fois autrement qu'en conquérants. Nous ne sommes plus entourés de ces peuples conquis par nous ou libérés par nous comme *au temps des guerres napoléoniennes.*

Les rafales du vingtième siècle ont *balayé* ce qui *pouvait demeurer* des conceptions de l'Empire. L'Europe est maintenant le point de rencontre de sociétés qui ont laissé se développer leurs particularités. Or aucun système judiciaire n'est calqué sur le nôtre. Pour tirer parti *de ces expériences, il faut ne plus* être aveuglé par ce préjugé dont nous avons beaucoup souffert et qui consiste à nous croire toujours et partout les meilleurs. On entend *encore hélas dire que nous avons la* justice que le monde nous envie, l'administration que le monde nous envie, l'enseignement que le *monde* nous envie... On l'a dit aussi de notre armée en 1940 !... Preuve que la maladie ne s'est pas encore tota*lement résorbée, mais, si nous ne* sommes pas tout à fait guéris, nous entrons en convalescence.

Il faut en profiter et porter sans attendre notre regard sur nos voisins *et comparer sans parti pris. Alors,* l'étonnement qui, répandu dans l'opinion, lui permet d'accepter des réformes, gagnera les spécialistes eux-mêmes. Ils sont plus durs à la détente. Ils se cramponnent à ce qu'ils ont appris, et leurs connaissances, *patiemment et parfois péniblement* acquises, se muent en conviction entêtée. Or toute conviction se fabrique pour elle-même mille justifications qui sont autant *de cloisons étanches qui empêchent* l'air extérieur avec ses nouvelles évidences d'entrer. C'est donc aussi chez les spécialistes qu'il faut réussir le changement des mentalités et leur faire admettre qu'il y a quelque chose à gagner ou tout au moins à *grappiller au-delà de nos frontières.* Le moment est venu de s'y mettre. Ne le laissons pas passer.

L'alternative

par LOUIS PETTITI (*)

LE débat instauré en France sur la politique criminelle est presque toujours limité à l'opposition entre les doctrines de « défense sociale » favorables à la prévention et à la réinsertion et les *doctrines de répression axées sur* l'exemplarité de la peine comme élément de dissuasion. Toutes se situent par rapport à l'accomplissement de peines privatives de liberté et aux *différentes formes d'« enfermement ».*

C'est méconnaître la valeur de grands courants contemporains qui préconisent des solutions alternatives aux peines de prison, et qui favorisent les thèses des criminologues et sociologues, plus attachés à étudier *les comportements des délinquants* et leur incidence sur le corps social que de rechercher les seuils acceptables de vie carcérale. Le problème le plus important dans l'élaboration de l'application *de la loi* pénale est celui d'éviter le passage de la petite *et moyenne* délinquance à la délinquance aggravée et à la criminalité. La première délinquance et la petite récidive n'ont pas le même retentissement ni sur l'homme ni sur la *société.*

Or il apparaît aux criminologues que le franchissement du degré a pour cause principale la prison elle-même, facteur de promiscuité, de *détérioration du psychisme, de dégradation* sexuelle, de dépérissement. Dans un tout autre ordre de conditions sociologiques, le comportement des détenus en Irlande du Nord est révélateur, hors *droit commun, du* bouleversement qu'apporte la déten*tion* ; et des forces qu'elle libère et qui portent l'individu cloîtré à rejeter toute hygiène ou assistance pour faire prévaloir sa dignité au risque de mourir.

Il est probable que le conditionnement carcéral devient irréversible dans ses conséquences, et que, à un certain seuil *d'affaiblissement,* le détenu n'a même plus la capacité de renoncer à sa grève de la faim ou à son rejet du règlement pénitentiaire. Le Conseil de l'Europe a porté une attention particulière à ces problèmes de la détention.

Au-delà des préoccupations de criminologie et de politique criminelle, ce qui est essentiel c'est de *garder une philosophie de l'homme,* qu'il soit suspect, coupable, marginal ou différent ;

L'effort doit être porté davantage vers la recherche de solutions pro*ches des substituts de peines à la* peine de prison, dans le sens des *réformes* des pays nordiques, du Canada, des Etats-Unis. En premier lieu tenter d'implanter les institu*tions substitutives de la privation de* liberté, à l'exemple du Community Service britannique. L'exemple de *la province du* Québec est très impressionnant. L'assistance collective permet au juge, avec le consentement du condamné, de dispenser celui-ci de l'exécution de la peine *contre un engagement de disponi*bilité et de prestation de travail au service d'une association privée se consacrant à des buts d'intérêt général.

Cette formule allie les avantages de la réinsertion à ceux d'une manifestation de solidarité et d'une prise de conscience collective. En *deuxième ordre, on peut songer aux* formules de prise en charge, dès la commission du délit, pour tenter de résoudre les problèmes conflictuels entre personnes, affectées et victimes ; et auteurs et complices. La procédure du « *Pargain* » canadien *reposant sur un accord entre accu*sation et défense sur la qualification du délit mériterait l'attention des pénalistes français. Ce courant se retrouve dans l'une des actions de *l'association Droits de l'homme* et solidarité (*le Monde* du 24 septembre 1980), action qui veut répondre aux besoins les plus pressants des victimes de nos sociétés (1).

La science de la victimologie a modifié beaucoup d'analyses erronées. *Les études du Comité national* de prévention contre la violence ont favorisé une *meilleure* appréhension du phénomène social de la prédélinquance.

La construction et les institutions européennes vont heureusement dans *cette voie, celle qu'ont tracée* les auteurs de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, attachés à la *défense* des droits fondamentaux dans la société *démocratique, héritière de l'humanisme* universel.

(1) D.H.S., commission de justice, 127, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris.

(*) Président de l'Institut de formation des droits de l'homme du barreau de Paris.

Et l'honneur ?

par DOMINIQUE CHARVET (*)

J'AI, comme magistrat, sinon appris, du moins été conforté dans le sens de l'honneur. Celui d'avoir le courage de l'opinion que *l'on* exprime, qui, dans notre métier, trie le vrai du faux, distingue l'innocent du coupable, désigne le juste et l'injuste.

Depuis quinze ans, les voies de la magistrature ont été diverses. Un certain nombre d'entre nous ont pensé que *la* justice méritait un aggiornamento, vous avez préféré d'autres voies qui vous ont conduits aux honneurs, voire aux prébendes. Nous, nous avons payé les additions de notre choix. Additions qui portent des noms : Dujardin, Jéol, Guemann, Llorca, Michel, Joinet, Bidalou..., j'en passe, et du reste vous les connaissez.

Le peuple français, au nom du*quel nous rendons la justice,* vient de rendre un jugement et même un arrêt qui déboutent ceux auxquels vous aviez lié votre destin et tenté, quelquefois, de soumettre notre institution. Pour être précis, il s'agit de la loi « sécurité et liberté » que vous avez cautionnée et pour certains inspirée, des cent cinquante à deux cents avertissements que vous avez adressés à des magistrats grévistes, et de bien d'autres choses subalternes et basses.

Ces jours derniers, j'apprends que de hauts responsables de l'information ont démissionné. Et certains d'entre vous sont là négociant, selon ce que les couloirs rapportent, des « places », des échelles-lettres...

Allons ! Nos ancêtres, des magistrats qui, eux, croyaient au moins en Dieu, ont claqué leur démission au nez du père Combes. Et vous ne savez pas partir vers quelque paisible retraite de la Cour de cassation ou du Conseil d'Etat, car c'est probablement la seule pénitence qui vous sera im*posée.* Et cela alors même que votre gestion, et non la politique, vous juge : 70 % des Français considèrent que la justice fonctione mal ou très mal (1).

S'il nous reste quelque chose en commun, j'entends dans la magistrature, c'est l'honneur de choisir. Vous aviez choisi. Nous sommes nombreux à regretter les choix que vous avez faits il y a quelques années, et nous vous l'avons dit, mais c'est ainsi. Aujourd'hui que vous avez eu les *honneurs,* il vous faut conquérir l'honneur... en vous retirant.

(*) Magistrat.

(1) Enquête du CREDOC, *le Monde* daté 21-22 juin.



Une pédagogie de la liberté

(Suite de la première page.)

L'histoire de la justice est celle d'une longue suspicion, et depuis quarante ans d'une continuité de lois et de pratiques destinées à abaisser les juges. Nos menta*lités* ont été *façonnées. Cette* vieille culture, qui ne respecte jamais du pouvoir judiciaire que ses apparences, le règne de M. Giscard d'Estaing n'a fait que la consolider : on ne s'en débarrassera ni en un jour ni en un an. Mais *que serait, et de* quoi servirait l'indépendance de juges socialement humiliés, qui n'auraient ni forte compétence ni espace dans la pensée ? Ce *qui pose* le problème de la formation, de la carrière, du traitement des juges : vaste chantier.

Autre tâche : *rendre la justice pénale à sa double mission,* qui est non seulement d'assurer la répression des délits et des crimes, mais aussi de veiller sur les liber*tés. On ne prétendra pas* que la conciliation soit simple, entre la protection de l'ordre social, qu'assume le juge en appliquant la loi pénale, et la défense des liber*tés, dont la Constitution dit* qu'il est le gardien. Comment contrôler — en garde à vue — la fonction de police, en rendant ce contrôle non seulement supportable mais souhaitable pour les policiers eux-mêmes ? Comment *donner à la détention avant jugement* le caractère exceptionnel qu'en dépit de toutes les lois elle n'a jamais eu en droit français ? Comment faire pour qu'au niveau de *l'instruction pénale* les droits de la défense soient mieux assurés, sans pour autant paralyser la justice ? Comment transformer l'audience pénale pour que le juge ait le temps et la volonté d'être parfaitement informé, qu'il *soit méticuleux* sur le fait et le droit, toujours attentif au respect qu'il doit au justiciable ?

Comment retirer au ministère public les prérogatives, nées des *usages plus que des lois, qui déséquilibrent* le procès pénal et organisent une solidarité, d'apparence ou de fait, entre le juge et lui ? Comment faire pour que la prison respecte, en toute circonstance, la dignité du détenu, empêche sa mutilation, *prépare* sa réinsertion sociale, afin qu'elle soit, selon le mot de M. Giscard d'Estaing, si vite oublié, « privation de liberté et rien que cela » ? *Comment améliorer la situation* du personnel pénitentiaire, dont la tâche s'accomplit dans les conditions les plus pénibles ? Comment aménager d'autres sanctions que la prison, qui offrent aux condamnés de meilleures chances de reprendre place dans la communauté, et qui soient plus profitables à la société tout entière ?

Comment indemniser toutes les victimes *d'infractions pénales* : parce que délits et crimes expriment certaines défaillances de la protection sociale en même temps que des fautes individuelles ? Au*cun de ces problèmes n'est simple.* Il y faut du temps, une volonté têtue, et aussi des crédits ! Mais il y faut surtout une loi morale qui étende ses exigences du commissariat de police au bureau du juge, et jusqu'au fond de chaque cellule dans chaque prison : elle postule que la liberté de l'homme est bien infini, dont la société ne peut le priver que pour des raisons très fortes, le moins souvent, le moins longtemps possible ; et qu'on ne peut jamais le priver de sa dignité.

Enfin, la gauche devra travailler à *restaurer l'état de droit* : parce qu'il est l'expression de l'intérêt général, et un vrai rempart contre l'arbitraire. Or l'arbitraire s'est glissé un peu partout, dans la société française : déguisé en caprices du pouvoir, en arrogances administratives, en brutalités policières, et par mille autres ruses. Pendant des années, l'arbitraire a reçu légitimité : l'arbitraire du gouvernement parce que la raison d'Etat oblige, l'arbitraire policier parce qu'il fallait, à n'importe quel prix, assurer une prétendue sécurité des personnes, *l'arbitraire dans l'entreprise* parce que celle-ci doit tourner, l'arbitraire bureaucratique magnifié dans l'exaltation du service public, et souvent l'arbitraire judiciaire *dissimulé* dans les replis de l'équité. La démocratie ne peut s'épanouir que dans le respect du droit : le ministre, le fonctionnaire, le policier, le juge, doivent s'y conformer, autant que le citoyen. Il n'y aurait pas de *liberté durable fondée sur l'explosion* anarchique des bonnes volontés.

Les gouvernements de la gauche, s'ils veulent restaurer l'autorité judiciaire, doivent mesurer combien leur tâche sera difficile. D'abord parce que les pratiques de l'ancien pouvoir exprimaient une conception très ancienne de la fonction judiciaire qui sévit dans la plupart des pays du monde : nul d'entre nous, à gau*che comme à droite,* n'y est tout à fait étranger. Réclamer de la gauche la même politique que de la droite — simplement inversée — avec d'autres coupables et d'autres détenus, c'est une tentation à laquelle quelques idéologues pourraient succomber : comme si les mises en détention préventive, les condamnations sévères, le long séjour en prison devenaient de tous remèdes utilisés par de bonnes mains.

La gauche devra prendre garde au risque d'exploiter à son profit l'héritage giscardien. Mais la restauration du pouvoir judiciaire est difficile aussi parce que dans notre société le dialogue sur la justice se ramène le plus souvent à l'opposition de deux discours également exagérés, qui prétendent l'un et l'autre exprimer la justice. D'un côté le discours ré*pressif dont M. Peyrefitte* se fit le chantre : le juge est fait pour condamner, et la prison pour enfermer. Instruments de l'ordre social, ils ont mission d'exclure pour un temps, ou pour toujours, les « ennemis » de la société : la peine de mort est l'enfant naturel d'un système qui exalte la punition, et, sans oser le dire, rêve d'élimination.

Ce discours continuera de rece*voir un large écho* : parce qu'il prend appui sur le besoin croissant de sécurité qui caractérise les sociétés prospères, et sur la soif de vengeance qu'éprouve chaque victime. A l'opposé, répond le discours qui justifie l'individu dans toute révolte contre la société et préfère, dans tous les cas, la liberté de chacun à l'ordre social : porté à son extrême, ce discours peut affirmer le droit à la délinquance, le droit à la criminalité, refuser les contraintes qu'imposent toute organisation collective et le respect de ses règles de vie.

Mais, entre ces deux discours, on entend un grand silence ! Le difficile équilibre d'une justice qui serait scrupuleusement attentive aux libertés, sans pour autant défaire la loi et compromettre l'ordre social — un ordre protecteur des droits de chacun — il a peu de chances de trouver des appuis. Ici, on veut des juges sévères et des prisons pleines : au risque d'écraser les libertés. Là, on rêve de juges très faciles, dis*tributeurs* d'absolutions : au risque de préparer des revanches totalitaires !

Que le juge cherche, en tâtonnant, dans l'immense marge d'appréciation que lui laisse la *loi,* cas par cas, à défendre un homme contre la société qui le traque, et une société contre l'homme qui transgresse ses lois, que ce juge, ni répressif, ni complaisant, ne s'attende pas à être aimé ! Comme il déplaît ici, il déplaît là. Le re*dressement de l'autorité judiciaire* est une pédagogie qui souffrira forcément d'être mal comprise. Elle est la seule qui [illegible] sur un devenir plus libre et qui serve la maturation démo[illegible] d'un peuple.

JEAN-DENIS BREDIN.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	256 F	417 F	579 F	740 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	465 F	837 F	1 209 F	1 580 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	298 F	497 F	699 F	900 F
II. — SUISSE, TUNISIE	358 F	542 F	916 F	1 190 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

THE UNIVERSITY OF JORDAN
LIBRARY
ACC. NO. 31018
CLASS
DATE 31 OCT 1981

Le Monde

étranger

EUROPE

Irlande du Nord

FRAPPANT 18 % DE LA POPULATION

Le chômage apparait à la fois comme une cause et une conséquence de la crise politique

M. Humphrey Atkins, secrétaire d'Etat à l'Irlande du Nord, devait présenter ce jeudi 2 juillet, aux Communes, un ensemble de nouvelles mesures destinées à débloquer la situation en Ulster. Il avait lancé mardi, un appel aux grévistes de la faim, leur assurant que de nouvelles améliorations pourraient être apportées à leurs conditions de détention s'ils cessaient leur mouvement. Les représentants des détenus nationalistes ont répondu, le lendemain, par la négative.

Les travaillistes britanniques ont, d'autre part, adopté un document qui préconise la réunification de l'Irlande comme objectif ultime de la politique de Londres vis-à-vis des problèmes de l'île. Cette prise de position, écrit notre correspondant Henri Pierre, confirme l'intention du Labour de se démarquer de la politique des conservateurs dans ce domaine. Mais les travaillistes se déclarent toujours hostiles à un retrait immédiat des troupes britanniques d'Ulster, et à l'attribution d'un statut politique aux détenus nationalistes.

De notre envoyé spécial

Belfast. — Les chiffres officiels du chômage en Ulster viennent d'être publiés à Belfast. Ces chiffres — *accablants* — *rappellent opportunément une dimension souvent négligée du drame nord-irlandais : sa dimension économique et sociale, à laquelle, il est vrai, le choc des deux nationalismes en présence n'est pas étranger.

L'Ulster avait déjà passé, en mai, le cap des 100 000 chômeurs recensés. La province, en juin, en compte exactement 103 833, soit *près de* 31 000 de plus qu'au même *mois* de 1980, et plus 18 % de la population active (17 % en données corrigées des variations saisonnières). Parmi ces chômeurs, plus de 18 000 ont moins de dix-neuf ans. Outre le textile, c'est en particulier *le secteur de la construction* qui connaît un très fort ralentissement, en dépit du délabrement assez général de l'habitat *urbain et notamment ouvrier* : la baisse du pouvoir d'achat des familes, malgré un système d'allocations assez étendu, y est évidem*ment pour beaucoup.*

Cette montée du chômage est d'autant plus spectaculaire qu'elle *dépasse de beaucoup les quelque* 11 % observés dans l'ensemble du Royaume-Uni, où la situation de l'emploi est pourtant déjà considérée *comme très alarmante, et constitue* un des échecs majeurs de la politique économique de Mme Thatcher. Elle affecte, certes, une île *où le chômage a presque* toujours fait des ravages, qui sont la cause première de la forte émigration irlandaise *vers les Etats-Unis* et d'autres pays industrialisés. Mais elle apparaît aussi, tout à la fois, comme une cause et comme une conséquence *de l'interminable conflit qui* ensanglante le nord de l'Irlande.

Une des causes : même si le nationalisme *irlandais* plonge *évidemment ses racines dans d'autres* terrains que l'économie (ou d'ailleurs probablement que la religion), le fait *que la communauté catholique* soit davantage *victime* que la communauté protestante du chômage et d'une pauvreté *qui* frôle parfois la véritable *misère, n'est évidemment* pas fait pour faciliter son intégration. C'est là l'héritage de plusieurs siècles de *domination* économique de la majorité *protestante et loyaliste*, sans doute, bien plus que l'effet d'une volonté délibérée de la part des *dirigeants d'aujourd'hui : mais* le fait est là.

On s'en déclare d'ailleurs bien conscient au Northern Ireland Office : « *18 % de chômeurs, c'est déjà terrible*, reconnaît par exemple M. Adam Butler, député chargé des questions du commerce *et de l'emploi, mais ça l'est encore plus si l'on songe que le chiffre atteint ou dépasse 30 % dans certaines agglomérations catholiques ouvrières.* » Il est même certains quartiers de Belfast ou de Londonderry, assure-t-on du côté républicain, où le chômage frappe plus d'un salarié sur deux...

Des facteurs dissuasifs

Le chômage est aussi une des conséquences de la crise politique : fort peu d'investisseurs potentiels sont tentés de créer des emplois en Irlande du Nord, compte tenu de la situation. Le climat de violence, *même s'il reste très relatif hors* des deux principales villes, à de rares exceptions près, la crainte de *ne pas parvenir à faire travailler ensemble* des représentants des deux communautés (crainte dont l'expérience montre pourtant qu'elle n'est *guère fondée*), les *incertitudes* sur le devenir politique de la province sont autant de facteurs solidement dissuasifs.

Facteurs auxquels s'ajoute, comme *on le note avec un peu d'agacement* du côté officiel, la vigoureuse et permanente campagne de séduction à laquelle se livre, de l'autre côté de la frontière, la République d'Irlande. Dublin mène depuis plusieurs années une politique d'encouragement aux investisseurs étrangers, notamment par de très importants dégrèvements fiscaux, qui porte ses fruits même si elle crée de nouveaux *problèmes. De sorte qu'un industriel* ayant l'intention d'investir dans l'île ne risque guère d'hésiter longtemps entre la République et l'Ulster...

En Irlande du Nord comme ailleurs, le chômage ne favorise pas la paix sociale. Mais ici, il fait *aussi peser une menace supplémentaire* sur la paix civile. D'autant plus que les milliers de jeunes sans emploi, dans les deux camps mais *tout particulièrement du côté républicain*, se sentent plus disponibles pour la guérilla urbaine — et plus exclus que jamais d'un système qui n'est pas le leur. Même si la République d'Irlande connaît elle aussi bien des difficultés à cet égard, *l'appartenance de leur province au* Royaume-Uni apparaît ainsi à bien des Irlandais du Nord, dans les milieux républicains, comme aussi néfaste sur le plan économique que sur le plan politique.

Comme le résume une jeune chômeuse *catholique* de Belfast : « *D'abord on se bat pour avoir un travail et puis on réfléchit et on se bat pour avoir un avenir, pour avoir un espoir.* »

BERNARD BRIGOULEIX.

R.F.A.

APRÈS LE VERDICT DU PROCÈS DE MAIDANEK

Le parquet envisagerait de faire appel «a minima»

De notre correspondant

Bonn. — Le chancelier Schmidt a déclaré, mercredi 1er juillet, qu'il « *comprenait pleinement* » les réactions très vives provoquées par le verdict du procès de Maïdanek (*le Monde* du 2 juillet). Il s'adressait à un groupe de cent *trente anciens citoyens juifs* de Bonn, venus du monde entier sur l'invitation de la municipalité. Pour le chancelier, trente-cinq ans après les crimes commis à Maïdanek, les juges ont été confrontés à des problèmes « *pratiquement et moralement insolubes* ». Dans un Etat de droit comme celui de la République fédérale, a ajouté M. Schmidt, « *le doute doit bénéficier à l'accusé* ».

Face à ses visiteurs, le chancelier se devait de réaffirmer les responsabilités du peuple allemand envers les juifs et envers Israël.

Le procès, qui a duré plus de cinq ans, pourrait encore avoir des prolongements. Le parquet s'apprêterait à faire appel « a minima ». Quant à la défense, il s'agit surtout, pour les dix-huit avocats, de préserver les droits de leurs clients. Les règles de procédure accordent aux juges un délai *de quatre-vingt-dix semaines*. En fait, on prévoit que la justification écrite du verdict du tribunal de Düsseldorf *sera présentée* dans quatre mois environ. Après quoi la défense disposera encore de six mois pour étudier ce document et décider si elle veut maintenir son appel.

En attendant, les explications orales du président du tribunal se sont prolongées jusqu'à mercredi soir. Il en ressort que dans un seul cas seulement — celui de Hermine Ryan — Braunsteiner, qui est condamnée à vie, — il a été possible d'établir que l'accusée avait personnellement joué un rôle actif dans deux « *sélections* » de juifs envoyés aux chambres à gaz. Il serait prouvé également qu'elle a de ses propres mains jeté un enfant sur la plate-forme d'un camion, où l'on entassait les condamnés.

L'impossibilité de démontrer «avec 100 % de certitude»

Pour le reste, le président du tribunal a expliqué qu'après trente-cinq ans, *il était impossible* de démontrer « *avec 100 % de certitude* » que les accusés avaient personnellement donné un ordre d'exécution ou qu'ils l'avaient mené à bien de leurs propres mains. Du point de vue juridique, on pourrait donc seulement *leur reprocher d'avoir* « *fourni leur assistance* » aux meurtres dont Maïdanek a été le théâtre.

Après la lecture du jugement, trois des condamnés qui avaient comparu comme prévenus libres *ont pu quitter le tribunal*, celui-ci n'ayant pas demandé leur arrestation immédiate. Il s'agit de Fritz Petrick, Arnold Strippel et Thomas Ellwanger, respectivement *âgé de soixante-huit, soixante-dix* et soixante-quatre ans, et condamnés à des peines de trois à quatre années *de prison*.

JEAN WETZ.

Espagne

Le gouvernement renonce à son attitude indulgente à l'égard des gardes civils ayant participé à la tentative de putsch du 23 février

De notre correspondant

Madrid. — Le gouvernement espagnol paraît décidé à durcir son attitude vis-à-vis des milieux *militaires* d'extrême droite compromis dans des tentatives de putsch. Après avoir, pour la première *fois*, utilisé la « *loi* anti-terroriste » de 1980 pour ordonner l'arrestation d'un officier, le commandant Saenz de Ynestrillas, compromis récemment dans une « *possible conspiration* » contre le régime, il a sollicité l'inculpation de « *tous les membres de la garde civile, d'autres armes ou corps des forces armées* » qui ont pris part à la tentative de coup d'Etat du 23 février, ainsi que l'a confirmé le 30 juin une note du ministère de la défense (*le Monde* du 2 juillet). *Cette requête a été* transmise au procureur du conseil suprême de justice militaire, qui peut l'accepter *ou la refuser*.

La décision du gouvernement a été prise juste au moment où le conseil recevait des mains du juge spécial chargé de l'affaire, le *général Garcia* Escudero, le dossier concernant la tentative de putsch, après une phase d'instruction qui aura duré quatre mois. Le dossier ne concerne que trente officiers et un civil : les « sans grade », c'est-à-dire les deux cent quatre-vingt-huit gardes civils et les quelques soldats qui avaient participé à l'invasion du congrès des députés avaient été libérés *et n'avaient jusqu'ici* fait l'objet d'aucune inculpation. Ce sont eux qui sont maintenant visés par l'initiative du gouvernement.

L'attitude indulgente jusqu'ici observée à leur égard par le pouvoir avait fait l'objet de vives critiques de la part de la presse et des partis d'opposition. Ces derniers faisaient valoir que, suivant le code de justice militaire réformé après la mort de Franco, les soldats ne peuvent exciper de leur devoir d'obéissance vis-à-vis de leurs supérieurs pour justifier la perpétration de délit contre la Constitution. — Th. M.

U.R.S.S.

L'ASSOCIATION DES PEINTRES NON CONFORMISTES EST DISSOUTE

(De notre correspondant.)

Moscou. — L'association des peintres non-conformistes mais *officiux*, *connue sous le nom* de Gorkom, a été dissoute il y a quelques jours par les autorités de la ville de Moscou, a-t-on appris, mercredi 1er juillet. Cette *association avait été créée il* y a cinq ans à la suite de « l'exposition bulldozer » ; quelques artistes, *en rupture avec l'union officielle* des peintres, avaient alors organisé une exposition en plein air qui fut dispersée par la police avec des engins de pravaux publics.

Pour donner une existence légale à ces peintres, les syndicats avaient *mis une salle à leur* disposition. Toutes les écoles s'y côtoyaient, depuis l'art abstrait jusqu'à la peinture religieuse, et chaque exposition était l'occasion, sinon d'un scandale, du moins de discussions interminables avec les autorités. — D. V.

Turquie

Le pouvoir militaire contrôlera l'Assemblée constituante

De notre correspondant

Ankara. — Une assemblée consultative de cent soixante membres, qui seront désignés par le Conseil national de sécurité (C.N.S.), s'ajoutera à ce dernier (*composé de quatre commandants* des forces armées et du chef de l'Etat, le général Evron) pour *former* l'Assemblée constituante chargée de préparer à partir d'octobre la nouvelle Constitution et les lois sur le système électoral et le régime des partis politiques. Telles sont les stipulations de la loi sur la Constituante adoptée le 29 juin par le C.N.S. et publiée au *Journal officiel* du 30 juin.

Cette décision amorce évidemment le processus du retour à la *normale prévu* entre le printemps et l'automne 1983, sauf surprises, selon la promesse du régime militaire. Ce dernier conserve entièrement le pouvoir jusqu'à cette échéance, puisque le C.N.S. dominera l'Assemblée constituante où ne pourront pas figurer les personnes qui étaient membres d'un parti politique antérieurement au 12 septembre 1980, date *de l'intervention des militaires.*

Ainsi prend fin l'attente des partis et des anciens parlementaires de second plan qui ne se sentent pas concernés par la mise au ban passagère imposée aux dirigeants des formations politiques. Ils ne pourront pas siéger non plus au premier Parlement qui sera ensuite élu (*le Monde* du 17 juin). Les cent soixante membres de l'*Assemblée consultative* auront pour rôle « *d'aider le Conseil national de sécurité dans sa tâche de législateur* » et de lui « *assurer un rapport plus large avec l'opinion publique par le biais de discussions et de débats libres* ».

Quelque cent vingt membres proviendront des soixante-sept départements, représentés au prorata de leur importance démographique. C'est ainsi, par exemple, qu'Istanboul aura neuf représentants, Ankara huit, *Izmir* cinq, Diyarbakir deux ou Yozgat un. Toute personne ayant trente ans *révolus et désireuse* de figurer dans l'Assemblée consultative, devra faire acte de *candidature* auprès du gouverneur de son département. Ce sont donc les gouverneurs qui, après *avoir consulté* les différentes autorités publiques, les organisations professionnelles locales, et les milieux sociaux, arrêteront la liste définitive des candidats, dont le nombre devra être trois fois supérieur à celui des sièges à pourvoir pour leurs départements respectifs.

Ces candidats, précise la loi du 30 juin, devront jouir d'une « *bonne réputation et être appréciés localement* ». Le C.N.S. élira les titulaires choisis sur les *listes départementales* envoyées par les gouverneurs. Il s'agit donc d'un mode de désignation à deux niveaux. En revanche, les quarante autres membres seront directement nommés par le C.N.S. Les intéressés, qui pourront être représentatifs des diverses catégories sociales, devront auparavant avoir fait une demande par écrit auprès du C.N.S. Il est évi*dent que* ce dernier invitera sans doute certaines personnalités « *modérées* » dont le kémalisme n'a jamais été mis en doute et dont les compétences pourraient être utiles à faire également acte de candidature.

Le conseil dominera l'Assemblée constituante *puisque lui seul* continuera à investir et à censurer le gouvernement. En outre, *tout texte législatif*, y compris la loi de finances, adopté par l'Assemblée consultative ne sera définitif qu'après avoir été entériné par le C.N.S. Ce dernier se réserve *le droit d'y apporter des modifications* avant de l'adopter à son tour. Ce droit de supervision englobera aussi la nouvelle Constitution, qui sera ensuite soumise au référendum populaire, vraisemblablement en mai 1982.

Les membres de l'Assemblée consultative jouiront des immunités traditionnelles et ne seront pas tenus pour responsables de leurs opinions et des interventions qu'ils exprimeront à la tribune lors des débats. Ils auront le droit de proposer des lois, tout comme le Conseil et le gouvernement ; mais les propositions devront émaner d'au moins dix *membres*.

ARTUN UNSAL.

Autriche

LE NOMBRE DES RÉFUGIÉS DE L'EST A AUGMENTÉ DE 177 % EN UN AN

Genève (*A.F.P.*). — M. Lanc, ministre autrichien de l'intérieur, a appelé mercredi 1er juillet le Canada, les Etats-Unis et l'Australie à augmenter leurs quota d'admission de réfugiés en provenance des pays de l'Est.

M. Lanc, qui s'adressait au Comité intergouvernemental des migrations, a rappelé que son gouvernement devrait dépenser 300 millions de dollars (1 700 millions de francs) en 1981 pour faire face à l'afflux de réfugiés, un chiffre deux fois et demi supérieur à celui de 1980. « *Nous avons des raisons de penser* — a-t-il dit — *que douze à quinze mille réfugiés entreront en Autriche pendant l'année en cours en provenance des pays de l'Est, en particulier de la Pologne. Depuis le début de l'année, plus de sept mille quatre cents personnes ont demandé asile en Autriche, ce qui représente une augmentation de 177 % par rapport à la même période de l'année précédente.*

Pologne

M. Gromyko à Varsovie

(*Suite de la première page.*)

Le sursaut du POUP ne peut qu'être *enregistré avec intérêt* à Moscou, même si on y souhaiterait des décisions plus énergiques contre les forces « *contre-révolutionnaires* ». Dans un commentaire à la télévision, *M. Zagladine, membre du comité* central et chef adjoint de la section des relations internationales, a indiqué la semaine dernière que « *le changement était une partie essentielle dans la vie des pays socialistes* ». Les changements engagés en Pologne « *sont l'affaire des camarades polonais* », a-t-il ajouté, aussi longtemps que ces changements ne sont pas contre-révolutionnaires.

Bien qu'ayant une compétence générale en tant que membre du bureau politique, M. Gromyko n'est ni un spécialiste des questions *idéologiques, ni en charge* des relations entre partis. Le chef de la *diplomatie soviétique devrait donc* insister auprès de ses interlocuteurs polonais sur les conséquences internationales de la crise. En rappelant le rôle de la Pologne en Europe et *dans le pacte de Varsovie, il manifestera* l'inquiétude du Kremlin face à une possible déstabilisation de l'Europe centrale et sa volonté de maintenir *le statu quo*, qui lui apparaît *comme le meilleur garant de la* paix.

Les Soviétiques soupçonnent les Américains non seulement de vouloir *utiliser la crise polonaise pour affaiblir la communauté socialiste*, mais de vouloir lancer l'U.R.S.S. dans une intervention en Pologne pour déstabiliser le continent et ramener leurs alliés d'Europe occidentale à une solidarité « atlantique » plus *stricte*.

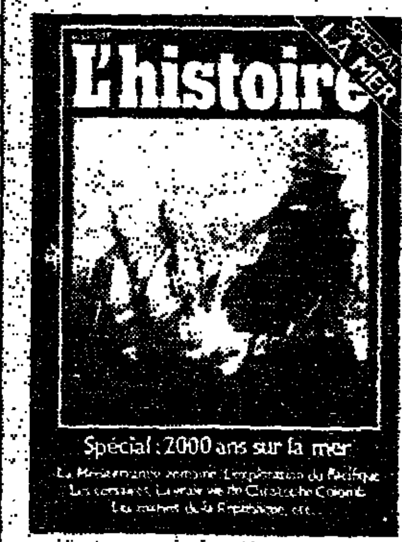
DANIEL VERNET.

L'histoire
prend la mer
numéro spécial juillet/août

La guerre sur mer
L'histoire des corsaires.
Suffren : un Napoléon "sur mer".
France et Angleterre : deux stratégies navales...

Les gens de mer
Les matelots de "la Royale".
De Cook à Dumont d'Urville.
Les superstitions. Les ex-voto.
Le scorbut...

L'art de la mer
L'histoire du "74" canons.
La Méditerranée romaine.
Le radeau de "La Méduse".
Les "cartes routières" de la mer...



numéro spécial 2000 ans sur la mer
20 F en vente partout

هكذا من الاصل

هكذا من الأصل

DIPLOMATIE

La visite à Paris du chef du gouvernement espagnol

M. Calvo Sotelo devait évoquer la lutte contre le terrorisme au Pays basque

M. Leopoldo Calvo Sotelo, président du gouvernement espagnol, est attendu, ce jeudi 2 juillet, à Paris pour une visite d'une journée. Il devait notamment être reçu par M. Mitterrand, et à l'hôtel Matignon par le premier ministre, M. Pierre Mauroy. M. Calvo Sotelo devait, en outre, s'entretenir avec le ministre des relations extérieures, M. Claude Cheysson, avant de regagner, dans la soirée, la capitale espagnole.

Parmi les sujets retenus pour ces différents entretiens, figuraient notamment l'adhésion de l'Espagne à la Communauté économique européenne et la lutte contre le terrorisme au Pays basque (« le Monde » du 2 juillet).

PORTRAIT

Un conservateur éclairé

Le caricaturiste du principal quotidien de Madrid le représente toujours sous les traits d'un sphinx, tant il est vrai que M. Leopoldo Calvo Sotelo arbore une énigmatique impassibilité, précieuse dans le véritable tourbillon politique où il se trouve plongé depuis son accession à la présidence du gouvernement, en février dernier.

Sans doute ne prévoyait-il pas lui-même cet avenir agité lorsqu'il succéda à M. Adolfo Suarez. Nommé successivement, après la mort de Franco, ministre du commerce, puis des transports, et enfin des relations avec la C.E.E., devenu, en septembre 1980, le vice-président du gouvernement chargé des affaires économiques, il apparaissait surtout comme un gestionnaire compétent, un technocrate modéré, qui allait redonner confiance aux milieux d'affaires et permettre ainsi une relance de l'investissement privé, après l'ébullition politique des cinq premières années de l'après-franquisme. Les orientations plutôt conservatrices de son discours-programme devant le Parlement, le 18 février, où les thèmes économiques occupaient une place de choix, semblaient le confirmer.

Cinq jours plus tard cependant, en envahissant le congrès où les députés votaient l'investiture du nouveau président, le lieutenant-colonel Tejero et ses gardes civils allaient bouleverser les pronostics. Le putsch militaire manqué du 23 février, avec ses profondes ramifications, avait modifié les priorités pour M. Calvo Sotelo. Désormais, c'était les forces armées, décidées à récupérer une partie du pouvoir perdu depuis l'époque du franquisme, qui devenaient le principal sujet de préoccupation.

Pour calmer les officiers qui ne cachaient pas leur irritation contre M. Suarez, M. Calvo Sotelo a inauguré une « politique de gestes ». Les militaires, qui se considéraient, jusque-là, comme les principales victimes d'un terrorisme qu'ils n'étaient pas autorisés à combattre, se sont trouvés associés, au sein d'un « commandement unique », à la lutte contre l'ETA, mais étroitement subordonnés au pouvoir civil. Un contingent a été envoyé en Navarre pour surveiller la frontière avec la France. De nouvelles dispositions antiterroristes ont été adoptées avec l'appui du Parlement. Une révision globale de la politique suivie en matière d'autonomies régionales, qui suscitait tellement de préoccupation dans les casernes, a été mise en œuvre.

Le blanc-seing de la gauche

M. Calvo Sotelo cède-t-il aux pressions des forces armées, comme le prétendent ses adversaires, ou les neutralise-t-il à peu de frais, comme l'affirment ses partisans ? Malgré une marge de manœuvre des plus réduites, il a réussi, jusqu'ici, à maintenir tant bien que mal le champ d'action du pouvoir civil. Même si une échéance particulièrement délicate l'attend tôt ou tard : celle des procès intentés aux principaux responsables du putsch du 23 février.

La situation de M. Calvo Sotelo peut sembler paradoxale : conservateur, soumis sur sa droite aux pressions d'institutions traditionnelles, comme les forces armées, l'Eglise et le patronat, il est en revanche assuré de la « non-belligérance » de l'opposition de gauche. Préoccupés avant tout de renforcer le pouvoir civil et de conjurer les risques de coup d'Etat, les socialistes et les communistes, prisonniers du « syndrome du 23 février », lui ont en effet accordé un blanc-seing virtuel, dont M. Suarez, l'homme des réformes démocratiques, n'avait jamais bénéficié.

Une grande partie de l'opinion publique espagnole semble considérer que le président du gouvernement en fait bon usage. Si les sondages indiquent un déclin régulier du parti gouvernemental U.C.D., ils montrent par contre une hausse du prestige de M. Calvo Sotelo. Celui que le quotidien « El País » appelait peu avant son investiture le « représentant de la bourgeoisie éclairée » est devenu, par la force des *choses,* le représentant du régime civil espagnol en difficulté.

THIERRY MALINIAK.

APRÈS LE SOMMET EUROPÉEN DE LUXEMBOURG

L'U.D.F. : M. Mitterrand risque de compromettre vingt ans d'efforts

L'éditorial de la lettre de l'U.D.F., en date du 2 juillet, est consacré à la dernière réunion du sommet européen. On lit notamment : « *Il est évident que les rapports entre Helmut Schmidt et François Mitterrand n'ont rien à voir avec ceux que le chancelier entretenait avec Valéry Giscard d'Estaing, rapports faits de confiance et d'une certaine complicité intellectuelle et politique. Aujourd'hui, il semble que la règle soit plutôt la défiance réciproque entre les deux responsables socialistes.*

» *Il est vrai que François Mitterrand ne manque pas d'audace. Tout frais élu, il brouille les cartes, dès son premier conseil européen, et tente d'imposer son Europe sociale, au détriment de l'Europe économique. Helmut Schmidt et Margaret Thatcher n'ont visiblement pas apprécié. Et ils l'ont dit.* »

L'éditorialiste écrit encore : « *Le cocorico de François Mitterrand ne serait pas très grave, s'il ne risquait d'avoir à moyen et long terme, des conséquences profondes sur les équilibres au sein de la Communauté. (...) Si François Mitterrand ne corrige pas très vite le tir, il ne faudra sans doute pas beaucoup de temps pour compromettre vingt ans d'efforts.* »

LE P.R. : complète désapprobation.

Le bureau politique du parti républicain qui a siégé mercredi 1er juillet a publié une déclaration dans laquelle il marque sa « *complète désapprobation à l'égard de la politique étrangère menée par le président de la République* » Il considère que « *la nomination au gouvernement de quatre ministres communistes, dont un ministre d'Etat, porte un coup très grave à l'alliance avec les Etats-Unis et à l'amitié et la coopération franco-allemande* ». La direction du parti républicain affirme encore : « *La confiance dont la France bénéficiait dans le monde et la place qu'elle avait su acquérir dans le concert des grandes puissances sont désormais gravement menacées.* »

LE PREMIER MINISTRE DE L'ILE MAURICE A ÉTÉ REÇU PAR M. FRANÇOIS MITTERRAND

Sir Seewoosagur Rangoolam, premier ministre de l'île Maurice, a été reçu, mercredi 1er juillet, en audience privée par M. François Mitterrand. Le premier ministre mauricien s'est entretenu dans la journée avec M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures et a été reçu par M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué à la coopération et au développement.

Les entretiens de Sir Seewoosagur Rangoolam ont porté sur trois questions principales : demande d'un quota d'immigration, aide au développement de l'élevage, participation à divers projets intéressant la pêche.

D'autre part, M. Simon Narcisse Bozanga, premier ministre du Centrafrique, séjourne à Paris depuis mardi 30 juin. Jeudi matin, M. Bozanga devait avoir un premier entretien avec M. Jean-Pierre Cot.

AFRIQUE

Algérie

DISCUTÉ PAR LE COMITÉ CENTRAL

Le projet de charte culturelle suscite l'inquiétude des Berbères

De notre correspondant

Alger. — Le projet de charte culturelle qui est à l'ordre du jour de la session du comité central du F.L.N. (*le Monde* du 2 juillet) couronne une série de débats dont l'esprit même a donné lieu à controverse. Bien qu'on se refuse à l'admettre officiellement, le lancement de cette vaste opération à laquelle le régime a voulu donner un caractère spectaculaire, est la conséquence directe de la revendication culturelle berbère.

Après avoir couvé sous la cendre, cette revendication, exprimée au grand jour au printemps de 1980, avait atteint son point culminant avec les émeutes de Tizi-Ouzou en avril.

Les contestataires, qui militaient par ailleurs pour la liberté d'expression et d'information, ont refusé d'entrée de jeu de participer au débat officiel et dénoncé son caractère « mystificateur » au cours de meetings organisés dans les universités d'Alger et de Tizi-Ouzou. Le romancier Mouloud Mammeri et le dramaturge Kateb Yacine, n'ont pas fait mystère de leur suspicion à l'encontre d'un « *processus faussement démocratique, entièrement contrôlé en fait par la bureaucratie du parti et conduisant à des conclusions élaborées à l'avance consacrant le primat absolu des valeurs arabo-islamiques* ».

« *La culture,* nous a dit M. Kateb Yacine, *n'est pas un dossier que l'on ouvre ou que l'on referme au gré des circonstances. La culture, c'est la vie, et elle a besoin d'abord pour s'épanouir de liberté, de non-conformisme.* » Nombreux sont les animateurs du Mouvement pour la culture populaire qui expriment leurs réticences devant l'idée même de « *charte culturelle* ». « *L'écrit, en pays d'Islam, nous disait l'un d'eux, revêt un tel caractère sacré qu'un texte de cette sorte risque de constituer un véritable carcan au lieu d'être un outil émancipateur.* »

Les discussions organisées « à la base » par le F.L.N., même si elles n'ont rassemblé qu'une minorité de citoyens, ont eu cependant le mérite de faire apparaître dans toute son ampleur le vide culturel dans tous les domaines et à tous les niveaux. Aussi le nombre de salles de cinéma, de théâtre, d'auditoriums ou de galeries d'art édifiés depuis l'indépendance est infime ; les équipements anciens sont tellement délabrés que certains ont dû être fermés par mesure d'hygiène ou de sécurité. La création théâtrale et musicale est insignifiante. Nombre d'écrivains algériens, particulièrement ceux qui s'expriment en français, sont publiés à l'étranger. « *de 1962 à 1979,* écrivait récemment *El Moudjahid, soit en dix-huit années d'indépendance, il a été édité environ mille huit cents ouvrages, tous genres de publications confondues, par quarante-six organismes publics et privés algériens, soit en moyenne cent par an. Dans l'absolu, ou comparativement à celle d'autres pays de moyenne importance, la production intellectuelle nationale paraît dérisoire.* »

Seul le cinéma a échappé un *temps à ce marasme* et a acquis une notoriété internationale grâce à des réalisateurs comme Bouamari, Merzak Allouache ou encore Lakhdar-Hamina, qui obtint la Palme d'Or à Cannes pour *Chronique des années de braise*. Mais, dans nombre de villes ou de villages, les seules salles de réunions sont la mosquée et les rares manifestations culturelles, des conférences islamiques, particulièrement nombreuses le mois du ramadan.

Les comptes rendus des journaux soulignent que nombre d'intervenants ont mis l'accent sur la nécessité de développer l'arabisation « *dans une optique d'unification et d'ouverture* » et de promouvoir les valeurs islamiques. Le débat populaire s'est accompagné dans la presse d'un large échange de vues auquel ont participé des intellectuels, parmi lesquels MM. Mostefa Lacheraf, ancien ministre de l'enseignement, auteur d'*Algérie, nation et société* (1), le Dr Otmane Saadi ou encore le professeur Abdelghani Megherbi.

L'étude du Dr Ibrahimi

La contribution la plus remarquée a été sans conteste celle du Dr Taleb Ibrahimi, ministre conseiller à la présidence de la République, qui a publié dans *El Moudjahid*, sous le pseudonyme d'Ibn El Hakim (le fils du maître »), une longue étude intitulée « Réflexion sur la personnalité nationale algérienne ». S'il est un texte de nature à dédramatiser la question kabyle, c'est bien celui-là. L'auteur remet à l'honneur le passé *berbère de l'Algérie* et n'hésite pas à écrire : « *Il s'agit là de périodes très lointaines, mais il est de notre devoir de faire revivre leur souvenir, en particulier en honorant de diverses manières la mémoire de fils illustres de notre pays, tels Massinissa, Jugurtha, Micipsa, Juba Ier...* »

Insistant sur le brassage des populations réalisé durant plusieurs siècles après les invasions arabes, il conclut : « *Si sur le plan des dialectes il y a des arabophones et des berbérophones, nous pouvons dire tranquillement que par leurs origines et leur fonds culturel, les Algériens sont des Arabo-Berbères.* » Il souligne cependant que, durant treize siècles, le pays n'a connu qu'une seule langue écrite : l'arabe classique, « *qui, d'ailleurs, a souvent été enseigné avec plus d'intensité dans les régions de dialecte berbère que dans la région d'arabe dialectal, cela au nom de l'islam* ». Et il en déduit : « *C'est donc légitimement que l'arabe est langue nationale.* »

Il constitue à ce titre un « *facteur de cohésion* » et « *sa généralisation est indispensable pour renforcer l'unité nationale* ».

Mais cette constatation ne débouche pas pour autant sur la disparition des langues régionales. « *Ni la nation ni l'Etat qui l'exprime ne sauraient sans danger exiger un conformisme artificiel qui tendrait par exemple à nier ou à effacer ce qui, dans la culture populaire d'une ou plusieurs régions, constitue un héritage du passé. La diversité des traditions et des parlers fait partie de l'identité nationale.* »

Le docteur Taleb Ibrahimi préconise la création dans quelques universités de « centres d'études berbères » afin de « *reconstituer avec clarté et objectivité la trame du passé de l'Algérie* ».

Le ministre, enfin, qui par le recours à un pseudonyme, a voulu montrer que son intervention dans le débat ne revêtait aucun caractère officiel, étudie longuement la notion d'arabisme. Il définit l'Algérie comme un pays « arabo-musulman » et affirme : « *L'existence de spécificités nationales et la diversité de processus qui ont abouti à la construction de différentes nations et parfois de véritables Etats-nations, n'autorisent pas à opposer les nations qui existent aujourd'hui à cette « nation arabe que l'on invoque si souvent. Il est essentiel de bien voir que, d'un côté, il y a des réalités bien concrètes, et de l'autre il n'y a que des aspirations et un projet, même si les motivations psychologiques et les facteurs culturels sont réels et puissants.* »

La « nation arabe »

Cet article a suscité une réponse du Dr Otmane Saadi. Dans une étude publiée dans le *Chaab*, quotidien en *langue arabe, cet universitaire* affirme quant à lui que « *les Berbères sont d'origines arabe, ethniquement et culturellement* » (2). Il en conclut que le « *peuple algérien* » fait partie intégrante de la « *nation arabe* » et ne saurait constituer une nation séparée. La polémique n'est pas nouvelle. Elle avait déjà fait rage en 1976, au moment des discussions sur la charte nationale, et s'était terminée *sur un compromis puisque* ce texte stipule que l'Algérie est « *une nation et un peuple* ».

Le débat sur le « dossier culturel » n'a donc pas été que de pure forme et il a mis en lumière l'existence de courants divergents au sein du pouvoir même. Les animateurs du mouvement *culturel berbère ont-ils choisi* le meilleur moyen de faire valoir leur point de vue en s'abstenant d'y participer ? *Ils* ont mis à profit, il est vrai, cette période placée sous le signe du dialogue et de l'ouverture pour marquer quelques points : constitution de « collectifs » culturels en marge de toutes les structures officielles, organisation de cours « sauvages » de berbère dans les *universités* d'Alger et de Bab Ezzouar.

Mais, dans la capitale au moins, ces fragiles « *acquis* » ont été balayés après les affrontements qui *ont opposé*, le 19 mai, lors de la Journée de l'étudiant, les partisans des cultures populaires, à des éléments *nationalistes* arabes se réclamant de l'islam. On s'interroge beaucoup à Alger sur l'origine de ces incidents et l'idée de provocation n'est pas écartée par certains. Toujours est-il que les forces de l'ordre contrôlent désormais étroitement les accès de l'université et que les activités du « collectif culturel », d'ailleurs démantelé par des arrestations, ont été interdites.

Le « dossier culturel » reste un sujet brûlant, et l'on attend avec impatience, à Tizi-Ouzou notamment, les *décisions* du comité central. La situation en Kabylie reste tendue, ainsi que l'ont démontré les graves incidents dont Bejaïa a été le théâtre le 19 mai. Les propos tenus lors de la séance d'ouverture par le chef de l'Etat, la présence au bureau constitué pour diriger les travaux de la session de M. Mostefa Lacheraf, connu pour son ouverture, son modernisme et sa modération, faissent espérer que l'esprit de conciliation l'emportera et qu'un consensus pourra se réaliser sur une charte culturelle acceptable pour tous.

DANIEL JUNQUA.

(1) Ed. Maspero, Paris, 1976 (2e édition).

(2) N.D.L.R. C'est aussi la thèse du colonel Kadhafi.

Maroc

LES ÉMEUTES DE CASABLANCA

Un millier de personnes seraient déférées devant les tribunaux

Environ un millier de personnes seraient, finalement, déférées devant les tribunaux marocains, à la suite des émeutes du 20 juin, à Casablanca dont cinq cents pour cette seule cité. Le tribunal de grande instance étant trop exigu, les inculpés ont été répartis dans quatre salles différentes où les procès se déroulent simultanément, depuis une semaine, devant un public nombreux, constitué essentiellement, des membres des familles.

A Larache, dans le nord-ouest du pays, sept personnes ont été condamnées à deux années de prison ferme pour avoir participé aux *manifestations du 20 juin*, indique-t-on dans les milieux proches de l'union socialiste des forces populaires.

Les événements de Casablanca continuent à susciter des réactions dans le monde.

● A PARIS : La Fédération internationale des droits de l'homme (27, rue Jean-Dolent, 75014, tél. : 331-94-95), a mandaté, mercredi 1er juillet, Me Jean-Pierre Mignard, avocat à la cour d'appel de Paris, pour se rendre à Rabat et à Casablanca, en vue de « *faire un premier bilan des victimes tuées et blessées* » et de « *réunir tous les éléments d'information sur la portée et l'étendue de la répression qui a suivi, en particulier, sur le nombre des personnes emprisonnées, l'organisation des procès et la situation personnelle de deux avocats : Mes Karam et Benameur, dont on est sans nouvelles* ».

Les comités de lutte contre la répression au Maroc (14, rue de Nanteuil, 75015 Paris) ouvrent une souscription pour prendre en charge l'envoi, au Maroc, des avocats constitués par les prisonniers politiques ou mandatés comme observateurs judiciaires : les chèques sont à libeller à l'ordre de Mme Morel, pour l'envoi des avocats et à Me Guibard, pour le soutien aux victimes.

● Le Secours populaire français (9, rue Froissart, 75003 Paris, C.C.P. 654 H Paris, « Solidarité Maroc ») a « *exprimé son indignation aux autorités marocaines* » et ouvert une « *souscription de solidarité matérielle en faveur des familles des victimes et des blessés graves* ».

● A TUNIS : l'Union générale tunisienne des travailleurs tunisiens réclame « *la libération immédiate de tous les détenus syndicalistes et le respect des libertés et des droits syndicaux au Maroc* ». M. Ahmed Mestiri, secrétaire général du Mouvement des démocrates socialistes a également adressé un télégramme à M. Abderrahim Bouabid, premier secrétaire de l'U.S.F.P., l'assurant de la totale solidarité du M.D.S.

● A VARSOVIE : M. Lech Walesa, président du syndicat polonais Solidarité a lancé un appel « *pour la libération des militants syndicaux détenus* », dans *un télégramme adressé aux autorités de Rabat.*

République Sud-Africaine

CORRESPONDANCE

« Bannissement » et interdiction

Un de nos lecteurs, M. Wladimir Vinaver, nous adresse la lettre suivante :

Dans une note parue dans *le Monde* des 21 et 22 juin, sur la répression contre les étudiants en Afrique du Sud, on parle de « bannissement » de M. Sammy Adelman. Il s'agit d'une erreur, hélas fort répandue, de traduction de « *banning order* ». Le verbe anglais « *to ban* » signifie interdir et non pas bannir (*to banish*).

Les « *banning orders* », édités en Afrique du Sud, par le ministre, sans qu'il ait à les justifier, et qui ont en général une durée de cinq ans, peuvent comporter diverses mesures, parmi lesquelles, peut figurer le bannissement, mais il peut s'agir aussi d'une assignation à résidence sur place.

La personne frappée d'une telle mesure ne peut prendre part à des réunions (même à caractère privée), ne peut rien publier, ses écrits ne peuvent être cités. Elle ne peut rencontrer d'autres personnes frappées d'une mesure similaire : il peut s'agir, par exemple, du mari et de la femme qui n'ont pas le droit de se voir, sans une autorisation spéciale.

Cependant, très souvent, les « *banning orders* » imposent à la victime un séjour en un lieu éloigné à des centaines de kilomètres de son domicile.

A TRAVERS LE MONDE

Inde

● L'ETAT D'ASSAM a été placé, mardi 30 *juin, sous le contrôle* du gouvernement central. Le gouvernement local avait démissionné auparavant pour protester contre l'incapacité de New-Delhi à réduire l'agitation étudiante, qui a fait près de trois cents victimes depuis vingt mois parmi la population immigrante bengalie (*le Monde* du 15 janvier). — *(U.P.I., Reuter.)*

Pakistan

● LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES, M. AGHA SHAHI, a accueilli favorablement, mercredi 1er juillet, la proposition européenne de conférence internationale sur l'Afghanistan, mais a rappelé que son pays ne reconnaîtrait jamais le régime actuel de Kaboul et recherchait, lui aussi, un règlement négocié à la crise afghane. Le ministre a précisé qu'une telle conférence ne devrait pas seulement tenté de régler cette crise mais aussi le problème de la « *sécurité dans le Golfe* ». — *(U.P.I.)*

République Sud-Africaine

● POUR LA LIBERTE DE NELSON MANDELA, une délégation comprenant des membres du Mouvement anti-apartheid français, du parti *socialiste*, du parti socialiste unifié, de la Ligue communiste révolutionnaire, de la Ligue des droits de l'homme, de la Ligue internationale des droits de l'homme a remis mercredi 1er juillet à l'ambassade sud-africaine à Paris quelque dix-sept mille signatures réclamant la libération de Nelson Man*dela, dirigeant nationaliste* emprisonné à vie depuis juin 1964, et celle de tous les prisonniers politiques sud-africains.

● POUR LA PREMIERE FOIS DE SON HISTOIRE, la compagnie aérienne South African Airways recrutera des hôtesses de l'air noires. M. Hendrick Schoeman, ministre des transports, a an*noncé* que, dans un premier temps, vingt-cinq d'entre elles seront embauchées. La compagnie compte déjà des Africains parmi son personnel au sol. — *(Reuter.)*

Zimbabwe

● SUCCES ELECTORAL DU FRONT REPUBLICAIN DE M. IAN SMITH. — Le Front républicain (ancien Front rhodésien) de M. Ian Smith a remporté, mardi 30 juin, l'élection législative partielle organisée pour les électeurs blancs de la circonscription de Mazoe-Mtoko. Le candidat du Front a obtenu 784 voix contre 476 à son rival du parti démocratique, nouvelle formation pro-gouvernementale créée par M. André Holland. Le Front, qui a remporté les vingt sièges réservés aux Eu*ropéens* au Parlement du Zimbabwe, n'a pas perdu une seule élection depuis sa création en 1963. — *(Reuter.)*



PROCHE-ORIENT

Israël

Le parti travailliste entend provoquer à terme le renoncement de M. Begin

De notre correspondant

Jérusalem. — Les opérations de dépouillement et de vérification du scrutin sont particulièrement longues. Il y avait encore ce jeudi 2 juillet des incertitudes quant à l'attribution des voix pour deux ou trois sièges — opération difficile dans le cas d'un scrutin de liste proportionnel. — et cela pourrait modifier encore le nombre de mandats obtenus par les deux grandes formations, le Parti travailliste et le Likoud, qui pour le moment comptent respectivement quarante-neuf et quarante-huit sièges. Les résultats définitifs ne seront pas connus avant le 7 juillet.

Il se confirme cependant que le Likoud est en bien meilleure position que le parti travailliste pour former une coalition gouvernementale, dès lors que les deux partis religieux, le parti national religieux (P.N.R.) et l'Agoudat Israël, viennent de se prononcer clairement pour la reconduction de leur alliance avec M. Begin de préférence à un accord avec les travaillistes. Ceux-ci, de tendance laïque dans leur ensemble, ne paraissent d'ailleurs pas prêts à payer le prix fort qu'exige notamment l'Agoudat Israël : adoption, comme pendant les quatre dernières années, de textes de loi et de mesures diverses destinées à renforcer le caractère confessionnel de l'Etat. Et pourtant certains dirigeants travaillistes estiment qu'un arrangement avec l'Agoudat Israël serait possible car ce parti a toujours eu une attitude modérée en politique étrangère, ce qui n'est pas le cas, et de moins en moins, du P.N.R. qui compte dans ses rangs et à sa tête de nombreux partisans du *Goush Emounim* (Bloc de la foi), ardent défenseur de la colonisation en Cisjordanie, la « *terre d'Israël* ».

M. Shimon Pérès, président du parti travailliste, a déclaré le 1er juillet qu'il attendait la proclamation des résultats officiels pour tenter de constituer une majorité de gouvernement et établir à cet effet des contacts avec d'autres partis. Mais, dans son entourage, on laisse entendre que cela signifie que la tâche lui paraît pratiquement impossible. Les dirigeants travaillistes, dans ces conditions, envisagent maintenant de changer de tactique et de mobiliser le camp de la future opposition pour harceler à la Knesset le prochain gouvernement, qui, en tout tat de cause, ne pourra pas compter sur plus de trois ou quatre voix de majorité. Ainsi, le parti travailliste espère pouvoir obtenir assez rapidement un vote de défiance ou de censure qui provoquerait à terme le renoncement de M. Begin, la dissolution de l'Assemblée et l'organisation de nouvelles élections.

La presse souligne, ce jeudi matin, que le parti travailliste a tout intérêt à agir de la sorte, à prouver que M. Begin ne peut pas vraiment gouverner puisque, avec une coalition de soixante-trois ou soixante-quatre députés au Parlement, il se trouverait exactement dans la situation où il était en janvier dernier, ce qui précisément l'avait obligé à demander des élections anticipées.

Toutefois, M. Begin, qui se vante de pouvoir diriger le pays pour « *quatre ans et demi* » (la durée normale de son mandat dans la mesure où le dernier scrutin a été avancé), a commencé mercredi ses consultations avec les représentants des partis religieux, et il a annoncé que « *dès la semaine prochaine* », un accord de coalition pourrait être conclu. Outre le P.N.R. et l'Agoudat Israël, le troisième partenaire du Likoud devrait être le nouveau parti Tami à qui l'on attribue deux sièges — fondé par l'ancien ministre des affaires religieuses et ancien dirigeant du P.N.R., M. Aaron Abouhatzera. Ce dernier, après avoir été impliqué dans un scandale financier (il a été récemment acquitté lors d'un premier procès mais doit comparaître à nouveau sous une nouvelle inculpation), avait été contraint de quitter le P.N.R. au printemps.

Malgré leurs réticences à s'associer avec M. Abouhatzera, les membres du P.N.R. auraient promis à M. Begin qu'ils ne s'opposeraient pas à sa venue dans la coalition. Un des spectacles à la formation d'un nouveau gouvernement est ainsi levé. Après avoir rencontré M. Begin, le président du P.N.R., M. Yossef Burg, a déclaré : « *Il y a de bonnes raisons de penser que la même association entre les partis religieux et le Likoud pourra continuer* ».

Pour sa part, l'un des députés de l'Agoudat Israël a dit qu'il n'y avait pas de « problème » pour apporter un nouveau soutien au Likoud, et il a ajouté : « *Nous avons été très satisfaits de notre association avec le Likoud. Toutes les promesses qu'il nous avait faites ont été remplies, ce qui n'avait pas été le cas autrefois lorsque nous avions formé une coalition avec le parti travailliste. Par ailleurs, M. Pérès a récemment déclaré qu'il ferait tout pour faire annuler les lois que nous avons pu faire voter avec le Likoud. Voici pourquoi notre préférence va au Likoud* ».

FRANCIS CORNU.

Iran

L'imam Khomeiny demande au clergé d'assurer une « participation massive » lors de l'élection du nouveau président de la République

Téhéran (*A.F.P.*). — L'iman Khomeiny a exhorté, mercredi, 1er juillet, le clergé iranien à mobiliser toutes ses forces pour assurer une « participation massive » lors de l'élection, dans trois semaines, d'un nouveau président de la République.

« *Il ne reste que quelques jours avant l'élection présidentielle* (prévue le 24 juillet) *et tous les religieux doivent sérieusement inviter le peuple à y participer, à être présent* », a déclaré l'iman, dans un discours prononcé devant un groupe dereligieux de Téhéran et retransmis par Radio-Téhéran.

« *Si vous vous retirez de la scène*, a poursuivi l'iman, qui s'adressait au clergé, *les Etats-Unis ou les Soviétiques vont faire leur entrée et imposer quelqu'un comme président de la République qui, peut-être, ruinera le pays et, alors, nous serons tous responsables.* »

De son côté, le président du Parlement, l'ayatolah Rafsandjani, a adressé une mise en garde à l'opposition. « *Comment pourriez-vous gouverner ?* » a-t-il lancé au cours de la première séance du Majlis depuis l'explosion de dimanche. *S'il y a une chance que vous puissiez vivre, c'est dans l'ombre de l'iman et sous le gouvernement islamique. Vous pouvez même dire ce que vous voulez à la télévision, mais ne devenez pas diaboliques* ».

Grâce à l'arrivée des nouveaux députés, élus lors des élections partielles de vendredi dernier, et à la présence de trois rescapés de l'explosion, venus assister à la séance sur des fauteuils à roulettes, le quorum a pu être atteint. Les fauteuils des députés tués ont été décorés de glaïeuls rouges et de photos des « martyrs ».

Par ailleurs, le nouveau secrétaire général du PRI, l'hodjatoleslam Mohamed Djavad Bahonard, a réitéré mercredi la thèse selon laquelle l'attentat contre le siège de la formation des intégristes religieux était le résultat d'un complot « *dont les racines se trouvent aux Etats-Unis* » et dont les « *metteurs en scène* » sont « *les mercenaires du grand satan, les moudjahdin du peuple* ».

Il s'est félicité de la « *coopération du peuple avec les forces de sécurité* », qui a permis, a-t-il dit, la découverte d'un « *centre clandestin* » où cinquante personnes étaient réunies. Un plan de destruction d'un viaduc important a été trouvé sur les lieux, a-t-il affirmé, et les membres du groupe ont avoué qu'ils avaient envisagé de détruire le Parlement. Le quotidien *Keyhan* a indiqué qu'il s'agissait de Moudjahdine du peuple dont un a été tué et trois autres blessés dans la fusillade qui a précédé leur arrestation.

Le religieux a indiqué qu'il n'avait été élu secrétaire général du PRI que pour une période de *quarante à cinquante jours*, en attendant le prochain congrès du parti. Il a ajouté que les élections législatives partielles dans les circonscriptions des députés tués dans l'attentat se dérouleraient le même jour que l'élection présidentielle.

Libye

TRIPOLI CONFIRME SES CRAINTES AU SUJET D'UN RAID CONTRE SES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES

M. Ahmed Chehati, « envoyé diplomatique » du gouvernement libyen, vient de passer une semaine à Washington où il a rencontré des responsables de l'administration et des membres du Congrès. Les relations diplomatiques étant inexistantes, bien que non officiellement rompues, entre les deux pays, M. Chehati a précisé, mercredi 1er juillet, à New-York, au cours d'un déjeuner de presse, qu'il était « *venu clarifier les rapports bilatéraux et souligner leur importance* ». Il a repoussé les attaques de Washington contre son pays et a également confirmé les craintes de Tripoli au sujet de ses installations nucléaires (*le Monde* du 2 juillet) « *Nous redoutons*, a-t-il dit, *une attaque israélienne sur le réacteur en cours de construction chez nous.* »

A priori, cependant, M. Ibrahim Bechari, secrétaire du Comité révolutionnaire chargé de l'information, a affirmé, mercredi, que la décision de l'O.U.A. de tenir son prochain sommet à Tripoli, en 1982, « *a consacré l'échec de la campagne antilibyenne des Etats-Unis, notamment des interventions de Washington auprès des gouvernements africains et des messages adressés par le président Reagan aux chefs d'Etat, pour les inciter à prendre position contre la Libye* ».

La veille, le porte-parole du département d'Etat avait déclaré que les Etats-Unis « *regretteraient profondément* » que la Libye accueille l'O.U.A., « *son soutien au terrorisme international, ses interventions dans les affaires de ses voisins et la campagne d'assassinats contre ses opposants à l'étranger ne la qualifiant guère pour être le porte-parole de l'Afrique dans le monde* ».

Enfin, la commission mixte tuniso-libyenne, qui a siégé à Tripoli mercredi, a décidé une intensification de la coopération économique et technique prévoyant, entre autres, la connexion des réseaux électriques entre les deux pays et le développement des lignes de transport terrestres et maritimes. — (*U.P.I., A.F.P.*)



publiera demain

- IDÉES : Religion.
- LES SCRUTINS DES 14 ET 21 JUIN : Abstentions et transferts de voix, début d'une étude d'Anne Chaussebourg.
- « LE MONDE DES LOISIRS ET DU TOURISME » : La Chine au crible.

ASIE

Chine

DANS SON PREMIER DISCOURS PUBLIC

M. Hu Yaobang a voulu insuffler un nouveau dynamisme au P.C.C.

De notre correspondant

Pékin. — Le parti communiste chinois s'est donné un président énergique. On attendait avec curiosité le premier discours public de M. Hu Yaobang. Allait-il, comme son prédécesseur, donner dans le genre patriarche bon enfant ? Céderait-il au contraire à son tempérament impétueux ? La réponse n'a pas tardé : dès les *première phrases* de l'allocution qu'il a prononcée, mercredi 1er juillet, devant dix mille personnes, à l'occasion du soixantième anniversaire du parti, il a manifesté sa vitalité, son dynamisme.

Parlant d'une voix ferme, donnant le sentiment, si rare, de croire en ce qu'il disait, M. Hu s'est démené près de deux heures comme un beau diable, suscitant *à plusieurs reprises* les applaudissements de l'auditoire par son ton passionné et quelques effets oratoires auxquels ici on n'est guère habitué. Etant donnée la chaleur ambiante dans l'amphithéâtre du palais de l'Assemblée populaire — la moitié de l'assistance s'éventait majestueusement, — au milieu de son discours, M. Hu, qui transpirait d'abondance, n'hésita pas à déboutonner son uniforme de cadre supérieur pour terminer l'épreuve en bras de chemise, comme la plupart de ses auditeurs !

Une conception du marxisme plus ouverte

M. Hua Guofeng n'eut pas l'air d'apprécier du tout le spectacle, alors que ses collègues du bureau politique à ses côtés annotaient fébrilement le discours du jour, comme s'ils en prenaient connaissance pour la première fois. Le prédécesseur de M. Hu, raide comme un bâton, cadenassé dans sa vareuse grise fermée jusqu'au cou, ne toucha pas au texte placé devant lui sur lequel il posait de temps à autre, avec une moue quelque peu dégoûtée, un regard discret. Il serait vraiment surprenant que la collaboration entre les deux hommes baigne dans la plus parfaite harmonie.

Le changement n'est pas seulement dans la forme. Il est aussi dans le contenu. Allant droit au but, c'est une conception plus ouverte, nettement moins dogmatique, du marxisme que celle de son prédécesseur qu'a défendue M. Hu. Traçant d'entrée de jeu l'orientation générale qu'il entend donner au pays à l'avenir, il a déclaré : « *Notre parti et notre Etat sont en train de traverser une importante période historique marquée par le rétablissement de l'ordre et le redressement de la vérité, par la continuation de l'œuvre de nos prédécesseurs et notre marche en avant.* » Nous entendons, par là, « *la nécessité de liquider complètement les conséquences néfastes de la « révolution culturelle », de poursuivre la grande cause inaugurée par notre parti sous la direction du camarade Mao Zedong et d'autres révolutionnaires prolétariens de la première génération (...).* »

Tout ou presque est dans ces deux phrases : la référence au grand ancêtre, qualifié de « *plus grand héros national du peuple chinois* », et dont le nouveau président a fait applaudir à plusieurs reprises le nom et les « *exploits immortels* », l'assurance d'une certaine continuité avec l'œuvre précédemment accomplie, mais surtout la volonté de rompre avec les conceptions qui débouchèrent sur la révolution culturelle. Comme l'a dit M. Hu, interprétant à sa manière la ligne définie voilà deux ans et demi au cours du troisième plénum du comité central (décembre 1978), il s'agit maintenant d'« *appliquer par étapes et dans tous les domaines une série de décisions d'importance majeure qui ont radicalement détourné le parti de l'orientation déviationniste gauchiste* ».

Modération à l'égard de l'U.R.S.S.

Estimant sans doute que ce qui devait être dit sur le sujet l'avait été dans la résolution du comité central diffusée la veille (*le Monde* du 2 juillet), M. Hu n'a pas insisté outre-mesure sur les « *erreurs et revers* » du passé, indiquant qu'il s'agissait là de « *phénomènes temporaires* » et qu'il était surtout important de les corriger. Il a, en revanche, longuement défini *les axes principaux de l'action* future du parti, dont tous les efforts doivent être tendus en vue de la modernisation et de l'édification économique du pays. Ce but sera aussi difficile à atteindre que le sommet du mont Taishan, a dit M. Hu, se référant à un lieu de pèlerinage bouddhiste célèbre de la province du Shandong. Mais « *nous viendrons à bout des « dix-huit virages » et nous parviendrons au « sommet de l'empereur de jade* ».

Pour atteindre cet objectif grandiose, le parti devra se rapprocher du peuple, renforcer sa vie démocratique, établir une direction *collective composée de dirigeants « compétents et politiquement intègres »*, bannir le culte de la personnalité, « *oser penser et oser agir* ».

En outre, il a développé plus particulièrement deux points : le premier concerne la théorie. Présentant une conception délibérément rénovatrice, il a déclaré que le P.C.C. devait « *faire progresser le marxisme-léninisme et la pensée de Mao Zedong dans les conditions historiques nouvelles* ». La théorie marxiste est « *un guide pour l'action révolutionnaire, elle n'est nullement un dogme sclérosé qu'on doit accepter tel quel* ». Il faut libérer les esprits, « *se mettre à l'école des experts* » et ne pas dédaigner les expériences d'autrui afin d'en retirer ce qui peut être utile.

La seconde est de portée plus pratique. Tout en rendant hommage aux mérites passés des vétérans du parti, le nouveau président n'a guère pris de gants pour les pousser vers la sortie et les inviter à laisser la place à des « *cadres plus instruits, plus spécialisés, plus jeunes* ». S'abritant derrière l'opinion de quelques caciques septuagénaires du parti, il a proclamé que « *ce serait de la part des camarades vétérans une erreur historique, impardonnable, que de ne pas s'attacher à former de jeunes continuateurs* ». Il faut les affecter par milliers aux postes de direction à tous les échelons, les envoyer de plein gré en première ligne.

Quant aux anciens, M. Hu leur a conseillé de prendre un peu de recul, de « *se débarrasser de lourdes charges quotidiennes* », afin d'être plus disponibles pour formuler leurs conseils sur des questions d'importance majeure. Cette suggestion, apparemment, relance l'idée de former des conseils d'anciens, déjà appliquée au niveau du gouvernement, mais qui se heurte dans le parti à des résistances.

Il est enfin un dernier aspect, et non négligeable, qui a retenu l'attention : c'est la discrétion de M. Hu Yaobang au sujet de l'Union soviétique. Le président du parti a certes fait les références habituelles à l'hégémonisme, mais sans insister. Déjà, il avait paru surprenant que la récente résolution du comité central ne consacre aucun développement particulier à la rupture avec l'U.R.S.S. A l'évidence, lorsque M. Hu a parlé de la nécessité d'étudier les réalisations de l'étranger, il n'a exclu personne. Il se faisait, du reste, l'écho de vues exprimées, en ce sens, au plus haut niveau de la hiérarchie.

De même, lorsqu'il a formulé les principes que le P.C.C. entend suivre à l'avenir dans ses relations extérieures, n'a-t-il lancé aucune exclusive. « *Le P.C.C. entretiendra toujours sur un pied d'égalité une coopération amicale avec tous les partis et organisations du monde en lutte pour le progrès de l'humanité et la libération nationale et s'inspirera de leur expérience utile, sans jamais intervenir dans les affaires intérieures d'aucun parti étranger.* »

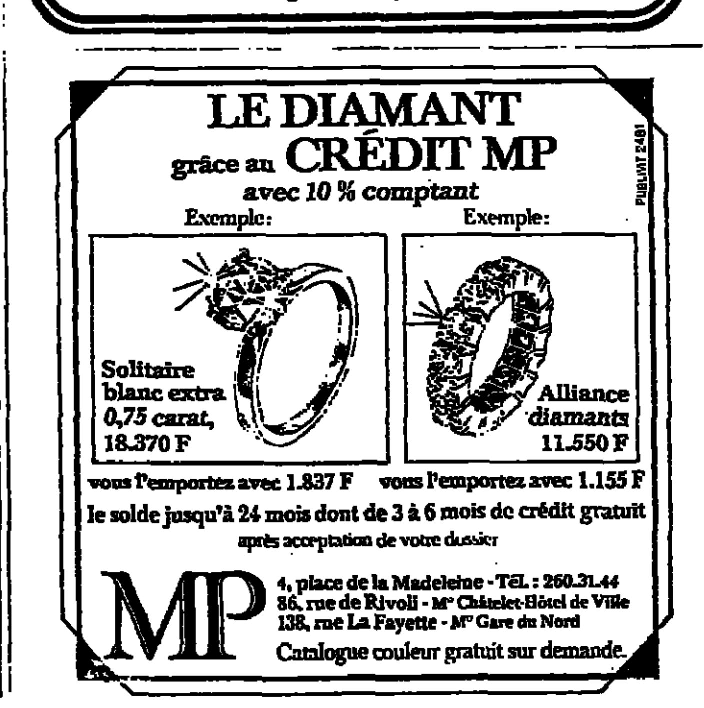
MANUEL LUCBERT.

● RECTIFICATIF. — Une erreur s'est glissée dans l'article sur le différend frontalier sino-indien (*le Monde* du 30 juin). Il s'agissait du territoire — au nord-est de l'Inde — de l'Arunachal-Pradesh et non pas de l'Himachal-Pradesh.

VOYAGE
d'étude et de tourisme
en ISRAEL
du 23 août au 6 septembre
5 000 F tout compris
Comité des Enseignants
Amis d'Israël
134, fg Saint-Honoré, PARIS 8e
Tél. : 720-75-40

VACANCES
OFFRES SPÉCIALES
CALVI 650F AR
séjour pension complète : une semaine 980 F
PALMA 650F AR
jsf 35, rue des Bourdonnais 75001 PARIS
236.31.62 - 296.29.07

ECOLE SUPERIEURE DE SECRETARIAT
ENSEIGNEMENT PRIVE
secrétariat de direction
secrétariat médical
Soyez une vraie secrétaire, vous deviendrez une véritable collaboratrice !
40, RUE DE LIEGE - 75008 PARIS
Tél. : 387.58.83 (lignes groupées)
Métro : Liège - Europe - St-Lazare





Achetez une Volvo rodée par Volvo.
Quelques voitures usine disponibles. Voitures de nos directeurs et collaborateurs à un prix très avantageux.
VOLVO CARDINET : 112/114 rue Cardinet. 75017 Paris. Tél. : 766.50.35. VOLVO NEUILLY : 16 rue d'Orléans. 92200 Neuilly. Tél. : 747.50.05.

مكرر من الأصل

Le Monde

politique

L'OUVERTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

LA PRÉSIDENCE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. LOUIS MERMAZ : un homme du président

De M. Louis Mermaz on sait, aux beaux jours du programme commun, qu'il pouvait être le premier ministre de M. Mitterrand si celui-ci accédait à la présidence de la République. Il avait le profil unitaire qui convenait à l'union de la gauche et la totale confiance du candidat unique qui l'incarnait.

Aujourd'hui, M. Mitterrand est à l'Elysée et M. Mermaz se retrouve président de l'Assemblée nationale, poste auquel il a été élu jeudi 2 juillet non seulement grâce aux voix, largement suffisantes, de ses amis socialistes, mais, aussi, avec celles des députés communistes. La fibre unitaire vibre toujours.

M. Mermaz est en mission. La fonction qu'il occupe devait être initialement confiée à M. Gaston Defferre qui a préféré rester au gouvernement pour s'occuper de la décentralisation. Alors, le ministre de l'équipement et des transports du premier cabinet de M. Mauroy s'est vu confier la succession de M. Chaban-Delmas. Sous la Ve, tous les présidents de la République ont souhaité avoir un allié sûr à ce poste-clé du régime. Nul doute que M. Mermaz soit « un homme du président ». C'est un « mitterrandiste » d'avant le « mitterrandisme » qui s'est très tôt situé dans le sillage de l'actuel président.

Il avait vingt-quatre ans — il est né le 20 août 1931 — lorsqu'il a rencontré M. Mitterrand, dans les dernières années de la IVe République. Depuis, il l'a toujours suivi. Cet agrégé d'histoire, qui a enseigné au Mans, puis à l'université de Clermont-Ferrand, est donc passé par divers clubs, par la Convention des institutions républicaines, dont il sera le secrétaire général en 1965, et par le nouveau parti socialiste. Candidat aux élections législatives de 1956 dans l'Orne, élu dans la cinquième circonscription de l'Isère en 1967, battu en 1968, il retrouve son siège en 1973 après avoir, entre-temps, conquis la mairie de Vienne (1971) et le siège de conseiller général de Vienne-Sud. Depuis, il a pris la présidence de l'assemblée départementale et s'est fait élire dans le canton de Vienne-Nord.

Dans le courant socialiste et dans l'entourage complexe de M. Mitterrand, M. Mermaz se manifeste d'une manière comparable à celle de M. Couve de Murville dans le gaullisme. Avec discrétion, au risque de paraître effacé, avec fermeté pour tout ce qui touche à l'essentiel, avec un humour fin qui s'exprime plus en aparté qu'en public. Il y a quelque chose de paradoxal dans la promotion de ce professeur timide et précautionneux au poste le plus en vue de l'Assemblée — le perchoir, — mais il ne faut se leurrer : derrière les apparences, il y a un homme de gauche, qui trace patiemment et sans dévier son sillon. — A. L.

DIX « CONGÉS SPÉCIAUX » SONT OFFERTS AUX PRÉFETS

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation a informé par télégramme l'ensemble des membres du *corps préfectoral* de la possibilité pour dix d'entre eux de bénéficier du « congé spécial ». Les réponses étaient souhaitées avant jeudi 2 juillet à 18 heures.

La position de « congé spécial » *permet à des préfets de ne plus* exercer leurs fonctions, tout en continuant à percevoir leur traitement de base pendant une durée variable de trois à cinq ans, selon l'âge des bénéficiaires. A la différence de la position « hors cadres », le congé spécial permet le cumul avec une autre activité rémunérée, soit dans l'administration, soit dans le secteur privé. En raison des charges budgétaires que cela entraîne le nombre des *congés spéciaux* est annuellement fixé dans la loi de finances.

L'ouverture de dix nouveaux « congés spéciaux » révèle l'intention du gouvernement de procéder lors d'un prochain conseil des *ministres à un mouvement préfectoral* relativement important. En effet, en plus des postes qui seront ainsi libérés, quatre préfectures n'ont actuellement plus de titulaires, celles des régions Ile-de-France et Languedoc-Roussillon, celles des départements de Meurthe-et-Moselle et de l'Ain.

● *M. Yves Cannac*, ancien P.-D.G. de l'agence Havas, poste auquel lui a succédé, à l'expiration de son mandat, M. Pierre Nicolay (*le Monde* du 26 juin) est réintégré dans ses fonctions de maître des requêtes au Conseil d'État par arrêté du premier ministre publié au *Journal officiel* du 2 juillet.

● *Un lapsus s'est glissé* dans le texte de l'interview de M. Mitterrand (*le Monde du 3 juillet*). Il faut bien entendu parler du département d'Etat des Etats-Unis, et non du secrétariat d'Etat, même si à sa tête se trouve placé — comme au Vatican — un secrétaire d'Etat.



Numéro de juillet-août-septembre

LA REVENDICATION RÉGIONALE

LE SÉNÉGAL

Le numéro : 4,50 F.
(dix numéros) : 45 F.

M. Jean-Claude Gaudin président du groupe U.D.F.

Le conseil politique de l'U.D.F. devait siéger, ce jeudi en fin de journée, et décider de la reconduction de MM. Jean Lecanuet et Michel Pinton dans leurs responsabilités de président et de délégué général. A la veille de la réunion, cette reconduction semblait probable, mais il apparaissait aussi que, pour nombre de responsables des partis associés, elle ne pouvait avoir que valeur de mesure *conservatoire*.

Ainsi, lors de la session du bureau politique du parti républicain, mercredi *matin, les dirigeants giscardiens, dans* leur majorité, ont souhaité que les mandats du président et du délégué général *soient seulement prorogés* jusqu'au mois de septembre. Les mêmes intentions semblaient prévaloir du côté du C.D.S. et des radicaux.

En fait, les principaux dirigeants des formations constitutives sont pratiquement tous convaincus que l'U.D.F. ne peut guère espérer jouer un rôle important dans l'opposition en conservant la même organisation. M. Jean-Claude Gaudin, qui a été élu mercredi, à l'Assemblée nationale, président du groupe parlementaire, a souligné que sa désignation atteste « une volonté de changement au sein de l'U.D.F. ». Sa candidature avait d'ailleurs été *soutenue* — *si ce n'est suscitée* — par les centristes pour faire pièce à celles de MM. Christian Bonnet et *Michel d'Ornano*; *les épisodes qui* l'avaient précédée avaient, en outre, témoigné des incertitudes que connaissent les partis de l'ancienne coalition giscardienne. Tentative du C. D. S. pour former son propre groupe ou un groupe « réformateur » ; recherche de ralliements personnels du côté des députés « chabanistes », susceptibles de compléter l'effectif nécessaire ; critiques sévères, adressées par les amis de M. Chinaud, aux dirigeants actuels de l'U.D.F. ; interrogations centristes sur la possibilité de voter certains projets socialistes, etc.

En ce début de session, la seule réalité de l'Union pour la démocratie française est son groupe parlementaire. Encore ce groupe n'a-t-il pu être constitué qu'au prix de quelques difficultés, et encore devra-t-il sans doute compter sur le principe de la liberté de vote pour éviter les ruptures. On conçoit, dans ces conditions, que l'examen des réformes ou des muta*tions nécessaires à la survie d'une* opposition giscardo-centriste puisse être reporté à l'automne. Un délai de réflexion s'impose.

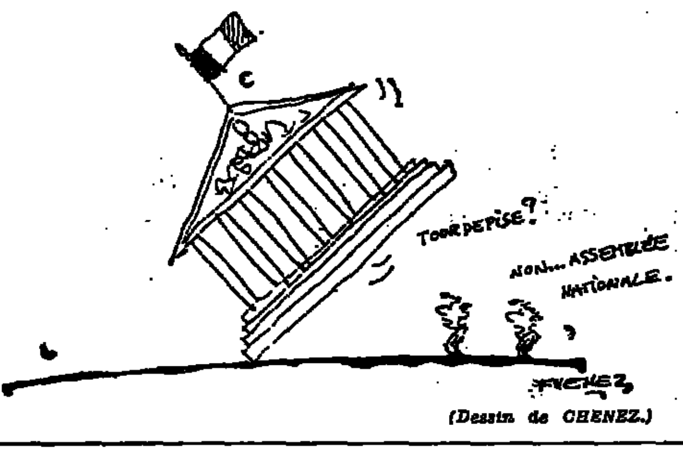
NOËL-JEAN BERGEROUX.

M. Jean-Claude Gaudin, député des Bouches-du-Rhône, a été élu, à l'unanimité, mercredi 1er juillet, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale. M. Jean-Claude Gaudin était *seul candidat. Le* groupe, qui comprend soixante-trois députés, a également désigné les dix-huit *membres de son bureau, dont* font partie les anciens ministres issus de cette formation, qui siègent à l'Assemblée nationale. M. Raymond Barre assistait à la réunion mais comme membre apparenté à l'U.D.F.

M. Gaudin a estimé que son élection répond « *à une volonté de changement au sein de l'U.D.F., à une volonté de permettre à de jeunes élus d'accéder à des postes de responsabilités* ». Le nouveau président du groupe U.D.F. a indiqué que les élus de l'Union pour la démocratie française disposeraient, comme précédemment, de la liberté de vote au sein du groupe et qu'ils apprécieraient les projets de loi « *en fonction de l'intérêt de la France* ».

Le bureau du groupe est ainsi composé : MM. Christian Bonnet (Morbihan), Jacques Blanc (Lozère), Michel d'Ornano (Calvados), Alain Mayoud (Rhône), Jacques Barrot (Haute-Loire), Loïc Bouvard (Morbihan), Jean-Marie Daillet (Manche), Jean-Paul Fuchs (Haut-Rhin), Pierre Méhaignerie (Ille-et-Vilaine), Bernard Stasi (Marne), Emmanuel Hamel (Rhin), Jean-Pierre Soisson (Yonne), François d'Aubert (Mayenne), Maurice Ligot (Maine-et-Loire), André Rossinot (Meurthe-et-Moselle), Pascal Clément (Loire), Philippe Mestre (Vendée), Jean Begault (Maine-et-Loire).

Les vice-présidents seront désignés ultérieurement parmi les membres du bureau.



(Dessin de CHENEZ.)

LE P.R. : le P.S. s'approprie l'État.

Le bureau politique du parti républicain, qui a siégé mercredi 1er juillet sous la présidence de M. Jacques Blanc, a publié une déclaration dans laquelle il désapprouve la politique étrangère de M. Mitterrand et « *dénonce solennellement* » ce qu'il nomme « *la chasse aux sorcières qu'organise depuis trois semaines le gouvernement, avec le concours direct du parti socialiste, à la télévision et à la radio, dans la magistrature et dans la fonction publique* ».

La direction du P.R. affirme : « *Malgré les déclarations faites pendant la campagne législative,* de M. Mitterrand et « *dénonce le parti socialiste s'approprie l'Etat. Le parti républicain est fermement décidé à défendre les principes de la démocratie, l'indépendance de la magistrature et les droits des fonctionnaires qui entendent rester fidèles à l'esprit du service public.* »

Le patron du P.R. dans le Midi...

Agé d'un peu moins de quarante-deux ans — il est né le 8 octobre 1939, — M. Jean-Claude Gaudin est un Marseillais non seulement de naissance, mais aussi de carrière. Fils d'un artisan maçon, il a fait ses études, exercé son métier de professeur et entrepris son ascension politique dans la grande ville du Midi. Il y a même débuté à l'ombre... de M. Gaston Defferre, puisqu'il a été conseiller municipal, élu sur l'une des listes du maire, de 1965 à 1977. C'est en 1977, en effet, que l'actuel ministre d'Etat, pour obéir à la discipline de l'union de la gauche, dut se séparer des élus centristes et modérés de son assemblée municipale.

A cette date, M. Jean-Claude Gaudin était membre du parti de M. Giscard d'Estaing depuis déjà trois ans. Il était même en passe de devenir le principal animateur de la famille giscardienne dans la région. Secrétaire général de la fédération de Provence à partir de 1975, président de la fédération des Bouches-du-Rhône des républicains indépendants en 1976, puis du parti républicain en 1977, il était, avec M. Paul Dijoud, l'une des deux personnalités giscardiennes les plus en vue. Son travail d'implantation, son allant, les excellents rapports qu'il sut nouer avec militants et cadres locaux firent qu'il passa bientôt du rôle d'allié de M. Dijoud à celui de concurrent. Sur le terrain, il fut bientôt le patron.

Les élections de 1978 furent son triomphe : lui-même élu dans la deuxième circonscription des Bouches-du-Rhône au siège détenu jusque-là par M. Charles-Emile Loo (P.S.), il voyait deux de ses amis politiques conquérir des sièges dans le Var (MM. Léotard et Paecht). La région Provence-Alpes-Côte d'Azur devenait, en grande partie grâce à lui, une des régions où l'implantation U.D.F. était la plus forte.

Par la même occasion, M. Jean-Claude Gaudin accélérait son ascension dans la hiérarchie giscardienne. Grand pourvoyeur des congrès du P.R. en participants enthousiastes (les tribunes occupées par « les Marseillais de Gaudin » étaient souvent les plus bruyantes), il fut de ceux grâce auxquels ces assises commencèrent à témoigner de la dimension « populaire » du parti républicain. Il fut récompensé, en 1979, par un poste de secrétaire général adjoint.

Au soir du 21 juin, M. Jean-Claude Gaudin ajoutait à ses mérites personnels d'être l'un des rares rescapés de l'U.D.F. et plus que jamais le « patron » d'une région où cette formation avait moins mal résisté qu'ailleurs. Une région où l'un des vaincus de marque était... M. Paul Dijoud. — N.-J. B.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 1er juillet 1981, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme de ses travaux, le communiqué suivant a été publié :

● BUDGET 1981

Sur la proposition du ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances chargé du budget, *le conseil des ministres* a adopté le projet de loi de finances rectificative pour 1981.

Ce projet traduit le *dispositif* approuvé par le conseil des ministres le 10 juin :

— *Ouverture des* crédits nécessaires pour « apurer le passé » : le déficit budgétaire prévu avant toute action nouvelle est, en réalité, de 51,3 milliards de francs et non de 29,4 milliards de francs comme il avait été annoncé avant l'élection présidentielle ;

— Financement des mesures sociales décidées par le conseil des ministres du 3 juin (dont le coût est de 5,3 milliards de francs), ce qui porte le déficit budgétaire au *niveau de* 56,8 milliards *de francs* ;

— Financement par l'impôt d'actions nouvelles (création d'emplois publics, emploi des jeunes, logements sociaux, aides aux entreprises, mesures de *solidarité*). Le montant des actions nouvelles est porté à 7 710 millions de francs à la suite d'une majoration de 910 millions de francs des crédits consacrés aux *aides aux entreprises. En contrepartie*, il est prévu une majoration des taux de la taxe intérieure sur les carburants correspondant à une hausse de 6 centimes par litre, qui procurera une recette de 910 millions de francs.

(*Lire page 32.*)

● TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES

Le conseil des ministres a approuvé le décret portant majoration des traitements des fonctionnaires avec effet au 1er juillet 1981.

Cette augmentation sera de 3,4 % ; elle représente la *différence* entre le taux de hausse cumulée des prix depuis le début de l'année majoré de 1 %, soit 6,5 %, et les hausses de traitement déjà intervenues, soit 3,1 %.

La précédente augmentation date du 1er avril et constituait la dernière mesure d'application de l'accord salarial 1980 pour la fonction publique. Des négociations se dérouleront, à partir du mois de septembre. Dans l'immédiat, et après *consultation des organisations* syndicales de fonctionnaires, il est apparu nécessaire de majorer les traitements, au 1er juillet, afin de maintenir leur pouvoir d'achat. Ainsi qu'il était prévu dans l'accord qui vient d'expirer, l'indice des prix du dernier mois du trimestre non encore connu a été estimé forfaitairement à 1 %.

Parallèlement, un effort particulier est fait pour les titulaires des revenus les moins élevés sous la *forme d'une majoration de l'indemnité* spéciale instituée en 1976 et bénéficiant aux catégories C et D.

Pour les retraités qui bénéficient de l'augmentation générale des traitements, l'indice à prendre en considération, pour le calcul du minimum de pension, est porté de 190 à 192, soit une augmentation de 4,4 %.

(*Lire page 32.*)

● AMNISTIE

Le garde des sceaux, ministre de la justice, a présenté au conseil des ministres les *grandes lignes* du projet de loi d'amnistie.

Le conseil des ministres arrêtera, la semaine prochaine, le texte tel qu'il sera soumis au Parlement.

(*Lire page 8.*)

● VIANDE OVINE

Le conseil des ministres de l'agriculture de la Communauté européenne s'est réuni, à Luxembourg, le 30 juin 1981, pour rechercher un accord *sur* les *demandes* du Royaume-Uni en matière de viande ovine.

Les positions en présence n'ont pas permis d'aboutir à une solution acceptable par toutes les délégations. La Commission a indiqué qu'elle soumettrait de nouvelles *propositions* aux Etats membres.

Le Royaume-Uni a levé, au cours des négociations, les réserves qu'il avait émises à l'encontre de l'adoption des règlements devant entrer en vigueur le 1er juillet, ainsi que ceux relatifs à l'amélioration des structures agricoles, notamment grâce à la mise en œuvre de programmes d'investissement dans certaines régions de la Communauté, dont la Lozère et les départements français d'outre-mer.

● SIDÉRURGIE

Le ministre délégué, chargé des affaires européennes, a rendu compte, au conseil des ministres, des conclusions du conseil des Communautés du 24 juin consacré à la situation de la sidérurgie.

Le conseil sidérurgie a pris des dispositions concernant l'organisation du marché et a décidé de reconduire pour un an des mesures de contingentement pour certaines catégories de produits. Les ministres se sont mis d'accord sur un calendrier de suppression progressive des diverses aides gouvernementales *avant la fin de l'année 1985* ; à la demande du gouvernement français une clause de flexibilité a été introduite, permettant de tenir compte de la situation du marché. Dans le domaine social, un accord est intervenu sur le financement de mesures touchant les retraites anticipées et le chômage partiel engendré par des restructurations.

● RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

Le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie, a fait une communication sur la préparation du colloque national sur la recherche et la technologie.

L'effort de recherche et de développement technologique de la France a stagné, au cours de ces dernières années, à un niveau insuffisant qui hypothéquait l'avenir de notre pays. Une relance de l'effort national de recherche est indispensable pour que la France *gagne, dans la division internationale* du savoir, une des toutes premières places dans le monde, de façon que puisse être atteint l'objectif que se fixe le gouvernement : porter les moyens consacrés à la recherche et au développement technologique au niveau de 2,5 % du produit intérieur brut en 1985. Une loi de programme garantira la continuité de l'effort de recherche à long terme.

Le ministre de la recherche et de la technologie a proposé que l'élaboration de cette loi de programme soit précédée d'une large consultation de la communauté scientifique, *et plus généralement de tous ceux* qui participent à la recherche. Cette consultation devra fixer les enjeux de la politique scientifique et technologique aux yeux de la collectivité nationale tout entière. Elle prendra la forme d'un colloque national qui se tiendra à la fin de l'année ; elle sera précédée d'assises régionales de la recherche et de la technologie organisées en liaison avec les conseils régionaux. Un comité national d'organisation, placé sous la présidence du professeur François Gros, membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur, sera chargé de sa préparation.

● L'AUDIOVISUEL

Le ministre de la communication a présenté une communication sur la préparation de la loi sur l'audiovisuel.

1) Sur la base de *propositions* communes aux ministres de la communication et de la culture, cette loi répondra aux grands objectifs suivants :

— Garantir, dans le respect du pluralisme, le droit à la communication ;

— Assurer la pleine autonomie des organismes chargés *du service public* de la radio et de la télévision, à l'égard tant du pouvoir politique national, régional et local, que des puissances financières ;

— Organiser, parallèlement à la réforme régionale, la décentralisation de l'audiovisuel ;

— Favoriser le développement de la culture, de l'éducation et de l'information du citoyen ;

— Permettre une meilleure diffusion de la culture et de la langue françaises à l'étranger par les moyens audiovisuels.

2) *Le projet de loi*, qui devra être soumis au Parlement à l'ouverture de la session d'automne, sera élaboré sous la responsabilité d'un groupe interministériel placé auprès du premier ministre.

Pour le travail de préparation de cette loi et pour procéder aux concertations nécessaires, sera mise en place une commission de réflexion et d'orientation, *composée*, sur proposition des deux ministres de la communication et de la culture, d'un petit nombre de personnalités indépendantes et de compétence reconnue, qui remettra ses conclusions au gouvernement à la fin du mois de juillet.

● LA VISITE DE M. TRUDEAU

Le président de la République et le premier ministre ont reçu M. Trudeau, premier *ministre* du Canada. Au cours de ces entretiens s'est dégagée une large convergence de *vues. S'agissant de la préparation du* sommet d'Ottawa, les deux parties sont tombées d'accord pour que les problèmes économiques, monétaires et commerciaux ainsi que les relations entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement soient les thèmes centraux de ce sommet.

● CONSEIL EUROPÉEN

Le président de la République a informé le conseil des ministres de la réunion du Conseil européen qui s'est tenue à Luxembourg les 29 et 30 juin.

● ATTRIBUTIONS MINISTÉRIELLES

Le conseil des ministres a approuvé :

— *Un projet de décret* relatif aux attributions du ministre d'Etat, ministre des transports ;

— Un projet de décret modifiant et complétant le décret du 2 juin 1981 et relatif aux attributions du ministre de la solidarité nationale ;

— Un projet de décret relatif aux attributions du ministre de l'urbanisme et du logement.

(*Lire page 4.*)

● CONVENTIONS INTERNATIONALES

Sur la proposition du ministre des relations extérieures, le conseil des ministres a approuvé un projet de loi autorisant l'approbation d'une modification de la convention du 27 novembre 1964 entre le gouvernement français et le gouvernement japonais, tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu. Il a, en outre, approuvé une convention entre la France et la Norvège, en vue d'éviter les doubles impositions, de prévenir l'évasion fiscale et d'établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

LE DÉBAT INTERNE S'OUVRE AU P.S.

Le rôle du parti par rapport au pouvoir sera l'un des enjeux du congrès de Villeurbanne

Dans un texte publié mercredi 1er juillet dans « Combat socialiste », M. Paul Quilès, député de Paris et membre du secrétariat national du P.S., lance le débat en vue du prochain congrès de cette formation. M. Quilès souhaite que le P.S. réussisse la « mutation » rendue nécessaire par deux victoires électorales successives.

Pour éviter de devenir un « parti godillot », le parti socialiste « devra utiliser toutes ses vertus critiques pour peser sans surenchère sur les décisions ultimes » du gouvernement, indique-t-il, avant de souligner que le P.S. — « parti au gouvernement » — ne saurait voir aujourd'hui « son indépendance remise en cause par l'existence de liens trop mécaniques avec le pouvoir d'Etat ».

« A contrario », ajoute-t-il, « le P.S. ne saurait, dans son instance souveraine (...) définir de façon impérative le programme du gouvernement, ainsi que le pratique le parti travailliste en Grande-Bretagne ; il ne peut être, en fait, sur ce plan, qu'une force de proposition et d'impulsion, ce qui implique notamment la revalorisation de ses commissions d'études ». « C'est dans un mouvement à la fois ascendant et descendant, en direction du peuple et du pouvoir central, que le P.S. doit rechercher et ajuster ses nouvelles fonctions », conclut M. Quilès.

Le texte de M. Paul Quilès soulignant que le P.S. *« devra utiliser toutes ses vertus critiques pour peser sans surenchère sur les décisions ultimes »* du gouvernement peut être considéré comme le coup d'envol de la préparation du congrès de Villeurbanne, prévu du 23 au 25 octobre prochain. Le secrétaire national chargé des fédérations reprend un thème qu'il avait déjà abordé (*le Monde* du 18 juin) et qui le conduit à mettre en garde les socialistes contre deux tentatives : soit d'aliéner leur indépendance *« remise en cause par l'existence de liens trop mécaniques avec le pouvoir d'Etat »* ; soit de dicter *« de façon impérative »* le programme du gouvernement.

Cette première intervention est suffisamment générale pour être acceptée : elle a surtout le mérite de mettre l'accent sur l'un des enjeux principaux du prochain congrès : la redéfinition du rôle du parti.

Celui-ci doit en effet maîtriser une extraordinaire richesse qui lui a permis de peupler les rouages de l'Etat, mais qui le cantonne dans un rôle secondaire.

Les assemblées de courants qui se sont récemment réunies n'ont pas fixé définitivement l'attitude des uns et des autres, mais elles ont permis de définir des orientations.

Les responsables du « courant Mitterrand », ou « courant A », souhaitent préserver leur exclusivité, tandis que les minoritaires cherchent, à travers une unanimité retrouvée, à reprendre leur place à la direction.

L'exclusivité dont bénéficient les fidèles du chef de l'Etat et qu'ils veulent préserver concerne non seulement les positions de pouvoir à l'intérieur du parti mais aussi la définition de la ligne politique. Ces derniers considèrent, en effet, à juste titre, que les événements ont tranché les querelles de courants en leur faveur ; ils affirment donc qu'ils sont les mieux à même de définir les orientations et le rôle du parti. Les autres, c'est-à-dire les minoritaires des courants Rocard et Mauroy, mais aussi le CERES de M. Chevènement, doivent donc se déterminer par rapport aux textes qui émanent de ceux qui sont devenus la majorité de la majorité. Pour mieux marquer leur avantage, les responsables du « courant A » sont tentés de multiplier les garde-fous, voire les arrêter, sur tous les sujets qui les ont opposés aux minoritaires.

A vrai dire, parmi les minoritaires, seuls les rocardiens sont concernés : il ne fait aucun doute en effet que les amis de M. Mauroy réintégreront une direction qu'ils avaient abandonnée en 1979, ne serait-ce que parce que leur chef de file est premier ministre. L'orientation du congrès devrait donc dépendre assez largement des discussions entre le courant « Action socialiste » du maire de Lille et M. Lionel Jospin.

Face à cette situation, les amis de M. Rocard sont enclins à remettre en cause leur existence en tant que courant organisé. Voulant éviter d'être laminés tant au niveau national qu'à celui des fédérations, ils se placent dans la perspective d'une motion de synthèse.

Une majorité des militants présents à l'assemblée du 28 juin (M. Rocard était absent) semblent refuser toute stratégie du recours dans la perspective d'une détérioration de la situation. L'idée dominante est, en revanche, que les rocardiens doivent contribuer au succès de l'expérience ouverte par la victoire de M. Mitterrand. Aussi n'envisagent-ils pas de déposer leur propre contribution au débat du congrès. Tout au plus, certaines fédérations qu'ils contrôlent, ou certaines personnalités alimentent-elles ce débat sur tel ou tel sujet.

La position du CERES sur ce point — contribution unique ou interventions partielles — n'est pas encore arrêtée. Le problème, pour les amis de M. Chevènement, est à la fois plus souple — ils sont déjà dans la majorité du parti et n'auront pas à s'aligner pour y rester — et plus complexe : le CERES ne souhaite pas renoncer à affirmer ses idées lors d'un congrès du parti. Les amis de M. Chevènement ont, pour le moment, défini quatre axes de réflexion où le premier a trait au passé : le CERES entend montrer qu'il a, depuis 1971, suivi une ligne « juste », ligne qui l'a pourtant conduit à constituer l'opposition à M. Mitterrand de 1975 à 1979. Le second consiste à définir des grandes orientations dont le gouvernement devra s'inspirer. Le troisième concerne les questions internationales. Le quatrième traite du rôle du parti : sur ce dernier sujet, le CERES veut mettre en garde le P.S à la fois contre les « *modérantistes* » et contre les « *anarcho-basistes* », selon l'expression de M. Georges Sarre qui désigne les modérés du gouvernement (tel M. Jacques Delors) tout autant ceux qui seraient tentés de s'opposer au gouvernement au nom des vertus de la « base ».

En l'état actuel des choses, le P.S. semble s'orienter vers une motion de synthèse. En premier lieu parce que la charte du parti, comme de l'action gouvernementale, ne peut pas être très différente des options du chef de l'Etat : or tout le parti s'est rassemblé, pendant la campagne présidentielle, autour de celles-ci. En second lieu parce qu'il serait peut-être difficile de faire admettre à l'opinion que les mêmes hommes, unis au gouvernement, sont désunis à l'intérieur de leur propre formation.

L'inquiétude des militants du « courant A » dans les fédérations, notamment, de voir leur « ligne », celle du congrès de Metz, se perdre dans les salles de l'action gouvernementale est réelle. La présence de fidèles de Mitterrand aux postes-clés (et notamment à la tête du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, peut atténuer cette crainte. — J.-M. C.

L'AVENIR DE LA PRESSE DU P.S.

Le sort de *Combat socialiste*, quotidien du P.S. lancé le 24 février dernier à l'initiative de M. Claude Germon pour soutenir la candidature de M. François Mitterrand, sera probablement réglé lors de la réunion du secrétariat national, le mercredi 8 juillet.

Les fonds réunis au départ, grâce à une souscription par abonnements, sont aujourd'hui épuisés sans que les objectifs de vente aient été atteints, ni même approchés.

Pour sa part, l'hebdomadaire *l'Unité* n'a pas non plus enregistré une sensible augmentation de ses ventes après le succès électoral du 10 mai. M. Claude Estier indique qu'à la rentrée une nouvelle formule pourrait être envisagée. Elu député de Paris, M. Estier devrait moins participer à l'élaboration de chaque numéro, mais continuer d'exercer un droit de regard politique sur l'hebdomadaire.

(Publicité)

Révolution

« Nous vivons le temps des révolutions. »

numéro 70 du vendredi 3 juillet 1981

UN NUMÉRO EXCEPTIONNEL

EXCLUSIF :
- Ministre d'Etat, ministre des transports, Charles FITERMAN accorde à « RÉVOLUTION » un entretien exclusif.
- 1945-1947 : les premiers ministres communistes : une étude historique de Roger BOURDERON et Jean-Paul SCOT.

Dans le même numéro :
* DIVORCE A L'ANTENNE : table ronde sur l'audiovisuel avec Pierre GANZ, journaliste à France-Inter, responsable de l'Intersyndicale ; Jacques MERLINO, Jacques ABOUCHAR, Claude SERILLON, Paul LEFEVRE, Jean-François BOYER, journalistes à Antenne 2 ; Marcel TRILLAT, journaliste à L.C.A. et Richard MICHEL, journaliste à « RÉVOLUTION ».

Mais aussi :
* Le Havre de la culture
* Les festivals à La Rochelle et à Lyon
* Les anciens en B.D.

Chaque vendredi, le numéro : 8 F - En vente chez votre marchand

Abonnements :
1 an : 330 F - ét. : 270 F - 6 mois : 185 F - ét. : 150 F
REVOLUTION, 15, rue Montmartre - 75001 PARIS
C.C.P. : REVOLUTION - 4260 E Paris.



Selon un sondage « Paris-Match » - B.V.A.

60 % DES FRANCAIS ONT UNE « BONNE OPINION » DE MM. MITTERRAND ET MAUROY

Paris-Match, daté du 10 juillet, publie un sondage réalisé par la société B.V.A. entre le 15 et le 18 juin auprès de neuf cent *quatre-vingt une personnes*. Selon cette enquête, 43 % des personnes interrogées ont une opinion *« plutôt bonne »* de M. François Mitterrand *« en tant que président de la République »*, 18 % *« très bonne »*, 13 % *« plutôt mauvaise »*, 4 % *« très mauvaise »*. M. Pierre Mauroy, *« en tant que premier ministre »*, est crédité de 41 % d'opinions *« plutôt bonnes »*, 19 % *« très bonnes »*, 11 % *« plutôt mauvaises »* et 4 % *« très mauvaises »*. MM Mitterrand et Mauroy recueillent donc à peu près le même pourcentage *d'opinions favorables* : 61 % pour M. Mitterrand et 60 % pour *M. Mauroy*.

72 % des personnes interrogées font confiance au gouvernement pour réduire les inégalités sociales, 67 % pour réduire le chômage, 66 % pour améliorer la *sécurité des Français, 64 % pour* améliorer le fonctionnement de la démocratie en France, 62 % pour lutter contre la hausse des prix, 60 % pour développer les exportations, 59 % pour développer la compétitivité des entreprises françaises, 58 % pour développer la compétitivité des entreprises françaises, 58 % pour développer l'influence de la France dans le monde, 57 % pour développer l'indépendance énergétique de la France, 54 % pour renforcer la défense nationale.

● *Une délégation de la Fédération nationale des anciens combattants d'Afrique du Nord* (F.N.A.C.A.) a été reçue le 1er juillet par le président de la République. A l'issue de cet entretien, M. Wladyslas Marek, président de la Fédération, a souligné que c'était la première fois que cette *association* était reçue par un chef de l'Etat. Ont été notamment évoquées une *« plus juste »* attribution de la carte du combattant et l'égalité des droits avec les combattants des autres conflits. M. Marek a précisé *qu'avait été également* abordée avec M. Mitterrand la question de la commémoration du 19 *mars* 1962 (cessez-le-feu en Algérie).

● *RECTIFICATIF.* — *C'est à* Isle, banlieue de Limoges, dont M. Robert Laucournet (P.S.) est le maire, et non à Limoges, que M. Alain Poher a pris la parole *dimanche (le Monde* du 30 juin).

M. Fiterman : être ministre cela comporte des exigences de solidarité

Dans une interview accordée à l'hebdomadaire *Révolution*, daté du 3 au 9 juillet, M. Fiterman, ministre d'Etat chargé des transport, *membre* du secrétariat du comité central du parti communiste, déclare que les communistes n'auraient pas accepté d'entrer au gouvernement s'ils avaient été convaincus qu'il s'agissait de mettre en œuvre une *« expérience social-démocrate classique »*. Expliquant cette décision, M. Fiterman indique : *« Cette attitude est tout à fait conforme à la ligne définie par nos vingt-deuxième et vingt-troisième congrès. S'il est vrai que la crise actuelle appelle une transformation d'une portée telle qu'elle équivaut à une transition vers un socialisme démocratique tel que nous le voulons, nous ne disons pas que ce changement devrait se faire de manière brusque, globale, par une rupture unique. Nous n'avons pas une vision catastrophiste de la crise, une vision mécaniste de son issue, coupée des conditions politiques. C'est l'inverse que nous avons dit à nos congrès. Nous pensons que notre peuple s'avancera par des changements successifs*, « par une » suite de luttes de masse » et *de choix exprimés dans le suffrage universel vers le socialisme, vers une solution réelle et globale à la crise du système capitaliste.* »

M. Fiterman définit ensuite son attitude au sein du gouvernement, expliquant :

« En somme, je suis communiste, soucieux de ne contredire en rien les idées et la politique à laquelle je tiens, et c'est tel que je suis que j'exerce et exercerai mes responsabilités personnelles dans le cadre des institutions et de la politique choisie par le pays le 10 mai. Cela comporte des exigences de solidarité. C'est clair. (...) Cela dit, il y a ce que peuvent faire les ministres, et ce qu'il appartient aux travailleurs eux-mêmes de faire. L'un ne va pas sans l'autre à mes yeux. »

LES 12 ET 13 SEPTEMBRE A LA COURNEUVE

M. Roland Leroy prononcera le discours de la fête de « l'Humanité »

La fête de *l'Humanité*, qui se tiendra, comme chaque année, dans le parc paysager de *La Courneuve* (Seine-St-Denis), les 12 et 13 septembre, sera inaugurée par M. Gaston Plissonnier, membre du secrétariat du comité central du P.C.F. M. Roland Leroy, membre du bureau politique, directeur de *l'Humanité*, *prononcera, le dimanche 13 septembre*, le traditionnel discours qui constitue le « clou » politique de la fête. L'an dernier, ce discours avait été prononcé par M. Marchais, qui n'était pas encore officiellement désigné *comme* candidat du P.C.F. à l'élection présidentielle.

M. Leroy a précisé, mardi 30 juin, au cours d'une conférence de presse et dans une déclaration publiée dans la soirée, que M. Marchais sera présent à la fête. Il *« aura l'occasion, je l'espère, de faire une ou deux de ces grandes émissions de télévision qui sont devenues une grande tradition de la fête »*, a ajouté M. Leroy. Le directeur de *l'Humanité* a indiqué, d'autre part, que des participants à la fête pourront *« débattre avec les dirigeants, les élus, les militants communistes »*.

La partie artistique de la fête comportera, en particulier, un hommage à Picasso pour le centenaire de sa naissance (*exposition* de cent cinquante gravures et spectacle de ballet, réglé par Moses Pendleton, avec la collaboration de l'Opéra de Paris). Le *programme comprend* également le Cirque de Moscou, Ray Charles, Martial Solal, Eddy Mitchell, Marie-Paule Belle et Catherine Lara.

Les comptes de *l'Humanité*, *publiés le 4 juin par le quotidien* du P.C.F., faisaient apparaître un déficit de 4 048 000 francs dans le bilan 1980 (172 246 000 francs de dépenses pour 168 198 000 francs de recettes). Mme Marie-Rose Pineau, administratice du journal *soulignait que, malgré une* remontée de la diffusion (142 293 exemplaires, en moyenne, pour 1980, selon l'O.J.D., soit une augmentation de 3,9 % par rapport à 1979), *l'Humanité-Dimanche* progressant, quant à elle, de 36 779 exemplaires, *avec un tirage moyen* de 358 826 exemplaires), l'insuffisance des recettes publicitaires, qui ne représentent que 10,5 % du chiffre d'affaires, du fait d'une *« discrimination »*, rendait nécessaire, faute d'aides à la presse, une réduction des charges.

L'Humanité évoque de nouveau, jeudi 2 juillet, *« la nécessité d'économies internes importantes »*. Selon les indications données par la *direction* lors de réunions internes, une compression du personnel, qui compte trois cent vingt employés, dont deux cents journalistes, serait envisagée pour la rentrée. Mme Pineau nous a indiqué, pour sa part, que les réductions de charges *annoncées sont* seulement à l'étude et qu'aucune décision n'avait été prise, mais que des mesures nécessaires devront porter aussi sur le personnel.



Iberia, la tradition, quand on baisse les prix on ne réduit pas le service.

En période de crise, la tendance est de tout réduire, du confort au sourire.

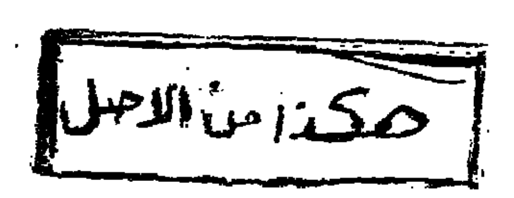
Sur IBERIA, c'est exactement l'inverse. Quand tout le monde économise sur le service pour baisser les prix, nous maintenons le confort et l'accueil traditionnels tout en offrant des tarifs exceptionnels. Par exemple :

Paris-PALMA	1.060 F
Paris-MALAGA	1.510 F
Paris-MADRID	1.385 F
Paris-BARCELONE	1.065 F

(prix aller-retour, du 15 juillet au 31 août, avec conditions spéciales d'application et sous réserve d'approbation gouvernementale).

Interrogez votre agent de voyages, vous serez surpris des économies que vous pouvez faire, tout en profitant d'un accueil chaleureux.





مكرر من الأصل

Le Monde

société

JUSTICE

APRÈS LE CONSEIL DES MINISTRES

L'amnistie et les limites de la générosité

Le projet de loi d'amnistie examiné par le conseil des ministres du 1er juillet (« le Monde » du 2 juillet) va être remanié, sur certains points, à la demande de plusieurs membres du gouvernement, qui ont trouvé le projet trop ample. Le débat porte notamment sur le sort des insoumis et sur certains délits économiques.

Dans la tradition de la Ve République, l'examen d'un projet de loi par le conseil des ministres est généralement une formalité, les arbitrages ayant été faits auparavant entre les cabinets.

Pour le projet de loi d'amnistie, la procédure a, dans les travaux précédant le conseil, suivi l'usage. Mais au cours de sa réunion, mercredi 1er juillet, ce qui aurait dû être formel — l'adoption du projet a donné lieu à un nouveau débat, entre les ministres. Le président de la République n'a ni écarté ni tranché le conflit, puisque la décision a été remise à la semaine prochaine (*le Monde* du 2 juillet). Entre temps, une réunion interministérielle aura lieu pour parvenir à un accord sur le texte.

Si la discussion en conseil d'un projet soumis à son approbation n'est évidemment pas condamnable, il est regrettable qu'elle ait provoqué le report d'une décision, sur une question dont l'urgence n'est pas contestée. L'amnistie, dont l'examen a commencé alors que M. Maurice Faure était garde des sceaux, a déjà donné lieu à de multiples rumeurs et malentendus, notamment à propos des délits politiques (*le Monde* des 17 et 20 juin).

Toutefois, le retard d'une semaine pris par le gouvernement ne différera pas d'autant les travaux du Parlement. Après son adoption au prochain conseil, le projet sera examiné sans tarder par le Sénat, et les débats à l'Assemblée nationale suivront immédiatement.

L'« économie générale » du texte présenté le 1er juillet ne sera pas modifiée. Pour les atteintes à la sûreté intérieure de l'Etat (Corses, Bretons, Basques) et les incidents d'ordre politique et social (23 mars), l'amnistie réelle — à l'exclusion de toute référence au quantum de la peine (1) — sera maintenue. Il n'est pas, pour autant, certain que le report de l'adoption du projet soit dû au seul « *souci de clarification et de simplicité* » invoqué à la chancellerie.

Le cas des insoumis

L'amnistie des infractions d'ordre militaire semble, au moins dans sa formulation, avoir soulevé des difficultés. Le texte soumis au conseil proposait l'amnistie des délits d'insoumission et de désertion commis avant le 22 mai, sous réserve, pour leurs auteurs, d'une régularisation de leur situation avant le 31 décembre 1981 (la loi de 1974 subordonnait l'amnistie à la seule reddition). Il prévoyait aussi de considérer comme étant en situation régulière les objecteurs de conscience âgés de vingt-cinq ans et plus au 22 mai 1981, qui n'auraient pas accompli les obligations résultant de leur statut.

Cette dernire proposition répondait au souci de régler définitivement des situations anciennes. En effet, même amnistiés, les objecteurs titulaires insoumis restent assujettis aux obligations du service national. De ce fait, mille à mille cinq cents personnes — dont certaines ne plus des jeunes — se trouvent en situation irrégulière et sont susceptibles d'être poursuivies.

Mais cette mesure, qui permettrait aux objecteurs insoumis d'accéder à un emploi public, engagerait, en outre, à une réforme des modalités du service national des objecteurs de conscience.

Les désaccords entre les ministres ont aussi porté sur les infractions devant être exclues de l'amnistie. Sans doute pour répondre à la volonté, réaffirmée par M. Robert Badinter, garde des sceaux, après le conseil, d'« *avoir une amnistie qui soit la plus large et la plus généreuse possible, tout en prenant les précautions nécessaires pour que les droits des victimes soient sauvegardés* », certains souhaiteraient réduire encore la liste des infractions exclues de l'amnistie.

Contrairement à la loi de 1974, le dernier état du projet prévoyait d'amnistier certains délits économiques — banqueroutes, abus de biens sociaux, délits liés aux ordonnances économiques de 1945. Toutefois, étaient exclus de l'amnistie, outre « *certains crimes ou délits constituant des atteintes à la sécurité ou des menaces graves pour l'intégrité physique et morale des personnes* », les infractions en matière fiscale, douanière et de change, les détournements de sommes destinées à la construction, les délits prévus par le code de l'urbanisme, les pollutions, les infractions en matière de droit du travail, des délits relatifs aux conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers et les infractions en matière d'hébergement colectif.

Plusieurs des ministres concernés se seraient opposés à une remise en cause de cette liste. Celui de l'environnement, M. Michel Crépeau, par exemple, ne souhaite pas voir les pollueurs bénéficier de l'amnistie ; celui de la culture, M. Jack Lang, demande que les auteurs de trafics internationaux de fouilles ne soient pas amnistiés.

Tous ces débats posent la question du sens de l'amnistie. « *L'apparente longueur de la liste des cas d'exclusion se justifie*, lisait-on dans l'exposé des motifs, *tout à la fois par le caractère très large des prévisions de la présente loi et par le souci d'entreprendre une politique criminelle résolument axée sur le respect des personnes et la sauvegarde des intérêts collectifs.* »

La signification politique de la future loi résidera aussi dans le choix des infractions dont les auteurs ne seront pas amnistiés. Une générosité « tous azimuts » lui ôterait toute cohérence. Il serait ainsi curieux qu'un gouvernement de gauche accorde plus facilement son pardon pour certains délits économiques que ne l'avait fait la loi de 1974.

JOSYANE SAVIGNEAU.

(1) Le *quantum* signifie la durée *de l'emprisonnement ou le montant* des amendes.

Une lettre de M. Raoul Béteille au garde des sceaux

Éloge de la Cour de sûreté de l'État et défense des victimes

Un mois avant d'être remplacé, à la tête de la direction des affaires criminelles et des grâces, au ministère de la justice, par M. Michel Jéol (le Monde *du 2 juillet*)*, M. Raoul Béteille avait adressé le 1er juin au garde des sceaux, alors M. Maurice Faure, une lettre dans laquelle il défendait la loi « sécurité et liberté » et l'existence de la Cour de sûreté de l'Etat en ces termes :*

La suppression de la Cour de sûreté de l'Etat, dont je m'honore d'avoir été le procureur général, sera une faute majeure.

La Cour de sûreté de l'Etat faisait partie de notre ordre juridique en tant que juridiction spéciale.

Comme les tribunaux pour enfants ou les tribunaux de commerce, elle était légalement adaptée à son rôle. Elle produisait des effets cohérents parce qu'elle était unique pour tout le territoire. Surtout, elle était insensible aux menaces. Croyez-moi : cela aurait été d'un certain prix le jour où le *terrorisme international* fera courir à notre pays le risque grave de la déstabilisation. Quand le drame sera chez nous, comme il est déjà autour de nous, vous demanderez l'impossible aux jurés des cours d'assises. Ils vous le refuseront. Ils *refuseront de siéger*. Cela s'est déjà vu.

Alors le pouvoir exécutif sera contraint d'improviser des juridictions qui, pour le coup, seront des juridictions d'exception. Il n'est pas téméraire d'affirmer qu'elles seront déclarées rétroactivement compétentes pour juger les infractions commises avant même leur création. Cela aussi s'est déjà vu. Notre *Journal officiel* du 17 mars 1956 en témoigne devant l'histoire (1).

La loi « sécurité et liberté » ne contient pas un seul article qui porte atteinte aux droits de la défense. Il est curieux que ceux des membres du barreau qui ont osé soutenir que notre texte « *chassait l'avocat du prétoire* » soient maintenant les premiers à reprocher à ce même texte de les contraindre à trop de présence au Palais et de leur donner *trop de travail*.

En réalité, « sécurité et liberté » est en accord profond avec la volonté générale des citoyens. Si le peuple souverain se défie de sa justice pénale, c'est parce qu'il estime qu'elle manque de fermeté. De même, il lui reproche *d'être trop lente*. *Nous avons* donc lutté contre ces deux défauts. Mais il n'est pas sérieusement niable, d'une part, que la liberté du juge reste immense, l'individualisation de la peine parfaitement possible, et que nous avons d'ailleurs pourchassé l'excessive sévérité aussi bien que le laxisme ; d'autre part, que les mesures prises pour accélérer les procès sont assorties de dispositions protectrices des libertés d'une vigueur et d'une netteté qu'on n'avait jamais vues.

L'abrogation de la loi sera un recul spectaculaire.

Pour le reste, monsieur le garde des sceaux, je ne peux pas m'empêcher de penser, ce soir, aux ignominies, aux malheurs et aux souffrances dont la connaissance, hélas incomplète, a été, jour après jour, pendant deux ans, ma propre *souffrance* et *ma douleur* fraternelle.

Je pense à tous ceux à qui il est impossible de dire, en face, que le sentiment d'insécurité a été habilement entretenu : ce sont ceux qui pleurent la mort de leur vieille mère massacrée la nuit par des *cambrioleurs*, de leur enfant assassiné, de leur fille violée et égorgée, de leur mari gendarme, policier ou gardien de prison tué par un criminel qui sait que, désormais, il n'a rien de plus à craindre.

Moi qui n'aurai pas la gloire *de vider les prisons*, j'éviterai du moins la honte et le chagrin de remplir un peu plus les cimetières.

(1) N.D.L.R. — Il s'agit du texte sur les pouvoirs spéciaux en Algérie, loi du 16 mars 1956 autorisant notamment *le gouvernement à prendre*, en Algérie, « *toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens et de la sauvegarde du territoire* ».

● *M. Jacques Amsellem*, P.-D.G. de la SOGAR (société exploitant des magasins Prisunic), a été conduit dans la soirée du 1er juillet devant M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction à Paris qui l'a fait écrouer à Fresnes sous l'inculpation d'abus de biens sociaux, de faux et d'usage de faux. Ses défenseurs, Mes Jean-Jacques Mirisch et Georges Kalfon, ont indiqué au magistrat que la présence de leur client à la tête de son entreprise à caractère familial ayant un chiffre d'affaires de 280 millions de francs leur semblait irremplaçable pour les six à sept cents salariés qu'elle emploie. Ils ont ajouté que son état de santé affirmé aux enquêteurs qu'il avait *été amené à commettre des irrégularités* par un racket dont il aurait été la victime.

● *Deux enfants rendus à leur mère.* — Les deux enfants, Roland (15 ans) et Jean-Francis (7 ans) qui avaient été retirés à leur mère, Mme Artieda, institutrice de *Joué-lès-Tours, et placés dans un* foyer de la Direction de l'action sanitaire et sociale, le 15 décembre 1980, à la suite d'une enquête du service social du tribunal de grande instance de Tours, ont pu rentrer chez eux le week-end dernier. Mme Artieda avait tenté en vain depuis cinq mois de récupérer ses enfants estimant que l'enquête sociale la concernant avait été hâtive (*le Monde* du 19 mai). — (*Corresp.*)

● *Ludwig Rosta*, un jeune Autrichien âgé de vingt-trois ans, a été condamné, mercredi 1er juillet, à douze ans de réclusion *criminelle par la cour d'assises* du Vaucluse, pour le meurtre d'un éditeur londonien, M. Hans Calmans commis le 26 avril 1980, à Bollène

FAITS ET JUGEMENTS

Quatre « autonomes » condamnés.

La dixième chambre correctionnelle du tribunal de Paris, présidée par M. Paul Andréani, a condamné, mercredi 1er juillet, quatre militants de la mouvance autonome impliqués dans un attentat par explosifs à Paris, le 27 juin 1980, contre une entreprise de fabrication de matériels destinés à l'industrie nucléaire (*le Monde* du 28 juin 1980).

Jean-Pierre Jacquet et Jean-Jacques Smadja, tous deux âgés de vingt-trois ans et qui se sont présentés comme des militants antinucléaires « *prisonniers de l'ancien régime* », ont été condamnés à trois ans d'emprisonnement dont un avec sursis ; Eric Waucquier, vingt ans, et Laouhari Benchellal, vingt-cinq ans, qui ont nié leur participation à tout attentat en dépit de leur présence la nuit du 26 au 27 juin 1980 dans l'appartement de M. Jacquet, ont été condamnés à dix mois d'emprisonnement dont douze avec sursis.

Mes Henri Leclerc, Jean-Pierre Mignard, Michel Laval et Olivier Metzner, conseils des quatre jeunes gens, avaient plaidé leur acquittement au terme d'un procès jugé par eux « *d'un autre âge* » en raison de l'arrivée des socialistes au pouvoir et de la prochaine loi d'amnistie.

Le monopole des ventes aux enchères à Paris.

Comme l'avait fait en première instance, le 6 juin 1979, le tribunal civil de Paris, la première chambre de la cour d'appel, présidée par M. Jean Vassogne, a confirmé, le 1er juillet, le principe selon lequel les ventes aux enchères publiques effectuées par les commissaires-priseurs parisiens doivent avoir lieu exclusivement dans les lieux autorisés par leur compagnie, c'est-à-dire à l'hôtel Drouot, sauf dérogation spéciale préalablement demandée (*le Monde* des 23 mars 1979, 20 et 21 février 1981).

Visant des textes anciens qui remontent jusqu'à la loi du 27 ventôse, an IX, et plus spécialement le règlement homologué par le tribunal, le 12 juillet 1853, évoquant une pratique observée régulièrement pendant plus de cent-vingt ans, la cour, après plaidoiries de Mes Kiejman, Lombard, Jouanneau et Badinter, prononcées au mois de février, a écarté ainsi la thèse de deux offices de commissaires-priseurs, la Société civile professionnelle Loudmer et Poulain et la S.C.P. Ader, Picard et Tajan qui prétendaient avoir le droit d'organiser *librement* des ventes à leurs domiciles respectifs.

Une astreinte provisoire de 50 000 francs sera encourue pour chaque infraction à compter de la signification de l'arrêt.

L'affaire de Broglie

LA CHAMBRE D'ACCUSATION RENDRA SON ARRÊT LE 8 JUILLET

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris s'est réunie mercredi matin 1er juillet à huis clos pour examiner les conclusions auxquelles a abouti M. André Chevalier, président de cette juridiction chargé du supplément d'information dans l'affaire de Broglie, ordonné le 25 avril 1980. Ce supplément avait été décidé après la publication par le *Canard enchaîné* de deux rapports établis par la dixième brigade territoriale en date des 1er avril et 24 septembre 1976 attestant que des menaces de mort pesaient sur Jean de Broglie.

Au cours de l'audience, M. Chevalier a présenté son rapport et M. Serge Galand, avocat général, a fait part de ses observations. Aucun avocat n'a assisté à cette audience. Seuls Mes Jean-Yves Le Borgne, Charles Robas[illegible], défenseurs de M. Gérard Frèche et Me Bernard de Bigault du Granrut, représentant les intérêts du fils aîné de Jean de Broglie, M. Victor de Broglie, se sont présentés et s'en sont rapportés à la sagesse de la cour. Rappelons que les avocats de M. Pierre de Varga ont refusé d'assister à l'audience « *estimant leur présence inutile...* », selon Me Francis Szpiner.

De leur côté, les défenseurs de M. Guy Simoné, Mes Roland Dumas et Christine Courrégé, ont déposé un mémoire dans lequel ils réclament l'audition de M. Michel Poniatowski, ancien ministre de l'intérieur, ainsi que certaines investigations dans ses archives personnelles déposées à la Bibliothèque nationale ; la reconstitution de l'assassinat, et la jonction au dossier de la procédure concernant les menaces de mort contre M. Pierre de Varga, *ainsi que la procédure* relative à la soustraction et à la dissimulation de documents intéressant une affaire criminelle. Cette dernière procédure, consécutive à une information contre X... ouverte en avril 1980, concerne principalement le cas de M. Jean Ducret, ancien directeur de la police judiciaire. Elle est actuellement au point mort.

La chambre d'accusation rendra son arrêt le 8 juillet. Il est vraisemblable qu'elle renverra en cour d'assises les quatre inculpés, MM. Guy Simoné, Gérard Frèche, Serge Tessèdre et Pierre de Varga. En ce qui concerne ce dernier inculpé, soupçonné d'être l'organisateur de l'assassinat, il a fait parvenir à la presse une lettre dans laquelle il déclare être « *las de servir de bouc émissaire, sous l'aval de la chambre d'accusation, à un pouvoir congédié* ». M. de Varga s'en prend à M. Chevalier dont il dénonce « *le laxisme surprenant à l'égard de ceux qui ont entravé la bonne marche de la justice en mentant et en dissimulant des pièces du dossier* », estimant d'autre part qu'il s'est « *accroché au mobile de l'achat de la rôtisserie de la reine Pédauque, dont tout le monde, y compris la famille de Broglie, s'accorde à dire qu'il n'est pas sérieux* ».

L'un de ses défenseurs, Me Francis Szpiner, s'étonne, d'autre part, « *de la rapidité avec laquelle le parquet général a clos ce dossier au moment où le pouvoir changeait de mains alors que les nouveaux dirigeants avaient toujours déclaré qu'ils feraient toute la lumière sur l'affaire* ». Me Szpiner qualifie le supplément d'information de « *caricature* », estimant que celui-ci « *n'a rien apporté de nouveau* ».

Quant à Mes Thierry Fagart, Henri Dussaud et Geneviève Aïchu, avocats de M. Tessèdre, ils constatent eux aussi que « *cette mesure d'instruction n'a en rien permis de faire la lumière sur certains développements du dossier...* »

MÉDECINE

L'ÉPIDÉMIE DE « PNEUMONIE ATYPIQUE » EN ESPAGNE

Les responsables de la commercialisation de l'huile frelatée sont arrêtés

De notre correspondant

Madrid. — Alors que l'agent propagateur de l'épidémie de « pneumonie atypique » qui affecte l'Espagne depuis le 1er mai est, en principe, connu, la maladie n'en continue pas moins de faire des victimes. Si le nombre de personnes hospitalisées tend à diminuer (il est actuellement de mille sept cents contre trois mille il y a deux semaines), celui des décès, en revanche, continue d'augmenter : il a ateint le rythme de deux ou trois par jour. Le total est de cinquante-huit victimes, selon les chiffres officiels.

Une certaine confusion règne encore quant à la nature exacte des substances qui provoquent la maladie, bien que les recherches progressent. La « pneumonie atypique » n'est en fait, selon toute vraisemblance, qu'une grave intoxication alimentaire qui affecte, outre les poumons, un certain nombre d'organes vitaux tels que le cerveau, le foie et les reins. On savait déjà que le responsable de l'épidémie est un type d'huile de cuisine, frelatée et vendue en vrac, sans indication de marque, à travers un circuit illégal de commercialisation.

Le ministère espagnol de l'intérieur a annoncé, mercredi 1er juillet, que les responsables présumés de cette commercialisation ont été arrêtés : il s'agit des deux propriétaires de deux entreprises de Saint-Sébastien et de Madrid qui auraient distribué près de 110 tonnes de cette huile dénaturée.

Les études faites en laboratoire ont maintenant permis de déterminer que l'huile incriminée est formée d'un mélange de différents produits, dont de l'huile de colza dénaturée avec de l'aniline. Ce type de dénaturation est, en principe, strictement limité à l'usage industriel.

Les recherches sont d'autant plus difficiles que l'aniline n'est pas le seul produit nocif détecté dans les échantillons analysés. Différents autres éléments toxiques ont été repérés (amines aromatiques, acétylamine, azobenzène). Lequel est le responsable de l'épidémie ? La maladie est-elle provoquée par l'un d'entre eux ou par leur conjonction ? Il semble impossible à l'heure actuelle de répondre avec précision à ces questions.

On ignore comment de l'huile de colza dénaturée, importée, a pu être destinée à un usage alimentaire qui n'était pas le sien. Les gouverneurs civils des différentes provinces affectées ont entamé une action pour démanteler le réseau de vente ambulante d'huile de cuisine. Selon certaines estimations, celui-ci fournirait environ 5 % des 500 009 tonnse que consomment annuellement les Espagnols.

Le gouvernement a organisé le 30 juin, dans différents centres officiels, un échange de l'huile incriminée contre une autre, homologuée par le ministère de la santé.

Reste une dernière interrogation : si l'huile de cuisine est bien la seule responsable de l'épidémie de « pneumonie atypique », comment expliquer que des dizaines de nouveaux cas soient encore enregistrés chaque jour (la baisse régulière du nombre total de personnes hospitalisées est uniquement due au nombre croissant de guérisons) ? Il faut supposer que les nouvelles victimes ont négligé les appels continuels du gouvernement à la radio, à la télévision et dans la presse écrite, avertissant la population des dangers présentés par ce type d'huile.

T. M.

Les centres de traitement de la douleur et le développement de la recherche

A l'occasion du congrès international de rhumatologie, les laboratoires Merck-Sharp-Dohme-Chibret ont mis à la disposition de la Fondation pour la recherche médicale une somme de 100 000 francs « *destinée au développement des efforts de recherche clinique et fondamentale concernant la douleur* ». De très nombreux médecins et chercheurs assistaient à cette cérémonie au cours de laquelle le bilan des travaux en cours sur les mécanismes et les méthodes de traitement de la douleur a été dressé, en présence de Mme Pierre Viansson-Ponté. Comme l'a rappelé M. Arnoe, leur président, les laboratoires Merck-Chibret « *ont tenu à s'associer à l'œuvre entreprise par la Fondation pour la recherche médicale et les collaborateurs du journal* le Monde *pour créer, à l'hôpital Cochin, un Centre d'étude et de traitement de la douleur, dédié à la mémoire de Pierre Viansson-Ponté* ».

Ce centre répondait à un besoin évident, comme l'indique le fait que la liste d'attente des malades qui devraient y être traités, à la demande de leur médecin traitant, couvre plusieurs mois. A Strasbourg, l'unité de traitement de la douleur, que dirige le professeur Gauthier Lafaye, rencontre un succès analogue et son activité est considérable. L'utilité de tels centres a été soulignée par le professeur De Jeans, qui dirige la Clinique de la douleur de Montréal, au Canada, et qui a rappelé la charge économique considérable qu'entraînent les douleurs chroniques lorsque leurs victimes sont abandonnées par la médecine.

Les résultats très positifs (80 % de guérisons) obtenus par les équipes pluridisciplinaires des centres canadiens, américains ou anglo-saxons expliquent leur développement considérable. Des unités de recherche sont intégrées à nombre d'entre eux (comme à Seattle), et l'exposé des professeurs Albe-Fessard et Schwartz ont montré à la fois l'importance des découvertes récentes (concernant les morphines endogènes notamment) et l'étendue des mystères qui persistent encore quant aux mécanismes chimiques ou nerveux conditionnant la souffrance.

La « douleur-maladie » est une réalité, et le fait qu'elle puisse à présent être reproduite en laboratoire incite le professeur Albe-Fessard à prévoir, pour les années à venir, de nouveaux progrès dans cette compréhension.

L'appui apporté par les laboratoires Merck aux efforts entrepris devrait permettre de développer des travaux dans lesquels les chercheurs français jouent un rôle de premier plan et de multiplier l'implantation de centres de traitement de la douleur sur le modèle de ceux de Strasbourg et de Paris.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'HOMOSEXUALITÉ

(De notre correspondant.)

Strasbourg. — La commission des questions sociales de la santé du Conseil de l'Europe, réunie à Strasbourg, a rendu public, mardi 30 juin, un projet de résolution selon lequel : « *Tout individu ayant atteint l'âge légal de consentement doit jouir du droit à l'autodétermination sexuelle.* » Ce projet sera soumis à un vote de l'Assemblée européenne au mois d'octobre. Les recommandatoins qu'il contient prévoient notamment des réformes législatives, l'interdiction de traitements médicaux destinés à modifier les « *penchants sexuels* » et le retrait de l'homosexualité de la liste des maladies mentales établie par l'Organisation mondiale de la santé (O.M.S.).

LA « GRAY MEDAL » EST DÉCERNÉE AU PROFESSEUR MAURICE TUBIANA

La « Gray Medal » vient d'être décernée, lors du congrès international de radiologie réuni à Bruxelles toute la semaine, au professeur Maurice Tubiana, directeur du département des radiations et du laboratoire de recherch de radiobiologie clinique à l'Institut Gustave-Roussy de Villejuif.

Il s'agit de la plus haute récompense internationale qui puisse être attribuée dans le domaine de la radiobiologie ; elle est décernée tous les quatre ans depuis 1967 et elle consacre « *la contribution exceptionnelle du professeur Maurice Tubiana à l'utilisation médicale des isotopes radioactifs et des radiations de haute énergie.* »

[Professeur de radiothérapie expérimentale et clinique à l'Université de Paris-Sud, M. Maurice Tubiana est à la fois médecin et physicien. Il a été depuis trente ans, un pionnier de toutes les techniques modernes d'utilisation des radiations ionisantes tant pour le diagnostic et l'investigation clinique que pour la thérapeutique.

Plus de trois cents publications et livres ont consacré une œuvre qui, sur le plan de la recherche, a apporté notamment une contribution fondamentale aux connaissances sur la cinétique proliférative des cellules malignes, et ouvert la voie au traitement radio ou chimiothérapique des métastases, avant qu'elles soient cliniquement décelables.

Président de la Société internationale de radiologie, cancérologique, président de la « Commission Cancer » en France, le professeur Tubiana avait déjà reçu en 1976 le prix Barclay de radio-biologie.]

● *Un hôpital Jean-Bernard à Poitiers.* — M. Jacques Santrot, député et maire (P.S.) de Poitiers, a présidé, le 27 juin, à l'inauguration du nouvel hôpital l'inauguration du nouvel hôpital qui porte le nom du professeur Jean Bernard. La construction de cet hôpital aura duré neuf ans : sa première pierre avait été posée en 1972 par M. Pierre Messmer, alors premier ministre. — (*Corresp.*)

SPORTS

TENNIS

Hana et Chris, reines du Centre Court de Wimbledon

Londres. — Pour la journée des demi-finales du simple dames, mercredi 1er juillet, à Wimbledon, le temps, de nouveau maussade, n'a pas empêché la fièvre de monter sur le Central. Tel est le goût de la foule anglaise pour le tennis féminin, tels sont les courants affectifs qui circulent sur le terrain quand s'empoignent les championnes aussi jalouses de leur rang que Martina Navratilova et Chris-Evert-Lloyd confrontées à leurs cadettes, en pleine ascension, Hana Mandlikova et Pam Shriver.

De notre envoyé spécial

La première demi-finale diffusa le climat le plus tendu. Non seulement une question de prestige opposait Martina Navratilova, âgée d vingt-quatre ans, deux fois championne de Wimbledon (1978, 1979), à Hana Mandlikova, âgée de vingt ans, toute récente championne de Roland-Garros, mais la compétition était aussi pour elles un challenge politique dû à leur commune origine tchèque. Les deux joueuses, en effet, sont les fruits de cette pépinière d'Europe centrale dont l'un des plus beaux « produits » est Ivan Lendl.

Toutes deux son issues de familles d'athlètes et leur père a appris à chacune le maniement d'une raquette. Au stade Progresul de Prague, où elles vinrent s'entraîner très jeunes, Hana, la cadette, ramassa les balles de Martina. Et puis celle-ci, en 1975, prit le goût des ivresses divinement corrompues du monde occidental. Aujourd'hui, Martina Navratilova, citoyenne d'outre-Atlantique, riche de six années de professionnalisme jalonnées par des gains fabuleux, ne nourrit plus le même appétit de victoires.

Hana Mandlikova, au contraire, est dévorée d'ambition. Non pas avec cette cruauté lue un jour dans les yeux de son aînée, mais avec une légèreté, un sourire, une absence de pose qui l'apparentent à Evonne Goolagong-Cawley, l'Australienne gagnante de l'an dernier, et qui ont conquis en moins d'une semaine le cœur des Anglais. Comme Lendl, Hana Mandlikova a gagné des fortunes l'an dernier dans des tournois autour du monde, comme lui, elle bénéficie, en raison de sa fidélité au régime de son pays, du statut de l'athlète le plus favorisé sans que l'on sache exactement jusqu'où elle peut aller trop loin. En attendant, hier, elle s'affirma la reine du Centre Court et son succès sur Martina Navratilova, acquis en trois sets (7-5, 4-6, 6-1) autorise des lendemains triomphants.

La première manche de la rencontre fut un festival d'erreurs jusqu'à cinq jeux partout. Puis la jeune Hana fronça le nez, prit une petite tête d'oiseau décidée. Son service, ce si joli service bouclé amplement derrière le dos à la manière du styliste chilien Jaime Fillol, se mit à fulminer sur les lignes, tandis qu'elle abattait des volées définitives. En un éclair, elle s'appropriait le set. A ce moment, Martina n'était pas belle à voir. Avec son bandeau rouge auquel il manque une plume, ses pommettes bridées, son teint mat, ses hochements du menton, on aurait dit une squaw contemplant les consumé

Toutefois, les ressources « viriles » de l'ex - Tchécoslovaque n'étaient pas éteintes. A son tour, elle s'empara du filet et fit fuser des volées interceptées de plein fouet sur les attaques les plus profondes de son adversaire. Deuxième set à son crédit. Hana Mandlikova gagna le premier jeu de la troisième manche. Martina égalisa. Et ce fut tout. Nullement décontenancée par des fautes de pied que des juges de ligne annonçaient indécemment sur ses premières balles de service, la gracieuse silhouette à la ligne mannequin vola vers la victoire sans plus laisser une chance à la grande Martina, terminant son service blanc et avec un *ace* sur la balle de match en prime !

Le désespoir de Pam

La deuxième demi-finale entre Chris Evert-Loyd et Pam Shriver fut disputée dans une atmosphère beaucoup moins passionnelle, bien qu'entre les deux Américaines il y avait, là aussi, une rivalité ardente qui opposait la jeune (dix-neuf ans demain) et la « vieille » (vingt-six ans), celle-ci voulant absolument faire la loi sur ce court où elle fut, avant Martina Navratilova, deux fois sacrée championne (en 1974 et en 1976).

Pam Shriver est une curieuse fille. Grande (1 m. 80), une frimousse à la crinière frisée, à l'expression de surprise perpétuelle, un emoue aux lèvres tenant de la grimace, l'allure à la fois gamine et déterminée, c'est une volleyeuse de première force qui n'a pas sa pareille pour prendre de vitesse les jeux de fond les plus réguliers. Tracy Austin, sa dernière victime, en a fait la cruelle expérience en quart de finale. L'an dernier, ici même, elle tint trois balles de match dans sa raquette contre Billie Jean King, ce qui en disait long sur sa fureur de vaincre.

Qu'allait donc faire cette amazone du Maryland contre le métronome de Floride ? Eh bien ce fut très simple ! « *Mrs Lloyd* », comme l'appellent pompeusement et officiellement les Anglais, passa la surmultipliée dès le premier point et ne joua plus qu'à une cadence infernale. Quand la jouvencelle voulait s'imposer au filet, elle était pourfendue avant d'y arriver ou lobée au quart de poil de sa tête frisée. A la fin, malgré des sursauts admirables et tout en soutenant miraculeusement le train, elle eut son compte d'arquer son immense compas dans toutes les directions. On la vit alors adresser des mimiques de désespoir vers la tribune où se tenait son coach autralien, l'ancien champion Don Candy, pour lui indiquer qu'elle avait mal aux jambes. Cependant, de l'autre côté du filet, « Chrissie » poursuivait l'hallali à grand coups de revers à deux mains. En moins d'un eheure, par 6-3, 6-1, la cause était entendue pour le bonheur d'une finale rêvée.

OLIVIER MERLIN.

GARÇONS

Lecomte (Fr) b. Botazzi (It.), 6-2, 6-1 ; Nyström (Suède) et Courteau (Fr.), 6-4, 1-6, 15-15 interrompu par l'obscurité.

FILLES

A. Uys (Afr. Sud) b. C. Vanier (Fr.), 6-1, 6-1 ; A. Temesvari (Hongrie) b. S. Amiach (Fr.), 6-1, 6-0.

BOXE

ACARIÈS PERD LE TITRE EUROPÉEN DES SUPER MI-MOYENS

Le Français Louis Acariès a perdu, mercredi 2 juillet, à Formia, en Italie, son titre de champion d'Europe des poids super mi-moyens. Il a été battu aux points, en douze reprises, par l'Italien Luigi Minchillo, vingt-six ans, dont le palmarès comporte désormais trente-trois victoires pour trente-quatre combats.

Louis Acariès a contesté la décision rendue par l'arbitre et les deux juges : « *En Italie*, a dit Acariès, *il faut gagner par K.O., sinon il est impossible d'obtenir un verdict favorable.* » Jean Bretonnel, l'entraineur d'Acariès, s'est montré plus réservé et a estimé « *qu'un match nul eût été plus juste, compte tenu de l'enjeu* ».

En fait, Minchillo a nettement dominé son adversaire dans les premières reprises. L'erreur de Louis Acariès, qui se produisait pour la première fois à l'étranger, fut de trop attendre et de trop subir. Sa reaction, surtout à partir de la neuvième reprise, pendant laquelle Minchillo fut en grand danger, venait trop tard. L'avantage pris incontestablement par Acariès dans les quatre dernières reprises ne put compenser la bonne impression produite au début et dans le milieu du combat par le nouveau champion d'Europe. Acariès était le seul pugiliste français à détenir un titre européen.

RUGBY. — *A Canberra, l'équipe de France a battu mercredi 1er juillet la sélection d'Australian Capital Territory par 50 à 7. Les Français ont marqué neuf essais contre un aux Australiens.*

CYCLISME

LA SEPTIÈME ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE

Trente secondes entre Hinault et Anderson

De notre envoyé spécial

Pau. — Sur la ligne d'arrivée, place de Verdun, à Pau, mercredi 1er juillet, le spectacle est permanent. Le premier coureur qui en a terminé avec les 27 kilomètres de cette étape contre la montre individuelle s'est présenté devant les tribunes en fin de matinée, et il faut attendre 17 heures pour voir les derniers, c'est-à-dire les cracks, Hinault, Anderson, Laurent ou Van Inte, les départs ayant lieu dans l'ordre inverse du classement général.

Pour tromper l'impatience du public — moins dense semble-t-il que les années précédentes — le speaker annonce les positions intermédiaires. Au deuxième kilomètre l'Australien Anderson, qui porte le maillot jaune, est en tête. Il possède 3 secondes d'avance sur Bernard Hinault. 3 kilomètres plus loin son avantage atteint 8 secondes.

Légèrement à l'écart de la foule, Roland Berland converse avec les journalistes, qui apprécient sa clairvoyance et sa courtoisie. Cet ancien champion de France, qui appartint naguère à l'équipe de Cyrille Guimard, est passé dans l'opposition. Il assiste aujourd'hui Maurice de Muer, directeur sportif de Peugeot, c'est dire qu'il se trouve dans le camp de Bernaudeau, de Duclos-Lassalle et de Phil Anderson. Il connaît bien la course et les hommes, en particulier Bernard Hinault. Il a l'expérience. Il possède un jugement sûr. On l'interroge : le Tour n'est-il pas en train de basculer ? Un coup de théâtre va peut-être se produire qui remettra tout en question ?

Berland auquel ses lunettes cerclées confèrent le sérieux et la dignité d'un professeur tempère l'enthousiasme : « *Anderson a pris un départ rapide pour tenter d'impressionner Bernard qui sera renseigné sur ses temps de passage, dit-il. Du point de vue psychologique c'est important. Mais il ne faut pas s'emballer. La recette n'est pas infaillible et la manœuvre comporte des risques. S'il part trop vite, il peut payer son effort. Le parcours est dur...* »

Sur ce tracé difficile — des côtes, des faux plats, des routes sinueuses, du vent en permanence — le champion du monde comble progressivement son retard. Loin de le décourager, les informations qu'on lui a transmises, et qui n'étaient pas tellement fameuses, ont des vertus stimulantes. Hinault n'est le type à faire des complexes. Il sait que la course est pénible pour tout le monde et que la difficulté l'avantage. Il se bat, il roule de plus en plus vite et, au quatorzième kilomètre, il a renversé la situation au point de compter 12 secondes d'avance sur l'Australien. « *Cela fera une demi-minute à l'arrivée*, affirme Berland. *Guère plus mais sûrement pas moins.* »

Finalement, Hinault bat Anderson de 30 secondes justes et reprend le maillot jaune. Un maillot jaune qu'il détenait déjà ici même, l'an passé, lorsqu'il quitta le Tour de France sur la pointe des pieds, tard dans la nuit, à l'heure où les journaux du matin bouclent leur première édition.

Cette fois, il n'est pas question d'abandonner. Le Breton a rejeté loin derrière lui les adversaires qui contestaient sa supériorité. Zoetemelk est dix-septième à 6 min. 50 sec., Bernaudeau vingtième à 6 min. 56 sec., Alban vingt et unième à 7 min. 19 sec. Une éclatante revanche. D'autant que l'une des meilleures individualités de cette étape contre la montre a été l'un de ses propres équipiers, le pittoresque Alain Vigneron, auteur du cinquième temps, devant Freddy Maertens, De Wolf, Willems et Van den Broucke.

JACQUES AUGENDRE.

CLASSEMENTS

Septième étape, contre la montre (26,700 km). — 1. Hinault, 35 min. 52 sec. (moyenne 44,664 km/h.) ; 2. Knetemann (Pays-Bas), 35 min. 55 sec. ; 3. Anderson (Austr.), 36 min. 22 sec. ; 4. Verlinden (Belg.), 36 min. 32 sec. ; 5. Vigneron, 37 min. 3 sec. ; 6. Maretens (Belg.), 37 min. 5 sec. ; 7. De Wolf (Belg.), 37 min. 6 sec. ; 8. Fernandez (Esp.), 37 min. 7 sec. 24 ; 9. Williems (Belg.), 37 min. 7 sec. 79 ; 10. Laurent, 37 min. 7 sec. 86...

Classement général. — 1. Hinault, 19 h. 42 min. 20 sec. ; 2. Anderson (Austr.), à 13 min. ; 3. Laurent, à 4 min. 30 sec. ; 4. Claes (Belg.), à 4 min. 52 sec., etc.

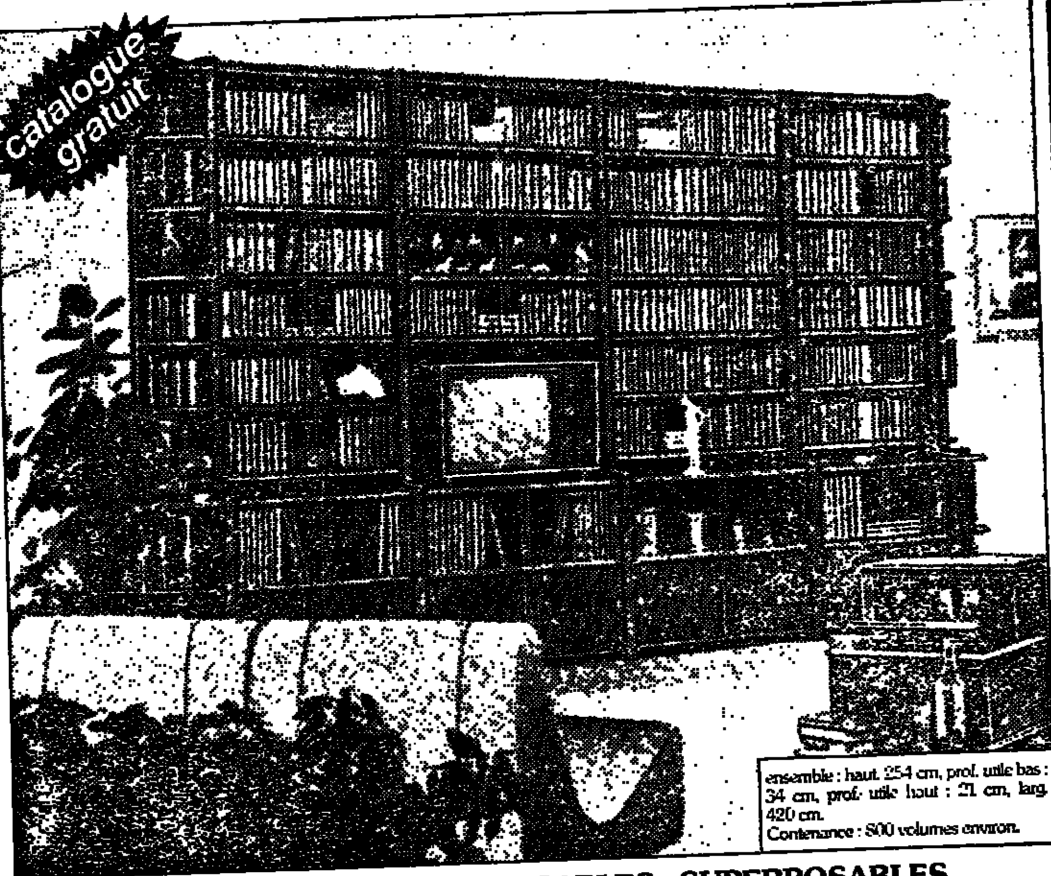
MEDECINE
STAGE PRÉ-RENTRÉE EN SEPTEMBRE
par petits groupes
Encadrement régulier annuel
CENTRE EPSILON
9, rue Yvon Villarceau
Paris 16 Tél. 500.07.77
Pharmacie, Sc. PO, 3e, 2e, Le terminales.

Du meuble individuel... au grand ensemble

La maison des BIBLIOTHEQUES

Paris • Amsterdam • Bruxelles • Genève • Rome • Vienne

STANDARDS



ensemble : haut. 254 cm, prof. utile bas : 34 cm, prof. utile haut : 21 cm, larg. 420 cm.
Contenance : 800 volumes environ.

STANDARDS - VITRÉES - JUXTAPOSABLES - SUPERPOSABLES.
12 hauteurs - 4 largeurs - 4 profondeurs
Descriptif général : Etagères en multipli, côtés en aggloméré bois (panneaux de particules). Placage acajou traité ébénisterie, vernis cellulosique satiné, teinte acajou s'harmonisant avec tous les styles. Fonds contre-plaqué. Vitres coulissantes avec onglets, bords doucis.

150 MODÈLES Juxtaposables Superposables Démontables VITRÉS
COMBINAISONS D'ASSEMBLAGE PAR SIMPLE POSE SANS AUCUNE FIXATION
Installez-vous, vous-même, ultra rapidement et facilement!

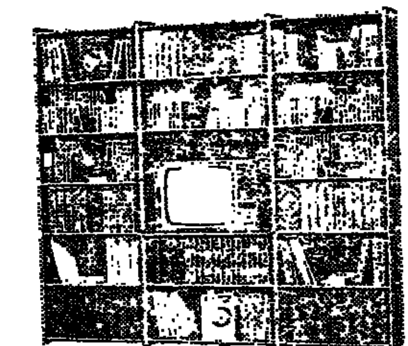
Paris :
61, rue Froidevaux, Paris 14e.
Magasins ouverts le lundi de 14 h à 19 h, et du mardi au samedi inclus de 9 h à 19 h sans interruption. Métro : Denfert-Rochereau - Gaîté - Edgar Quinet. Autobus : 28-38-58-68.

BORDEAUX, 10, r. Bouffard, (56) 44.39.42
CLERMONT-FERRAND 22, r. G. Clemenceau, (73) 93.97.06
GRENOBLE, 59, r. St-Laurent, (76) 42.55.75
LILLE, 88, r. Esquermoise, (20) 55.69.39
LIMOGES, 57, r. Jules-Noriac, (55) 79.15.42
LYON, 9, r. de la République, (78) 28.38.51
MARSEILLE, 109, r. Paradis, (91) 37.60.54
MONTPELLIER, 8, r. Sérane, (67) 58.19.32
NANTES, 16, r. Gambetta, (40) 74.59.35
NICE, 8, r. de la Boucherie (Vieille-Ville), (93) 80.14.89
RENNES, 18, quai E.-Zola (pr. du Musée), (99) 30.26.77
ROUEN, Front de Seine 2000, 43, r. des Charrettes, (35) 71.96.22
STRASBOURG, 11, av. du Gal-de-Gaulle (Esplanade), (88) 61.08.24
TOULOUSE, 1, r. des Trois Renards, (61) 22.92.40
TOURS, 5, r. H.-Barbusse (près des halles), (47) 61.03.28
Ouverts du mardi au samedi inclus de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h.

A DES PRIX IMBATTABLES !



ENSEMBLE STANDARD :
exemple d'utilisation de meubles d'angle.
Sur 3 meubles juxtaposés de 30 cm de profondeur, on a superposé 3 meubles de 20 cm de profondeur de même largeur sans aucune fixation par simple pose. Ensemble constitué par la juxtaposition et la superposition de modèles standards tous formats et de 1/4 de ronds réunis par un de nos meubles d'angle. Contenance : environ 260 volumes club + 136 gros volumes.



ENSEMBLE STANDARD :
juxtaposition de modèles grande profondeur.
Ensemble obtenu en juxtaposant 3 meubles grande profondeur (30 ou 38 cm) sans aucune fixation par simple pose, permettant l'installation d'un poste de télévision. Largeur de l'ensemble 250 cm - Hauteur : 222 cm - Contenance : environ 350 volumes (qui peut être augmentée par l'utilisation de 12 tablettes "librairie") livres démontés.

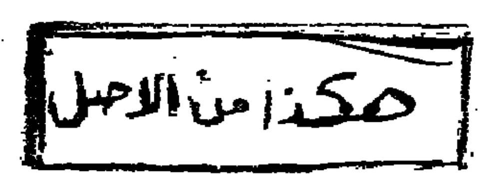
Pour ranger tous vos livres et disques, encastrer votre télévision et votre chaine Hi-Fi... dans TOUS LES STYLES
consultez notre CATALOGUE GENERAL GRATUIT en couleurs où figurent nos modèles :
STANDARD • RUSTIQUES • CONTEMPORAINS aluminium • LIGNE OR • LIGNE NOIRE • STYLE • DIRECTOIRE • COLLECTIVITÉS, etc.
il vous sera remis dans nos magasins ou envoyé sur simple demande

La maison des BIBLIOTHEQUES
PARIS :
61, rue Froidevaux, 14e.
REPRISE EN CAS DE NON CONVENANCE
EXPÉDITION RAPIDE ET FRANCO - DES MILLIERS DE RÉFÉRENCES



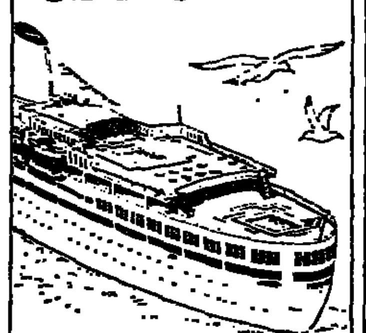
SUPERPOSITION JUXTAPOSITION
superposition. Les modèles de mêmes largeurs, de profondeurs et hauteurs différentes peuvent être posés l'un sur l'autre sans fixation.
juxtaposition. Les modèles de mêmes profondeurs mais de hauteurs et largeurs différentes peuvent être juxtaposés sans aucune fixation.

BON POUR UN CATALOGUE EN COULEURS GRATUIT
MO 76
à retourner à :
LA MAISON DES BIBLIOTHÈQUES. 75680 Paris CEDEX 14.
Veuillez m'envoyer sans engagement votre catalogue en couleurs contenant tous les détails (hauteurs, largeurs, profondeurs, bois et matériaux, teintes, contenances, prix, etc.) sur vos modèles : STANDARDS, RUSTIQUES, STYLES et CONTEMPORAINS, LIGNE OR, LIGNE NOIRE.
M.
No. Rue
Code postal Ville
CATALOGUE PAR TELEPHONE 24 H SUR 24 H 320.73.33
A.T.P.



CROISIÈRES PAQUET

AOUT en croisière



Liberté, détente, sports, farniente, confort, ambiance, gastronomie, et aussi, escales insolites ou passionnantes, août en croisière, c'est tout cela !

AOUT en EGYPTE et en ISRAEL

par la Grèce, la Turquie et l'Italie à bord d'AZUR

La Méditerranéenne
14 jours au départ de Toulon
du 1er au 14 août
et du 15 au 28 août
le Tout Compris
à partir de 5975 F*

AOUT en RUSSIE

Par le Danemark, la Pologne, la Finlande et la Suède à bord de MERMOZ

Les Grandes Capitales Nordiques
16 jours au départ de Calais
du 2 au 17 août
le Tout Compris
à partir de 9360 F*

AOUT aux AÇORES

par Madère, les Canaries et les Baléares à bord de MERMOZ

Les Iles du Soleil
14 jours au départ de Calais
du 17 au 31 août
le Tout Compris
à partir de 7570 F*

*Hors excursions - Surcharge combustible incluse.

Renseignements dans toutes les Agences de Voyages

CROISIÈRES PAQUET

ÉDUCATION

ROMPANT AVEC LES MÉTHODES DE Mme SAUNIER-SEITÉ

Le ministère de l'éducation nationale a entrepris la révision de la liste des diplômes nationaux

Les présidents d'université pourront « faire appel »

Dans une lettre adressée aux présidents d'université le 1er juillet, M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale, les informe de la liste des habilitations à délivrer des diplômes nationaux accordées pour l'année universitaire 1981-1982. Ces décisions font suite aux demandes d'habilitations présentées par les universités et qui ont été soumises au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) au cours des trois derniers mois. Le ministre précise, dans ce document, la possibilité offerte aux présidents de « faire appel », en cas de refus d'accorder une formation, et prévoit ainsi la publication d'une liste complémentaire à la fin du mois de juillet. M. Savary annonce aussi son intention de revoir « sans tarder », en concertation avec les intéressés, la procédure des habilitations.

Autre gouvernement, autres méthodes. Aux décisions secrètes de Mme Saunier-Seïté, supprimant *sans* appel des formations de second et troisième cycles, succède une *volonté de concertation et* d'échange. L'an dernier, la publication à partir du 7 juillet de la liste des diplômes nationaux de deuxième cycle (licence et maîtrise) et de troisième cycle (diplôme d'études approfondies — DEA — *diplôme* d'études supérieures spécialisées — DESS — et doctorat) avait provoqué une vague de protestations (*le Monde* du 23 juillet). Le bureau de la conférence des présidents d'université avait, à l'époque, estimé que *« l'institution universitaire était mise en péril »* et en avait appelé à l'arbitrage de M. Raymond Barre, alors premier ministre. Outre l'amertume d'une partie des enseignants, ces décisions parfois incohérentes ou dictées par des choix politiques du précédent ministre des universités avaient aussi été mal accueillies par des étudiants et notamment ceux de Perpignan et de Strasbourg, qui s'étaient mis en grève.

Bien qu'il ait hérité du système de procédure mis en place par Mme Saunier-Seïté, le nouveau ministre n'a pas voulu reprendre la même méthode. Certes, en un peu plus d'un mois, il n'a pas pu modifier fondamentalement la *manière* dont les demandes d'habilitation sont examinées, mais il a décidé de mettre en place une possibilité de dialogue avec les responsables des établissements qui pourraient être en désaccord avec les listes établies par ses services. Ces dispositions ont été exposées ce jeudi 2 juillet au cours d'une conférence de presse. *Le* fait mérite d'être souligné lorsqu'on se rappelle que ces rencontres étaient absolument inconnues de Mme Saunier-Seïté. Les responsables du cabinet de M. Savary ont ainsi annoncé *« une première liste d'habilitations »*. Elle concerne essentiellement, pour les seconds cycles, les langues vivantes, les sciences humaines (psychologie, sociologie et sciences de l'éducation) et les maîtrises de sciences et techniques (M.S.T.). Pour les D.E.A., les D.E.S.S. et les diplômes de docteur ingénieur, l'éventail des disciplines est plus large.

Concertation et décentralisation

Mais l'élémen timportant de *cette publication est que ces décisions « nedoivent pas être considérées comme irrévocables »*, selon l'expression de M. Savary dans sa lettre aux présidents. Il appartien taux responsables d'établissement d'indiquer au directeur des enseignements supérieurs, avant le 10 juillet, *« soit les refus d'habilitation dont* [ils font] *appel, soit les rééquilibrages ou les substitutions* [qu'ils souhaiteraient] *voir opérer au sein des habilitations »*.

Bien que l'auto-censure provoquée par les méthodes de *Mme Saunier-Seïté l'an dernier* ait été importante, les universités avaient formulé des demandes — nouvelles ou réaménagées — au début de l'année 1981. Ces demandes avaient reçu l'avis d'experts nommés par l'ancien *ministre. Ensuite, elles avaient été* discutées en séance au CNESER. *Les* avis, parfois divergents, ont entraîné des arbitrages de l'administration mise en place rue Dutot par Mme Saunier-Seïté et du cabinet de M. Savary. Ce sont ces décisions que le nouveau ministre accepte de réexaminer.

Alors qu'il est trop tôt pour faire une comparaison détaillée, on peut remarquer, à titre d'exemple que, parmi la centaine de D.E.A. accordés ne figure pas celui qui s'intitule *« matières premières naturelles à usage médicamenteux »* et qui avait été demandé par l'université de *Toulouse-III*. Ce D.E.A. avait obtenu un vote favorable de la part du CNESER, alors que l'expert s'était prononcé contre. Il serait intéressant de connaître les raisons du refus décidé par le ministère et surtout de savoir si, après un deuxième examen demandé par l'université, il maintiendrait sa *décision*.

Cette première vague d'habilitations ne comporte pas de « double saut » (habilitation accordée conjointement à deux universités). La liste complémentaire dont l'envoi est prévu à la fin du mois de *juillet retiendra-t-elle* ce genre d'habilitations ? On peut se poser la question dans la *mesure où* le ministère encourage *« la concertation entre établissements voisins »*.

Les premiers diplômes accordés, comme le précisent les conseillers du ministre, doivent être considérés comme *« des solutions empiriques et imparfaites. Toutefois, celles-ci préservent l'essentiel et doivent permettre une rentrée universitaire satisfaisante »*. Car la volonté de M. Savary est bien de réviser la procédure suivie pour définir la carte universitaire. La concertation sera engagée, dès la *rentrée*, avec la *conférence des* présidents d'université et les organisations syndicales. Le ministre, qui réaffirme sa volonté *« de restaurer l'autonomie des universités »* souhaite mettre à l'étude de nouvelles méthodes qui seront *« très décentralisées »*.

Prêt au dialogue, comme il l'a *montré depuis son arrivée rue* de Grenelle, M. Savary accepte de réexaminer les décisions liées à un système dont il a férité. Il demande cependant aux universitaires d'éviter *« de présenter des projets d'habilitation qui ne sont pas vraiment indispensables »*. Un appel qui peut être entendu par des enseignants à qui on reconnaît enfin la possibilité d'être entendus.

SERGE BOLLOCH.

● *Levée des sanctions contre les enseignants pour fait syndical.* — Le ministre de l'éducation nationale a *demandé récemment* aux recteurs d'opérer *« le retrait des sanctions prononcées à l'égard d'agents à l'occasion de l'exercice de droits et libertés syndicales, de l'application de consignes syndicales »*. Le télex du ministre précise que *toute* trace de ces sanctions doit être retirée des dossiers de carrière des agents. Les sanctions visées sont, notamment, les retenues de salaire effectuées cette année et l'an dernier à l'encontre d'institu*trices de maternelles* qui avaient limité l'effectif de leur classe à trente élèves, en application d'un mot d'ordre syndical, et des sanctions telles que des blâmes, ou des lettres de réprimandes adressées à des principaux de collège à *l'occasion de grève*.

● *Premières inscriptions dans les universités parisiennes.* — Les bacheliers 1981 qui souhaitent s'inscrire dans une *université* de la région parisienne peuvent téléphoner, entre le 1er et le 31 juillet, aux numéros d'appel suivants, placés à la chancellerie de Paris : pour les formations juridiques et économiques, 633-99-43 ; pour les formations littéraires et artistiques, 633-89-05 ; pour les formations linguistiques, 633-83-74 ; pour les formations scientifiques, 633-76-64.

● *Stages de langue.* — L'Association culturelle franco-anglo-américaine (*A.C.F.A.A.*) organise des stages de langue en Angleterre, du 8 au 29 juillet, et du 4 au 25 août.

* Renseignements et inscriptions : *A.C.F.A.A., 55, rue de la Plaine, 75020* Paris. Tél. : 370-52-97.

M. GUY POUZARD EST ÉLU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE AIX-MARSEILLE I

M. Guy Pouzard, maître de conférences de chimie, a *été élu*, lundi 29 juin, président de l'université de Provence (Aix-Marseille-I), par trente-neuf voix sur cinquante-six suffrages exprimés. M. Marc Laffitte, professeur, a obtenu dix-sept voix. Le nouveau *président succède* à un administrateur provisoire, nommé au mois de février 1981, à l'expiration du mandat de M. Claude Mesliand, président de cette université depuis 1976. Dans cet établissement, une partie des personnels avaient refusé d'appliquer les nouvelles modalités de désignation des *membres du* conseil (loi Sauvage). Les élections avaient été plusieurs fois reportées au cours des mois de février et de mars.

[Né le 29 septembre 1938 à L'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse), M. Guy Pouzard a fait ses études à Marseille. Nommé assistant à l'université de Provence en 1962, puis maître-assistant en 1967, il occupera ce poste jusqu'en 1972, date de son doctorat *de sciences physiques*, avant d'effectuer des missions dans des universités nord-américaines et canadiennes. A son retour à l'université de Provence en 1975, il devient maître de conférences. De 1976 à 1977, il a assuré la direction de l'unité d'enseignement et de recherche (U.E.R.) de chimie, il était également vice-président du conseil scientifique de l'université de Haute-Provence. M. Pouzard, auteur de mémoires publiés dans des revues internationales de chimie et chimie-physique, fait actuellement des recherches dans le domaine des processus de relaxation et de transitions multiquanta en résonance magnétique nucléaire.

Comme son prédécesseur, M. Pouzard est membre du Syndicat national *de* l'enseignement *supérieur* (SNE-Sup).]

RELIGION

LE DÉBUT DU RAMADAN

Le jeûne du ramadan (trente jours) de l'année 1401 de l'hégire a commencé, jeudi 2 juillet. Dans un communiqué, la commission du culte musulman de la mosquée de Paris souhaite à ses coreligionnaires *« un heureux ramadan en demandant à Dieu d'agréer leur pénitence et leur soumission à sa loi et à leur jeûne qui est en lui-même une prière physique servant l'humanité entière sans distinction de race ni de religion dans la voie de la tolérance, de l'amour du prochain, du progrès et de la paix sans lesquels la vie ne serait qu'un retour au chaos »*.

Unités de Pédagogie Active

COURS PARTICULIERS - COURS DE VACANCES - COURS ANNUELS

Cycle d'observation 6e, 5e, cycle d'orientation 4e, 3e, possibilité de faire chacun de ces deux premiers cycles en 1 an, cours renforcés, second cycle, 2e à terminale A B C D G toutes langues
du lundi au vendredi, de 9 h. à 12 h. - 14 h. à 19 h. Sam. de 9 h. à 12 h.

M. SARI - 68, avenue d'Iéna - 76016 PARIS
720-36-89 - 720-44-38

OFFICIERS MINISTÉRIELS

ET VENTES PAR ADJUDICATION

Vte sur saisie - Pal. Just. Pontoise (95) JEUDI 9 JUILLET, à 14 heures
APPART. à ARGENTEUIL (95)
4 PIECES - 78 m2 - 17e étage
Lots 70 et 133 régl. copropr.
12, place DESSAU
MISE A PRIX : 40 000 francs
Consign. pour enchères : 25 000 F. (chèque certifié par Banque) - S'adr.
Me BUISSON, avt. T. 032-31-62
29, rue P.-Butin, à PONTOISE (95)

Cabinet de Me Vincent BERTHAT, avocat à DIJON (Côte-d'Or) - 19, rue Jeannin - Tél. : 16 (80) 30.51.45 - VENTE sur saisie immobilière à l'audience des Criées du Tribunal de Grande Instance de DIJON, 3, rue J.-B.-Liégeard, JEUDI 9 JUILLET 1981, à 10 h. 30

MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ à PRÉCY-sous-THIL

EN AUXOIS, dite « Moulin de Quatre Sous »
(à quelques kilomètres de SEMUR-EN-AUXOIS, de l'autoroute A 6)
de 10 HA 87 A 82 CA traversé par le SEREIN
compr. grande MAISON D'HABITATION et DÉPENDANCES
Mise à prix : 600.000 francs

Un million d'adhérents pour quarante-cinq mille associations

Les riches heures de la Ligue de l'enseignement

***Six cents délégués se sont* réunis à Reims, mercredi *1er et jeudi 2 juillet, à l'occasion d'une assemblée générale de la Ligue de l'enseignement* et de l'éducation permanente. *Après cent quinze ans* d'existence, la Ligue est surtout *connue comme un mouvement d'opinion en faveur de l'école laïque. En fait, les* « ligueurs », forts de leurs qua*rante-cinq mille associations*, de leurs deux mille permanents, de leurs *cent* mille bénévoles et de leur million *d'adhérents*, sont beaucoup plus qu'un groupe de pres*sion en faveur du « service* public de l'éducation » : une *mosaïque d'activités* qui s'étendent du sport au ciné-club et des vacances à la formation.**

***L'élection* de M. François Mitterrand, souhaitée par la Ligue, *fait plus que jamais* de cette fédération une force de *proposition en faveur de cette* vie associative que le gouver*nement entend développer*.**

La Ligue retrouve aujourd'hui, d'après ses responsables, une place pleine et entière dans la République. Avec quel soulagement ! Finie la « résistance » à tout signe de privatisation de l'école ! Oubliées les menaces qui pesaient sur trois cents des cinq cents postes d'instituteurs mis à la disposition de la Ligue par l'Etat ! Les dirigeants de la Ligue voient ainsi disparaître la menace des « pseudo associations », « auxiliaires sociaux à bon marché » ou « sous-marins de l'administration », que voulait, selon eux, mettre en place le régime précédent.

La République de M. Mitterrand, qui avait délégué quatre ministres, le 17 juin, pour la séance officielle de la Quinzaine de l'école publique organisée par la Ligue, est populaire parmi les deux mille permanents départementaux, régionaux et nationaux de fédérations d'œuvres laïques et la présence du chef de l'Etat au Panthéon *a répondu à leur* conviction que l'histoire est le *« seul élément d'identité »*.

« Contre l'ignorance »

Référence constante d'abord à Condorcet et au siècle des Lumières qui, pour ces hommes pétris d'humanisme, sont actuels. Respect ensuite pour ce combat historique, toujours évoqué, en faveur de l'instruction laïque et obligatoire. A l'automne 1871 en effet, la Ligue, créée cinq ans plus tôt, lançait une pétition en ce sens ; « le mouvement national du sou contre l'ignorance » était né et recueillait en quelques mois près d'*un million* de signatures.

D'autres initiatives suivaient : *« C'est bien à la Ligue de l'enseignement*, n'hésite pas à écrire aujourd'hui l'actuel président, M. Pierre Delfaud, *que revient le rôle historique d'avoir suscité le mouvement d'opinion qui a conduit au vote des lois scolaires. »*

Le combat contre l'Eglise, traditionnellement vigoureux dans ce mouvement, qui s'est développé grâce à l'appui de la franc-maçonnerie, a perdu de son acuité : *« Les curés sont plus à gauche que les instituteurs »*, dit-on parfois à la Ligue... Le président actuel n'appartient d'ailleurs pas à la franc-maçonnerie contrairement à beaucoup de ses prédécesseurs. Si la Ligue s'est battue contre l'école privée sous le septennat précédent, ce fut moins contre un lieu d'endoctrinement que contre un moyen de ségrégation sociale.

Dès 1866, à *sa naissance, l'école* ne fut pas la seule préoccupation de la Ligue, ce qui s'est traduit par le développement des associations éducatives et culturelles, y compris en direction des adultes. Les ligueurs n'ont pas attendu 1971 pour découvrir la formation permanente. Dès 1887, les statuts préconisaient la création de « bibliothèques publiques ». Ainsi le fondateur Jean Macé lui-même a commencé par mettre quelques-uns de ses livres à la disposition de la population.

Des cours du soir d'enseignement agricole sont organisés vers 1890 *et les instituteurs de la fin du dix*-neuvième siècle enfourchent leurs *vélos pour éduquer les foules*, munis d'une lampe à pétrole et d'une plaque de verre peinte. *« L'éducation*, déclare M. Guy Gauthier, secré*taire général, prend quelqu'un à la naissance et le lâche à la mort. »* La Ligue de l'enseignement est, depuis 1967, aussi la Ligue de « l'éducation permanente ».

Lire et voir

Son champ d'action est sans limites : du sport à la vidéo, de l'aéromodélisme aux vacances. L'enjeu, aujourd'hui, c'est l'audiovisuel. *« On sait lire, c'est-à-dire écouter*, dit-on à la Ligue, *mais on ne connaît pas l'écriture, le maniement des techniques du son et de l'image »*. Les stages de vidéo ont succédé, depuis longtemps, aux séances de cinéma où l'instituteur présentait *« le Sel de la terre »*, persuadé qu'il était, après 1945, que le cinématographe était d'abord porteur d'une réalité sociale.

La Ligue change de visage : les patronages ruraux et scolaires, à la fois ciné-clubs, cantines scolaires et salle de bibliothèques, ne représentent plus que la moitié des associations. Dans les villes désormais, les instituteurs habitent loin de l'école, les bénévoles sont moins disponibles, les projets, rarement polyvalents, requièrent plus de technicité. L'adhésion à la Ligue devient moins une démarche idéologique que la recherche de services. Certains adhérents, y compris des prêtres, apprendront avec surprise le caractère laïque de leur fédération. *« Ils resteront tout de même »*, affirme, optimiste, un responsable de la Ligue qui dénonce tout de même l'influence du *« petit écran »* sur l'ardeur des militants.

La Ligue, avec ses deux mille permanents, offre aux animateurs d'associations un formidable relais. Rencontres théâtrales, société d'achat de matériel, organisation de cent vingt-cinq mille journées de vacances-enfants, bibliothèque centrale de prêts, expositions, formation des animateurs et organe régional de diffusion de films : telles sont quelques-unes des prestations offertes à ses mille douze associations et à ses quatre-vingt mille adhérents par la Fédération des œuvres laïques de Seine-et-Marne, créée il y a cinquante ans par un inspecteur départemental. Cinq permanents chargés chacun d'un secteur géographique conseillent dans ce département les animateurs d'associations.

A la suite d'une série de rencontres dans la région rurale de Bray-sur-Seine, *les mères se sont* groupées pour conduire les enfants à l'école, *des classes de nature ont* été organisées et des rencontres sportives multipliées : *la vie associative* ne demande qu'à naître *comme le prouve l'essor des clubs* du troisième âge, animés souvent *par de jeunes retraités, ces institu*teurs de cinquante-cinq ans.

*Le nombre des associations affi*liées à la Ligue est passé, en deux *ans, de quarante mille à quarante*-cinq mille. Mais ces activités cultu*relles et éducatives ne sauraient se* développer, dit-on, sans une éthique. *D'où la volonté des responsables de* la Ligue, de définir aujourd'hui, face *à des pouvoirs publics bienveillants*, les grandes lignes d'un service *public, dont les relations avec l'Etat* seraient contractuelles : des cahiers *des charges précis, mais des asso*ciations libres de tous les pouvoirs, *où les usagers auraient leur place*. La laïcité garante d'un pluralisme *retrouverait alors un second souffle*, perdu d'après les ligueurs sous le septennat précédent, *où elle avait* été réduite à une *« neutralité aseptisée »*.

NICOLAS BEAU.

★ Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, 3, rue Récamier, 75007 Paris.

(Publicité)

UNIVERSITÉ DE PARIS-SUD

La Faculté de Droit de Sceaux
54, boulevard Desgranges
92330 SCEAUX - 661-33-00

prépare à la rentrée 1981 aux diplômes de 3e cycle suivants :
DESS de diplomatie (directeur : Doyen Ch. ZORGBIBE).
DEA de droit canonique (Directeur : Professeur LELIEVRE).
DEA de droit public (Directeur : Professeur LEMASURIER).
et, sous réserve de l'obtention d'une habilitation :
DESS d'entreprise publique (Directeur : Professeur DURUPTY)
DEA de droit de la santé (Directeur : Professeur TISSEYRE).
Les candidatures seront enregistrées du 1er au 30 septembre 1981.

PUBLICATION JUDICIAIRE

Arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 26 juin 1980

Par ordonnance de l'un des juges d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Paris, BLANC Auguste né le 8 juin 1934 à Marseille, demeurant 10, allée des Peupliers. Secrétaire général de C.F.T. a été renvoyé *devant le Tribunal Correctionnel* sous la prévention d'avoir commis le délit de diffamation publique envers particulier en publiant et diffusant un communiqué intitulé : « Information judiciaire ouverte contre M. Simakis pour détournement de fonds »...

Considérant que ces imputations sont de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération de Simakis; *qu'elles sont diffamatoires.*

Considérant qu'il convient en conséquence de confirmer le jugement déféré en ce qu'il a déclaré BLANC coupable du délit de diffamation publique à lui reproché.

Par ces motifs confirme le jugement déféré, condamne BLANC à 800 F d'amende, statuant sur l'action civile, le condamne à payer à SIMAKIS la somme de 15.000 F à titre de dommages-intérêts.

Pour extrait Me Etienne TARRIDE Avocat à la Cour.

Pour en finir avec l'échec scolaire

Est-il un domaine où la mise en œuvre du changement paraisse plus évidente ? A première vue, ce devrait être facile : scellé autour d'idéaux républicains, laïcs et égalitaires, le mariage de l'école et de la gauche est ancien. Dans l'opposition, la défense de cette institution, de ses moyens matériels et de ses personnels enseignants, était, plus que tout autre, devenue emblématique du combat de la gauche.

L'affirmation n'est donc pas outrancière : c'est sans grands efforts que l'institution scolaire semble acquise à la gauche, et c'est naturellement que celle-ci s'identifie à celle-là.

Mais les apparences sont trompeuses. Car ce n'est pas si simple. Il ne suffira pas de prolonger, en la réactualisant, l'œuvre d'il y a cent ans, ni de simplement aider et renforcer cette école-là. Pour des raisons objectives d'abord : l'institution scolaire ne peut plus prétendre au même rôle unificateur, à ce monopole culturel sur lequel elle bâtit sa suprématie. La décentralisation, le gonflement des banlieues, la concurrence des médias — de 1960 à 1975, le nombre des téléviseurs par ménage est passé de 10 à 80 % — autant d'évolutions qui l'ont déséquilibrée, qu'elle a dû accompagner sans vraiment les maîtriser. Mais d'autres raisons interviennent aussi, qui relèvent du jugement porté sur l'état de santé de cette école. Autant le dire tout net : cette instiution que, par maîtres interposés, la gauche semble tant irriguer, a peu de chose à voir, dans ses finalités et son fonctionnement, avec les idéaux de cette même gauche.

C'est la question qui détermine toutes les autres : sélection, relégations, exclusions, l'école pour tous n'a jamais été l'école de tous. Faut-il le rappeler : le tri scolaire, que les notes, les examens et le jugement professoral légitiment, ne se démarque guère, en fin de compte, des hiérarchies sociales. L'échec scolaire est, selon la formule de chercheurs de l'Institut national de la recherche pédagogique, un véritable « fléau national » (1). Et son ressort est socio-culturel. Le rapport du groupe de travail « Emploi et formation » du VIII[e] Plan (1981-1985) reconnaît que « l'école semble reproduire les groupes sociaux ».

A ce mal, la gauche apporte traditionnellement trois réponses. L'une est institutionnelle : depuis les Compagnons de l'université nouvelle, dans les années 20, l'« école unique » — baptisée école fondamentale, école de base, tronc commun, école progressive, selon les organisations — est une notion de référence. Or le bilan de la réforme du collège unique — la « réforme Haby » de 1977 — prouve que le rassemblement hétérogène des enfants, s'il n'est pas accompagné d'une pratique pédagogique nouvelle, peut faire plus de mal que de bien, produire des classes peu maîtrisables et se réduire au libre jeu des inégalités socio-culturelles.

La seconde est financière : « Des moyens pour l'école » est un vieux slogan. Le ministre de l'éducation nationale, M. Alain Savary, a décidé de commencer par là, en n'hésitant pas à prendre des risques : la formation et la qualification des quelque onze mille six cents personnels, enseignants pour la plupart, recrutés pour la rentrée de septembre 1981, reste encore chargée d'incertitudes. De toute évidence, cette démarche quantitative est insuffisante : l'échec scolaire ne s'alimente pas d'une simple absence de moyens matériels.

La troisième réponse est donc pédagogique : depuis le plan Langevin-Wallon (1947), qui proposait la mise en place de « sections de rattrapage », des stratégies de compensation ou de « soutien » sont proposées par la gauche. Le parti socialiste, sous l'influence de M. Bertrand Schwartz, aujourd'hui chargé de mission auprès du premier ministre, leur a donné une nouvelle systématisation : l'idée d'une « école inégalitaire », qui donnerait plus à ceux qui ont moins, est apparue. La démarche est généreuse. Elle n'en est pas moins critiquée par nombre de chercheurs, de pédagogues ou d'associations ouvrières (2) qui n'y voient qu'une demi-mesure. La notion de « handicaps socio-culturels », qu'il s'agirait ainsi de compenser, reste prisonnière d'une hiérarchisation des univers et des pratiques culturels selon les milieux sociaux.

L'échec scolaire n'est pas une question annexe. Guérir le mal suppose un diagnostic sévère : ce sont les normes pédagogiques elles-mêmes. Bref, l'audace est ici nécessaire : vouloir en finir avec l'échec scolaire amène à redéfinir l'école elle-même, ses finalités et sa vie de tous les jours entre les quatre murs qui font la salle de classe.

EDWY PLENEL.

(1) *L'échec scolaire n'est pas une fatalité*, Centre de recherche de l'éducation spécialisée et de l'adaptation scolaire (CRESAS), E.S.F., 1981.

(2) Cf. les travaux du CRESAS, la réflexion du mouvement Freinet et les analyses de la Confédération syndicale des familles (C.S.F.).

UNE CONTRIBUTION DE PÉDIATRES

Des enfants normaux aux écoliers anormaux

« Chaque pédiatre vit quotidiennement dans l'exercice de son métier l'inflation des problèmes scolaires ; chaque consultation lui amène des écoliers, des collégiens, des lycéens en difficulté pour lesquels on lui demande un avis, une aide, un conseil, voire une solution ou un traitement. » Mais alors que la scolarité devient une « dimension nouvelle de la pédiatrie », les spécialistes ne sont dans l'ensemble guère préparés à cette nouvelle responsabilité. C'est à partir de cette constatation que MM. Guy Vermeil (médecin-chef de service de pédiatrie au centre hospitalier d'Orsay) et Jacques Levine (docteur en psychologie) ont présenté un rapport sur les « difficultés scolaires » au congrès de l'Association des pédiatres de langue française, réuni du 30 juin au 2 juillet à Toulouse, et qui a consacré une journée à ce thème. « La fréquence et la gravité des inadaptations scolaires en ont fait un problème médico-social de première importance, aussi menaçant pour la collectivité que le chômage et l'inflation. »

ALORS même que l'école a pris une place « démesurée » dans la vie sociale, on s'aperçoit que sa rentabilité est discutable. Statistiques officielles à l'appui, MM. Levine et Vermeil constatent que le système scolaire français « *ne profite réellement qu'à 30 % des élèves (...). Les 70 % d'élèves restants se répartissent en deux moitiés, une moitié de « suivistes », de « pourrait mieux faire », qui ne tirent en définitive que peu de profit des dix ans qu'ils passent à l'école et en collège. Pour l'autre moitié, c'est-à-dire pour un bon tiers de la population scolaire, c'est l'échec total* ». Sur ces élèves, l'obligation scolaire jusqu'à seize ans, au moins dans les conditions actuelles, est jugée comme « *catastrophique* » : « *Elle donne à l'institution scolaire le temps d'effectuer un travail de destruction complète de l'individu, aboutissant à une perte définitive de l'estime de soi et de l'esprit d'entreprise.* »

Ce constat global apparaît dans chaque classe — et cela dès la maternelle — où, sur une trentaine d'écoliers, on compte généralement : « *Quatre ou cinq enfants « largués », totalement en marge de la classe, épuisants pour les maîtres ; dix ou douze « médiocres » notés comme « pourrait mieux faire », ce qui signifie en réalité que c'est le maître qui ne sait pas comment mieux faire ; quatre ou cinq hyperangoissés dont certains sont des très bons élèves cherchant dans les succès scolaires un abri contre les réalités et contre leurs pulsions : il reste huit à dix enfants qui sont à l'aise, sans pour cela être toujours en tête de classe.* » Alors que les premiers « tomberont » devant les obstacles, c'est parmi les derniers cités que l'on recrute les cadres de la nation, et notamment des enseignants qui, compte tenu de leurs souvenirs, restent « *imperméables aux critiques qu'on peut faire au système éducatif* ».

Les causes de cette situation sont, selon les rapporteurs, à rechercher dans trois directions : l'école, les parents, l'enfant lui-même. Tout en sachant que les causes sont toujours multiples et imbriquées.

A l'école, ils relèvent six défauts fondamentaux : le « *mythe de la classe homogène* » ; « *l'hypervalorisation du langage écrit abstrait* » ; l'absence d' « *une pédagogie de l'échange et de l'identité* » (« *le problème est de rencontrer l'enfant là où il est et de l'amener là où il peut aller* »), un recrutement et une formation des enseignants fondés sur « *des concepts archaïques* » (notamment le poids excessif des connaissances) ; une méconnaissance des notions les plus élémentaires sur le développement physique et mental des enfants normaux de même âge (ce qui est normal, c'est justement que les vitesses de développement soient inégales et donc qu'il n'y ait pas un âge fixe pour chaque apprentissage. Ainsi, par exemple, l'âge de la lecture ne se situe-t-il pas, selon les auteurs, à six ans, mais « *entre cinq et huit ans* ») ; l'« *irrationnalité* » enfin des rythmes de vie (l'écolier travaille trop dans la journée alors qu'il ne dort ni ne joue assez, ce déséquilibre n'étant nullement compensé par l'allongement des week-ends ou des vacances).

Cet aspect est à la charnière des responsabilités partagées par l'école et la famille. Ce sont les mentalités des adultes, parents comme enseignants, qui contribuent à rendre l'école « *pathogène* », transformant des « *enfants normaux* » en « *écoliers anormaux* ». Trop de parents ont tendance à renforcer les défauts du système scolaire (désir d'apprentissages trop précoces, de réussite selon des critères datant « *de 1930 et non de l'an 2000* »).

CATHERINE ARDITTI.

(Lire la suite page 13.)

UN POINT DE VUE DE CHERCHEURS

Lorsque l'école éteint tout appétit de savoir...

Les chercheurs du Centre de recherche de l'éducation spécialisée et de l'adaptation (CRESAS) travaillent depuis 1969, au sein de l'Institut national de recherche pédagogique (I.N.R.P.), sur le thème de l'échec scolaire.

Ils ont notamment analysé les processus précoces de sélection scolaire et les formes de lutte contre ce phénomène.

L'article que nous publions ci-dessous est le résultat de leur travail collectif.

UN enfant sur deux, on le sait, connaît au moins un échec avant la fin de la scolarité élémentaire. Les enfants appartenant aux classes populaires (sous-prolétariat des villes et des campagnes, ouvriers de l'industrie et de l'agriculture, personnels de service, petits employés, petits commerçants) sont les plus durement touchés.

Comment expliquer cet échec scolaire massif et socialement sélectif ? Pourquoi certains échouent-ils là où d'autres réussissent ? Où se situent les causes et les responsabilités ?

Diverses réponses à ces questions circulent aujourd'hui dans l'opinion. La plupart situent le mal dans les défauts, les manques ou les déficits que l'on décèle ou que l'on croit déceler chez les enfants qui échouent : « manque de moyens intellectuels », « pauvreté du langage », « troubles du comportement », « instabilité »... La liste est longue de ces caractérisations négatives qui parsèment les dossiers individuels des élèves ou les propos des divers professionnels de l'éducation des enfants.

Ces caractérisations se fondent sur la conduite des enfants dans certaines situations bien particulières : situations scolaires traditionnelles, tests ou examens psychologiques. Mais ces conduites ne sont pas analysées par référence aux conditions dans lesquelles on les observe. Elles sont d'emblée traduites en termes de caractéristiques permanentes, inhérentes aux individus, dont on situe la source soit dans le patrimoine génétique de l'individu, soit dans son milieu familial et socio-culturel.

Est-il légitime de procéder à un tel saut explicatif ? A-t-on le droit de conclure, par exemple, que tel enfant qui se tait en classe ou qui répond de façon fragmentaire aux questions du psychologue souffre de graves lacunes dans sa compétence linguistique ? Ne faut-il pas auparavant analyser les situations dans lesquelles se produisent de telles conduites ? Définir les rapports qui se nouent entre l'enfant et le milieu dans lequel on le place ? Vérifier si, dans d'autres conditions, on n'observerait pas d'autres conduites ? Car, s'il est vrai que chaque individu possède certains modes de réaction ou certains traits de caractère, il est vrai également, chacun peut le vérifier sur lui-même, que d'une situation à l'autre les conduites et, en particulier, la qualité des performances de la même personne peuvent varier considérablement.

Les recherches que nous avons conduites ces dix dernières années dans diverses crèches, écoles maternelles ou élémentaires, ont montré en effet que les mêmes enfants, selon les conditions dans lesquelles ils se trouvent, peuvent se montrer apathiques ou, au contraire, actifs, coopérants, loquaces. Nous avons pu faire la preuve que les enfants, y compris ceux qui connaissent les conditions de vie les plus difficiles et qui ont le plus à souffrir des rapports de domination économique et culturelle qui caractérisent notre société, disposent de compétence et de savoirs déjà acquis dans leur milieu familial. Nous avons pu montrer en même temps, et ceci n'est pas le moins important, que les enfants disposent du désir de savoir et de capacités pour apprendre et surmonter les obstacles qu'ils rencontrent.

Comment se fait-il alors que tant d'enfants se désintéressent des apprentissages proposés par l'école ?

Des rapports de domination

Nous pensons que les modes de fonctionnement habituels de l'école y sont pour beaucoup. Les formes et les contenus des situations de compétition inter-individuelle dans lesquelles ils placent les enfants favorisent certains d'entre eux, préparés à cette compétition par leur milieu familial et constamment soutenus au cours de son déroulement. Du même coup, ils pénalisent fortement les autres. Sous une apparence de calme et de neutralité bienveillante, ce sont en fait de violents rapports de domination qui se nouent entre maîtres et élèves, entre enseignants et supérieurs hiérarchiques, entre élèves forts et élèves faibles, entre parents et enseignants, etc.

Beaucoup d'enfants, dans ce cadre compétitif et fortement hiérarchisé où les valeurs et les expériences de vie propres à leur milieu ne trouvent guère droit de cité, se trouvent conduits à des sentiments d'autodévalorisation (1) et de perte de confiance en soi qui éteignent progressivement en eux tout appétit de savoir et même quelquefois tout espoir d'insertion sociale.

Une telle vision des processus par lesquels se fait la sélection précoce à l'école définit du même coup les questions qui se posent pour modifier cette situation. Comment transformer, en particulier au sein de l'école, les rapports entre les personnes et les groupes sociaux pour que d'autres relations à la connaissance puissent s'instaurer ? Quelles conditions mettre en place pour promouvoir ensemble, compte tenu de leurs différences, tous les enfants qui se trouvent à l'école ?

Une telle entreprise, qui passe au minimum par la constitution d'équipes éducatives, l'ouverture de l'école au milieu, la modification des formes et des contenus d'enseignement et l'assouplissement des normes de progression dans les apprentissages, ne va pas sans difficultés. Les enseignants qui, tout au long des soixante dernières années, se sont engagés dans cette voie le savent bien, eux dont les tentatives, faute d'un consensus social suffisant, sont le plus souvent restées isolées et parcellaires. Pour notre part, c'est également dans ce sens que nous travaillons.

Nous demeurons convaincus que ces transformations sont nécessaires, au même titre et en même temps que d'autres transformations sociales, pour mettre terme à l'exclusion et à la privation de connaissances plus ou moins prononcées dans lesquelles se trouvent enfermés un certain nombre d'enfants.

(1) Nous avons emprunté ce concept aux travaux de Liliane Lurçat.

Carrières informatique

La société ABL formera cette année une centaine d'Analystes-programmeurs.

Des spécialisations micro et télécom sont prévues.

Les candidats justifiant d'un niveau BAC mini doivent adresser leur CV à :

abl 91, Fg St Honoré 75008 PARIS

l'Europe est au cœur du monde de demain, elle a besoin de techniciens du commerce international.

en deux ans, préparez les diplômes d'État :

BTS de commerce international

BTS d'action commerciale

formation supérieure de cadre européen par alternance de l'enseignement fondamental avec la pratique des affaires.

- stages en entreprise la première année,
- pratique intensive des langues,
- présentation aux examens des chambres de commerce internationales,
- stages en Europe en deuxième année, avec mémoire de fin d'études européen bilingue et séminaires spécialisés selon option dans nos centres associés :

Bruxelles / Lausanne / Londres / Madrid / Stuttgart et American Collège - Paris.

Niveau bac ou classes terminales. Service logement pour étudiants de province.

Demandez une documentation gratuite.

IAC Institut européen de formation aux Affaires et à la Conduite des entreprises
Établissement privé d'enseignement supérieur du Groupe I.P.S.A.
71, Faubourg St-Honoré 75008 Paris tél. 266.66.82

Nom :
Prénoms :
Adresse :
Niveau d'études :
Date : Signature :

MO/CI 11



Ecole d'Administration et Direction des affaires

L'e.a.d. propose un enseignement portant sur tous les problèmes d'administration et direction des entreprises.

Cinq options professionnelles en troisième année :

- *Finances*
- **Gestion du Personnel**
- **Marketing**
- **Publicité et Relations publiques**
- *Commerce international*

Trois ans d'études après le baccalauréat.

Admissions directes :

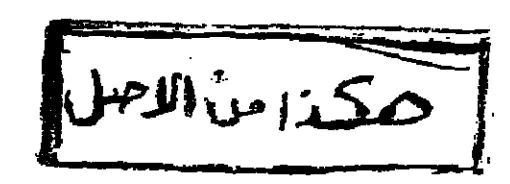
- en deuxième année : DEUG ou équivalent
- en troisième année : **Licence ou Maîtrise**
- sur dossier : B.T.S./D.U.T.

Service de placement et des stages

EAD
15, r. Soufflot, 75240 Paris - Cedex 05 - 329-97-60
Enseignement supérieur privé
ancienne « Ecole des Attachés de Direction »
Demandez notre documentation



Nom
Prénom
Adresse
Niveau d'études



INSTITUT D'ÉTUDE
DES RELATIONS INTERNATIONALES
(Etablissement privé d'enseignement supérieur)
12, rue des Saints-Pères - 75007 PARIS

Fondé en 1948, l'Institut donne une formation de caractère juridique et économique aux étudiants et aux jeunes cadres désireux de se préparer aux

CARRIÈRES INTERNATIONALES

Le diplôme est admis en dispense de la deuxième partie de l'examen de 4e année de droit (arrêté ministériel du 16 février 1967) et donne accès aux études préparatoires du 3e cycle.

L'Institut organise également, durant l'année universitaire, un

CYCLE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE L'ÉCONOMIE ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

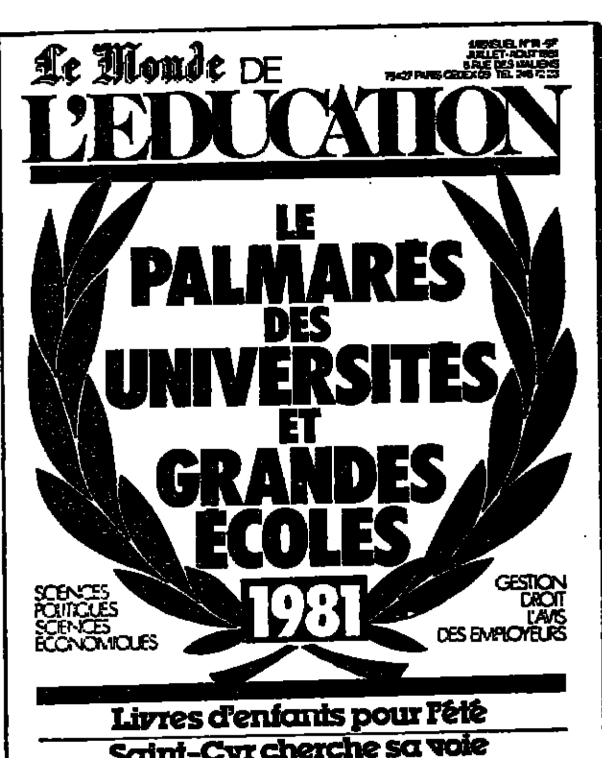
réservé aux étudiants titulaires d'un diplôme du niveau égal ou supérieur à la licence. Les personnes déjà engagées dans la vie professionnelle et justifiant d'une formation équivalente peuvent s'inscrire à ce cycle. L'enseignement est assuré par des professeurs d'université et des praticiens du commerce international.

Secrétariat ouvert tous les jours (sauf le samedi)
de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Tél. : 296-51-48.

Institut Florimont
37, av. du Petit-Lancy - CH-1213 GENEVE - Tél. 1941/22/92-09-11
Pensionnat Marie-Thérèse
24, av. Eugène-Lance - CH-1212 GENEVE - Tél. 1941/22/94-26-20
Classes primaires et secondaires
Jardin d'enfants
BACCALAURÉAT FRANÇAIS A, B, C, D
MATURITÉ SUISSE A, B, C, D
Internat - Demi-Pension - Externat

ipesup
1ère classe préparatoire aux concours HEC + ESSEC
Institut privé de Préparation aux Etudes Supérieures
16 rue du Cloître Notre Dame
75004 Paris - 325.63.30
HEC - ESSEC... SCIENCES-PO...
médecine pharmacie
Stages de préparation en septembre
Encadrement annuel par matière
MÉDECINE... PHARMACIE...
PROMO J.

DANS SON NUMÉRO DE JUILLET-AOUT



DES RÉPONSES AUX QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

Le Monde DE L'ÉDUCATION La publication de référence

VOUS PROPOSE DE VOUS ABONNER
VOUS NE PAIEREZ QUE 90 F, 1 AN FRANCE
POUR ONZE NUMÉROS AU LIEU DE 99 F

Le Monde DE L'ÉDUCATION BULLETIN D'ABONNEMENT

OUI, je m'abonne au Monde de l'Education et vous joins la somme de 90 F (étranger 129 F).
NOM ....
PRÉNOM ....
ADRESSE ....
CODE POSTAL .... VILLE ....
03/07/81

Envoyez votre règlement à : LE MONDE, Promotion Abonnements, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS Cedex

LA RÉPONSE

« Une pédagogie efficace se nourrit de lenteur »

nous déclare Jeanne Vincent

Mme Jeanne Vincent, secrétaire nationale du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège (SNI-P.E.G.C.), nous a précisé, dans un entretien, quelques-uns des moyens préconisés par son syndicat pour lutter contre l'échec scolaire.

« L'échec scolaire : s'il ne s'agissait que de cas isolés, ce serait déjà insupportable. Mais, en plus, c'est un phénomène assez massif ?

— Encore faut-il s'entendre sur les mots. Celui d'échec recouvre une ambiguïté. Pour les tenants de la droite, pour les conservateurs, parler d'échec scolaire, c'est prétexte à remettre en cause les tentatives faites pour démocratiser l'enseignement. C'est dévoiler la volonté d'en revenir à un enseignement sélectif, puisque, à les écouter, les démarches qui consistent à aider les enfants en difficulté ralentiraient le rythme de l' « élite ». Ils voudraient polariser la pédagogie non sur les démarches, le savoir-faire, le développement de l'esprit critique et l'épanouissement de l'individu, mais sur les seuls contenus de l'enseignement.

» Si nous, nous considérons que l'école ne remplit pas aujourd'hui toute sa mission, c'est pour des raisons opposées. D'abord, il faut nuancer. Il n'est pas vrai que, ainsi qu'on l'entend dire parfois, « *les enfants ne savent plus rien* ». Les travaux de l'Institut national de la recherche pédagogique (I.N.R.P.) montrent qu'à vingt ans d'intervalle les performances obtenues en mathématiques par les élèves de cours moyen n'ont pas baissé. De même pour l'orthographe.

» En revanche, on peut constater qu'un nombre non négligeable d'élèves sont en rupture d'école ou de collège, qu'ils sont en état d'inappétence à apprendre quand ils ne deviennent pas rebelles à tout enseignement. Conséquences : la fuite tout au long de la scolarité obligatoire, la sortie de 61 % des enfants du système scolaire sans diplômes, voués au chômage ou aux tâches sans intérêt. Ces enfants sont issus en majorité des milieux défavorisés. Et ce qui aggrave encore le phénomène c'est que, leur formation initiale étant insuffisante, elle ne pourra servir d'appui à la formation continuée, plus tard.

« Après ce constat, est-il possible de continuer à faire fonctionner « l'école comme si tout marchait bien ? »

— Vouloir non pas hausser les barrières à franchir pour renforcer l'élitisme du système, mais, plutôt, les éliminer, ces barrières, afin que chaque enfant puisse faire un parcours à son rythme propre, cela exige quelques conditions.

» Quand on analyse la situation, force est bien d'admettre que le statut du maître à changé. Autrefois, on attendait tout de lui : connaissances, promotion. La société lui conférait autorité et prestige, la famille soutenait son action. Aujourd'hui le décalage est grand entre ce que propose l'école (découpage en plusieurs disciplines, monde encore clos) et la culture qui parvient aux élèves hors de l'école, par les médias, par les voyages, et qui semble plus vivante. Décalage d'autant plus grand qu'ils sont d'origine modeste et ne bénéficient pas d'un environnement culturel tel qu'on l'entend au sens scolaire du terme.

» L'école doit donc évoluer. Pour répondre aux besoins des enfants dans leur diversité, pour ne pas se satisfaire de valoriser la culture dominante, elle doit mettre l'élève en situation non de subir, mais de construire son savoir, non d'absorber, mais de développer lui-même sa curiosité, son intérêt, à partir de ses propres interrogations.

» Dans son effort pour s'ouvrir sur le monde, la pédagogie apparaîtra nécessairement globale. Au cours d'une visite d'entreprise, dans les classes de nature, l'élève fait-il de la géographie ou du calcul ? De l'histoire ou du dessin ? Il fait tout cela, d'emblée. L'approfondissement par discipline viendra ensuite. C'est pour cela que le SNI-P.E.G.C. estime si importante la continuité entre l'école et le collège.

— C'est votre projet d'école fondamentale. L'école idéale, en somme ? On voit mal cependant comment gommer ces discontinuités suffirait à anéantir l'échec scolaire.

— Je ne sais pas, mais il est évident que la formation harmonisée des maîtres, de la maternelle au collège, permettrait entre autres de mieux relativiser la notion de retard. Tant qu'on n'aura pas compris qu'une pédagogie efficace se nourrit de lenteur, que la notion de développement se pose selon une équation personnelle, on passera à côté ! L'école doit reconnaître la diversité des enfants et s'adapter aux rythmes d'acquisition différents. Cela pose le problème de l'apprentissage au travail de groupe, dans la classe et dans l'établissement scolaire, de l'aide individualisée, du soutien. Songez, par exemple, qu'on s'est aperçu que lorsqu'un enfant recèle des manques en maths, il arrive qu'ajouter encore des séquences de maths ne serve à rien. En l'encourageant à s'exprimer, à sortir de son isolement, on a constaté par contre qu'il se débloquait en maths !... Aussi les maîtres doivent-ils constamment adapter leur comportement aux possibilités et aux demandes des enfants. Et que l'on tire enfin les conséquences des expériences bénéfiques des classes d'adaptation et des classes de migrants, où la créativité, l'expression, la relation individuelle se sont développées parce qu'il a fallu trouver des réponses à des problèmes spécifiques.

» Il resterait à souligner l'importance de l'éducation physique, des activités artistiques, de l'école maternelle qui prépare le terrain pour les apprentissages ultérieurs. A dire aussi qu'il faut donner leur place aux cultures régionales.

— La décentralisation devrait à vos yeux participer à la réduction de l'échec scolaire ?

— Pourquoi pas. Encore faut-il ne pas perdre de vue que l'école ne peut assumer toute seule la responsabilité de l'éducation des enfants. Elle ne les a en charge que six heures par jour, un jour sur deux. Quand l'enfant lui arrive, il n'est pas une cire vierge ; il a déjà subi et il continuera de subir les influences de la famille et du milieu. Mais certains de ses acquis sont marqués par des carences souvent trop graves pour que l'école puisse la compenser. Une égalisation des chances passe donc par des changements de société profonds, de notre société qui est inégalitaire dans les niveaux et les rythmes de vie, dans l'environnement culturel.

Propos recueillis par
CHARLES VIAL.

L'ECOLE DE DIRECTION D'ENTREPRISE DE PARIS

Recrute sa nouvelle promotion de

GÉNÉRALISTES DE LA GESTION

Cycle de formation supérieure d'une durée de 3 ans, largement ouvert sur la vie des entreprises.

5 options en seconde année :
- Affaires internationales
- Comptabilité - Finances
- Création d'entreprise
- Gestion du développement
- Marketing

Stages, séminaires et activités de terrain intégrés en permanence à la scolarité.

Documentation gratuite sur demande

Établissement Privé d'Enseignement Technique Supérieur

E.D.E.P.
Immeuble Montréal
3/5 rue du Javelot
75013 PARIS (M° Tolbiac)
Téléphone : 584.11.03

PARENTS...
En fin d'études secondaires
(Niveau BAC)
faites préparer à vos enfants en 1 à 3 ans une carrière commerciale aux débouchés nombreux et sûrs (gestion, marketing, informatique, secrétariat
Enseignement privé
E.P.P.A.
14, bd Gouvion-Saint-Cyr (17e)
Tél. : 574-58-51

ECOLE DE GESTION DE PERSONNEL
Admission niveau bac
Durée des études : trois années
Admission en 2e année sur titre
FACLIP
416, rue St Honoré 75008 Paris
Téléphone : 260.39.02

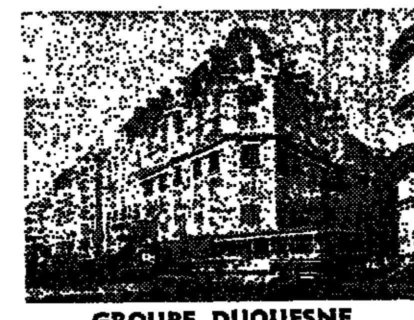
GROUPE 7
GROUPE STYLE ET PROMOTION TEXTILE
Vous prépare à la profession de styliste, de conseillère de mode, de directrice de mode.
Une documentation vous sera adressée gracieusement en téléphonant au 501-75-82.

LA FEMME SECRÉTAIRE
ECOLE TECHNIQUE PRIVEE DE SECRETARIAT
101, rue de Lille - 75007 PARIS
Tél. : 551-20-28 - 705-96-55
- PREPARATIONS
Brevets de Technicien Supérieur du Secrétariat
OPTIONS
Secrétariat de direction
Secrétariat trilingue
Examen des Chambres de Commerce étrangères
- SECURITE SOCIALE
Régime « Etudiants »
- ADMISSION
Baccalauréat ou équivalence, à défaut examen d'entrée pour les élèves sortant de Terminale
- PROCHAINE EPREUVE
29 juillet.
- SECTION PREPARATOIRE
Pour les élèves sortant de classe de Première.
Rentrée : 16 et 30 septembre
Inscriptions tous les après-midi à l'école

LYCÉE PRIVÉ MICHELET
Enseignement secondaire de la 6e aux terminales strictement conforme aux programmes officiels
LABORATOIRE DE SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES
équipé du matériel pédagogique le plus moderne
EXTERNAT - DEMI-PENSION - PENSION
COURS VACANCES : 17 août-18 septembre
ANNÉE SCOLAIRE : Rentrée le 1er octobre
Renseignements et inscriptions :
46, rue Gioffredo, 06000 NICE
NICE Tél. : (93) 85-30-32

COLLEGE SEVIGNE
28 rue Pierre Nicole 75005 Paris 326.25.86
Etablissement privé d'enseignement supérieur fondé en 1880
Directeur : Gilbert Py, Agrégé de l'Université
externat - demi-pension - préparation intensive au bac
du JARDIN D'ENFANTS aux BACCALAUREATS A, C et D
- Pédagogie active et individualisée
- Attention vigilante portée aux élèves
- Contrôle continu des connaissances
PROMO J.

UN ÉTAT D'ESPRIT NOUVEAU
COURS PRIVÉ BEAUSÉJOUR
externat mixte
3e aux terminales.
A.B.C.D.
23, Bd Beauséjour
75016 PARIS - M° : Muette
Tél : 525.45.33
520.45.84



CENTRE I
1, rue Taitbout (bd des Italiens) 75009 PARIS
CENTRE II
12, boulevard Bonne-Nouvelle 75010 PARIS
Tél. 770-28-43 (lignes groupées)
Externat : 1/2 pension, mixte.
Sécurité sociale étudiants
GROUPE DUQUESNE
Enseignement privé secondaire, supérieur
PRÉPARATIONNAIRES VETO — B.T.S. INFORMATIQUE
VENEZ NOUS VISITER
JOURNÉE PORTES OUVERTES LE 7-7
Vous rencontrerez nos professeurs et verrez notre matériel de 15 heures à 19 heures - CENTRE I

PRÉPARATION ANNUELLE
SC-PO
au Quartier Latin
ÉCOLE PRIVÉE BLAISE PASCAL
151 bis, rue Saint-Jacques
PARIS-Ve
354-09-60

DES SYNDICATS

LES ZONES D'ÉDUCATION PRIORITAIRES

Pour prévenir l'échec : une école différente

par PATRICE BÉGHAIN (*)

LA revendication de zones d'éducation prioritaire (ZEP), que le SGEN-C.F.D.T. a adoptée dès 1972, trouve son origine dans la volonté d'apporter au formidable défi de l'échec scolaire une réponse syndicale, c'est-à-dire une réponse en termes de pratique et d'action collectives. Les analyses, les théories, ne manquent pas, mais elles *font* le plus souvent l'impasse sur les moyens d'en sortir.

C'est en fonction de cette exigence que des militants du syndicalisme et des mouvements associatifs, confrontés, en tant qu'enseignants ou parents, à la réalité de l'échec scolaire, et interpellés dans leur pratique quotidienne, se sont mis à l'œuvre ces dernières années. Pour les *militants des Hauts-de-Seine*, du Nord, du Haut-Rhin et des Yvelines, *et* pour l'ensemble du SGEN-C.F.D.T., la prise en compte par le conseil des ministres du 10 juin de la notion de zone d'éducation prioritaire représente donc un grand espoir. La démarche qui nous a conduits à formuler cette revendication et à en faire un principe d'action part d'une idée simple : l'échec scolaire n'est pas essentiellement un phénomène individuel. Pour répondre à l'inégalité qu'il révèle, il ne sert pas à grand-chose de proposer une pédagogie de la compensation individuelle, qui reste marginale, au cœur d'une institution scolaire inchangée. Quand c'est une part importante de chaque *génération* qui est ainsi concernée, c'est bien l'école *tout* entière qui est en question. Il faut noter au passage que *si*, le plus *souvent*, la problématique des ZEP est surtout abordée *en zone urbaine*, l'évolution de la géographie économique *et sociale* sous la cinquième République nous amène à élargir à certaines zones rurales. En même temps qu'elle *a développé* des ghettos scolaires dans les grandes villes et leurs banlieues, l'évolution de la société capitaliste a créé, dans les campagnes et en montagne, de vastes zones de sous-équipement culturel et scolaire.

Il faut donc substituer à la *discrimination* sociale *et* culturelle qui fonde aujourd'hui l'échec *scolaire* « la notion de *discrimination positive* », comme l'écrivait, dès 1972, François Garrigue, alors secrétaire général du SGEN-C.F.D.T. C'est-à-dire faire apparaître, à l'aide de multiples critères, pour une large part d'ordre sociologique et culturel, des zones géographiques où s'exercera une action éducative différente. Il ne s'agit pas de procéder à un soutien pédagogique étendu à toute une population scolaire, qui consisterait en une sorte de gavage de connaissances. Il s'agit au contraire de prendre en compte les inégalités économiques et sociales et la domination culturelle qui atteignent des centaines de milliers d'enfants, et de changer l'école, dans ses structures, ses méthodes et ses contenus. La mise en place de zones d'éducation prioritaire ne doit pas aboutir à une concentration de moyens supplémentaires pour faire la même chose *qu'ailleurs*, mais bien pour faire autre chose. S'engager *dans une telle démarche* implique que l'école accepte *de se mettre en question*, de réviser son échelle de valeurs et *son fonctionnement* habituel. C'est dire qu'en aucun cas nous ne saurions considérer la mise en place de zones d'éducation prioritaire comme un simple moyen d'améliorer l'efficacité et la rentabilité du système scolaire maintenu en l'état. L'enjeu est bien à terme celui d'une autre école, et la première responsabilité de ceux qui, aujourd'hui, s'engagent sur cette voie est que ne soit pas gâchée la chance qui l'a été dans les années 70, quand on n'a pas eu la volonté politique d'utiliser la formation continue des adultes pour engager la transformation de la formation initiale elle-même. L'implantation de zones d'éducation prioritaire ne peut donc être menée à la légère, dans la mesure où c'est bien de la transformation de l'école *tout* entière qu'il peut s'agir.

L'heure n'est donc pas, sur le terrain, à un saupoudrage de moyens nouveaux, mais, dans le cadre d'une amélioration globale, à la définition contractuelle de priorités. Personne n'a, aujourd'hui, toutes les clés ni toutes les réponses, et il y a assurément des risques à maîtriser, notamment l'*évolution* possible vers une sorte de généralisation à des zones entières de l'enseignement spécialisé. Mais aujourd'hui le changement de pouvoir et la neutralisation politique des tenants de la thèse des inégalités naturelles permettent d'avancer. Il faut à la fois des moyens importants qui permettent la mise en place d'équipes pédagogiques, des réductions sensibles d'effectifs, des constructions scolaires d'un nouveau type, des équipements collectifs en nombre, et des changements dans la formation des enseignants, dans les structures pédagogiques, dans la nature même et l'articulation entre eux des contenus de l'enseignement.

Nous ne sommes pas en face d'une nouvelle expérience pédagogique, que l'on *confondrait* avec le dernier gadget scolaire à la mode, mais d'un projet qui doit s'appuyer sur une véritable dynamique de transformation. Certes, il y faudra des décisions réglementaires et des choix budgétaires, mais il faut surtout une volonté politique durable, fruit d'un large débat où les enseignants sont loin d'être les seuls à avoir leur mot à dire et où les collectivités locales, notamment, doivent prendre toute leur place.

Les zones d'éducation prioritaire ne sont évidemment pas la panacée et l'assurance de la réussite scolaire de toutes et *de tous. Les transformations* économiques et sociales et *culturelles dont* la perspective est maintenant ouverte y contribueront *de façon* décisive. Mais nous avons, au SGEN-C.F.D.T., la naïveté de croire que des changements importants dans l'école peuvent largement influer sur l'ampleur et le rythme de la transformation sociale et culturelle du pays. Cela implique que le gouvernement, dans l'école et autour de l'école, sache *s'appuyer sur les forces* du changement et convaincre les autres.

(*) *Secrétaire général du Syndicat de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.).*

La réussite est l'affaire de tous

par ROSETTE SPIRE (*)

INSTRUMENT de la politique économique et sociale des précédents gouvernements, l'échec scolaire est aujourd'hui un phénomène de masse. En effet, prenant appui sur l'échec scolaire délibérément organisé à l'école élémentaire, et coïncidant avec l'approfondissement de la crise, la réforme Haby a fait notamment du premier cycle la plaque tournante de l'élimination scolaire sur la base de la ségrégation sociale : quinze élèves sur cent n'entrent pas en sixième, un sur trois parvient en deuxième, moins de un sur quatre obtient le baccalauréat. Parmi les élèves de deuxième, 19 % seulement sont des enfants d'ouvriers. *Tel* est le gigantesque gâchis auquel doit faire face le *nouveau gouvernement d'un pays* hautement développé comme la France en vue d'utiliser à plein son potentiel économique et humain. Sans attendre les fruits de ce qui devrait se passer en amont, il faut de toute urgence prendre à bras-le-corps la question de l'échec scolaire dans le second degré. Comme le plan Langevin et Wallon, il y a trente ans, l'école progressive que préconise le S.N.E.S. se fixe la perspective d'un *enseignement sans* rupture jusqu'à dix-huit ans, qui *soit à la fois de qualité* et de masse, général et professionnel.

Il faut que la *société* offre à ses jeunes des perspectives *d'avenir* créant un rapport positif à l'école et au savoir. A cet effet, il faut tirer des conséquences diversifiées de la liaison indiscutable entre réussite scolaire, orientation et origine sociale, liaison amplifiée par les différences régionales. Au plan, bien évidemment, des mesures sociales indispensables et de la gratuité scolaire pour améliorer radicalement les conditions de vie des familles. Au plan des conditions d'enseignement : les enseignants doivent pouvoir individualiser leurs approches par du travail en petits groupes, disposer d'heures dans leur service leur permettant de choisir des formes diversifiées et souples d'aide pédagogique adaptée aux élèves dans le premier comme dans le second cycle, étant entendu qu'aucune forme d'organisation en soi — hétérogénéité ou regroupement par niveau — ne peut, à elle seule, constituer le moyen de la lutte contre l'échec. Le soutien ne peut se réduire ni au seul gavage disciplinaire ni à la seule aide individuelle et relationnelle ; les élèves coordonnent mal les enseignements qu'ils reçoivent : un travail interdisciplinaire en très petits groupes conçu par une équipe serait une aide.

L'échec scolaire est un fait social ; la prise en charge de sa réussite, par chaque jeune, ne peut procéder que du travail collectif, associant les enseignants, les conseillers d'orientation (1) et l'ensemble de la communauté éducative. Cela suppose, dans les établissements, le temps et les moyens de la concertation. Au-delà, les parents *d'élèves*, les travailleurs, directement intéressés à la transforma*tion démocratique de l'école, sont* également concernés : la réussite scolaire est l'affaire de tous.

Au plan des contenus d'enseignement : pour que le collège, *le* lycée, comme le souhaitent la *majorité des enseignants du* second degré, puissent ne plus être des lieux de reproduction sociale, il faut que le système de référence cesse d'être un modèle culturel unique.

Une *stratégie* de lutte contre l'échec, fondée sur une telle rénovation *ne peut à l'évidence faire* l'impasse sur la question décisive de la formation initiale et continue des maîtres. Pour assurer la continuité des enseignements et des méthodes, il est urgent d'élever et d'unifier le recrutement, la formation et la situation de tous les maîtres du second degré. Un recrutement unique, associant une maîtrise dans la discipline et une formation pédagogique théorique et pratique dans des centres universitaires, étape vers une unification ultérieure de la maternelle à la terminale, serait un élément décisif pour permettre à chacun de développer toutes ses capacités.

(*) Secrétaire nationale du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES).

(1) Dont la fonction de psychologues ne peut plus être réduite à aider aux aiguillages sur la base des constats d'échec.

Des enfants normaux aux écoliers anormaux

(Suite de la page 11.)

Parmi les autres difficultés d'ordre familial, le rôle des *« inadaptations d'origine socio-culturelle »* est capital : « *C'est statistiquement parlant le principal facteur de ségrégation scolaire.* » Des « *dysfonctionnements* » ou des « *accidents* » familiaux peuvent en outre perturber la scolarité de n'importe quel enfant : parents à problèmes personnels, parents immatures, pères absents, mères totalitaires, divorces, dépressions, *chômage*, maladie, décès...

Il est aussi des enfants personnellement « *fragiles* » mais qui n'entrent pas pour autant dans la catégorie des handicapés. Des « *difficultés d'attention* », une « *lenteur d'assimilation* », une « *inappétence au travail* » sont quelques-unes de leurs caractéristiques. Des troubles réels — mais « *mineurs* » — peuvent être à l'origine de tels comportements. Quels qu'ils soient, c'est moins le trouble lui-même qui est perturbant que « *la qualité d'accueil* » de l'enfant par ses parents, par les enseignants et donc par lui-même.

Devant une situation aussi complexe et aussi grave, le rôle des pédiatres n'est pas évident. « *L'enchevêtrement des causes est tel et les facteurs de société si importants que seule une action à longue échéance, plus politique que médicale, paraît devoir être entreprise* », notent MM. Levine et Vermeil. Pour ajouter aussitôt que les pédiatres ne peuvent refuser leur aide à ceux qui la leur demandent. « *L'action à mener en priorité*, expliquent-ils, *et elle repose en grande partie sur les pédiatres, c'est la conquête de l'opinion, la modification des points de vue, la lutte contre l'ignorance, les préjugés et les traditions fossilisées. Le coup par coup et l'action individuelle sont indispensables à la préparation de l'action à long terme. Chaque consultation doit être l'occasion de mener ce combat.* »

L'école est, dans une certaine mesure, devenue aussi l'affaire des pédiatres, dont le rôle est essentiellement d'informer, d'expliquer, de « *chercher avec l'enfant le domaine où il puisse remporter des succès* », de débarrasser les parents du doute, de l'inquiétude. Mais « *il ne saurait être question de jouer au petit psychiatre* ». Il y a dans ce domaine — tant dans le secteur privé que dans les institutions publiques extérieures ou non à l'école — des spécialistes. Le pédiatre peut juste préparer parents et enfants à les consulter en cas de besoin.

En revanche, l'intervention du pédiatre sur l'école et les enseignants est plus difficile à envisager. Le médecin peut cependant intervenir sur l'institution d'abord par l'intermédiaire des familles : en freinant des ambitions d'apprentissage prématurées, en essayant de convaincre qu'il est préférable de « *redescendre* » une classe en cours d'année plutôt que de risquer un redoublement « *absurde en soi* », conseillant ou déconseillant — selon les cas — la cantine... Mais il est aussi souhaitable que le médecin puisse entrer en contact direct avec les enseignants même si ce n'est pas toujours *facile*. De part et d'autre, en effet, « *on a l'habitude de parler et d'être écouté, voire obéi* ». En l'occurrence, c'est un véritable échange qui doit se substituer à cette attitude. Et, contrairement à ce qu'attendent trop souvent les enseignants des médecins, « *le redressement de la situation exige bien autre chose que la prescription d'un anxiolytique ou d'un stimulant* ». Les médecins devraient tenter d'obtenir la collaboration des enseignants en leur écrivant personnellement dans le but d'ouvrir un dialogue plus direct, suggèrent les rapporteurs.

En définitive, MM. Levine et Vermeil plaident pour une politique de prévention — qui passe, notamment, par une modification des comportements des adultes et une redéfinition de la réussite scolaire dans le monde de demain.

« *Bien plus qu'une réforme de l'enseignement*, concluent-ils, *c'est une remise en cause du statut de l'enfant que doivent aujourd'hui entreprendre ceux qui, à un titre quelconque, ont à intervenir dans le domaine de l'éducation.* »

CATHERINE ARDITTI.

PRÉPARONS L'AVENIR — INSTITUT BARGUE
Établissement privé secondaire et supérieur
3, rue Bargue 75015
Tél. : 306.77.09
EFFECTIF LIMITE
TERMINALES B.C.D.
SCIENCES PO
SOUTIEN (Maths...)
SPECIAL BAC : PRÉPARATION INTENSIVE

ÉCOLE TECHNIQUE PRIVÉE « IFOSUPD »
FORMATION SPÉCIALISÉE DE PROTHÉSISTES DENTAIRES
Etablissement MIXTE assurant une formation de PROTHÉSISTE DENTAIRE de haut niveau
— PRÉSENTATION au C.A.P. à l'issue des trois premiers cycles scolaires.
— Cycles complémentaires de spécialisation et de préparation aux B.P. et B.M., au-delà des trois premières années.
— Niveau d'enseignement général modulé par section.
Pour tous renseignements sur les conditions d'admission écrire ou téléphoner à :
IFOSUPD
3, rue A.-Lefèvre - 13100 AIX
Tél. (42) 27-85-21

bacheliers (ou plus) devenez
PROGRAMMEURS-ANALYSTES
en 360 heures
savez-vous que d'ici 1985, il faudra en France 65000 informaticiens nouveaux ?
Vous pouvez devenir programmeurs-analystes par une formation intensive à plein temps de 360 heures, dont mi-temps sur terminaux connectés à un ordinateur Hewlett-Packard 3000.
institut du groupe Seric
Possibilité d'application de la Loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle continue.
Renseignements et inscriptions : tél. 562-43-20.
Institut SERIC, Etablissement Privé d'Enseignement continu,
32 rue de Penthièvre, 75008 PARIS.
média-system

LE CONSERVATOIRE LIBRE DU CINEMA FRANÇAIS
pour devenir
assistant-réalisateur
script-girl
monteur-monteuse
Cours directs (1re et 2e année.)
Cours par correspondance (1re année théorique seulement)
CLCF 16, rue du Delta, 75009 Paris
Tél. 874.65.94
Documentation M sur demande



POUR UNE JEUNESSE HEUREUSE DES ÉTUDES SÉRIEUSES (en Suisse)
● internat mixte (5 à 15 ans).
● programme des lycées français (CP-3e).
● cours intensifs de français.
● cours de vacances : été-Noël-Pâques.
Directeurs : Mathilde et Jean Wegmüller
CH-1807 BLONAY - Tél. 1941/21/53 11 93

ipesup sciences-po
1ère classe préparatoire aux concours HEC + ESSEC
Institut privé de Préparation aux Etudes Supérieures
16 rue du Cloître Notre Dame
75004 Paris - 325.63.30
Préparation annuelle
Stage intensif d'été
Préparation en cours du soir
HEC - ESSEC... SCIENCES-PO... ... MEDECINE... PHARMACIE...
PROMO J.

UNE CARRIERE
avec ou sans bac (niveau terminale)
■ PUBLICITÉ
■ TOURISME (T.P.V. - A.T.)
■ RELATIONS PUBLIQUES
■ DISTRIBUTION-GESTION-COMMERCE
2 ans - statut étudiant
Préparation aux Brevets de Techniciens Supérieurs (diplômes d'Etat) :
■ B.T.S. Publicité
■ B.T.S. Tourisme (2 options)
■ B.T.S. Distribution-gestion - commerce
■ Relations publiques
ÉTABLISSEMENT PRIVÉ D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SUPÉRIEUR

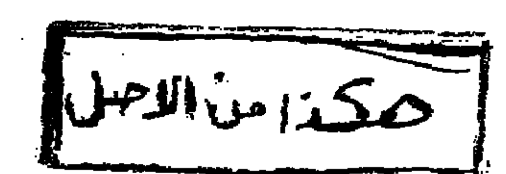


10, rue de la Grange-Batelière 75009 Paris
Tél. : 770.61.60
Métro : Richelieu-Drouot

UN TREMPLIN pour votre avenir



● BTSS bilingue, trilingue (2 ans après le bac - Année préparatoire possible).
● Examen de qualification à la sténotypie de conférence.
● Chambres de commerce étrangères.
STAGE EN ENTREPRISE
SERVICE de PLACEMENT
École des Secrétaires de Direction
(enseignement privé)
15, rue Soufflot, 75005 PARIS - Tél. 325-44-40
nom ....
prénom ....
adresse ....
.... diplôme..........
niveau études..........

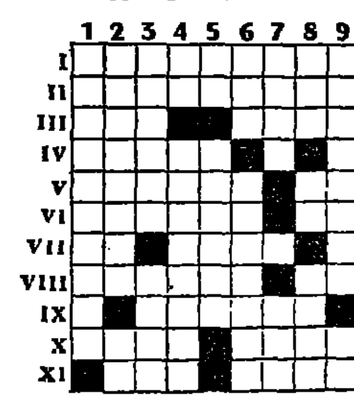


مكبرة من الأصل

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2964



Horizontalement

I. Sortie de service en cas de besoin. — II. Quand on l'accuse, c'est généralement par lettre. — III. Plus on en a, plus on regrette celui qu'on n'a plus. Opération permettant de faire bonne pêche. — IV. Fis un dépôt au Parquet. — V. Gros chat dont la dépouille ne serait pas pour déplaire à certaines souris. Compendium postal. — VI. Enrichit un travail d'orfèvre ou ruine les Trésors de Cérès. Clameur d'un révolutionnaire en herbe. — VII. Initiales d'une dame de grande vertu. Nerf optique germanique. — VIII. Réagissais contre l'oppression. *Copulative.* — IX. Imbriquer des briques, par exemple. — X. La Suède en compta quatorze. Vieux grimoire. — XI. Quadrupède en sabots ou bipède coiffé d'un bonnet. Poule qu'un naturaliste a immortalisée.

Verticalement

1. Acte par lequel certains chasseurs deviennent pêcheurs. — 2. Descend des rois mais ne leur succède jamais. Série de coups sur une peau déjà tannée. — 3. Telle une pointe d'ironie. Jumeau uni à son frère jusqu'à la mort. — 4. Divinité foulée aux pieds. Anneau de chaîne. — 5. Marque incontestable de supériorité britannique. Est souvent dans les nuages quand on compte sur lui. — 6. Brûle souvent les étapes quand il participe au Tour de France. Le médecin s'y tient toujours au courant quand ce n'est pas l'électricien. — 7. Vaisseau ne craignant pas le grain. Roi d'Israël. — 8. Adverbe familier à Chantecler. Préposition. Patrie de saint Patrick. — 9. Propre à dérégler un système. Possessif.

Solution du problème n° 2963

HORIZONTALEMENT

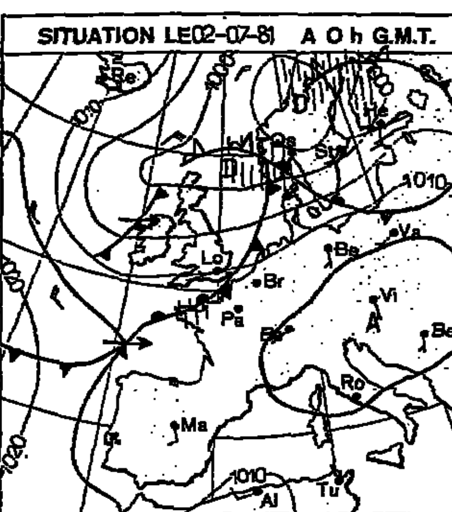
I. Fusil. Out. — II. Usurier. — III. Ribot. Tir. — IV. Inanimé. — V. Oilée. Ida. — VI. Set. Râler. — VII. Ore. Ems. — VIII. Rase. An. — IX. Eons. Nana. — X. Treize. Id. — XI. Esse. Ruse.

VERTICALEMENT

1. Furioso. Eté. — 2. Usinier. Ors. — 3. Subalternes. — 4. Irone. Asie. — 5. Litières. — 6. Amener. — 7. Orteils. — 8. De. Anis. — 9. Tartarinade.

GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 3-7-81 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le jeudi 2 juillet à 6 heure et le vendredi 3 juillet à 24 heures :

Une perturbation pluvieuse venue de la Manche progressera à travers notre pays. Elle s'accompagnera d'une activité orageuse sur les régions méridionales et sur l'Est.

Vendredi matin, le temps sera très nuageux avec des pluies parfois orageuses des Pyrénées au Massif Central et aux Ardennes ; les éclaircies resteront assez belles près de la Corse et des Alpes ; sur le reste du pays, le temps sera nuageux et localement brumeux.

En cours de journée, des éclaircies se développeront sur la moitié ouest de la France, mais le ciel se voilera le soir en Bretagne.

Une aggravation orageuse se développera des Pyrénées orientales aux Alpes, au Jura et aux Vosges. Sur le Centre, le bassin Parisien et le Nord des averses alterneront avec des éclaircies, ces dernières devenant de plus en plus marquées.

Les vents seront faibles et irréguliers ; les températures seront en faible hausse sur la moitié ouest, en baisse ailleurs.

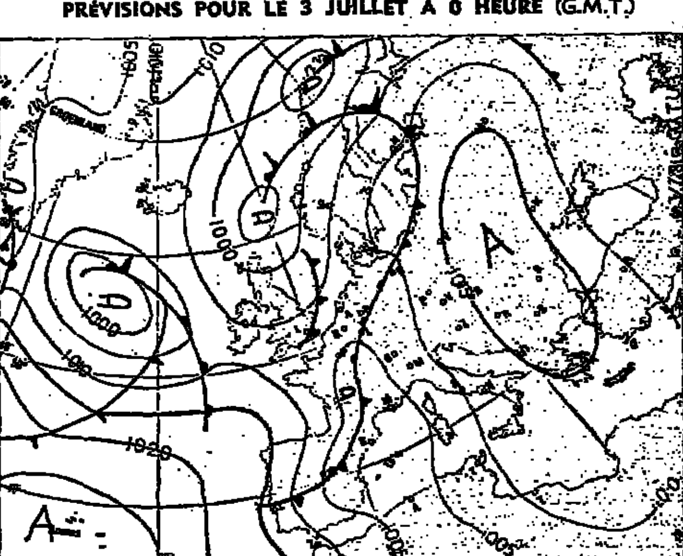
Le jeudi 2 juillet, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 012,4 millibars, soit 759,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 1er juillet ; le second, le minimum de la nuit du 1er au 2) : Ajaccio, 23 et 12 degrés ; Biarritz, 22 et 15 ; Bordeaux, 26 et 14 ; Bourges, 22 et 9 ; Brest, 18 et 12 ; Caen, 17 et 13 ; Cherbourg, 16 et 12 ; Clermont-Ferrand, 22 et 10 ; Dijon, 22 et 11 ; Grenoble, 27 et 12 ; Lille, 17 et 12 ; Lyon, 23 et 11 ; Marseille, 26 et 16 ; Nancy, 18 et 13 ; Nantes, 19 et 11 ; Nice, 23 et 16 ; Paris-Le Bourget, 20 et 14 ; Pau, 26 et 13 ; Perpignan, 27 et 15 ; Rennes, 18 et 14 ; Strasbourg, 21 et 10 ; Tours, 21 et 10 ; Toulouse, 25 et 12.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 25 et 20 degrés ; Amsterdam, 19 et 12 ; Athènes, 35 et 25 ; Berlin, 20 et 15 ; Bonn, 20 et 15 ; Bruxelles, 18 et 12 ; Le Caire, 37 et 23 ; îles Canaries, 24 et 19 ; Copenhague, 18 et 13 ; Genève, 23 et 9 ; Jérusalem, 31 et 18 ; Lisbonne, 28 et 15 ; Londres, 21 et 9 ; Madrid, 30 et 17 ; Moscou, 30 et 14 ; New-York, 23 et 19 ; Palma-de-Majorque, 29 et 18 ; Rome, 26 et 17 ; Stockholm, 15 et 13.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 3 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)



RÉTROMANIE

La « chine » en juillet

Une trentaine de salons d'antiquités et de foires à la brocante se tiennent, en juillet, dans toute la France.

Sans bouder les plaisirs de la « chine », les amateurs de vieux meubles qualifiés de « rustiques » ont intérêt à les regarder de très près : les commodes, les armoires, les bonnetières, les prétendus « confituriers », qui pullulent sur ces déballages éphémères, sont bien souvent remontés avec des bois retaillés et parfois piqués de vrais trous de vers.

On vérifiera notamment les corniches refaites, les planches des fonds, l'usure des arêtes de tiroirs et les serrures souvent mal adaptées.

Pour l'achat d'un meuble important (d'une valeur supérieure à 5 000 F, par exemple), exiger une facture descriptive qui doit préciser l'époque de fabrication et signaler les parties restaurées. S'assurer que le marchand possède une adresse permanente et vérifier, si possible, son appartenance au S.N.C.A.O. (Syndicat national du commerce de l'antiquité et de l'occasion, 18, rue de Provence, 75009) pour un recours éventuel.

Deux salons méritent, en revanche, une attention particulière : le Salon des antiquaires de Toulon (où des experts contrôlent la conformité des meubles et objets avec les étiquettes descriptives) et la Biennale internationale des antiquaires de Monaco, qui s'annonce comme la plus prestigieuse manifestation de la saison, et même de l'année.

GERSAINT.

FOIRES ET SALONS D'ANTIQUITES (A) ET DE BROCANTE (B) EN JUILLET

(Le numéro de code départemental figure après la localité.)

Honfleur (14) : 3-5 (A, B) ; Magny-en-Vexin (95) : 3-5 ; Cusset (03) : 11-14 (A, B) ; Amboise (37) : 4-12 (à la Grande-de-Négron, B) ; Bergerac (24) : 3-5 (A) ; Saint-Félix-Lauragais (31) : 4-5 (B) ; Angerville (91) : 5 (B) ; Brissac (49) : 5 (B) ; Prunoy (89) : 11-2 août, au château (A) ; Toulon (83) : 11-26 (A) ; Mirande (32) : 11-14 (A, B) ; Eu (76) : 11-14 (B) ; Méounes (83) : 11-14 (B) ; Saint-Jean-Cap-Ferrat (06) : 12-22 (A) ; Subly (45) : 12 (B) ; Saint-Lys (31) : 14 (B) ; Ruilles (72) : 14-16 (B) ; Sainte-Geneviève-des-Bois (91) : 19 (B) ; Pujols (47) : 19 (B) ; Etaples (62) : 24-26 (A, B) ; Ligny-le-Ribault (45) : 25-26 (B) ; Cour-Cheverny (41) : 24-25 (B) ; Restigné (37) : 26 (B) ; Sainte-Christine (49) : 26 (B) ; Valence-d'Agen (82) : 28-4 août (A, B) ; Monte-Carlo : 23 juillet-9 août (A).

PARIS EN VISITE

SAMEDI 4 JUILLET

« Musée Marmottan », 15 h., 2, rue Louis-Boilly, Mme Bachelier.

« Institut de France », 15 h., quai Conti, Mme Bouquet des Chaux.

« Sorbonne », 15 h., 47, rue des Ecoles, Mme Garnier-Ahlberg.

« Château de Maisons-Laffitte », 15 h., entrée, Mme Hulot.

« Hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Duhesme.

« Marais illuminé » 21 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Duhesme (Caisse nationale des monuments historiques).

« Ministère de la Marine », 14 h. 45, 2, rue Royale (Approche de l'art).

« Café Procope », 15 h., 112, boulevard Saint-Germain (Arcus).

« De la résidence de Lagourdan à la tour de Jean sans Peur », 15 h. 15, angle rues Montorgueil et Greneta (Mme Barbier).

« Le Marais », 15 h., métro Saint-Paul (Mme Haulier).

« Hôtel de Sens », 15 h., 1, rue du Figuier (Histoire et archéologie).

« Montmartre », 15 h., métro Abbesses (P.-Y. Jaslet).

« Le Marais », 14 h. 45, 24, rue Pavée (M. de La Roche).

« L'Opéra », 14 h., haut des marches (Tourisme culturel).

« Le Marais », 14 h. 30, 2, rue de Sévigné (Le Vieux Paris).

« L'Art juif », 11 h., Grand Palais (Visages de Paris).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 2 juillet 1981 :

UN DECRET

● Modifiant le décret du 29 juin 1972 relatif au mode de calcul de l'allocation de logement instituée par la loi du 16 juillet 1971.

DES ARRETES

● Relatif aux plafonds de loyers à prendre en considération pour le calcul des allocations de logement.

● Fixant les conditions des emprunts des départements, communes et leurs groupements, territoires d'outre-mer, régions, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, ports autonomes, établissements publics gestionnaires d'aéroports et organismes bénéficiant de la garantie de ces collectivités ou établissements prévues par le code des communes en ses articles L. 236-10 à L. 236-12 et R. 236-10 à R. 236-47.

● Fixant le prix d'émission des emprunts « Villes de France 17,50 % octobre 1981 » et les taux d'intérêt de référence des emprunts des collectivités locales.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe
OJD 1980

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration.

Commission paritaire n° 57-437.

CONFÉRENCES

15 h. et 20 h., hôtel Concorde, 108, rue Saint-Lazare : « Accueillir les extra-terrestres. La méditation sensuelle ».

15 h., pagode du bois de Vincennes : « L'enseignement sur la compassion, dynamique de la réalisation. Initiation Droukpa à Tchenrézi ».

20 h. 30, Centre culturel de la Rose-Croix, 199 bis, rue Saint-Martin : « Elaine Kibaro ».

FÊTE

L'« INDEPENDANCE DAY » A PARIS. — Deux « fêtes américaines » marqueront à Paris, le 4 juillet, le jour de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, l'Independance Day. La Scala, rue de Rivoli, présentera des groupes de musique country et western, dont Virginia Truckee. La veille, le 3 juillet, les commerçants de la place de la Patinoire à la Défense organiseront une « fête américaine », qui commencera à 17 heures : orchestre Dixieland, divertissement-spectacle proposé par le Théâtre le Palace, etc.

loterie nationale — LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DES ROSES

TIRAGE N° 43 DU 1er JUILLET 1981

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
		F.			F.
1	81	150	6	966	1 070
	6 051	10 000		0 996	1 070
	79 861	100 000		2 366	1 070
				7 876	1 070
2	3 722	1 000		3 936	5 070
3	3	70	7	17	150
	853	570		377	500
	7 143	1 070		5 507	5 000
4	1 684	5 000		8 417	10 150
	4 784	5 000		082 967	500 000
	181 244	3 000 000	8	6 138	1 000
5	925	500	9	349	500
	0 065	1 000		4 739	5 000
	4 726	1 000	0	00	150
	2 565	5 000		5 420	1 000
	66 145	50 000		5 820	1 000
6	6	70			
	86	220			

PROCHAINS TIRAGES TRANCHE DU VELO A MONTREUIL (Seine-Saint-Denis) L'ARLEQUIN A LA GRANDE-MOTTE (Hérault)

LOTO — TIRAGE N° 26 : 4 — 5 — 12 — 25 — 27 — 34 — NUMERO COMPLEMENTAIRE 38

PROCHAIN TIRAGE LE 8 JUILLET 1981 VALIDATION JUSQU'AU 7 JUILLET APRES-MIDI

LOTERIE NATIONALE - TIRAGE N° 43 DU 1er JUILLET 1981

LETTRES

Les écrivains Julio Cortazar et Milan Kundera seront prochainement naturalisés français

Une loi instaurera le prix unique du livre

Les écrivains argentin, Julio Cortazar, et tchèque, Milan Kundera, obtiendront prochainement la naturalisation française, a annoncé mercredi 1er juillet, au cours d'une réunion de presse, M. Jack Lang, ministre de la culture.

Ces écrivains, « *amis de la France et amis personnels de François Mitterrand, avaient déposé depuis un certain temps des demandes qui étaient en panne* », a indiqué M. Lang. A la demande du président de la République, le ministre de la culture s'est engagé à accélérer les procédures de naturalisation. Les deux romanciers, qui encadraient M. Lang, ont fait d'écourtes déclarations.

Julio Cortazar s'est réjoui de la naturalisation qui le libérera de son « *silence forcé* », l'incitera « *avec une détermination accrue* » à faire des « *efforts en faveur de l'Amérique latine* et à « *apporter à la vie politique française toute sa collaboration* ».

« *La France était ma patrie spirituelle*, a dit Milan Kundera, *elle devient aujourd'hui ma première patrie.* »

M. Jack Lang a aussi déclaré qu'après de larges discussions avec les éditeurs, libraires, écrivains, syndicats, il avait relevé un « *consensus général* » sur le prix unique du livre, en faveur duquel M. Mitterrand s'est prononcé au cours de la campagne présidentielle.

M. Mitterrand a demandé au ministre de la culture et au ministre de l'économie d'élaborer *dans les prochains jours* un projet de loi fixant un système de prix unique « impératif et souple » qui viendra en discussion à la session d'automne du Parlement et entrera en vigueur au 1er janvier prochain. Le président a rappelé, selon M. Lang, que sa décision en faveur du prix unique du livre était un « *engagement formel* » sur lequel il ne reviendrait pas.

Un texte avait été élaboré pour remplacer au 1er juillet l'« arrêté Monory » libérant les prix du livre. Mais les rédacteurs se sont heurtés à des difficultés d'ordre juridique (les ordonnances de 1945, notamment) qui, en les contraignant à des « acrobaties », rendaient aléatoire l'efficacité et dénaturaient l'esprit de la nouvelle réglementation.

Enfin, M. Jack Lang a chargé les écrivains Jean-Claude Barreau et Bernard Pingaud de lui faire des propositions concernant l'ensemble des problèmes du livre.

Auparavant, il a rendu hommage à l'action de M. Rodolphe Pesce, député socialiste et maire de Valence, qui a notablement contribué à la réflexion de son parti dans le domaine du livre et de la lecture publique.

[Né en 1914 à Bruxelles, de parents argentins, Julio Cortazar a passé son enfance et son adolescence en Argentine. Enseignant puis traducteur, il vit en France depuis trente ans. Il a obtenu en 1976 le Grand Aigle d'or de la ville de Nice pour l'ensemble de son œuvre, qui comprend onze ouvrages traduits en français, parmi lesquels on citera notamment *Cronopes et Fameux, Octaèdre, les Armes secrètes, Marelle, Tous les feux le feu, le Tour du jour en quatre-vingts mondes*, etc. Il avait déjà obtenu en 1974 le prix Médicis étranger pour *le Livre de Manuel* (Gallimard).

Julio Cortazar figurait parmi les artistes invités de M. Mitterrand lors de l'entrée du nouveau président à l'Elysée. Il déplorait alors, faute d'obtenir sa naturalisation, « *de ne pas avoir son mot à dire sur le plan politique* ».]

[Milan Kundera est né à Brno en 1929, en Tchécoslovaquie. Entré au parti communiste en 1948, il en sera exclu une première fois en 1950. Réintégré après la déstalinisation, il est exclu de nouveau en 1970. Professeur à l'Institut des hautes études cinématographiques tchèque, après le « printemps de Prague », il est privé de son poste et ses livres sont retirés des bibliothèques. Il vit en France depuis cinq ans et enseigne la littérature comparée à l'université de Rennes. Les autorités tchèques l'ont déchu de sa nationalité en 1979, l'accusant d'avoir attaqué « *le régime de son pays et d'avoir nui aux intérêts des relations internationales avec l'U.R.S.S.* » dans *le Nouvel Observateur* et dans *le Monde*. En fait, Milan Kundera dénonçait, dans *le Monde* du 19 janvier 1979, la mort à laquelle était condamnée la culture en Tchécoslovaquie et expliquait que son pays, par ses racines profondes, appartenait « à l'Europe » et non à l'Est.

Essayiste, traducteur, auteur de théâtre : c'est surtout en tant que romancier que Milan Kundera s'est fait connaître en France, avec *la Plaisanterie* (1968). Il obtient la consécration avec *La vie est ailleurs*, prix Médicis étranger en 1973. Son dernier ouvrage, publié en 1979 lui aussi chez Gallimard, *le Livre du rire et de l'oubli*, fut salué comme sa réussite d'écrivain autant que de penseur.]

La « mort » d'Émile Ajar

UN TEXTE DE GARY AUTHENTIFIE LA RÉVÉLATION DE PAUL PAVLOWITCH

Deux grands absents, Gary et son double Ajar, hanteront l'émission « Apostrophes » du vendredi *3 juillet*, à laquelle Bernard Pivot a invité le prête-nom de cette supercherie sans précédent, Paul Pavlowitch.

Le soupçon demeure que les révélations de ce dernier — *l'Homme que l'on croyait* (Fayard édit.) — soient encore l'œuvre, masquée, de Romain Gary. Mais la *création* par ce dernier du mythe Ajar, ne fait plus de doute. Un document à paraître chez Gallimard en fera foi. Sous le titre « Vie et mort d'Emile Ajar », Gary raconte les tribulations des manuscrits et conclut, en date du 21 mars 1979 : « *Je me suis bien amusé, au revoir et merci.* »

Me GEORGES KIEJMAN : une initiative regrettable

« *J'authentifie la nouvelle, ayant eu entre mes mains des instructions testamentaires de Romain Gary. D'après ses volontés, c'est à son fils Diego que devait incomber cette divulgation. Diego avait accepté de la retarder de quelques mois pour ménager les enfants de Paul Pavlowitch. Il est d'autant plus regrettable que celui-ci en ait pris l'initiative en choisissant de lier cette divulgation à la publication d'un livre qui a été écrit à l'insu de Diego.* »

Juillet-Août

magazine littéraire

DOSSIER :

AUTOUR DE LA FOLIE

LITTÉRATURE - HISTOIRE - MÉDECINE PSHYCHANALYSE

●

LES ÉCRIVAINS A BICYCLETTE

●

Des entretiens avec

JOSÉ DONOSO - V.-S. NAIPAUL - MARC FERRO JACQUES RANCIÈRE

●

En vente en kiosque : 12 francs

magazine littéraire

40, rue des Saints-Pères
75007 PARIS - Tél. 544-14-51



Le Monde DES LIVRES

L'insularité du roman britannique

IL est embarrassant pour un romancier britannique vivant de donner son avis sur le roman britannique contemporain. On a l'impression d'être un personnage descendu d'un tableau de Velasquez que l'on presse de *porter jugement sur la composition* dont il fait partie. Et c'est d'autant plus embarrassant pour *moi que*, en *novembre* 1980, *j'ai* apporté à la production romanesque de mon pays une contribution qui a *figuré sur* la liste des œuvres envisagées pour la plus prestigieuse récompense littéraire de l'année : le Booker Prize — mais qui, finalement, ne l'a pas remporté.

C'est dire qu'il me faut commencer par considérer le roman récompensé. Et mon jugement risque de paraître partial. *Rites of Passage (Rites de passage)*, de William Golding, puisque c'est de lui qu'il s'agit, est, à mes yeux, une œuvre médiocre. Non que je veuille sous-entendre par là que mon propre roman, *Earthly Powers* (1) *(les Puissances des ténèbres)*, soit meilleur : aucun écrivain n'est jamais amoureux de sa création. Mais le livre de Golding présente, à *son sens*, certains des défauts majeurs qui défigurent aujourd'hui le visage de ce que l'on est accoutumé d'appeler chez vous le roman « anglais ».

Il conte l'histoire d'un voyage, d'Angleterre en Australie, à l'époque post-napoléonienne. On y traverse l'équateur, et cela entraîne les rites que l'on sait, au cours desquels les passagers franchissant la Ligne pour la première fois sont soumis, selon la tradition, à une grossière et tumultueuse initiation. En l'occurrence, un des passagers est un pasteur. Les rites révèlent son homosexualité, jusqu'alors insoupçonnée. Il en meurt littéralement de honte.

Thème prometteur en soi, peut-on penser. Quels sont alors les défauts du livre ? Un inepte pastiche *du style littéraire* du temps. Une sensibilité d'écolier ou de collégien. Une approche quasi puérile de la sexualité. Une attitude superficielle devant les problèmes de la morale courante. Voilà le genre de livre que la bonne bourgeoisie trouve profond, à la *manière du dix-neuvième* siècle français ou russe. Mais ce n'est qu'un vernis, une *illusion de profondeur qu'on* retrouve aussi bien d'ailleurs dans les autres romans de Golding qui sont censés traiter du bien et du mal, par exemple *The Lord of the Flies (le Seigneur des mouches)*.

Parmi les œuvres de fiction qui arrivèrent trop tard pour être incluses dans la liste des « possibles » pour le Booker Prize, il en est une que je crois intéressante, de Martin Amis, fils de Kingsley Amis, sans doute connu en France pour avoir été, en son temps, un des fameux « jeunes hommes en colère » et l'auteur, entre autres, de *Lucky Jim (Jim la Chance)*. Le roman dont je parle, *Other People (Autres gens)*, est un exercice d'épistémologie fort original. Le personnage principal est une jeune *fille atteinte d'amnésie*. Elle est incapable de donner un nom aux objets et en est réduite à envisager les produits de l'industrie humaine, tels qu'un appareil de téléphone, à la manière d'un habitant de Mars : « *Deux trous et ça crie comme un oiseau* », etc. Le jeune Amis est un écrivain amer et plein de compassion.

Le roman pour enfants de Son Altesse Royale le prince de Galles, *The Old Man of Lochnagar (le Vieil Homme de Lochnagar)*, n'a pas grand mérite autre que sa provenance princière. Il s'est bien vendu. Il prouve que le prince Charles a des lettres, de même qu'il est nubile. Cela dit, personne n'en voudra à son livre de tomber dans l'oubli. Cela dit aussi, peut-être le roman le plus populaire en vente à l'heure où j'écris ceci est-il celui de Catherine Cookson, *le Mariage de Tilly Trotter*. C'est le genre de livre que les Britanniques adorent : facile à lire, offrant une histoire d'amour conventionnelle, aussi superficiel qu'une nappe d'huile sur la mer.

On devient terriblement conscient du degré d'insularité auquel atteint le roman britannique lorsqu'on se trouve en face d'une sensibilité aussi cosmopolite que celle de George Steiner, qui vient de publier *The Portage to San Cristobal of A. H. (le Portage à San Cristobal d'A. H.* — entendez Adolf Hitler). Ce livre reprend un thème déjà exploité par des romanciers populaires : la réapparition de Hitler dans notre monde contemporain. Steiner, *qui professe à l'Université* une curiosité passionnée pour la nature du langage, a fourni là un tour de force linguistique. La



★ *Dessin de Cagnat.*

syntaxe comme le vocabulaire cessent d'exister en présence du mal. Le langage ne retrouve son articulation que dans la justification de soi apportée par Hitler. Nous vivons à une époque, *semble indiquer Steiner*, où *toute* cohérence, toute logique linguistique, est devenue le monopole des fauteurs de mal : le reste de l'humanité trébuche et bégaie.

Il s'agit là d'une œuvre essentiellement européenne. Pour voir *à quoi ressemble un livre anglais*, il faudrait lire *The Shooting Party (la Partie de chasse)*, d'Isabel Colgate, qui a reçu le *prix* W. H. Smith. Les femmes écrivains anglaises abondent en suavités banlieusardes, quand *elles ne se gargarisent* pas de sentiments de frustration de même origine. Elles sont guindées, corsetées dans la notion de la lady, la *dame*.

Hormis la peinture d'une société bourgeoise retranchée dans *ses bastilles*, ou les souvenirs d'un empire écroulé, les Britanniques n'ont pas grands thèmes littéraires. *The Hill Station (le Poste sur la montagne)*, de J.G. Farrell, aurait peut-être fourni le meilleur roman de l'année, si *seulement il avait pu être achevé*. Farrell est mort noyé, et ses amis ont publié ce fragment bien fait pour rappeler les hautes qualités *contenues dans The Siege of Krishnapur (le Siège de Krishnapour)*.

ANTHONY BURGESS.

(Lire la suite page 19.)

(1) Ce roman doit paraître à la rentrée aux Éditions Acropole (N.D.L.R.).

L'étrange voyage en France de Renaud Camus

● ***Sous des apparences tranquilles un texte virulent.***

LA provocation majeure en cette saison vient d'un côté *où l'on ne s'attendait* guère : un récit de voyage. Le genre est à la mode, comme l'atteste le choix de livres que nous présentons plus loin, mais il est de tout repos : regards d'aujourd'hui ou d'hier sur des régions, *des pays proches ou lointains*, des périples d'antan.

Rien que de rassurant à première vue dans *le Journal d'un voyage en France*, de Renaud Camus. Nous sommes chez nous ; une ancienne et champêtre photo de famille décore la couverture ; *le livre est gros*, c'est vrai, mais on en augure la richesse ; exposé dès le seuil le projet séduit : *il est né, au volant, d'une de* ces embellies qui suivent les orages : « *Ecrire sur la France, sur les paysages de France et sur leur saison la plus belle, entre le fracas de Pâques et celui de l'été.* »

Suivent des références audacieuses mais alléchantes : le Stendhal, le Flaubert des journaux de voyage, les *Mythologies*, de Barthes, mais aussi Montaigne, Amiel, la panoplie des grandes autobiographies. Autre avertissement : l'auteur ne s'intéresse *qu'aux lieux où retentissent* de multiples échos historiques, littéraires, personnels. Comme il *déclare écrire au fil de la plume*, mais non sans soigner son style qu'il a naturellement élégant, on s'attend à un ouvrage agréable et *facile à lire*, plein de fraîcheur et de culture.

Ce n'est pas tout à fait ce que l'on trouve dans cet énorme journal de bord tenu pendant deux mois, jour par jour, presque heure par heure, comme une gageure, par un *automobiliste* à la fois pressé et intarissable, qui dévale de Paris vers le Sud, qu'il parcourra ensuite d'est en ouest, de Cannes à Biarritz. Itinéraire capricieux, commandé par toutes les curiosités que signalent la carte Michelin, *le Guide bleu, le Guide littéraire de la France*, la propre « carte du Tendre » de l'auteur et un autre guide plus spécial dont il nous apprend l'existence, et qui renseigne sur les lieux de rencontres homosexuelles. On le dirait chargé de la mise à jour de ces bibles du voyage

JACQUELINE PIATIER.

(Lire la suite page 18.)

La Sicile abolie

● ***Edmonde Charles-Roux et l'enfance d'un autre.***

IL faudrait la patte de Cadichon, l'auteur des *Mémoires d'un âne*, pour rendre compte de la dernière espièglerie d'Edmonde Charles-Roux. Au pays des petites filles modèles, l'auteur d'*Oublier Palerme* a rencontré un très vieil aristocrate sicilien émigré aux Etats-Unis et qui avait écrit *(en anglais)* un récit de ses premières années dans l'île entre 1900 et 1912. Edmonde lui a chipé son mystérieux manuscrit et elle en a fait, dans un coin du jardin, quelque chose de frais, de charmant, de drôle et d'émouvant. S'agit-il, comme le laisse entendre le « *d'après* » figurant dans le titre, d'un simple travail d'adaptation ou, ce qui est plus vraisemblable, d'une recréation totale qui équivaudrait — on ose *à peine le soupçonner*, — à un vol d'enfance ? En tout cas, on ne boude pas son plaisir.

Le petit Fulco a été, il le reconnaît, une « nature sauvage » et un sacré garnement. Né dans l'une de ces grandes familles de souche aragonaise qui voient dans cette origine une raison de plus d'étaler leur morgue, il joue à tous — domestiques, parents et voisins — des tours pendables, en *compagnie* de sa sœur et complice Maria-Felice. On persuade une petite cousine souffre-douleur de quitter sa robe, puis on l'abandonne en chemise et culotte, frissonnante de terreur sur l'île des Cygnes, au milieu de la pièce d'eau ; on tourmente les gouvernantes anglaises en trouvant pour *la plus gourmée le raffinement* inouï de mêler du lait de chienne à son thé : on se moque d'un vieux curé crasseux affligé du don de *jettatura*.

Ce ne sont plus seulement *les Malheurs de Sophie* et les sottises *du cousin* Paul : dans ces forfaits enfantins il y a aussi l'arrogance et la démesure folle de la Sicile et de ses grandes familles-ménageries, telles qu'on les trouve dans les *Princes de Francalanza*, de Frederico de Roberto.

Ce monde est décrit d'une plume légère, avec la passion de l'arabesque des *jardins et* des palais. Le prodigieux décor baroque de la capitale des Normands au début du siècle a inspiré la trop modeste « *traductrice* » : elle nous promène avec délices dans un univers d'escaliers monumentaux, de palais croulants et *poussiéreux, de fleurs de serre* et de jardin secret, de plages sans fin où « *nos châteaux de sable étaient toujours les plus hauts du monde* ». C'est celui du petit Fulco, duc de Verdura, dont les parents mal assortis *commandent chaque* année les costumes marins à Londres et dont les vacances se passent en Suisse et à Paris.

Le thème discret du livre est tout entier dans cette évocation d'un univers à jamais aboli. C'est bien *sûr*, poussé à *ses traits* caricaturaux par l'extravagance nobiliaire et le pouvoir de l'argent, *l'effondrement* d'une société dans le décor de l'éternelle Sicile, fastueuse et funèbre. Pour orchestrer cette élégie enfantine, Fulco et (ou) Edmonde Charles-Roux ne manquent ni de silhouettes ni de malheurs, de la vieille *et triste* impératrice Eugénie, en visite à Palerme, au furieux tremblement de terre de Messine. *On retrouve alors*, au sein du bonheur lancinant du souvenir d'enfance « *les obsessions intimes et les fantasmes dans lesquels se complaît tout bon Sicilien* » et que, de Verga en passant par Brancati ou Pirandello, la littérature a *si souvent* chantés : la sourde délectation à la souffrance, l'orgueil et la mort.

On reconnaîtra, dans quelques-uns des personnages du livre, à commencer par le père, ce type humain que Sciascia, *dans sa Sicile comme métaphore*, dit « *tourmenté par une insécurité profonde et une terreur existentielle, par une instabilité fondamentale* » le conduisant à obéir aux impulsions d'une sexualité autour de laquelle tourne « *une idée religieuse, ou pour mieux dire bigote, de la famille* ».

Sur le plan sociologique, ces souvenirs sont aussi, comme le constate l'adaptatrice dans sa postface « *un document d'une rare spontanéité* » sur la vie religieuse à Palerme au début du siècle sous la protection de sainte *Rosalie*, patronne de la cité, qui, jadis, authentifia aux yeux de ses habitants son propre crâne, relique contestée.

Coup de tonnerre annonciateur de toutes les fins d'enfance, la mort de la grand-mère a valeur symbolique dans le livre puisque, avec la vieille dame impérieuse, disparaît une aristocratie qui se maintenait pratiquement sans modification depuis les temps du roi Bourbon. Ensuite, Fulco doit découvrir la dureté *du lycée, et lire* dans les *yeux* de sa mère les premiers soucis d'argent. Alors le livre change de ton, se *faisant* plus grave pour ce dernier acte d'une tragédie exotique dans l'Europe que menace la guerre. Avec un rare bonheur, la « *traductrice* » recrée alors dans cette fin d'été sicilien, la voix du *galantuomo* racontant, dans l'ombre qui gagne, son vieux *cœur excessif et blasé*.

PAUL-JEAN FRANCESCHINI.

★ UNE ENFANCE SICILIENNE, *d'Edmonde Charles-Roux*, d'après Fulco di Verdura, Grasset, 315 p., environ 65 F.

« Musique de scène » et « la Femme fardée » de Françoise Sagan

La course à ce qui ne s'achète pas

FRANÇOISE SAGAN change d'éditeur. Pour d'obscures *raisons, cela nous vaut deux livres d'un coup : chez* Flammarion, qu'elle quitte, *Musiques de scène*, recueil de nouvelles bien dans sa manière, c'est-à-dire laconiques ; et chez Pauvert-Ramsay, où elle entre, un roman inhabituellement *fourni puisque fort de cinq cents pages, la Femme fardée.*

Dans certains passages de son œuvre, et plus encore dans ses interviews, Sagan montre tant d'acuité, de franchise, de *culture vraie et de curiosités diverses, qu'à chaque* nouveau livre d'elle on rêve de voir ces qualités l'emporter une bonne fois sur la futilité et la facilité des titres antérieurs. Que les lecteurs exigeants en prennent leur parti, et que les *autres se rassurent : sur cinq cents pages comme en* deux cents, l'ex-enfant prodige de *Bonjour tristesse* reste strictement fidèle aux thèmes et au style qui ont fait sa gloire.

Il s'agit toujours de savoir comment acquérir et conserver *la chance, l'amour, le bonheur, la jeunesse ou l'élégance* naturelle, bref les seuls biens qui ne s'achètent pas. Et cette

par Bertrand Poirot-Delpech

poignante misère morale propre aux riches ressort des mêmes grabuges sentimentaux entre marionnettes de la « jet society », dans un style dont les paires d'adjectifs du genre « féroce et gai », *qui épataient tant il y a vingt ans, ne masquent plus* guère la psychologie et le moralisme surannés.

CETTE *minceur désuète se voit moins sur la courte distance* des treize nouvelles de *Musiques de scène*. On peut supposer que l'auteur joue à ne pas s'écarter de son *registre familier. Ce ne sont en effet, une fois encore*, qu'héritiers désinvoltes, coquettes mûrissantes, jolis gigolos, intrigues de vacances, complicités de frère à sœur, et salves de mots d'auteur sur *les caprices du cœur*.

Du moins Sagan s'offre-t-elle le luxe, sachant qu'elle n'aura pas à entretenir longtemps l'illusion, de placer ses noctambules des années 60, et leurs reparties douces-amères, *dans des lieux et des époques moins convenus*. Des femmes typiquement saganiennes comme l'épouse d'industriel et la baronne d'*Une partie de campagne* sont chassées de leur *Rolls par les Stukas de 1940, et préfigurent galement le* « retour à la terre » que prônera Pétain. D'autres personnages de son répertoire se réincarnent dans l'Allemagne ou l'Italie du dix-neuvième siècle, avec un petit air de sortir des chroniques stendhaliennes : *les Suites d'un duel, la Futura.* D'autres encore nous entraînent dans un *country-club* de Detroit, en cure à Baden-Baden, ou dans un safari africain.

QU'ELLE sacrifie à cet exotisme le temps de quelques paragraphes, ou qu'elle retrouve son petit monde de *rentiers ou d'esthètes, la préoccupation exclusive de* Sagan semble le bonheur amoureux dans les milieux où ne pèse aucun autre souci. Comment séduire, comment oublier qu'on *vous aime* pour votre argent, comment rompre sans trop de larmes ? A quel degré le snobisme, d'agréable passe-temps, devient-il grotesque ? Faut-il attendre qu'il amène à se faire parler à la troisième personne par son *jardinier* ?

Imperturbablement, Sagan fait comme si ces questions dérisoires éclipsaient toutes les autres, se posaient à jamais pour tout *le monde dans ces termes périmés, et appelaient éternellement des réponses* de boulevard à la Guitry. Sans se soucier des négligences et des répétitions, elle s'entête à redéfinir les mêmes notions morales — l'amour, le bonheur, *etc. — à l'aide de formules qui ont cessé de nous surprendre*, du genre : une sorte de mélancolie douce, et qu'elle même semble avoir la flemme de renouveler.

Cette obstination à *écrire* nonchalamment au-dessous de son *intelligence et de ses moyens devient, à soi seule,* un sujet de perplexité et une raison de continuer à lire, dans un état, non d'attente déçue, mais de sympathie intriguée.

ON a longtemps cru que ce refus de hausser ses ambitions au niveau de ses talents manifestes venait, chez Sagan, *d'une paresse d'ailleurs bien légitime. La Femme fardée* prouve que non. On ne consacre pas cinq cents pages à une demi-douzaine de personnages sans un solide goût à la tâche *et l'espoir de se dépasser*. Or ce premier texte long de l'auteur *n'est qu'une reprise*, étirée jusqu'à la *caricature*, des situations, mentalités et tours de main popularisés par treize romans et sept pièces de théâtre. Qu'on en juge.

L'action, si l'on peut dire, se situe au cours d'une *croisière musicale : neuf jours de Cannes à Cannes avec* escales à Portofino, Capri, Syracuse, Palma, et concerts quotidiens avec le chef allemand Kreuze et la diva italienne Doria *Dorlacci. Pour près d'un million ancien par jour*, le capitaine Elledock (bourru) et le commissaire de bord Charley Bollinger (homosexuel) veillent sur les bleus à l'âme de quadra et sexagénaires plus érotomanes que mélomanes : un magnat *du sucre et sa femme, en âge de troquer les aléas de l'amour* pour les certitudes de la perfidie, le directeur gauche d'une revue gauchisante et madame, un joli jeune homme de *Nevers en quête de protections, un producteur en vogue*, un escroc au petit pied peu marin, et quelques autres figures perpétuellement bronzées comme les traquent certains magazines dans les boîtes à la mode et les noces au château.

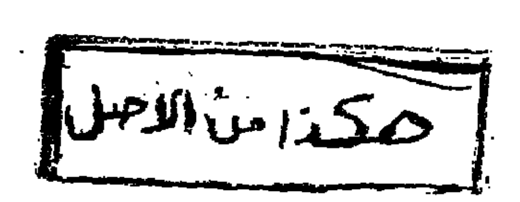
(Lire la suite page 16.)

F. MITTERRAND,
P. MAUROY, J. ATTALI, J.-P. CHEVENEMENT, M. CREPEAU, J. DELORS, Ch. PIERRET
s'expriment sur

LE BONHEUR, LA VIE, LA MORT, DIEU...

Propos recueillis par Jean-Yves BOULIC

cerf



la vie littéraire

Naissance de T.E.R.

La Peau du marxisme, Platonisme et Sexualité : ces titres suggestifs sont ceux des deux premiers ouvrages — dus à deux femmes, Annick Jaulin et Marie-Hélène Bohner-Lante — que vient de publier T.E.R. Mais, qu'est-ce que T.E.R. ? Une nouvelle maison d'édition — dont le nom complet est Trans-Europ-Repress — qui ne ressemble pas aux autres : montée par des philosophes de Toulouse et de Strasbourg, qui se veulent très antiparisiens, qui font tout par eux-mêmes, de la fabrication jusqu'aux services de presse, elle se propose de publier des essais inédits sur des thèmes souvent *brûlants*, à des prix défiant toute concurrence et en tenant les *circuits traditionnels de diffusion dans le plus* profond mépris. Bref, une volonté d'affirmer *son indépendance envers et contre tout*, qui ne manque pas de panache. Si vous ne trouvez pas ces titres chez votre libraire habituel, n'hésitez pas à les demander directement à T.E.R., ferme de Bramepan, 32120 Mauvezin. Prochain livre annoncé : *les Ecrits politiques*, de Hume, retraduits pour la première fois dans leur intégralité. — C. D.

« Série B »

Certains des plus beaux visages du cinéma américain, rongés ou inspirés par la folie, le désespoir, la haine et l'amour, sont au rendez-vous de la collection « Série B » dirigée par Dominique Bourgois et Jean-Claude Zylberstein. Gene Tierney dans *Laura*, Orson Welles avec *la Soif du mal*, Humphrey Bogart pour *High Sierra*, Robert Mitchum et *la Nuit du chasseur*, autant d'incarnations de ce que Hollywood a donné de moins frelaté aux plus avertis de ses fidèles. Quant aux réalisateurs *de ces films magiques*, Otto Preminger, Orson Welles, Raoul Walsh et Charles Laughton, ils *ont, dirait-on, tous été touchés alors par la* grâce ou visité par l'ange du bizarre. D'une œuvre à l'autre, une même nuit d'encre et de sang poisse l'écran, avec une poésie angoissante, uniformément noire.

L'idée de publier les romans qui inspirèrent ces chefs-d'œuvre dont aucun, d'ailleurs, n'appartient vraiment à la série B, a de bons et de mauvais côtés. Elle rend un juste hommage à des écrivains méconnus, parfois méprisés, qui contribuèrent au rayonnement *de la plus grosse machine à fictions jamais* conçue. Sans William R. Burnett, l'auteur du *Petit César et d'Asphalt Jungle, le mythe du* gangster, de son apparition à sa fin, n'aurait *sans doute jamais* été aussi foudroyant. Mais si l'on compare son *High Sierra* et celui de Walsh, la *Laura* de Vera Caspary et celle de Preminger, et surtout *la Soif du mal*, un roman très moyen de Whit Masterson, au film de Welles, on doit admettre que le cinéma gagne *là où la* littérature vient de lâcher. Son art, ses trucs narratifs, sa psychologie même, semblent sommaires et dépassés. Au contraire, l'apparition soudaine de Laura, la chute de *Welles*, les tempes *argentées* de Bogart, tous ces attributs mythologiques du destin *moderne, sont désormais noubliables. Rien* ne pourra les effacer de notre mémoire. — R.S.

★ LA NUIT DU CHASSEUR, de Davis Grubb, trad. de l'américain par Guy Le Clech, 288 p., Christian Bourgois éditeur ; LAURA, de Vera Caspary, trad. de l'américain par Jacques Papy, 250 p., Christian Bourgois éditeur ; LA SOIF DU MAL, de Whit Masterson, trad. de l'américain par Edmond-Michel Tyl, 264 p., Christian Bourgois éditeur ; HIGH SIERRA, de William R. Burnett, trad. de l'américain par François Lourbet, 288 p., Christian Bourgois éditeur.

Le tribunal révolutionnaire au tribunal de l'histoire

Deux livres, en même temps, sur le tribunal révolutionnaire, l'un de couleur traditionnelle — rouge sang, — l'autre qui veut faire la part des choses, dans une collection intitulée « Les erreurs judiciaires ».

Le premier *rappelle* que cette juridiction, à la fois d'instruction et de jugement, n'admettait pas la défense et prononçait des sentences immédiatement exécutoires : plusieurs dizaines de condamnés par jour, durant plus d'un an. Le second calcule que furent guillotinés, par ce tribunal-là, moins de coupables que ne furent assassinés d'innocents par la réaction thermidorienne ou la Terreur blanche, que la *majorité des « raccourcis » appartenaient au* petit peuple, non à la noblesse ou au clergé, *qu'il fallait bien que se défendît* la Révolution, attaquée de l'extérieur, pour établir une société nouvelle.

« Le tribunal marche bien », constatait Fou*quier-Tinville au plein de l'horreur, le même* Fouquier qui s'écria, envoyé à la guillotine : *« Où est la justice ? »* A près de deux cents ans de distance, on se le demande encore, la publication concomitante de deux ouvrages également informés et consciencieux mettant en évidence le caractère éminemment subjectif et relatif de l'interprétation des faits : les ombres, sur l'histoire, changent de place et de forme selon que la lumière vient de l'Est ou de l'Ouest. — G. G.-A.

★ LE TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE, de Jacques Castelnau, 322 p., Tallandier. Environ 65 F.

★ LE TRIBUNAL REVOLUTIONNAIRE, de *Luc Willette*, 208 pages, Denoël, coll. « les Erreurs judiciaires », environ 64 F.

Charles Panckoucke et la librairie française

Une étude admirablement documentée et solide, riche en perspectives sur l'éditeur Panckoucke, *tantôt dénigré, tantôt exalté*, et qui eut, en tout cas, une si grande *importance dans le développement* de la *librairie* et de la presse au dix-huitième siècle. Editeur de Buffon, il assure avec l'*Encyclopédie méthodique* une vulgarisation édulcorée de la philosophie des Lumières. Il rénove le *Mercure de France* et se trouve, par ailleurs, à l'origine de la presse moderne.

Monographie à la fois d'un éditeur et de la plus grande entreprise de librairie française au dix-huitième siècle, ce livre permet de comprendre tout le mécanisme de production de l'objet culturel, de connaître l'essor de la presse politique, de combiner, dans la *méthode historique, le microscopique et le* macroscopique. La fabrication et la diffusion *du livre en cette fin du dix-huitième siècle* font déjà apparaître les mécanismes modernes de la commercialisation de la culture et leur incidence sur cette culture elle-même et sur la société qui la produit. — B. D.

★ CHARLES PANCKOUCKE ET LA LIBRAIRIE FRANÇAISE, de S. Tucco-Chala, 558 p., Ed. Marrimpouey, 2, place de la Libération, 64000 Pau.

Un exotisme inattendu

La revue les Révoltes logiques nous offre un itinéraire original à travers le temps et l'espace, *riche* en découvertes. *Citons, par* exemple, l'étude consacrée aux Tziganes dans la société française du quinzième au dix-septième siècle, d'après l'œuvre de l'abbé Prévost *Contes, aventures et faits singuliers*, datant de 1758 et d'autres ouvrages et relations fort intéressantes. On découvre avec Jacques Rancière des fragments de voyage dans les nouveaux mondes, tels ces *Mémoires d'un enfant de la Savoie, écrits par lui-même* (Paris 1844), ce Savoyard parti à la pêche *à la* baleine *dans les mers du Sud, ou bien* encore le périple des missionnaires saint-*simoniens sur le chemin d'un Orient français*, ce nouveau monde surgi entre Chalon et Lyon. Plus près de nous, dans le *temps* du moins, l'abécédaire d'une enquêtrice rêvale, à travers ses déplacements professionnels, toute une réalité humaine qui, le plus souvent, passe inaperçue. — E.A. El M.

★ LES REVOLTES LOGIQUES, n° 14-15 : Les politiques du voyage. Solin (1, rue des *Fossés-Saint-Jacques, 75005 Paris*), 177 pages, environ 50 F.

La course à ce qui ne s'achète pas

(Suite de la page 15.)

COTE aventure, on apprendra *seulement, que, comme il* sied entre ciel et mer, les couples valsent, se trompent *de cabines, se surprennent, et s'en amusent ou s'en* affligent, selon leurs niveaux de fortune et de complaisance. Une histoire de faux tableau greffée sur un des adultères ne parvient pas à rendre policière ce qui n'est ni une plongée dans les arcanes du snobisme comme chez Proust, ni une brillante chronique à clefs comme *les Illusions de la mer*, de Jean d'Ormesson, mais, une fois de plus, entre deux adagios, deux parties de piscine ou de gin rummy, l'unique conversation commencée dans *Bonjour tristesse* sur le bonheur qui ne s'achète *ni* ne s'apprend.

Avec l'optimisme juvénile de ses débuts, l'auteur continue *de croire au coup de foudre — ou fait semblant. Mais pas pour* longtemps. Quand l'amour fou retombe, les personnages se cherchent des substituts plaisants : par exemple, de bons amants ou de bonnes maîtresses, tout en sachant que ces notions techniques ne veulent rien dire, ne *sont* qu'une façon de parler, de se renvoyer la responsabilité des déceptions subies.

Car hommes et femmes ne cessent *de chercher* le fin mot et la morale de leurs échecs sentimentaux. C'est à qui trouvera la définition de ce *qui* est senti *ou de ce qui* devrait l'être. A part quelques tics destinés à les identifier, ils *finissent par parler tous de la même manière : celle de l'auteur.*

REPETEE sur cinq cents pages, ce qu'on a appelé la petite musique saganienne laisse voir ses ficelles. Les fameuses rencontres d'adjectifs un peu rares qui ont émerveillé les premiers temps deviennent systématiques comme s'il s'agissait d'un autopastiche : *cocasse et désarmée, éperdue et futile*, etc. Les mots *rauque* et *féroce* se font écho à d'innombrables reprises. Les notions de cruauté et de drôlerie sont associées *avec tant d'insistance qu'on finit par en douter*, et *par leur* substituer celle de médisance lugubre. Un autre automatisme *fait sourire ou irrite : les « ajouta-t-elle confusément »* et autres *« grommela-t-elle tandis que... »*, hérités avec maladresse des romans les plus démodés.

MORALITE ? Comme l'écrivait Chateaubriand : *« Le vrai bonheur coûte peu ; s'il est cher, il n'est pas d'une bonne* espèce. » On s'en doutait !

Mais une autre leçon, déjà amorcée ailleurs, prend une certaine force, avec *la Femme fardée* : l'impression qu'au-*dessus des « ploucs » et en deçà des snobs par trop* crétinisés, il y place pour une esthétique de l'aisance naturelle. *Il existerait un moyen de bien danser sans avoir appris*, d'être riche ou pauvre sans en avoir l'air, de ne pas dire de bêtise ni attraper de coups de soleil, de *ne pas* se cogner aux portes, de n'ennuyer jamais, de tenir l'alcool, de rester maladroit dans le désir juste ce qu'il faut, d'ignorer la prudence, de surmonter l'échec...

Cela n'a rien d'une philosophie, ni même d'une *morale*. On est plus près du Gault et Millau que de la Bible, comme il est dit dans *Musiques de scène*. Mais il en reste une sorte d'hymne amical à la chance, et un art de la cultiver comme une forme supérieure du culot.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ *MUSIQUES DE SCENE*, de Françoise Sagan, Flammarion, 214 pages. Environ 45 F.

★ LA FEMME FARDEE, de Françoise Sagan, Pauvert-Ramsay, 560 pages. Environ 73 F.

vient de paraître

GRAZIA DELEDDA : *la Madre.* — Le destin d'une femme du peuple, déchirée par l'amour impie de son fils, prêtre, pour une jeune femme de son village. Suivi de *Elias Portolu*, qui conte l'histoire d'une autre passion : un berger, après *avoir purgé une injuste peine de* prison, revient au village et s'éprend de la fiancée de son frère. Grazia Deledda, morte à Rome en 1936, reçut le prix Nobel en 1926. Traduit de l'italien et postfacé par Madeleine Santschi. (Stock, 358 p.)

AYN RAND : *la Source vive.* — Dans ce second volume se poursuit la confrontation entre deux *architectes : l'un génial et idéaliste*, l'autre conformiste et opportuniste. *La Source vive* a inspiré le film de King Vidor, *le Rebelle*. Traduit de l'anglais par Jane Fillion. (Olivier Orban, 426 p.).

OSKAR PANIZZA : *Journal d'un chien.* — Un chien, « enragé » parce qu'il pense, expose sa vision féroce d'une humanité sanglante et sinistre. Par l'auteur du *Concile d'amour*. Traduit de l'allemand par Dominique Dubuy et Claude Riehl. Postface de Claude Riehl. (Plasma, 91 p.)

Anthologie

JACQUES CHEVRIER : *Anthologie africaine.* — Une sélection significative de textes d'écrivains africains d'expression française qui témoignent sur la mutation de leur société, au cours des trente dernières années. (Hatier, 160 p.)

Civilisation

JACQUES HASSOUN : *Juifs d'Egypte.* — Des textes de J. Hassoun, ou rassemblés par lui, mais la plupart dus à des juifs d'Egypte *de la génération de 1940*, retracent l'histoire contrastée d'une communauté qui, sur les bords du Nil, vécut deux mille ans avant d'être «aspirée par l'Etat d'Israël». (Sycomore, 260 p.)

Histoire

PHILIPPE ROBRIEUX : *Histoire intérieure du parti communiste. —Tome II, 1945-1972. De la* Libération à l'avènement de Georges Marchais. (Fayard, 735 p.)

HENRI ALLEG et collaborateurs : *la Guerre d'Algérie.* — Le tome II d'une série magnifiquement illustrée. (Temps actuel, 605 p.)

FRANCIS LEY : *la Révolution roumaine et l'intervention française.* — Une crise européenne d'après les lettres du prince Grégoire Valkoosky (1846-1849). (Editions Fischbacher, 33, rue de Seine, 75006 Paris, 353 p.)

Biographie

MIA KERCKVOORDE : *Charlotte, la passion et la fatalité.* — Biographie à partir de documents inédits d'une figure méconnue : Charlotte, première princesse de Belgique et dernière impératrice du Mexique. Traduit du néerlandais par Liliane Wellekens et Gaby Allaer. (Duculot, 304 p.)

Psychanalyse

La Thérapie familiale psychanalytique. — Ouvrage collectif introduisant à l'analyse des structures et des fonctions du groupe familial. (Ed. Dunod, 219 p.)

Sports

ROGER BASTIDE, ANDRE LEDUCQ : *la Légende des Pélissier.* — Une biographie des trois frères Pélissier qui ressuscite l'une des grandes époques du sport cycliste. Préface de Michel Droit, de l'*Académie française*. (Presses de la Cité, 328 p.)

en bref

● LE PRIX DE POESIE du Festival international de Rotterdam a été attribué à l'écrivain sud-*africain de langue afrikaans* Breyten Breytenbach, qui purge actuellement dans son pays une peine de neuf ans de prison pour atteinte à la sûreté de l'Etat. Les jurés ont *voulu ainsi rendre hommage à* l'œuvre du poète qui, selon eux, est le reflet de son hostilité inlassable au régime d'apartheid.

● Le prix Marcel-Proust a été décerné à Angelo Rinaldi pour « la Dernière Fête de l'empire » (Gallimard).

● Le prix Mac-Orlan (d'un montant de 20 000 F) récompense Antoine Blondin pour l'ensemble *de son œuvre*.

● LE PRIX 1981 DE L'ACADE*MIE MALLARME*, d'un montant de 15 000 F, a été décerné au poète Lionel Ray pour l'ensemble de son œuvre, et particulièrement pour son recueil « le Corps obscur » (Gallimard).

● L'ASSOCIATION DES ECRIVAINS DU ROUERGUE a attribué son prix Antonin-Artaud à *Denise Borias*, de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, pour « Saisons du corps » (Rougerie) et le prix Claude Sernet (réservé à un poète étranger d'expression française) à *Anise Koltz*, de Luxembourg pour « La terre monte » (Belfond.)

● LE « PRIX BAUDELAIRE », *destiné à récompenser chaque année* la traduction d'anglais en français d'une œuvre littéraire, a été décerné pour la première fois à Jean-Jacques Mayoux, professeur *honoraire* à l'université de Paris-3, pour la traduction du roman de Conrad, « Au cœur des ténèbres » (« The hearth of Darkness ») aux éditions Aubier-Montaigne.

● LE JURY DU PRIX CHATEAUBRIAND a porté à onze le nombre de ses membres en cooptant Jeanne Bourin. D'autre part, *la dotation* du prix a été élevée à 50 000 F par le comité du rayonnement français.

● AUX JOURNEES CLAUDE*LIENNES DE BRANGUES (Isère)* des 25 et 26 juillet aura lieu un colloque sur le thème : « Claudel, Saint-John Perse, Segalen, Extrême-Orient et poésie ». (Renseignements : *Association des amis* du château de Brangues, 13, rue du Pont-Louis-Philippe, 75004 Paris, tél. : 277-96-36.)

● UN MUSEE SEGUR-ROSTOPCHINE s'est ouvert dans l'ancien presbytère d'Aube 61270. Ce musée, *organisé* par « Les Amis de la comtesse de Ségur » et la mairie d'Aube, rassemble des documents sur cet écrivain, sur sa famille et ses amis, ainsi que sur *les lieux où elle a vécu et qui l'ont* inspirée. (Ouvert les samedi, dimanche et lundi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. 30 à 18 h. pendant les mois de juillet, août et septembre.)

● « FAITS ET CHIFFRES DE *L'EDITION* » (5-7, rue Villehardouin, 75003 Paris. Tél. : 203-75-27) est le nom d'une nouvelle lettre hebdomadaire d'informations, dirigée par Christian Caumer, rédacteur en chef de l'ex-« Journal des libraires », qui se consacre aux problèmes et aux structures *des professions du livre*. (Abonnements : 1 an : 1 800 F ; trois mois : 480 F.)

● PARMI LES OUVRAGES QUE NOS COLLABORATEURS ONT PUBLIES, nous avons omis, dans « le Monde des livres » du 26 juin, *celui de Casamayor « A vous de juger »*, qui est un plaidoyer contre les abus de la puissance judiciaire. Denoël, 240 pages, environ 64 F.

en poche

La psychanalyse en France

C'EST *une* bien *navrante histoire que nous raconte Jean-Pierre* Mordier dans *les Débuts de la psychanalyse en France, 1895-1926* : l'histoire de l'indifférence teintée d'hostilité qu'opposèrent les milieux psychiatriques français aux découvertes freudiennes.

Dans un premier temps — et bien que Freud ait publié dans notre langue quatre articles entre 1893 et 1896 dans les plus prestigieuses *revues* spécialisées de l'époque, — ce sera le silence. Il faut attendre 1907 pour lire dans *les Archives de psychologie deux articles d'un psychiatre suisse*, A. *Maeder, qui* prétend lancer la psychanalyse comme un « nouveau produit » sur le marché des thérapeutiques.

Ce « nouveau produit », outre qu'il est présenté par des médecins de l'école de Zurich avec toutes les déformations qu'on imagine, ne suscitera pas un enthousiasme immodéré auprès des praticiens français qui se barricaderont dans leurs résistances ; tantôt ils affirmeront que la psychanalyse c'est du « déjà dit » : tantôt qu'elle est « trop nouvelle ».

Mais, rétorquera-t-on, sans doute, quelques « pionniers », quelques esprits novateurs — comme Morichau-Beauchant, Hesnard, Laforgue, de Saussure, Allendy... — tentèrent, malgré tout, de favoriser la diffusion de la *révolution psychanalytique* en France. Jean-Pierre Mordier, textes à l'appui, affirme qu'il n'en est rien : les prétendus pionniers furent, au contraire, les artisans d'une gigantesque entreprise qui consista à faire tourner en eau de boudin les découvertes freudiennes.

Il estime même qu' *« à l'aube du jour de la constitution de la première société psychanalytique française, en 1926, il ne reste plus rien de la psychanalyse en France »*. Précisons cependant que Jean-Pierre Mordier a l'honnêteté d'annoncer ses couleurs : il roule, avec ferveur, pour Lacan. *« En l'absence d'un certain Jacques Lacan*, écrit-il, *la psychanalyse ne serait jamais advenue en France. »* Rarement une thèse aussi outrancière et discutable aura été aussi agréable à lire : la verve polémique et l'érudition *y font un excellent ménage.*

ROLAND JACCARD.

★ LES DEBUTS DE LA PSYCHANALYSE EN FRANCE, *1895-1926*, de *Jean-Pierre Mordier*, « Petite Collection Maspéro », 274 p., environ 30 F.

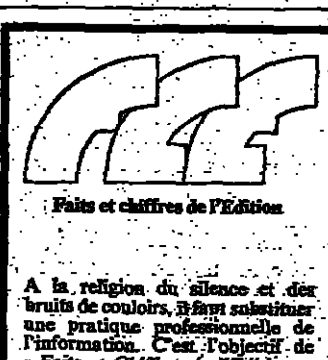
● PARMI LES REEDITIONS : *Pour une psychanalyse de l'alcoolisme*, d'Alain de Mijolla et S.A. Shentoub « Petite bibliothèque Payot ». 440 pages.













autobiographies

Simone Signoret et sa cousine

● *Convictions et souvenirs d'une vie partagée avec un bon communiste.*

« *LA majorité silencieuse n'est jamais aussi silencieuse que dans un Etat totalitaire. Cependant, elle était moins silencieuse sous Franco ou sous toute autre junte que sous Staline. Du moins par l'écriture.* »

Cette phrase extraite d'*Une saison à Bratislava*, de Jo Langer, donne une idée du ton froidement ravageur de ce livre. Pour la première fois, une femme de la majorité silencieuse s'exprime sur le communisme. Il ne s'agit pas du livre d'une dissidente. Jo Langer n'a jamais été communiste. Elle a été simplement la femme d'un militant communiste tchécoslovaque, Oskar Langer, économiste réputé, pris dans l'engrenage des procès de Prague, condamné à vingt-deux ans de réclusion, libéré après dix ans de prisons et de sévices, réhabilité, mort des suites de ces persécutions.

Une histoire banale. Tellement banale que la vie d'Oskar Langer et de sa famille serait déjà tombée dans les oubliettes de l'histoire communiste s'il n'y avait cette femme ordinaire et tenace. Jo, qui, dans son journal intime de juin 1930, jeune fille de dix-huit ans, rêvait d'être poète, d'être écrivain... Hélas, la réalité dépassa le rêve et lui réserva matière à écrire plusieurs livres de cauchemars.

Jo Langer raconte sa vie en Tchécoslovaquie socialiste. Elle le fait sans lyrisme, sans passion, avec un regard qu'on aurait envie de qualifier de détaché si elle n'était, elle, aussi attachante dans son goût de la vie, de la douceur, d'une odeur printanière, de l'amour. C'est terrifiant. Une série de remarques anodines, d'anecdotes, de petits faits quotidiens... et la chape de plomb s'abat sur nous.

L'univers bascule, Soljenitsyne, Zinoviev, Boukovski, nous semblent soudainement en retrait. Ils n'ont pas osé aller aussi loin que Jo Langer, qui nous déclare d'une petite voix timide : « *Le socialisme a beaucoup assassiné physiquement, mais il bat tous les records dans l'assassinat des âmes et des consciences...* » Elle nous rapporte, sans élever le ton, l'anecdote de cette jeune journaliste slovaque dont la carrière fut brisée dans l'œuf pour avoir écrit une critique insuffisamment louangeuse à propos d'une pièce soviétique Elle fut broyée, dit-elle, et ajoute alors : « *Et, chez nous, broyer, ça voulait dire, broyer.* »

Tout, sauf un livre politique ?

Et comment ne pas avoir un frisson d'horreur quand elle raconte cette dernière promenade avec son mari (juste avant son arrestation) et leur petite Tania dans les rues de Bratislava, et que deux grosses voitures noires vont leur foncer dessus et tenter de les écraser. Ils ne devront la vie qu'à une fuite éperdue. Combien y a-t-il eu ainsi de faux accidents de la circulation dans les pays dits de l'Est ? On les compte par milliers.

Méditons cette phrase de Jo Langer : « *La seule différence avec la Gestapo n'était pas l'idéologie, mais les méthodes plus raffinées de notre police.* »

Alors, j'avoue ma perplexité quand je lis dans la préface de Simone Signoret, cousine et traductrice de Jo Langer : « *C'est tout, sauf un livre politique. Ça, j'aurais été incapable de le traduire.* » Est-ce une coquille ? Simone Signoret a probablement voulu dire le contraire, que c'était un livre essentiellement politique. Ou alors, une fois encore, Simone Signoret refuse d'écouter sa cousine et lui tourne le dos, comme à l'Alcron ou au Savoy. D'ailleurs pourquoi avoir traduit le titre politique de : *Convictions et souvenirs d'une vie partagée avec un bon communiste* par *Une saison à Bratislava*, titre balnéaire, thermal et touristique ?

Peut-être la réponse se trouve-t-elle dans le beau livre de Jo Langer : « *Qui pourra faire comprendre à un compagnon de route occidental... que la corruption et l'incompétence qu'il condamne dans son régime sont les normes du nôtre ? Que ce qu'il dénonce comme les privilèges injustes chez les riches de son pays sont relativement beaucoup plus petits que ceux dont jouissent les classes dirigeantes des nôtres ?* » Et Jo Langer ajoute plus loin : « *Je ne pose pas la question aux membres des partis communistes d'Occident mais à vous qui êtes les plus dangereux, parce que les plus intelligents et donc les plus influents — vous, les compagnons de route. Hypnotisés comme vous l'êtes encore par la mystique de la grande révolution d'Octobre, avez-vous jamais regardé vraiment et compris ce qu'elle avait fait de ceux qui n'en étaient pas morts, et de leurs enfants ?* »

Décidément, le réquisitoire de Jo Langer est implacable. Pourtant, jamais elle ne se départit de son calme, d'un certain ton désabusé, j'allais dire souriant. Elle ne manque pas d'humour, elle qui nous prévient : « *Le totalitarisme est incompatible avec l'humour comme avec la tolérance.* »

On l'a compris, Jo Langer ne se fait plus beaucoup d'illusions sur toutes les formes de socialisme, à visage humain ou non. Elle rappelle au passage que l'inventeur de la formule, un certain Imre Nagy, fut abattu comme un chien par ses bons camarades. Elle tourne en dérision tous les slogans odieux sur la prétendue « *légalité socialiste* », sur les « *principes léninistes* », sur « *tous ces prophètes du « socialisme à visage humain* ».

Dans son journal de jeune fille, Jo Langer, rêvant d'écrire des poèmes pour la paix et contre la guerre, posait la question : « *Mais les gens lisent-ils ?* » Je souhaite que les gens d'aujourd'hui lisent votre livre, Jo Langer. Je le souhaite pour nous tous.

PIERRE BELLEFROID.

★ UNE SAISON A BRATISLAVA, de Jo Langer, présenté et traduit par Simone Signoret. Le Seuil, 320 pages. Environ 68 F.

Philippe baron Philippe raconte

● *Saga d'une tribu et histoire d'une passion.*

QUI est Philippe baron Philippe ? Ouvrez le *Who's who*, qui contient la question et la réponse : « *Homme de lettres. Viticulteur.* » Homme de lettres par pudeur : pour « poète ». Chez lui, tout s'enracine là-dedans, pousse, fleurit, fructifie là-dessus. Autobiographie d'un homme qui serait un cep ; vie, vigne, qui se vivent ensemble. Et se disent dans un livre. En somme : l'histoire de Noé. Compris la construction d'une arche. Et puis, Abraham, David, les ancêtres et les rois, le pouvoir et la harpe. La lyre, si vous voulez...

La tribu émerge au dix-huitième siècle. Avec Amschel Mayer, qui tient échoppe dans la rue des Juifs, à Francfort, y vend un peu de tout, mais surtout il y change — c'est le germe — les cent monnaies des principautés allemandes. L'enseigne : un écu rouge. *Das rote schild*. Et voilà d'où vient le nom, la dynastie est fondée, bientôt couronnée. On entend demander parfois de qui elle tient l'anoblissement : de Napoléon III ? Du pape ? Or c'est du plus héréditaire des empereurs : celui d'Autriche. En fait de noblesse, il en est de plus récentes et surtout de moins authentiques. Et celle-là est invulnérable : la République n'a pouvoir que sur les titres français.

Les cinq fils d'Amschel avaient déjà largement conquis le monde quand ils reçurent ensemble — entre fait peu commun — leurs cinq baronnies. C'est que, à l'exemple du père, déjà, ils tiraient d'embarras les souverains, excellaient à faire prospérer leur cassette et le budget des Etats, régnant par leurs banques qui rayonnaient des cinq capitales de l'Europe, recevant avec faste, rois de la finance bien plus puissamment alliés entre eux que les rois tout court. Le baron Philippe retrace d'enthousiasme cette épopée du dix-neuvième siècle. Mais le conte de fées, c'est lui qui l'écrira.

Il a dix-huit ans, quand, passant par l'Aquitaine, prince en voyage sentimental, il fait un distrait détour vers ces arpents de vigne tombés dans l'héritage d'un père qui n'en a cure. Et c'est le coup de foudre. Pourtant, qu'a-t-il trouvé ? Une cour de ferme, avec sa fange et son fumier, de vieux bâtiments ruineux. Sous ces haillons, il a deviné la merveille. Deux ans plus tard, il l'épouse. C'est pour la vie. Il faut la passion... pour se jeter dans ce mariage avec la « pauvreté » (c'est nous qui le notons, pas lui), car la fortune qui vient de la terre — quand elle vient — n'a rien de commun avec celle qu'apporte l'industrie ou la banque.

Bref, il a pu convaincre son père qui lui confie le domaine. De la vigne, il ignore tout : il apprendra. Et il innovera. Tout de suite, c'est l'invention, mal reçue, bientôt imitée partout : la « mise en bouteilles au château ». Mais de château, point : il le construira donc, métamorphosant la ferme, pourvue d'une façade classique. Autre architecture, celle-là monumentale et sans pareille : le grand chai, théâtre ou cathédrale, qui sont même chose. Ce qui ne l'empêche pas de construire aussi à Paris le Théâtre Pigalle, qui fut fameux. Et pendant vingt ans, ne cessant d'étendre et d'illustrer Mouton. Il doit combattre pour faire consacrer par la loi ce qui était un titre universellement reconnu : le classement en premier cru, contesté soudain par les quatre rivaux. 1973, année du triomphe définitif.

Ainsi, Mouton, mieux que d'un coup de baguette, fut fait d'un long amour, redoublé de l'amour d'une femme, et par un labeur qui tient du travail poétique, dans la durée de cinquante-neuf années ; et ce n'est pas fini.

Si Mouton nous était conté... Voilà qui est fait. Conté d'abord, comme tous les contes, à ses petits-enfants par le conteur, mais, à travers eux, c'est nous qu'il vise, et le plaisir est pour tout le monde. L'homme de théâtre y entremêle les dialogues : avec Gaston Bonheur, deux fois confrère ; avec Pierre Siré, poète du « fleuve impassible » ; avec « *Gisèle* », lectrice privilégiée, reine des ciseaux, critique amicale mais non complaisante : « *C'est vous que vous mettez en scène.* »

Mais les metteurs en scène d'aujourd'hui ne font pas autre chose, eux, et rien de plus. Philippe, lui, apporte ce quelque chose de plus dont les metteurs en scène ne veulent pas s'encombrer : un texte, après bien d'autres textes — poèmes, récits, ces belles versions françaises de *Christopher Fry*, de Marlowe... Une douzaine de livres, pas moins, et ce chef-d'œuvre nommé Mouton, qu'il nous donne aujourd'hui à connaître et que chaque vendange renouvelle.

YVES FLORENNE.

★ VIVRE LA VIGNE, de Philippe baron Philippe, Presses de la Cité, 240 pages. Environ 45 F.

PRONZINI
TOUT ÇA N'EST QU'UN JEU
Un Nouvel Imaginaire Policier
FAYARD/NOIR

Les fantômes d'Alfred Fabre-Luce

● *Naître à quatre-vingts ans.*

FRAGMENT d'un journal intime ? L'auteur nous le dit mais le journal intime est toujours dialogue avec son nombril. *Ici le monologue* est largement tourné vers le dehors.

L'auteur annonce : « *Je commence ce manuscrit le jour de mes quatre-vingts ans.* » Pourtant, quelle vigueur dans le bond ! Il saute — à reculons — les décennies, de neuf en neuf jusqu'à *1899*, année où d'être baptisé *Alfred* pouvait avoir sens d'engagement : même si les heureux parents ne savaient évidemment pas que la future fille *du nouveau-né épouserait* un Dreyfus. Bon à noter, en passant, et l'auteur n'y manque pas. Sur quoi, il rebondit dans le présent tout neuf : « *Je n'écris pas « 1979 » mais « Année zéro, jour J ». Naître à quatre-vingts ans : pari fou, perdu d'avance. Essayons.* » Pari gagné.

Comment ce vivant perpétuel n'aurait-il pas une nombreuse compagnie de fantômes ? Elle l'encombre si peu qu'il convoque, en plus, des spectres imaginaires : trois fictions s'insèrent dans ce journal, mais qui lui sont liées, trois nouvelles d'un troublant attrait. Il n'y a pas moins de *poésie mélancolique ou de tragique* intérieur dans les vrais fantômes : celui de Ségalen, par exemple, et de ce qui pourrait bien être un *suicide* cathare, moins rare qu'on ne croit. Il y a aussi les fantômes historiques : Marc Aurèle, Hadrien, à travers Marguerite Yourcenar et le mot de Flaubert *qu'elle cite, sur ce « moment unique où l'homme seul a été »*. Seul : entre les dieux morts et Dieu pas encore né.

Le plus grand succès de Régine Pernoud



La femme au temps des cathédrales
Stock

« On a l'âge de son style »

Mais voici que l'histoire de ces fantômes-là se fait soudain très proche, avec ce débat télévisé *autour d'un autre mot* : celui-là sur Vichy, « *élément principal du sort relativement clément des juifs de France au temps de l'occupation* ». C'est Poliakov qui l'a écrit, mais Alfred Fabre-Luce ne dit pas le contraire. Est-ce à dire que la *dispense* de l'étoile jaune en zone sud compense « relativement » le Vel' d'Hiv' ? Avoir sauvé un juif rachète-t-il, « relativement », d'en avoir *livré neuf* ? Bien d'autres fantômes, toujours contemporains d'un autre Journal du même auteur : le *Journal de la France*. Fantômes de Darlan et de « l'assassin Bonnier ». Expression injuste. Le seul mot juste est : meurtrier.

Artères à part, note A. Fabre-Luce, « *littéralement, on a l'âge de son style* ». Alors, dirai-je qu'il m'apparaît plus jeune aujourd'hui qu'au printemps de l'an 40, où il était à la moitié de son âge ? C'est que notre propre jeunesse s'accommodait beaucoup moins bien de son style d'alors que de celui d'à présent.

Y. F.

★ LA PAROLE EST AUX FANTOMES, d'A. Fabre-Luce, Julliard. 210 pages. Environ 42 F.

biographies

Mme Verdurin en personne

SES biographes ont beau nous dire qu'elle a servi de modèle à Cocteau pour la princesse de Bormes dans *Thomas l'imposteur*, qu'avant d'être caricaturée par Pierre Brisson dans *le Lierre* elle avait prêté quelques traits, à Proust, pour la princesse Yourbeletieff, c'est *Mme Verdurin qu'on voit*, c'est Mme Verdurin qu'on entend à chaque page du livre minutieux où ils font revivre *Misia* (1).

Ils peuvent bien nous rappeler que Bonnard l'a peinte, et Toulouse-Lautrec, Vuillard, Renoir, Marie Laurencin, son fameux « *charme* » ne joue pas sur les photographies. Avec son visage large, au menton fort, son nez trop droit et son cou trop court, sa rondeur grassouillette et son chignon haut perché, elle fait penser à « la patronne » plutôt qu'à une muse aristocratique, cette bourgeoise péremptoire qui décidait, au premier concert d'Henri Sauguet : « *C'est la barbe !* »

Tout le monde s'alignait. Car Misia donna le « la » à deux époques, des derniers feux de 1900 au plein des « années folles ». Mieux : il lui arriva d'en être l'inspiratrice, une des rares femmes à être admise par *Mallarmé à ses soirées du mardi*, admiratrice de Debussy et de Ravel, soutien moral et plus encore matériel de Diaghilev, *liée avec* Stravinski, Picasso, Poulenc, d'innombrables artistes qui ont fait la gloire de Paris pendant un demi-siècle et restent des valeurs sûres.

Incontestablement, comme le fut la princesse Edmond de Polignac (2), née Singer, avec moins d'ostentation, c'est une *découvreuse* de talents. Elle agace seulement par le besoin qu'elle a d'être encensée comme telle, et par son avidité des *succès qu'elle s'approprie comme si* elle était la créatrice. On hésite à la juger. Fut-elle vraiment une femme de goût, un de ces êtres qui servent de levain aux *œuvres ? Ou une snob bien placée* par sa fortune, qui a eu la chance de tomber juste un assez grand nombre de fois pour faire *croire à une espèce de génie* ?

Misia Godebska, fille du sculpteur polonais Cyprien Godebski, avait été l'élève chérie de Gabriel Fauré, qui espérait faire d'elle une grande pianiste. Elle *le déçoit en épousant* Thadée Natanson, le directeur de *la Revue Blanche*, introduite ainsi *dans les milieux littéraires* fin de siècle. Elle passe, ensuite, dans le lit du richissime Alfred Edwards, le banquier douteux, *propriétaire du Matin et du* Théâtre de Paris, qui, en échange, venait de renflouer Natanson ruiné. « *Je n'ai eu que des maris* », disait-elle, bien que quelques amants fugaces aient traversé sa vie. Elle persévère en épousant le *peintre catalan José-Maria Sert*, qui gagnait des fortunes.

En apparence comblée, fut-elle heureuse ? On en doute en suivant ses traces jusqu'à ses *dernières années solitaires*, embrumées par la drogue. Finalement, une des reines de Paris s'en est allée en grand silence, *à soixante-dix-huit ans, en 1950*, ne laissant aucune trace écrite des grandes heures qu'elle avait vécues et, parfois, suscitées. La *réussite des biographes n'en est* que plus méritoire, deux amoureux d'une femme qu'ils n'ont jamais vue, deux pianistes de *réputation internationale qu'elle* aurait probablement encouragés.

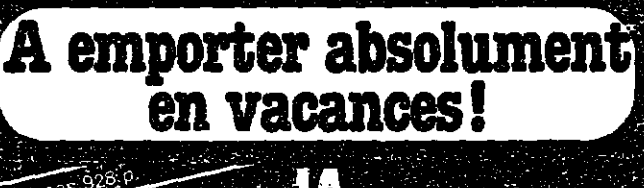
GINETTE GUITARD-AUVISTE.

★ MISIA, d'Arthur Gold et Robert Fitzdale, Gallimard, 410 p., environ 79 F.

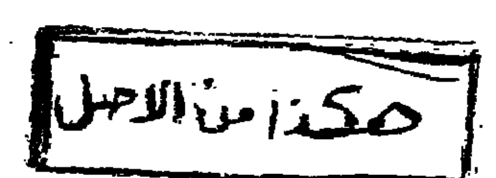
(1) Américains, on leur pardonnera de baptiser « [illegible] rose » le palais rose de Boni de Castellane, qu'ils situent à *Neuilly* alors qu'il avait été construit avenue du Bois, plus tard l'avenue Foch.

(2) *Une Américaine à Paris*, par Michael de Cossart, Plon.

Important Editeur Parisien
recherche pour ses différentes collections
manuscrits inédits de romans, poésie essai théatre.
Les ouvrages retenus feront l'objet d'un lancement par presse, radio et télévision.
Adressez manuscrit et C.V. à la Pensée Universelle
4 rue Charlemagne, 75004 Paris - Tél. 887.08.21.
Conditions fixées par contrat.
Notre contrat habituel est défini par l'article 49 de la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire.
la pensée universelle



A emporter absolument en vacances !
2 volumes 928 p.
LA GUERRE SECRETE
1939-1945
Anthony Cave Brown
L'Histoire traditionnelle bouleversée !
...Une œuvre considérable. Se lit comme le plus passionnant des romans d'aventure...
Henri Amouroux. LE POINT.
« Un ouvrage passionnant, précis, étayé, unique. »
Georges Buis. LE NOUVEL OBSERVATEUR.
...Un monument... Sur une vaste échelle des archives secrètes enfin divulguées...
Jean Planchais. LE MONDE.
...Des révélations innombrables. Un document capital.
Gilles Lambert. LE FIGARO.
...Un éclairage nouveau sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Captivant.
Jean A. Chérasse. LE MATIN.
...« Un ouvrage très, très important... des documents extraordinaires... Considérable et passionnant. »
Bernard Pivot. APOSTROPHES.
70 av. de Breteuil — Pygmalion Gérard Watelet — 75007 Paris



invitations au départ...

Le voyage en France de Renaud Camus

(Suite de la page 15.)

Ce maniaque de l'emploi du temps note tout : ce qu'il voit, ce qu'il entend, ce qu'il sait, ce qu'il fait, ses insomnies, ses maladies, ses comptes, ses goûts, ses dégoûts, ses souvenirs de lectures ou d'enfance, ses jugements, ses plaisirs. Ecrire pour exister. Ainsi se juxtaposent dans un étonnant voisinage, la chose vue, site ou monument, la note *érudite*, la *fine réflexion* personnelle, le récit sans fard d'ébats amoureux et le détail complètement insignifiant.

C'est dans cet amalgame que réside la première provocation du livre. Mais ouvrons les *Mémoires d'un touriste*, de Stendhal, référence primordiale de Renaud Camus : en ce *Journal d'un voyage en France* et jusque dans son itinéraire, le procédé est le même. L'audace de « l'égotisme » aussi : écrire pour soi avec la prétention d'intéresser le monde. Stendhal n'avait pas encore la gloire littéraire qu'il a aujourd'hui quand il publia ses *Mémoires d'un touriste*, et cela change les perspectives.

L'hommage à Roland Barthes

Renaud Camus, lui, n'a publié que deux romans d'avant-garde, *Passage*, *Travers*, où, dans une construction sophistiquée, il jouait de l'intertextualité. Puis, sans abandonner paraît-il cette veine, il a donné une suite de récits des plus crus sur des aventures homosexuelles sans drame et sans lendemain, *Tricks*, que Roland Barthes a élevés au rang de littérature.

C'est l'auteur de *Tricks*, qu'on retrouve pour une large part dans le *Journal*. L'impact du discours, même froid, tenu sur le sexe est si fort que ce récit de voyage aux résonances multiples ne paraît être dans son ensemble qu'une enquête sur la pratique de l'homosexualité en France. C'est évidemment ce qu'il y a de plus neuf en lui. Mais les belles façades classiques des châteaux entrevus, les musées visités, les perspectives qui s'ouvrent sur telle vallée, tel plateau illuminé de genêts, risquent de disparaître devant les terrains *vagues, les avenues buissonneuses*, les boîtes et cinémas obscurs où tourne dans les villes le manège nocturne. Stendhal, lui, ne s'intéressait en passant qu'à la beauté des arcades sourcillères des femmes d'Angoulême !

Alors que faire de ce gros livre, fastidieux et riche, impudique et discret (voir l'hommage en filigrane qui est rendu à Barthes, le maître disparu), en étroite communion avec le passé et pourtant lesté d'une charge explosive ? On peut le rejeter grossièrement, prendre à la légère ses agressions incontestables contre une morale toujours dominante et une conception « artiste » de la littérature, accusée de fausser le réel. C'est, à mon sens, cette dernière cible que vise principalement Renaud Camus dans sa calme virulence, lui substituant une éthique, une esthétique du réalisme poussées à l'extrême. De ce point de vue, ce livre marque un repère important dans notre jungle littéraire.

Parce que cet inventaire méticuleux et subjectif des richesses du patrimoine se double d'un inventaire forcené de soi, on se trouve, en définitive, affronté à un homme. J'aime sa courtoisie, sa compagnie disserte, sa sensibilité contenue, sa nostalgie d'une intériorité abolie et les cercles concentriques que, par association, le moindre petit fait produit dans son esprit nourri d'innombrables lectures. Il ne sera pas l'ami de chacun. Mais quiconque se cherche dans le désert de l'être et la surabondance de l'avoir, même seulement culturel, sera *touché* par *lui*.

JACQUELINE PIATIER.

★ *JOURNAL D'UN VOYAGE EN FRANCE, de Renaud Camus*, Hachette P.O.L., 570 p., environ 90 F.

Entretien avec Jacques Lacarrière : « Oui,

Jacques Lacarrière a beaucoup fait pour notre connaissance de la Grèce d'hier et d'aujourd'hui. Il s'est lancé sur les traces d'Hérodote après avoir traduit des morceaux de ses « Enquêtes » ; il nous a donné Pausanias comme guide à travers la Grèce antique ; et « l'Eté grec », paru en 1976, leste encore aujourd'hui la valise de bien des voyageurs. Jacques Lacarrière n'abandonne jamais les livres qu'il a écrits. A chaque réédition il les revoit, les corrige, les fait profiter de tout le butin qu'il a acquis depuis leur première naissance. Ce sont quasiment des livres neufs. Il en est ainsi de son « En cheminant avec Hérodote », qui vient de ressortir après plus de dix ans de vie souterraine (Seghers, 310 p. Environ 62 F).

***Il va parfois plus loin, retournant sur les lieux afin de mettre son texte à jour. Il prépare actuellement une réédition de « l'Eté grec » qui portera trace de tous les changements qu'il a constatés dans ce pays qui lui est si familier.* C'est de ces nouveaux aspects de la Grèce qu'il s'entretient ici.**

« Depuis 1947, de nombreux liens se sont tissés entre vous et la Grèce. Vous y avez fait de longs séjours. Comment la Grèce change-t-elle ?

— Sans doute s'agit-il de la mutation la plus bizarre que la Grèce ait jamais connue. Peut-être même de la plus dangereuse. La rupture avec un ordre de vie très ancien. Ses conséquences seront multiples, parfois inattendues. J'ai eu à Athènes des discussions avec des journalistes et des universitaires, à propos justement de la Grèce dans le Marché commun : les Grecs devront, par exemple, se mettre au rythme des horaires européens. *Pour qui connaît le pays*, ce détail est un bouleversement radical, je dirai même une mutation d'ordre « paléontologique » ! Rendez-vous compte : à l'heure de la sieste, un Grec *ensommeillé* obligé de répondre à l'appel téléphonique d'un industriel scandinave...

» Oui, la Grèce change. Aujourd'hui, lorsqu'on va d'Athènes à Corinthe, on éprouve le même sentiment qu'en allant de Rome à Florence, ou de Lyon à Grenoble : cimenteries, raffineries, béton, échangeurs d'autoroutes... Quand on a connu les Cyclades comme je les ai connues, c'est une étrange aventure que d'aller faire la queue à la banque, dans l'île de Paros, par exemple, pour y prendre de l'argent avec la carte bleue. Et je ne m'étendrai pas sur la prolifération des self-services, qui ont pris la place des tavernes d'autrefois, où, jour et nuit, coulait le rythme de la vie.

— La mutation de la Grèce moderne atteint-elle ce pays dans ses racines ?

— Aujourd'hui, il fallait bien que la Grèce se bâtisse une façade industrielle. C'est avec les colonels que s'est amorcée cette mutation. Comme tous les régimes *fascistes, ils ont mis en place* un programme de modernisation. Ce sont eux qui ont signé les contrats avec les Etats-Unis... Depuis 1967, la mutation de la *Grèce se poursuit. Moi, ce que je* vois surtout, c'est un pays qui ne sait pas très bien quoi faire d'une industrialisation, carapace factice sur une infrastructure *aussi pauvre que par le passé*. Avec ou sans autoroutes, la Grèce ne produit pas beaucoup plus d'olives qu'elle ne l'a fait depuis l'Antiquité. Elle reste un *pays pauvre et difficile*, réalité que cache, aujourd'hui, un bariolage séduisant.

» C'est une nouvelle façade qui donne, cette fois, l'illusion d'un pays moderne, dynamique, en plein élan. Le charme de la Grèce a, d'ailleurs, toujours, tel un chant de sirènes, masqué la réalité. La douceur de vivre, la beauté des choses, la gentillesse des gens, la lumière, une qualité de rencontre, enfin, qu'on ne retrouve pas toujours dans des régions à la géographie *équivalente*, dissimulent un pays en plein déséquilibre qui se cherche entre son passé et son avenir, qui ne sait pas s'il appartient à l'Orient ou à l'Occident.

— Evoquant un jour l'histoire de son pays, le dirigeant socialiste, Andréas Papandréou disait : « La Grèce est un jongleur qui a perdu l'équilibre... »

— La Grèce a toujours été un jongleur. Une journaliste d'Athènes, qu'un confrère anglais interrogeait à propos d'une crise politique lors de l'élection de M. Caramanlis, répondit : « *Une crise ? La Grèce est en crise depuis trois mille ans. C'est notre état d'être en crise, nous sommes un pays critique.* » Le romancier Vassilikos, scénariste de Z, a, lui, une attitude radicale. Il affirme que la vocation des Grecs, depuis toujours, est double. Ils ont été voyageurs, commerçants, fondateurs de comptoirs et, en même temps, des conteurs. Je dirais, moi, qu'ils sont, à la fois, des comptables et des conteurs. C'est le même personnage qui jongle avec les chiffres à l'étranger, qui vous estampe le jour dans une affaire et, le soir même, vous invite chez lui et vous enchante avec des récits fabuleux. Et Vassilikos conclut : « *Aujourd'hui, ils continuent bien à exercer leur activité de*



(Dessin de V. ALEXAKIS.)

... dans l'espace et le temps

LA FRANCE TRIBALE

La France demeure un pays aux mœurs profondément exotiques. Elle n'a pas réussi à donner le change en *se cachant derrière une façade industrielle* et en se hérissant de H.L.M. : de Calais à Marseille, de La Turballe à Modane, elle est toujours composée de tribus. Le voyageur soumis à ses propres *us et coutumes se perd* en conjectures dès qu'il observe les rites bizarres et les antagonismes archaïques de la commune voisine. A lire le délicieux ouvrage de François Caviglioli, *Un voyage en France*, qui réunit des reportages effectués pour le compte du *Nouvel Observateur*, on pourrait tout aussi bien élucider les mystères des civilisations enfouies sans quitter la doulce France : sous le masque de la modernité, les espèces disparues ne cessent de se perpétuer.

Quand François Caviglioli débarque dans une bourgade, il se met à l'écoute du peuple des comptoirs. Les conversations qui roulent au bord du zinc charrient autant de phrases obscures qu'il convient de *décoder* ensuite auprès des mages du cru : le maire, le curé, le journaliste localier. C'est dire si les incantations des divers syndicats d'initiative tombent à plat devant l'ironie affectueuse de notre ethnologue. Ainsi, on apprend que les fringants Gascons n'ont plus le moral, *que les Anglais ont repris Calais, que* Tours tolère les « maisons », que Langres reste la seule ville française « *qui ne réclame pas l'indépendance* ». Nos cités construisent toujours des beaux quartiers isolés comme des Bastilles à prendre, et de grandes avenues qui conduisent à proximité du cimetière.

Mais elles ont toutes un charme singulier ; elles le dévoilent sans rechigner au voyageur amical qui a déposé ses préjugés à la consigne.

Suivre François Caviglioli sur les routes déroutantes de son *Voyage en France* constitue pour un Français une assurance de dépaysement.

BERNARD ALLIOT.

★ *UN VOYAGE EN FRANCE*, de François Caviglioli, Le Seuil, 112 p.

LA PASSION CORSE

On parle souvent d'une nature renfermée, ou d'un caractère de même sorte, pour désigner les gens qui répugnent à confier leurs états d'âme.

La Renfermée : c'est justement le beau titre qu'ont choisi Marie Susini et Chris Marker pour leur livre sur la Corse. Dans cette île, qui réunit les flamboiements de la haute Provence et la douceur toscane, on ressent comme nulle part ailleurs la quiétude que procure le lent passage du temps. Mais on y méconnaît trop souvent que cette apparence *aimable* dissimule des sentiments excessifs.

La Corse ne se livre pas. Elle se méfie du continent, comme du siècle. Les photographies de Chris Marker, *toutes en noir et blanc*, la font apparaître sous des traits austères. Elle y prend le visage d'« une femme en deuil », comme le dit Marie Susini. Dans ce pays, en effet, le plaisir de *vivre s'accompagne toujours du* sentiment tragique. Les auteurs nous suggèrent que sa vérité réside peut-être dans un mélange de fierté, de pudeur et de passion, si nous entendons par ce mot l'amour immodéré de l'instant et la souffrance qui refuse de s'avouer. « *Un jour elle est allée si loin dans la douleur que l'orient de ses yeux sombres n'a plus reflété que la nuit* », écrit joliment Marie Susini, à propos de sa grand-mère corse.

FRANÇOIS BOTT.

★ LA RENFERMEE, LA CORSE, de Marie Susini et Chris Marker. Le Seuil, 94 p., environ 90 F.

NAPLES OU L'APOCALYPSE

Quarante mille habitants au kilo*mètre carré, quatre cent mille* contrebandiers « officiels » (plus les autres !), d'obscures fatalités qui se nomment choléra, Vésuve, tremblements de terre : la plus orientale des villes d'Occident, la plus africaine des villes d'Europe, la seule véritable capitale de l'Italie, Naples, avec ses trois mille *ans d'âge, continue de narguer le destin.* Quant aux Napolitains, exclus de la civilisation, laissés pour compte du progrès social, gens extraordinairement actifs et néanmoins improductifs, rusés et néanmoins imprévoyants, ils ne s'en tirent que parce qu'ils ont porté au plus haut point l'art de se débrouiller envers et contre tout. « *Le seul pouvoir qui règne sur Naples, depuis la nuit des temps, c'est l'imagination. L'imagination au service de la transgression...* »

Cette phrase de Jean-Noël Schifano donne le ton de l'excellent petit livre qu'il vient de consacrer à la cité parthénopéenne, où il a vécu et enseigné. Traducteur de Sciascia en français, Schifano passait pour être l'un de *nos meilleurs italianistes* ; *voici qu'il* se révèle aussi écrivain — et photographe de surcroît, toutes les illustrations du *livre étant de lui.*

Bien des écrivains ont été fascinés par Naples : mais le texte de Schifano, parce qu'il sait éviter les poncifs littéraires comme le sentimentalisme facile, parce qu'il sait nous faire voir les plafonds des églises mais aussi le spectacle de la rue, demeurera sans doute l'un des meilleurs reportages contemporains sur cette Apocalypse permanente qu'est Naples.

Ch. DELACAMPAGNE.

★ NAPLES, de Jean-Noël Schifano. Editions du Seuil, « Petite Planète », 128 p., environ 24 F.

LE TOUR DU MONDE DE CHAMISSO

Adelbert von Chamisso (1781-1838), d'origine noble, chassé en 1792 avec toute sa famille de sa France natale, a fait toute sa vie la navette entre son pays d'origine et l'Allemagne, devenue sa patrie d'adoption. *La Merveilleuse Histoire de Peter Schlemihl* (1814) a fait de lui un des auteurs importants du romantisme allemand. La poésie, déjà, s'y confondait avec l'autobiographie et le journal intime, dans un mélange dont on n'apprécie peut-être qu'*aujourd'hui* toute la modernité. La capacité d'émerveillement de Chamisso trouve un prolongement naturel dans sa curiosité de naturiste, et il assuma ce rôle au cours d'une expédition dans les années 1815-1818, et dont rend compte son *Voyage autour du monde*.

Le bateau de l'expédition fit demi-tour avant d'atteindre son but, un hypothétique passage au nord-ouest de l'Amérique. *Ce* périple à travers l'Atlantique et le Pacifique jusqu'à l'Alaska (et retour) devient sous la plume de Chamisso une longue suite d'enchantements. Henri-Alexis Baatsch, dans la préface à sa traduction, a pourtant raison de souligner que l'expédition n'appartient plus tant à l'époque des conquêtes qu'à celle « *de la cartographie raisonnée, de la passion pour les détails du monde* ». Mais l'attention que Chamisso porte à tout ce qu'il rencontre, aux pays autant qu'à leurs habitants, donne à cette cartographie une grandeur inattendue.

PETR KRAL.

★ VOYAGE AUTOUR DU MONDE, 1815-1818, d'Adelbert von Chamisso, traduit de l'allemand et présenté par Henri-Alexis Baatsch, Ed. Le Sycomore, 480 p., environ 92 F.

LA ROUTE DE LA SOIE

Parcourue dès l'époque de César par des caravanes qui transportaient la soie de Chine vers Rome et rapportaient, outre de nombreuses marchandises, le bouddhisme indien en Chine, la route de la soie est la plus ancienne et la plus célèbre artère commerçante du monde. Dans sa partie la plus dangereuse, au milieu des redoutables déserts qui occupent aujourd'hui le *Turkestan chinois*, toute une civilisation bouddhiste s'épanouit aux premiers siècles de notre ère : palais, temples, monastères s'y multiplièrent jusqu'aux environs de 1300. Malheureusement, l'assèchement de certaines oasis, les progrès de l'Islam, venu lui aussi de l'ouest, et la fermeture des frontières de la Chine sous les Ming mirent un terme à cette époque florissante, et la *route de la soie* fut peu à peu abandonnée.

Ce n'est qu'à la fin du dix-neuvième siècle qu'elle fut redécouverte par ces pittoresques « diables étrangers » dont Peter Hopkirk dresse le portrait haut en couleur : le Suédois Sven Hedin (dont la première expédition en Asie centrale date de 1895), l'Allemand Aurel Stein, le Français Paul Pelliot et quelques autres. Explorateurs de génie ou aventuriers sans scrupules ? Les deux thèses se soutiennent, car aucun de ces Occidentaux qui accomplirent le difficile voyage au centre de l'Asie ne se gêna beaucoup pour voler — ou acheter à vil prix — peintures, sculptures et manuscrits précieux.

Le gouvernement chinois, qui ne s'est d'ailleurs intéressé que tardivement à la sauvegarde de sites prestigieux comme la fameuse grotte des Mille Bouddhas, près de Touen-houang, déplore aujourd'hui les déprédations que leur ont fait subir les étrangers. Ceux-ci rétorquent qu'ils ont, au contraire, arraché d'inestimables trésors à l'incurie et aux ravages du temps. La querelle reste ouverte et le lecteur tranchera. Peter Hopkirk ne « moralise » pas, ni dans un sens ni dans l'autre : son récit se dévore comme un roman d'espionnage. — C. D.

★ BOUDDHAS ET RODEURS SUR LA ROUTE DE LA SOIE, de Peter Hopkirk, Ed. Arthaud, traduit de l'anglais par Carisse Beaune, 288 p., environ 65 F.

UN JAPON CONTRE TOUS LES STÉRÉOTYPES

Dès le début de son livre, Philippe Pons repousse l'image stéréotypée d'un *Japon homogène* et uniforme, voire absolu, mais présente au contraire un monde divers et chatoyant. C'est l'invitation au voyage dans Tokyo, cette ville éclatée et désordonnée, ce microcosme de la réalité sociale.

Le point de vue de l'exotisme triomphe tellement dans le discours le plus souvent tenu sur le Japon, que nous sommes presque surpris de découvrir la vie quotidienne et matérielle des Japonais, leur sexualité, leur nourriture, leur logement, leurs vêtements, leurs croyances et leurs superstitions... *Ce* parti pris d'observer amène l'auteur, qui a été correspondant du *Monde* pendant quatre ans à Tokyo, à remettre en cause, chemin faisant, un certain nombre de clichés. Certes, il ne nie pas qu'il y ait un consensus social plus fort au Japon que dans les pays européens, mais il démonte les mécanismes qui président à l'établissement de cette harmonie : les associa*tions* de voisinage qui permettent un véritable contrôle local, les enquêtes systématiquement pratiquées avant l'entrée dans l'entreprise et avant le mariage, les garanties collectives que doit offrir régulièrement chaque individu, la formation à l'esprit maison donnée dans les firmes, l'établissement de liens de dépendance symbolisés par l'échange des cadeaux. La société japonaise, qui apparaît à première vue égalitaire, révèle une structure hiérarchique partout présente.

Généralement, les historiens font naître le Japon moderne, brutalement, avec la *mise en œuvre* des réformes de l'ère Meiji. Si celles-ci ont entraîné une véritable coupure dans les domaines économique, politique, social et intellectuel, elles n'ont pas entraîné un bouleversement des valeurs auxquelles le peuple japonais était attaché. Philippe Pons nous montre comment le goût national *a été formé* à l'époque Tokugawa (1603-1868). C'est durant cette période, où le Japon était refermé sur lui-même, que des normes, respectant des principes hiérarchiques, ont été établies, précisant en détail la confection des vêtements, l'architecture des maisons, la forme et le matériel *des objets* usuels...

L'esthétique du quotidien au Japon, à laquelle on ne peut pas manquer d'être sensible, n'est pas le fruit d'une quelconque nature particulière, mais le *produit* d'une *histoire qui nous est* ici révélée. Cet art de vivre est aujourd'hui progressivement subverti par une industrialisation dont les Japonais se sont *fait* les champions.

Pas plus au Japon qu'ailleurs, la modernisation ne s'est faite sans douleur. Elle a entraîné les grandes migrations urbaines, *l'éclatement* de la famille, l'isolement... La littérature japonaise témoigne d'une inquiétude *provoquée* par cette transformation trop rapide, dont l'effet de laminage apparaît comme *inexorable* et insupportable à quelques-uns.

C'est ce malaise que ce livre nous aide également à comprendre.

JEAN-MARIE DOUBLET.

★ *JAPON*, de Philippe Pons, Le Seuil, « Petite Planète » 192 p., environ 24 F.

TERRES D'ÉGÉE

Robert Quatrepoint parle des îles grecques avec la même émotion qu'un immigré de sa terre natale. Il prend le temps de voir et de sentir, il prend le temps d'aimer. C'est un voyageur immobile. Il suit le mouvement des ombres qui, vers midi, viennent se coucher sagement sous les objets. Le noyau d'olive *solitaire* posé au bord d'une soucoupe vide, l'homme en train de contempler sa propre main, la main d'une vieille qui soupèse un citron, retiennent son attention. Il distingue plus loin un pope « *avec sa cafetière noire sur le crâne... qui assiste, cérémonieusement débonnaire, à l'accostage du caïque vermillon* ». Ce livre est si bien imprégné de la réalité des îles qu'*on a* l'*impression*, en *le* lisant, de sentir l'odeur de la mer.

Ce qui le séduit ici, *c'est* que chaque chose remplit modestement une fonction utile, *c'est* l'extrême *dépouillement* du lieu et la simplicité des personnages. Il a l'impression de conquérir une paix intérieure perdue depuis longtemps, de se retrouver. Ici le temps passe différemment, il n'est pas ce tyran omniprésent que nous subissons à l'autre bout de l'Europe. *Ici, même le* temps semble avoir pris goût à la vie.

Robert Quatrepoint parle plus du décor que des hommes. « *J'ai accepté des libations sans fin, avec la pénible pensée que sous nos cieux elles ne seraient pas offertes à ceux qui me les offraient.* » Il se demande où puise ses sources leur hospitalité : dans l'Antiquité ? dans l'orthodoxie ? Il me semble qu'elle tient pour une bonne part au fait que les Grecs se sont beaucoup expatriés au cours de leur histoire et qu'ils savent très bien combien il est difficile d'être seul dans un pays étranger.

Cette lettre d'amour, joliment illustrée par des photos de Jean Cella, est en même temps une lettre d'adieu. Robert Quatrepoint constate les changements intervenus dans les îles les plus touristiques. Mykonos appartient *depuis longtemps déjà*, davantage à l'Europe qu'à la Grèce. L'auteur ne s'insurge pas vraiment contre cette évolution, qui ne présente pas seulement des aspects négatifs, mais il demande simplement que les îles grecques restent des lieux où l'homme puisse se réconcilier avec lui-même.

VASSILIS ALEXAKIS.

★ TERRES D'EGEE, de Robert Quatrepoint. Photos de Jean Cella, Denoël, 159 p., environ 82 F.

la Grèce change »

comptables, ils investissent de restaurants grecs le monde entier, mais, hélas ! ils ne vous content plus rien ! »

— *Le passé prestigieux de la Grèce antique est-il une source vive ou une entrave pour les Grecs d'aujourd'hui ?*

— C'est encore Vassilikos qui dit que la Grèce antique, telle qu'on l'enseigne dans les écoles, est pour les Grecs d'aujourd'hui plus un sarcophage qu'un tremplin. Certes, on s'intéresse toujours à la Grèce antique, mais au bout d'un moment, si l'on vit là-bas, on ne la voit plus. La dimension antique existe, mais autrement. Le passé se rappelle à nous dans la mesure où, par exemple, les vestiges sont menacés par le présent : il y a quelques mois, on a dû enlever toutes les Caryatides de l'Erechtéion, les mettre dans une salle climatisée du musée de l'Acropole, et les remplacer par des moulages. L'héritage antique est devenu culturel, sauf parfois dans la langue, inconsciemment.

» Dans *l'Eté grec*, je cite des gosses de pêcheurs qui disent : « *Charo palevi* », (il lutte contre Charon) pour dire : « *il agonise !* » Les inscriptions dans les autobus sont encore en grec ancien et emploient des infinitifs disparus : « *Min omilein ston odigon* », (ne pas parler au chauffeur). Cette pancarte, Platon pourrait la comprendre, à ceci près que le mot « *odigon* » évoquerait pour lui un conducteur de char ! A part cela, la Grèce antique ne survit que dans les prénoms : Achille, Thémistocle, Périclès ou Aristote. C'est du folklore...

» L'héritage du passé qui reste vraiment vivant est l'héritage byzantin. Si le poète Séféris reste marqué par l'Antiquité, Elytis, lui, est l'héritier de Byzance. Son œuvre majeure, *Axion esti*, est un hymne à cette création extraordinaire qu'est la poésie byzantine. Cette Grèce byzantine, c'est le mont Athos qui me l'a fait découvrir. Si aujourd'hui le christianisme en Grèce a recouvert l'Antiquité, il n'y meurt pas comme partout ailleurs, mais tout doucement. Il restera dans les coutumes populaires, les habitudes de vie.

» Quand les Turcs occupèrent la Grèce, au XV[e] siècle, elle était un pays chrétien, qui avait bâti des chapelles, des églises, créé un style architectural, et dont la tradition picturale marqua tout le Proche-Orient, et la Russie elle-même. Cette Grèce byzantine fut un foyer de rayonnement dans toute la Méditerranée orientale. Actuellement, on redécouvre les grands poètes grecs des VI[e] et VII[e] siècles, Romanos notamment.

— *Chez nous, l'enseignement de l'histoire grecque s'arrête pratiquement à l'Antiquité... et reprend avec l'évocation de lord Byron, vers 1820, au moment de la guerre d'Indépendance. Peut-on parler d'une « longue nuit grecque » ?*

— Cette « nuit », en tout cas, ce n'est certes pas au Moyen Age qu'elle a existé en Grèce, pas plus que chez nous... Elle commence à partir de l'occupation ottomane au XV[e] siècle, et elle dure jusqu'au départ des Turcs, au XIX[e]. Donc, la « nuit grecque », c'est une nuit purement militaire. La Grèce vécut alors dans l'esclavage, avec pour seul dessein la survie, le maintien des traditions et de la langue. C'était l'Eglise, seule lueur dans la nuit, qui assurait l'apprentissage du grec dans les Evangiles, préservant ainsi la conscience grecque, dont les popes, seuls instruits, étaient les garants.

» En maintenant leur héritage par résistance à l'occupant, les Grecs ont tout maintenu en bloc : aussi bien leur Antiquité que leur Christ. Lorsque le général Makriyannis, héros de la guerre d'Indépendance, pénétrant dans Athènes pour libérer la ville des Turcs, voit un soldat, un « *klephte* », s'emparer d'une tête en marbre et l'emporter chez lui, il s'écria : « *Laisse cette tête, sinon je te fais fusiller. C'est pour ça aussi que nous avons combattu. Cela nous appartient autant que la croix.* » C'était pourtant un général autodidacte, qui avait appris à lire et à écrire à 32 ans, après avoir gagné beaucoup de batailles... Il est d'ailleurs devenu un modèle pour les philosophes et poètes contemporains en Grèce.

— *Quelle est la place, aujourd'hui, de la philosophie dans le pays où elle est née ?*

— Pour les Grecs eux-mêmes, en tout cas, il n'y a plus de philosophie grecque vivante : elle n'est plus qu'un radotage de ce qui a été fait. Par contre, en poésie, il y a une création importante, ce que j'appellerais un regard, une sensibilité qui lie viscéralement la pensée et le verbe et qui fonde une nouvelle langue vivante, populaire.

» C'est encore le général Makriyannis qui lui donna son essor. Ce fut un très grand poète, dont l'œuvre, malheureusement, est presque intraduisible en français. Au début du XX[e] siècle, Cavafy, le poète d'Alexandrie — traduit par Marguerite Yourcenar, — est, lui, la source d'une sensibilité sans égale, qui rend perceptible l'esprit séculaire — et c'est là le prodige — de toute la Méditerranée orientale. Dans les îles Ioniennes, au XIX[e] siècle, on trouve les poètes Solomos, Kalvos, qui sont eux aussi des créateurs de la langue. Car, je le répète, faire de la poésie en Grèce, c'est d'abord recréer, fonder jusque dans le quotidien une langue jamais vraiment fixée. Quant à Séféris, né à Smyrne, en Asie mineure, et qui vécut dans toutes les capitales d'Europe, il incarne cette dispersion de la source, figure du destin grec : la diaspora.

Un pays écartelé

— *Il paraît difficile de comprendre l'identité du monde grec sans cette diaspora. Quel est alors, en Grèce, le sens du mot tradition ?*

— La tradition, pour les Grecs, c'est un fleuve qui coule toujours et qui n'est jamais le même. L'évolution historique a fait qu'elle a resurgi en foyers de création dispersés dans quatre ou cinq endroits différents, sur les pourtours de la Grèce et de la Méditerranée : Alexandrie, Istanboul, l'Asie mineure, les îles Ioniennes (Corfou, Ithaque...), Salonique et la Macédoine. Plus tard, ce sera l'Europe, l'Australie et les Etats-Unis. Par exemple, c'est dans le Phanar, quartier grec riche d'Istanboul, qu'est né le mouvement des « sociologues » du XVIII[e] et du XIX[e], nourris de la philosophie des Lumières. C'est de Salonique que sont originaires les deux plus grands écrivains modernes de la Grèce, Vassilikos et Taktsis. Le plus célèbre des poètes grecs, Solomos, était bilingue italien-grec, car il venait des îles Ionniennes, alors occupées par les Italiens. A Alexandrie, il y avait Cavafy et Tsirkas. Et Séféris est l'image même du Grec errant, venu d'Asie mineure.

» Cette dispersion de la source est le phénomène moderne le plus caractéristique de la création en Grèce. Encore qu'on pourrait le retrouver dans l'Antiquité : Démocrite, Parménide et Héraclite étaient, eux aussi des Grecs des pourtours.

» Le Grec n'existe que par sa rencontre avec autre chose, c'est un être d'ouverture, plutôt pacifique, qui ne réagit en définitive qu'en fonction des contraintes. Et pourquoi ? Parce que la Grèce, sans cesse soumise à des occupations, des combats, des servitudes, est un pays aussi instable que son sol volcanique et qui s'est constitué à travers ces obstacles. Elle est — dans tous les domaines — le contraire même d'un pays comme la France qui résulte d'une sédimentation sans grands problèmes, sans avoir eu à lutter interminablement pour sa religion, pour son sol, pour sa culture, et pour le droit d'être elle-même.

— *Le phénomène de la diaspora est lié au fait que la Grèce a toujours été un pays non rentable...*

— Au point qu'on se demande comment elle existe toujours ! En effet, c'est un pays non rentable, dans tous les domaines. C'est pourquoi, à propos de sa modernisation actuelle, je parlais de « façade industrielle ». Certaines possibilités existent, mais sous forme d'importations, de placage d'activités qui ne sont pas propres à la Grèce. Aussi a-t-elle dû se disséminer partout. La Grèce est hors de Grèce. Elle a éprouvé le besoin d'aller plus loin dès l'Antiquité, mais sans coloniser. Elle a eu des comptoirs, des lieux d'implantation ou d'émigration. La Grèce est un pays écartelé. La forme que prend aujourd'hui cet écartèlement provoque déjà, sur son sol, des ruptures profondes.

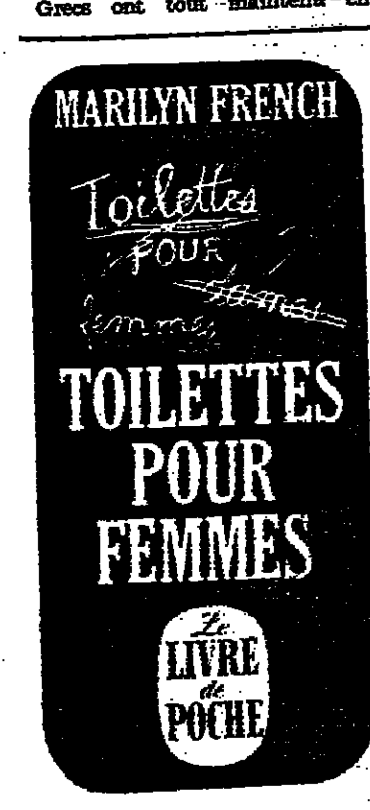
» Je reviens d'un séjour à Ithaque. Naguère, comme dans les autres îles, on y vivait mal, tous les hommes valides étaient en mer, sur des pétroliers, des chalutiers, des cargos, sur des lignes transatlantiques, et n'envoyaient qu'un peu d'argent de temps en temps. J'ai noté un changement radical par rapport à ce que j'avais connu. Les marins sont bien payés et envoient assez d'argent pour que les femmes ne travaillent plus. Résultat : à Ithaque, où l'artisanat était très important depuis des siècles, et jusqu'à la guerre de 1939, tous les ateliers ont fermé. Les femmes n'ont plus besoin de tisser ou de faire des poteries. On ne trouve plus rien. Le comble : les insulaires font venir eux-mêmes les articles artisanaux d'autres endroits de Grèce ou de l'étranger. Certes, les gens vivent mieux, mais on se trouve toujours devant le même phénomène : des régions isolées, des îles où il n'y a que des vieillards, des femmes et des enfants. Le pays s'enrichit, mais il s'enrichit d'une richesse qui vient beaucoup plus de l'extérieur que de la Grèce elle-même. Et les Grecs sont toujours, une fois de plus, dehors.

— *Aujourd'hui, à quoi les Grecs aspirent-ils le plus ?*

— A ne plus se sentir occupés et à retrouver leur identité. Quand la Grèce, en 1829, a obtenu son indépendance, après quatre siècles d'asservissement, elle s'est heurtée à un monde qui avait évolué sans elle et qui portait déjà en germe les temps modernes. Ce qui explique pourquoi, en dépit de son combat farouche pour conquérir sa liberté, elle se trouve actuellement encore sous le protectorat de fait des grandes puissances, et pourquoi tout l'objectif de la lutte des Grecs d'aujourd'hui, culturellement, politiquement, économiquement, est de ne plus rester un terrain d'enjeu entre ces grandes puissances. Leur lutte contre les bases américaines et anglaises en Grèce est réellement, au sens le plus profond, une lutte de base. Mais cela est-il possible ?...

» Pour bien comprendre ce que fut si longtemps la vie des Grecs, il faut se rappeler ce que nous avons été durant l'occupation, la Résistance. La Grèce reste encore un pays occupé. Et on se demande même — c'est le point de vue du PASOK (parti socialiste) — si le tourisme n'est pas une forme d'occupation plus insidieuse encore et qui, bien loin de libérer, ne fait que poser un nouveau problème. Huit millions de touristes par an, pour un pays de huit millions d'habitants ! La Grèce est donc confrontée sans cesse à des urgences... des urgences qui durent depuis des siècles. C'est un pays éternellement blessé, dont les ressources tiennent toujours du miracle. Moi, je le pense : c'est vraiment un miracle que d'être heureux, que de créer de la poésie en Grèce, pays qui n'a jamais eu le calme, ni le temps de la réflexion. »

Propos recueillis par
FRÉDÉRIC DE TOWARNICKI
et ODILE GANDON.



voyages en littératures étrangères

L'insularité du roman britannique

(*Suite de la page 15.*)

Il y a encore matière, pour l'écrivain de chez nous doué d'imagination, dans ces Indes que nous avons abandonnées — ou qui nous ont abandonnés. *The Raj Quartet (le Quatuor du Raj)* et *Staying on (Persistance)*, de feu Paul Scott, qui tournaient aussi autour de ce sujet, étaient de magnifiques réussites. La France, hélas ! ne veut pas en entendre parler.

La France s'intéressera, oui, au roman de Len Deighton, *XP D*, qui est en tête de la liste des best-sellers actuels. Le titre est cousin de celui du roman précédent de Deighton : *SS-GB*, où l'on voyait une Angleterre livrée aux mains des nazis. Ceux-ci sont aussi présents dans le nouveau livre, avec l'infâme hypothèse d'une rencontre entre Churchill et Hitler après l'effondrement de la France, rencontre où le premier aurait tenté de passer marché avec le second. La couverture, qui présente un montage photographique mensonger de ce face-à-face, a déjà fait crier au scandale. Et c'est parce qu'il est scandaleux que ce roman se vendra en France.

Les autres livres que j'ai mentionnés seront-ils même traduits en français, cette langue de la civilisation et de la raison ? Nos listes de best-sellers sont comme les vôtres : plus fournies en talents américains qu'en œuvres aborigènes. Chez nous, en édition populaire, *le Choix de Sophie*, de William Styron, se vend bien. Sous couverture reliée, *Music for Chameleons (Musique pour caméléons)*, de Truman Capote, et *Creation*, de Gore Vidal, battent le roman britannique.

On a beau parler de la littérature comme d'un art international, deux des nations les plus proches l'une de l'autre — sur le plan de la géographie sinon de la culture — donnent peu de témoignages de leur volonté réciproque de connaître et de lire leurs productions littéraires respectives. Il n'y a pas eu un seul roman français traduit en anglais en 1980-1981, et je ne pense pas qu'il y ait eu beaucoup d'œuvres de fiction britanniques traduites en français dans le même temps. Quand la France a envie de génie anglo-saxon, elle va le cueillir en Amérique. Et si l'Angleterre a droit à la production américaine, c'est que le plus gros du travail de promotion des œuvres en question a déjà été fait aux Etats-Unis, qu'elles n'ont pas besoin d'être traduites et que, d'instinct, la Grande-Bretagne se rend bien compte que les manifestations et affirmations majeures de la littérature nous viennent du pays qui est la tête de tout le monde anglophone.

Si, donc, je termine en suggérant aux *aficionados* français du roman de se plonger dans *Unfinished Tales (Contes inachevés)*, de J.R.R. Tolkien, ainsi que dans *Reflex*, de Dick Francis, dans *Masquerade*, de Kit Williams, et dans *Housekeeping (Economie domestique)*, de Marilynne Robinson — toutes œuvres figurant sur la liste des best-sellers du jour en Grande-Bretagne, — je me demande pourquoi je n'achèverais pas en leur recommandant également la lecture de *Darah Harimau*, d'Abdul Razak, et de *Kanazuchi*, de Katai Booshi. Quant à les trouver en français, c'est une autre affaire.

ANTHONY BURGESS.

© Anthony Burgess. 1981.
© Traduction française G. Belmont et H. Chabrier, 1981.

Quelques traductions récentes

Notre intérêt pour la littérature britannique et la connaissance que nous permettent d'en prendre les éditeurs français vont tout de même un peu plus loin que ne veut bien le dire Anthony Burgess. En témoigne cette liste — non exhaustive — des récentes traductions. On notera, il est vrai, qu'elle contient beaucoup de classiques.

George Eliot : « Middlemarch » (Christian Bourgois).

Eva Figes : « Equinoxe » (Hachette-P.O.L.).

John Fowles : « Daniel Martin (Albin Michel).

Doris Lessing : « Nouvelles Africaines », « la Cité promise » (troisième tome des « Enfants de la violence »). (Albin Michel).

Somerset Maugham : « les Trois Grosses Dames d'Antibes » et vingt-neuf autres nouvelles (premier volume des nouvelles complètes) (Julliard).

John Ruskin : « les Sources de Wandel » (premier tome du « Temps passé ») (Le temps singulier, éd.).

Jean Rhys : « Souriez, s'il vous plaît » (son autobiographie) (Denoël) ; « Rive gauche, nouvelles » (Mercure de France).

Evelyn Waugh : « Scoop », « Grandeur et décadence » (Julliard) ; « Retour à Briedeshead » (« 10/18 »).

Angus Wilson : « Embraser le monde » (Stock).

Graham Greene : «L'important, c'est le rire»

DANS les entretiens — ils sont rares — qu'il a donnés à Marie-Françoise Allain, Graham Greene déclare : « *Mon but consiste à être content de ce que je produis. Je ne l'atteins jamais, mais cent fois sur le métier je remets mon ouvrage afin d'être le moins mécontent possible.* »

« *L'écrivain*, poursuit-il, *se construit souvent à l'aide de ce qu'il ne peut pas faire. Une déficience est souvent un don. Je sais, par exemple, que j'ai du mal à rendre l'action. J'avais une fâcheuse tendance à l'encombrer d'adjectifs. Maintenant, j'arrive à donner l'illusion de l'action. Mais je ne la décris toujours pas.* »

Sur le chapitre des règles à respecter, figure celle-ci qui instruira tout écrivain débutant : « *Je pense qu'on doit toujours se placer, pendant une série de séquences, du « point de vue » d'un seul personnage — ce qui n'exclut pas complètement l'auteur, car celui-ci peut apparaître par le biais d'une métaphore, d'une comparaison, etc. Mais, si vous avez une scène à plusieurs personnages et que vous la décrivez à travers les yeux d'un premier personnage, puis d'un deuxième, et ainsi de suite, la scène devient filandreuse, perd en intensité.* »

Les lecteurs de Graham Greene, sensibles au climat d'angoisse qui se dégage d'un grand nombre de ses livres, découvriront avec intérêt ce qu'il dit du rire, et du sourire.

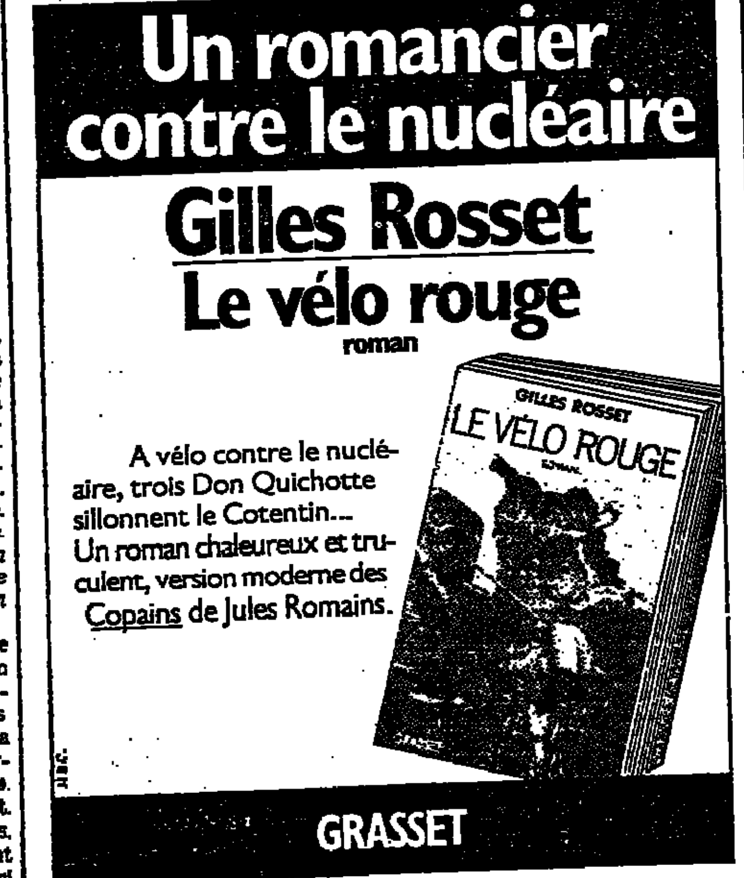
« *Il y a vingt ans, je pensais qu'il y avait deux choses importantes dans la vie : le rire et la peur. Aujourd'hui, je pense que c'est le rire, l'important, ou tout au moins le sourire — car rien n'est pire qu'un rire stupide. En fait, je ne parlerais pas de rire, mais d'un certain sens de l'amusement.* »

Un vieil enfant écorché

Sur ses lectures de formation (« *J'adorais les romans de cape et d'épée, les romans d'aventures, et je crois qu'aujourd'hui, d'une certaine façon, j'écris des romans d'aventures* ») ; son mal de vivre adolescent qui est à l'origine de sa vocation d'écrivain ; ses voyages et ses reportages dans tous les points chauds du monde, qui étaient une continuation du jeu de la « roulette russe » auquel il avait sacrifié dans ses vertes années ; ses engagements (Cuba, l'Indochine, l'Afrique noire, Haïti, Panama), qui sont à l'origine de ses livres les plus célèbres (*Notre agent à La Havane, Un Américain bien tranquille, la Saison des pluies, les Comédiens, le Consul honoraire*) ; sa fascination-répulsion pour le communisme et son attirance pour les personnages d'agent double, d'agent secret ; son adhésion conflictuelle à la religion catholique, Graham Greene s'explique avec une sincérité qui n'est pas exempte de feintes, une audace qui va parfois jusqu'à la provocation, un humour qui cultive aisément le paradoxe et une violence qui dissimule mal une sensibilité de vieil enfant écorché.

PAUL MORELLE.

★ **GRAHAM GREENE : L'AUTRE ET SON DOUBLE**, entretiens avec Marie-Françoise Allain, Belfond, 260 p., environ 69 F.



Se perfectionner, ou apprendre la langue est possible en suivant
LES COURS D'ANGLAIS DE LA BBC
cours avec explications en français
Documentation gratuite :
EDITIONS DISQUES BBCM
8, rue de Berri - 75008 Paris

Sous le regard d'universitaires français

● ***Le roman anglais depuis 1945.***

QUE faut-il retenir de la littérature anglaise depuis 1945 ? C'est la question à laquelle cinq universitaires français ont tenté de répondre dans un ouvrage que viennent de publier les PUF. Dans une première partie, J. Ruer dépoussière le tableau et dégage les principaux genres (roman policier, d'espionnage, de science-fiction, historique ou social) qui peuplent cette littérature.

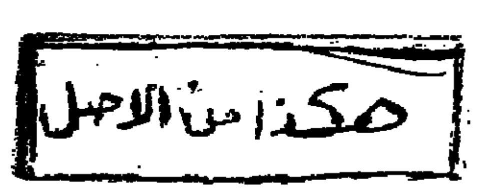
Viennent ensuite seize études consacrées à l'œuvre des écrivains les plus importants de l'époque. On lira d'excellents textes consacrés à Anthony Burgess (dont on souligne *l'extraordinaire prolixité*), Doris Lessing, John Fowles ou Malcolm Lowry. Cette série de « portraits » permet également de découvrir ou redécouvrir des auteurs que le sort a moins gâtés dans notre Hexagone. C'est le cas d'Ivy Compton-Burnett (naguère publiée ici par Gallimard), de William Golding et surtout d'Alain Sillitoe, qui semble condamné en France à végéter dans la « *solitude du coureur de fond* ».

La troisième partie de l'ouvrage est consacrée à « *l'expérimentation formelle au cours des trois dernières décennies* ». En dépit d'un intitulé allechant, les développements de cette section nous ont paru insuffisants.

Plus généralement on peut s'interroger sur l'absence de quelques-uns des grands noms du roman de l'après-guerre. John Cowper Powys, Percy Wyndham Lewis, E. M. Forster (entre autres), ne sont pas cités une seule fois ! Antony Powell a un peu plus de chance : mais les douze romans du cycle *Music of time* sont traités à la va vite, l'espace de quatorze lignes. Certes, les auteurs préviennent le lecteur que leurs choix sont subjectifs (et il n'y a là rien de répréhensible), mais dans ce cas le titre de l'ouvrage devrait rendre compte de cet aspect, plutôt que de se retrancher derrière un intitulé général.

BERNARD GENIÈS.

★ **LE ROMAN EN GRANDE-BRETAGNE DEPUIS 1945**, par J. Ruer, E. Jacques, B. Jacquin, M. Jones-Davies, S. Kim, Presses universitaires de France, 368 p., environ 75 F.



هكذا من الأصل

Le Monde

culture

VARIÉTÉS

La SACEM rappelle l'état préoccupant de la musique populaire française

L'année 1980, selon la SACEM, a été marquée par un recul inquiétant des droits d'auteur provenant de l'exploitation phonographique. La diminution est de 1,28 %, elle porte sur 156 686 780 phonogrammes contre 163 727 680 en 1979. M. Jean-Loup Tournier, directeur général de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, qui a annoncé ces chiffres le 1er juillet, a également fait état des *« difficultés que connaît la musique vivante, dans un certain nombre de galas et de tournées de variétés, et surtout les music-halls, les cabarets, les bals ».* « *Ce bilan*, a insisté M. Jean-Loup Tournier, *est d'autant plus préoccupant que l'on continue de noter une présence accrue des répertoires anglo-saxons dans les divers circuits de diffusion, notamment sur les antennes des stations périphériques.* »

M. Tournier a aussi rappelé que les menaces pesant sur les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique ont conduit la SACEM à saisir les pouvoirs publics de deux dossiers essentiels : la réparation du préjudice causé aux auteurs, éditeurs, artistes et producteurs phonographiques par la reproduction privée généralisée des œuvres sur magnétophone ; l'aménagement en profondeur du cadre juridique et réglementaire de l'exploitation des œuvres.

La SACEM espère la réduction prochaine du taux de T.V.A. qui frappe le disque en France, et elle va prochainement proposer au ministère de la culture un plan de sauvegarde de l'édition musicale symphonique française. Enfin M. Jean-Loup Tournier s'est déclaré satisfait du lancement récent par la SACEM d'un programme systématique d'information des quelque deux mille cinq cents jeunes auteurs et compositeurs qui la rejoignent chaque année et ne disposent d'aucune filière officielle de formation. Cette action professionnelle menée avec succès a conduit la SACEM à promouvoir la création prochaine d'un centre de formation supérieure des variétés, dont l'objectif sera *« d'aider au renouvellement et au perfectionnement des talents de la musique populaire française ».*

■ **Jimmy Cliff se produira à l'Hippodrome de Paris, le samedi 4 juillet, à 21 heures.**

■ **L'affichiste Leo Kouper vient de recevoir le prix Paul Colin, décerné pour la première fois cette année. Leo Kouper a beaucoup travaillé pour le cinéma, notamment pour Charlie Chaplin. Récemment, il a signé l'affiche du film « Emmanuelle ».**

CINÉMA

La Chine à La Rochelle, Helma Sanders à Avignon

Présentant la section cinéma des Rencontres internationales d'art contemporain de La Rochelle, Jean Loup Passek tient à signaler le travail considérable accompli en neuf ans, par ses soins, pour faire connaître d'autres œuvres : pour des centaines de jeunes spectateurs et spectatrices de la région, La Rochelle est une bouffée d'air frais dans un désert cinématographique !

Mais il relève aussitôt les carences de notre télévision en matière de prospection : *« Ce système privilégie les pays de grosse production et oublie les autres. Sait-on qu'en 1980, sur les cinq cent vingt-sept films programmés à la télévision, cinq cent treize étaient français, américains, anglais ou italiens (et encore, les films italiens n'étaient que douze !) Cela laisse au reste du monde quatorze programmations... Comment veut-on que les distributeurs prennent ensuite des risques pour sortir des films hongrois en salle, alors qu'on a sciemment déshabitué les téléspectateurs à goûter à un autre plat que celui qu'on leur offre à longueur d'année ? »* Jean-Loup Passek résume là le caractère à la fois indispensable et pourtant aléatoire de manifestations comme La Rochelle, car très peu de films connaîtront plus tard une distribution régulière sur grand ou petit écran.

Cette année, Jean-Loup Passek a mis les bouchées doubles, d'une part avec un hommage au cinéma chinois, d'autre part avec des rétrospectives consacrées à Richard Lester, à Gérard Blain, ainsi qu'à trois cinéastes des démocraties populaires : Kazimierz Kutz, Pologne ; Hristo Hristov, Bulgarie ; et surtout Konrad Wolf, de la R.D.A.

Le cinéma à Avignon, sous la houlette de Jacques Robert, occupe une place en apparence plus modeste, mais non moins indispensable. Le succès des projections organisées autrefois dans une seule salle, aujourd'hui au Rio, au Palace, et au nouveau circuit de salles Utopia, témoigne qu'il a réussi à imposer ce genre de programmation. Rappelons l'hommage rendu l'année dernière à Joseph Mankiewicz, en présence du réalisateur, idée qui va être reprise au prochain Festival du cinéma américain de Deauville. Cette année, Jacques Robert annonce l'intégrale des films de cinéma et de télévision de la cinéaste ouest-allemande Helma Sanders, dont, au printemps dernier, *Allemagne, mère blafarde* a plus impressionné le public parisien que la *Lili Marleen* de Fassbinder. Utopia présentera chaque soir, à minuit, un choix de films expérimentaux français, anglais et américains.

Initiative originale, la Maison Jean-Vilar met à la disposition du public, pendant le Festival, une centaine d'heures de vidéo que lui a procurées l'INA (notamment les mises en scène *de la Villegiatura et de Lulu*). On verra peut-être également des exercices de comédiens russes filmés au Théâtre Gorki de Leningrad et la série d'émissions de Kevin Brownlow sur Hollywood. On verra encore l'ensemble des productions de la B.B.C. consacrées récemment à Shakespeare.

Signalons enfin le Festival de Prades. Après Roman Polanski et Joseph Losey, on y rend hommage, cette fois, à Bernardo Bertolucci, en présence du cinéaste. — L. M.

★ La Rochelle : tél. (46) 41-03-35. Jusqu'au 9 juillet.
★ Avignon : tél. (90) 86-59-95. Du 16 juillet au 2 août.
★ Prades : tél. (67) 31-27-35 à Béziers. Du 18 au 26 juillet.

« Pétrole, pétrole » de Christian Gion

Le titre du nouveau film de Christian Gion, avec ses lointains échos du « bizarre, bizarre » de *Drôle de drame*, pouvait laisser espérer quelque humour rentré, une satire piquante de la boulimie pétrolière de l'Occident. Las ! Nous avons droit à une bonne grosse farce bien de chez nous, aux effets assenés comme au marteau-piqueur, avec en rabais un brin de racisme sur le dos des pays pétroliers.

Bertrand Blier joue les émirs de l'or-noir en virée à Paris, à la poursuite de ses souvenirs d'étudiant et d'un possible héritier à son immense fortune. Il se découvrira une fille blonde comme Catherine Deneuve, un gendre très jeune cadre en goguette. La salle rit aux quelques gags qui parsèment un récit inexistant et sans la moindre structure.

LOUIS MARCORELLES.

★ Voir les exclusivités.

MUSIQUE

ROGER ALBIN ET CLAUDE HELFFER

Vingt ans après

Il y a plus de vingt ans que la vie avait dissocié leur duo fameux, Claude Helffer courant le monde pour prêcher la bonne nouvelle selon Boulez, Xenakis... et Beethoven, tandis que Roger Albin faisait une nouvelle carrière de chef d'orchestre à la radio de Strasbourg. Mais leur amitié n'en avait pas souffert, et ils se sont retrouvés tout naturellement réunis à l'église des Blancs-Manteaux, par la grâce du Festival du Marais et de Jean-Yves Bras, avec des « automatismes intacts et sans avoir rien perdu ni de leur flamme ni du bonheur partagé de ces joutes intimes.

La sonorité riche, passionnée, acharnée parfois, un peu inégale par instants, du violoncelliste s'accorde parfaitement avec la beauté épanouie et l'ampleur de style du pianiste. L'expérience et la maturité communiquent une subtilité particulière à leur interprétation de la Sonate de Debussy, où la mélancolie intime, la fantaisie, le lyrisme un peu déclamatoire, à l'espagnole (dans le final), se succèdent sans rupture ; un émouvant amour de la vie transperce par moments la tristesse qui saisit le compositeur.

Dans la Suite italienne de Stravinsky, d'après Pergolèse, les deux amis survolent les artifices pour exprimer le chant exquis et savoureux de cet Arlequin de style aux vigoureux coups de boutoir. Et ils allient à merveille la limpidité de Mozart et l'accent de Beethoven dans les Variations sur le duo de Pamina et Papageno, dans leur jeu décanté, translucide et chaleureux, avant de se livrer aux flots tumultueux de la 2e Sonate, op. 99 de Brahms comme deux lions rugissants et tendres. Leur joie fraternelle, sous les acclamations d'un public nombreux, faisait plaisir à voir.

JACQUES LONCHAMPT.

J.G.C. ERMITAGE - MIRAMAR - MAXÉVILLE - U.C.G. CAMÉO - MAJIC CONVENTION
LA FAUVETTE - U.G.C. GARE-DE-LYON - 3 SECRÉTAN - U.G.C. DANTON
PARAMOUNT MONTMARTRE - MISTRAL - 3 MURAT - PARLY II - ARTEL Villeneuve-St-Georges
ARTEL Nogent - U.G.C. Poissy - MÉLIÈS Montreuil - CARREFOUR Pantin - FRANÇAIS Enghien
PARINOR Aulnay - VÉLIZY - 4 TEMPS La Défense

Après Caligula, le film Scandale de l'Année...
MESSALINE
IMPERATRICE ET PUTAIN

UN DOCUMENT EXCEPTIONNEL DE 140 PAGES
Le Monde
dossiers et documents
LES ELECTIONS LEGISLATIVES DE JUIN 1981
La gauche socialiste obtient la majorité absolue
Les partis et le nouveau septennat
Les hommes du président - Les projets du gouvernement
Les résultats et les commentaires
SUPPLÉMENT AUX DOSSIERS ET DOCUMENTS DU MONDE - JUIN 1981 23 F
LE NOUVEAU VISAGE POLITIQUE DE LA FRANCE
TOUS LES RÉSULTATS COMMENTÉS DU PREMIER ET DU ... TOUR - DES CARTES ET DES TABLEAUX ... LA BIOGRAPHIE DES NOUVEAUX DÉPUTÉS - ... GOUVERNEMENT MAUROY - L'ACCORD ...
UN DOCUMENT D'INFORMATION ET DE RÉFLEXION RÉALISÉ ...
EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE JOURNAUX 23 F

nouveau drouot
hôtel des ventes - 9, rue drouot - 75009 paris
téléphone : 246-17-11 - télex : drouot 642260
Informations téléphoniques permanentes 770-17-17
compagnie des commissaires-priseurs de Paris
les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 h. à 18 h. sauf indications particulières

MARDI 7 JUILLET (exposition lundi 6 juillet)
S. 1 - Objets d'art d'Extrême-Orient. Tapis. Mes Couturier, Nicolay. M. Beurdeley.
S. 6 - Livres anc. Me Cornette de Saint-Cyr.
S. 8 - Tableaux, bibelots, mbles anc. et de style. Mes Godeau, Solanet, Audap.
S. 10 - Bibel. Vitrine. Meubles. Me Deurbergue.
S. 12 - Ameublement. Mes Boisgirard, de Heeckeren.

MARDI 7 et MERCREDI 8 JUILLET (exposition lundi 6 juillet)
S. 7 - Art déco, art nouveau. Mes Laurin, Guilloux, Buffetaud, Tailleur. M. Marcilhac, Mlle Thornton.

MARDI 7 à 21 h et MERCREDI 8 à 14 h 30 et 21 h (exposition lundi 6 juillet)
S. 5 - Le 7, 21 h. : Bronzes et terres cuites du Louristan et de la Caspienne ; le 8, 14 h. 30 : Glyptique ; 15 h. 30 et 21 h. : Art d'Orient. Mes Boisgirard de Heeckeren. Mme Kevorkian.

MERCREDI 8 JUILLET
S. 7 - Tapis. Me Cornette de Saint-Cyr.
S. 11 - Bij. Mob. 19e. Me Le Blanc.

JEUDI 9 JUILLET (exposition mercredi 8 juillet)
S. 3 - Bijoux, argenterie anc. et moderne. Mes Couturier, Nicolay. MM. de Fommervaul, Monnaie, Serret.
S. 6 - Extrême-Orient. Me Cornette de Saint-Cyr.

VENDREDI 10 JUILLET (exposition mercredi 9 juillet)
S. 7 - Livres, mobiliers. Mes Pescheteau, Pescheteau-Badin. G. Blanschong.
S. 12 - Livres, bijoux. Mbles anc. Me Binoche.

VENDREDI 10 JUILLET
S. 2 - Bib. Mob. Me Langlade.

Etudes annonçant les ventes de la semaine :
AUDAP, GODEAU, SOLANET, 32, rue Drouot (75009). 770-67-68.
BINOCHE, 5, rue La Boétie (75008), 265-79-50.
Le Blanc, 32, avenue de l'Opéra (75002), 266-24-48.
BOISGIRARD de HEECKEREN, 2, rue de Provence (75009), 770-81-36.
CORNETTE de SAINT-CYR, 24, av. George-V (75008), 723-47-40.
COUTURIER, NICOLAY, 51, rue de Bellechasse (75007). 555-85-44.
DEURBERGUE, 19, bd Montmartre (75002), 261-36-50
LANGLADE, 12, rue Descombes (75017), 227-00-91.
LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement RHEIMS-LAURIN), 1, rue de Lille (75007). 260-61-16.
PESCHETEAU, PESCHETEAU-BADIN, 16, rue de la Grange-Batelière (75009), 770-88-38.

Le théâtre de la POTINIÈRE annonce qu'en raison du succès, le récital BRATSCH sera prolongé jusqu'au 4 juillet inclus.
Location : 261-44-16

BAR AMÉRICAIN BROADWAY RESTAURANT
Du 1er au 30 juillet
CAVIAR au prix des RADIS
Service permanent de 16 heures à 2 heures du matin - F. sam. et dim.
1, rue d'Armaillé (17e) - Prolong. av. Carnot - 380-05-69

PALAIS DES CONGRES
27 JUIN AU 11 JUILLET 1981
A 20H30 SAUF DIMANCHE
OPERA DE PARIS
LES ETOILES ET LE BALLET
DANS
LE LAC DES CYGNES
LOCATION
PAR TÉLÉPHONE : 758.21.34
PALAIS DES CONGRÈS
ET TOUTES AGENCES
ORGANISATION ALAP ET LOMBROSO

6e FESTIVAL DE JAZZ DE SOUILLAC
Vendredi 17, samedi 18 et dimanche 19 juillet 1981
Pour tous renseignements :
S.I. de SOUILLAC, B.P. 36.
46200 SOUILLAC - Tél. : (65)37-81-56

● Accueillie comme une des créations les plus fortes et les plus originales de la saison, la pièce de Victor HAIM, « Accordez vos violons », se joue chaque soir à 21 heures (et non à 20 h. 30 comme indiqué par erreur dans certains journaux). Rappelons que « Accordez vos violons », qui se joue au Théâtre de Poche, 75, bd du Montparnasse, a reçu les étoiles de FRANCE-INTER. On peut louer par téléphone, à : 548-92-97

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES
2-3-4 JUILLET 1981 A 20H30
AMERICAN BALLET STARS
NEW YORK CITY BALLET - AMERICAN BALLET THEATRE - JOFFREY BALLET
BALANCHINE - BOB FOSSE - JOSE LIMON - JEROME ROBBINS...

SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 19 h. 30 : la Force du destin.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : l'Education d'un prince ; la Double Inconstance.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : la Nuit juste avant les forêts.
Centre Pompidou (277-12-33), 19 h. : l'Art des cinéastes (en liaison avec l'exposition Identité italienne).
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : Ballet et danse d'Espagne.

Les autres salles

Athénée (742-67-27), 21 h. : Faisons un rêve.
Bouffes Parisiens (296-60-24) 20 h. 30 : Diable d'homme.
Carreau du Temple (274-43-11), 18 h. : Boulevard du crime.
Cartoucherie, Chaudron (328-97-04), 20 h. 30 : Demeter II — Aquarium (374-99-61), 20 h. 30 : Un conseil de classe très ordinaire.
Centre d'art celtique (258-97-62), 20 h. 30 : Prévert Jacques, Breton André.
Comédie de Paris (281-00-11), 20 h. : Boris Supervian.
Espace Cardin (266-17-30), 20 h. 30 : les Marionnettes de Shanghai ; II, 21 h. : la Neige noire.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45 : Ivres pour vivre.
Espace-Marais (271-10-19), 22 h. : The Last Laugh.
Fontaine (874-74-40), 21 h. : les Trois Jeanne.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h. : Tranches de vie.
Hôtel de Gouthière (240-10-10), 21 h. 30 : le Barbier de Séville.
Huchette (326-23-99), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre noir, 20 h. 30 : les Amis ; 22 h. 45 : Clodo de Dieu. — Théâtre rouge, 18 h. 30 : Dialogues d'émigrés ; 20 h. 30 : Marie la louve. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Arsenic et vieilles dentelles.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercice de style.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Pauvre France.
Petit Palais (265-12-73), 21 h. 45 : la Célestine.
Poche Montparnasse (548-92-97), 20 h. 45 : Accordez vos violons.
Roquette (805-78-51), 20 h. 30 : San Antonio ; 22 h. 15 : le Fétichiste.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
TAI, Théâtre d'Essai (278-10-79), 18 h. 30 : l'Objet aimé ; 20 h. 30 : l'Ecume des jours ; 22 h. : les Ecrits de Laure.
Théâtre-Atelier (977-31-85), 20 h. : l'Evangile selon Barabbas.
Théâtre en Rond (387-88-14), 21 h 30 : la Liaison mathématique.
Théâtre d'Edgar (322-11-02), 20 h. 30 : De quoi j'me jumelle ; 22 h. : Nous, on fait où on nous dit de faire.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : le Pique-Assiette.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : la Marelle.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE-INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés).

Jeudi 2 juillet

Théâtre de la Mer (589-70-22), 20 h. 30 : Toi et tes nuages.
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : le mime Pradel.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

La danse

Gymnase (246-79-79), 20 h. 45 : Koi Aviv.
Palais des congrès (758-27-78), 20 h. 30 : le Lac des cygnes.
Théâtre des Champs-Elysées (723-47-77), 20 h. 30 : American Ballet Stars.

Le music-hall

Forum des Halles (297-53-47), 20 h. 30 : Arlette Mirapeu.
Robino (322-74-84), 20 h. 45 : Adamas.
Piazza Beaubourg (272-45-58), 21 h. : I. Kirjuhel ; II : A. Kremski.
Potinière (261-44-16), 21 h. : Bratsch.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h. 30 : Henri Tachan ; II, 20 h. 30 : Révérend Violette Fukuda.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 30 : M.-C. Chevallier (Mozart, Brahms, Merlet) ; 21 h. : F. Lanzi (Bach, Couperin, De Falla, Villa-Lobos).
Ranelagh, 20 h. : Groupe Bados.
Sorbonne, 21 h. : Orchestre de l'Université Paris-Sorbonne, dir. J. Grimbert (Mozart, Torelli, Telemann...).
Eglise Saint-Julien-le-Pauvre, 21 h. : Chœurs d'enfants de Paris, dir. R. de Magnée (Monteverdi, J. des Prés...).

Jazz, pop, rock, folk

Artistic-Athévains (379-06-18), 20 h. 30 : Duo Leandre-Nozati.
Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : M. de Villers Quintet.
Chapelle des Lombards (354-24-24), 20 h. 30 : Nouveau Pandemonium F. Jeanneau.
Dreher (233-48-41), 21 h. 30 : M. Brown.
Dunois (584-72-00), 21 h. : M. Edelin Sextet.
Gibus (700-78-88), 22 h. : Savoir faire.
Jazz Unité (776-44-26), 21 h. : Archie Shepp Quartet.
New Morning (745-82-58), 21 h. : Mongo Santamaria.
Olympia (742-25-49), 21 h. : Al Jarreau.
Petit Journal (326-28-59), 21 h. 30 : Watergate.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : Hot Jazz Duo.
Slow Club (233-84-30), 21 h. 30 : René Franc Orchestra.

Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
L'ŒIL DU TEMOIN (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LES FILMS NOUVEAUX

CHASSE A MORT, film américain de Peter Hunt (**) — V.o. : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LA CONQUETE DE LA TERRE, film américain de Sidney Hayers. — V. o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murats, 16e (651-99-75).

MESSALINE, IMPERATRICE ET PUTAIN (**), film italien de Bruno Corbucci. — V.o. : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétans, 19e (206-71-33).

SPHINX, film américain de Franklin J Schaffner. — V o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

OUT OF THE BLUE (A., **, v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
PETROLE, PETROLE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, ...

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans ; (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

... 71-08), Rotonde, 6e (633-08-22), Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44).
DON GIOVANNI (Fr.-It., vers. it.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
EFFROI (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v. f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ...

RADIO-TÉLÉVISION

La S.F.P. après le départ de M. de Clermont-Tonnerre

Le prix de l'équilibre

Au terme du conseil d'administration de la Société française de production (S.F.P.), réuni lundi 29 juin, M. Antoine de Clermont-Tonnerre a été officiellement déchargé de ses fonctions de président-directeur général de cette société, fonctions qu'il exerçait depuis le 15 janvier 1979 (« le Monde » du 30 juin). *M. de Clermont-Tonnerre, qui succédait à M. Jean-Charles Edeline, a été remplacé par M. Bertrand Labrusse,* qui avait déjà assuré l'intérim entre ses deux prédécesseurs. La nomination de M. Labrusse est ainsi la troisième qui intervient à la tête des grands organismes de l'audiovisuel, depuis l'élection de M. Mitterrand, après celles de M. Guy Thomas à FR 3 et de M. Michel Caste à la Sofirad.

Créée le 1er janvier 1975, la S.F.P. est l'une des sept sociétés issues de l'ex-O.R.T.F. Héritière des équipements et des personnels des studios des Buttes-Chaumont, chargée de la production des programmes, ses difficultés n'ont cessé de s'aggraver. En 1975, le déficit avoué est de 120 millions de francs. En 1978, il atteint les 200 millions de francs. Son président, M. Jean-Charles Edeline, qui espérait parvenir à une répartition équilibrée des ressources de la S.F.P. entre la télévision, le cinéma et les autres activités audiovisuelles, démissionne pour raisons de santé en octobre de la même année. Lui succède par intérim M. Bertrand Labrusse, dont le plan de redressement est jugé trop doux par le gouvernement (vente de certains biens immobiliers, départs négociés, etc.), et M. Antoine de Clermont-Tonnerre est chargé, en janvier 1979, de la restructuration de la S.F.P. Trois semaines plus tard, le 7 février, il annonce quatre cent vingt-quatre licenciements et cent trente départs volontaires. C'est le début d'une grève qui durera jusqu'au mois d'avril. Le président de la S.F.P. n'acceptera de revenir que sur une soixantaine de licenciements. La majorité du personnel licencié, sauf une soixantaine, sera reclassé.

Passée cette crise et après que, de grèves en concertations, syndicats et patrons ont aménagé les quelque cinq cents licenciements, suivis en majorité de reclassements plus ou moins heureux (certains licenciés sont devenus fonctionnaires des P.T.T., une soixantaine n'ont pu être recasés), le redressement de cette grande entreprise industrielle, qui se veut au service de la création, paraît donner raison à la politique de fermeté suivie par M. de Clermont-Tonnerre.

L'avis présenté le 9 octobre dernier devant l'Assemblée nationale par *M. Jean de Préaumont*, député (avis présenté au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales), lors du vote de la loi de finances pour 1981, rend parfaitement compte, dans sa sécheresse, de l'amélioration obtenue par le président sortant :

« L'allégement des effectifs se poursuit. Au 30 juin 1980, la société employait deux mille quatre cent quarante-huit agents, soit quarante-deux de moins que le 31 décembre 1979 (— 1,7 % par rapport à cette date) et quatre cent soixante-douze de moins que le 31 décembre 1978 (— 16,2 % par rapport à cette date). L'objectif d'allégement pour toute l'année 1980 (cent départs) devrait être atteint en fin d'exercice.

» Le coût de ces mesures (licenciements, départs négociés, retraites anticipées), évalué à 26,8 millions de francs en 1979 et 10,7 millions de francs en 1980, est plus que compensé par les économies qu'elles induisent et qui sont en 1970 de 23,1 millions de francs et en 1980 de 56 millions de francs.

» Au total, l'économie réalisée, soit 41,6 millions de francs, représente 32,7 % de la perte d'exploitation constatée dans les comptes de la S.F.P. pour 1979, derniers en date connus. »

Après un déficit de 125,8 millions de francs en 1979, les pertes de la S.F.P. en 1980 ne s'élevaient plus qu'à 49 millions de francs, et — l'équilibre paraissant à peu près atteint pour 1981 — M. de Clermont-Tonnerre a pu déclarer le 29 juin dernier : *« Je suis heureux de constater que sa situation financière est assainie, que son carnet de commandes est bien rempli et que la société a retrouvé confiance en elle-même. » (Le Monde* du 30 juin.)

Une confiance qui repose encore largement sur les « échanges » entre la S.F.P. et les chaînes de télévision nationales. Lors de l'éclatement de l'O.R.T.F. en 1974, les chaînes avaient, en effet, reçu l'obligation de commander 80 % de leurs programmes au moins à la S.F.P. Ces contraintes devaient être dégressives et aboutir rapidement à une liberté totale. Cinq ans après, en fait, M. de Clermont-Tonnerre a dû continuer à négocier avec acharnement de nouveaux contrats annuels avec les chaînes. Ces contrats portaient sur deux ans et garantissaient toujours les quatre cinquièmes environ du chiffre d'affaires de la société de production. Echelonnées et planifiées, les commandes des chaînes ont permis à la S.F.P. de rétablir son équilibre. « *L'une des mesures essentielles du plan de redressement (...) portait sur un accroissement des commandes des sociétés de programme et sur une révision de l'ensemble des relations de la S.F.P. avec ces sociétés*, rappelait la S.F.P. elle-même dans une des réponses au questionnaire budgétaire de 1980. *Ces mesures concernaient principalement TF 1 et Antenne 2 ; les commandes de FR 3 demeurent, en effet, à un niveau très faible. »*

M. de Préaumont écrivait, pour sa part : *« S'il se réjouit des bonnes dispositions manifestées par TF 1 à l'égard de la Société française de production, votre rapporteur comprend les réticences de la société Antenne 2, dans la mesure où toutes les incertitudes sur la capacité de la S.F.P. à répondre, pour un prix raisonnable, aux besoins des sociétés de programme ne sont pas encore levées. »* Aussi M. de Préaumont pouvait-il préciser, dans sa conclusion : *« A plusieurs reprises, la S.F.P. a indiqué à votre rapporteur, avec des variations de pure forme, que le respect par les sociétés de programme de leurs engagements était la condition nécessaire du rétablissement de sa situation. On est loin des ambitions proclamées par le premier président de la S.F.P. et de l'idée d'une substitution progressive aux commandes des sociétés de programme (dont le montant minimum obligatoire diminuait chaque année), des commandes des autres partenaires, essentiellement du cinéma. La question se pose de savoir pourquoi on n'a pas pesé dès le départ sur les coûts de production télévisuelle, et pourquoi on a compté pour compenser l'excès de ces coûts sur la recherche hypothétique de ressources extérieures. »*

Si la S.F.P. peut faire état d'un aussi spectaculaire redressement, cela reste ainsi moins dû à la qualité (réelle) de ses prestations, et moins encore aux prix de ses productions, qu'à sa situation de quasi-monopole. Il faut reconnaître cependant que ses gestionnaires n'ont pas la tâche facile.

Paralysie

Depuis l'éclatement de l'O.R.T.F., de nombreuses sociétés de production privées ont vu le jour. Prêtes à profiter de la lourdeur administrative et financière de la S.F.P., dont les salariés, faute de planification, se trouvaient souvent en surnombre et improductifs, ou, au contraire, ne suffisaient pas à répondre à la demande en période de pointe. La S.F.P., pour honorer ses commandes, était alors contrainte de faire appel à du personnel au coup par coup et imposait des conditions de travail considérées souvent comme inacceptables.

Inacceptables, en tout cas, pour le personnel de la S.F.P. Ainsi *s'explique une des revendications* essentielles des syndicats de techniciens : la mise en œuvre d'une convention collective nationale des personnels artistiques, tous secteurs confondus. Celle qui existe actuellement n'a pas été ratifiée par les producteurs privés, qui, par exemple, font tomber les droits de suite, tels que la vente à l'étranger ou les rediffusions, habituellement versés aux auteurs.

Dans ces conditions, la S.F.P. a bien du mal à se situer dans une fourchette de prix honorable lorsqu'elle est mise en concurrence avec le privé. Une production de la S.F.P. peut être — à travail égal — 20 % à 30 % plus chère que dans des sociétés privées et n'offre pas aux réalisateurs la *même souplesse de travail.*

A l'heure actuelle, des cinq départements de la S.F.P., film, vidéo, personnel de production, laboratoire et décoration, ce dernier seulement n'a pas atteint son équilibre financier. Il emploie un personnel *nombreux (six cent quatre-vingts personnes, responsable des décors et costumes)* et parfois très spécialisé. Le déficit budgétaire de ce département est compensé par les résultats satisfaisants des autres départements ; l'abandon de toute politique de gestion cellulaire, longtemps revendiqué et aujourd'hui obtenu, a supprimé les menaces qui ont pesé sur lui. Il doit développer ses débouchés extérieurs, travailler de plus en plus pour le cinéma, par *exemple*, et *pour les marchés hors* chaîne, qui représentent 12 % du *chiffre d'affaires annuel* de la société. On espère les voir pro*gresser régulièrement.*

Le film, pour sa part, réalise des bénéfices, et sa direction bicéphale — un gestionnaire et un réalisateur, M. Pierre Cardinal — lui assure à la fois l'équilibre financier et un bon dialogue avec ses « clients ».

M. Pierre Cardinal estime produire une vingtaine de grandes créations par an. Plus, pense-t-il, qu'il n'y a de bons films de cinéma. Mais comment convaincre les téléspectateurs de choisir la bonne dramatique au lieu du mauvais film qui passe sur l'autre chaîne ? « *La télévision*, déclare M. Pierre Cardinal, *est comparable à l'imprimerie à ses débuts, qui s'est contentée de reproduire les manuscrits du Moyen Age. Une nouvelle forme d'expression est en train de naître, qui doit être subjective et refléter tous les mouvements d'idées, toutes les opinions. Je rêve de commander des scénarios à des polémistes comme Jean Cau, Jean-François Kahn, Benoîte Groult, Jean-Kahn, Benoîte Groult, Jean-Edern Hallier. Je voudrais que, certains soirs, les téléspectateurs aient envie de casser leur poste, et qu'ils se retiennent parce qu'ils savent que le lendemain une subjectivité différente leur sera proposée. »*

Si le budget se révèle trop élevé par rapport à l'enveloppe prévue par les chaînes, Pierre Cardinal discute avec les différents partenaires pour aménager les dépenses. C'est un rôle ingrat. Il l'exerce avec passion, et enrichit son expérience de celle de ses « clients ». *Même si sa préoccupation constante* est la bonne planification des commandes *(il peut assurer* treize dramatiques lourdes par mois, et sa production ne doit pas descendre en dessous de huit pendant les mois creux), son langage tranche avec celui, plus technologique ou technocrate, du reste de la direction.

Le refus de la vidéo

La S.F.P. possède, aujourd'hui, un parc vidéo exceptionnel en Europe. Les investissements actuels vont moins vers la quantité que vers la qualité, vers des matériels nouveaux, aussi sophistiqués que ceux de certaines sociétés privées. Outre ses activités traditionnelles de reportages en direct, la vidéo s'ouvre aux dramatiques. A coût égal, et avec une qualité égale à celle du film en 16 mm, la vidéo offre une plus *grande souplesse d'utilisation*, le visionnage immédiat des rushs, et une *rapidité accrue. En vidéo*, il suffit de six mois entre la commande d'une dramatique et son passage à l'antenne. Le département vidéo finance ses propres investissements, qui sont importants, et équilibre son budget. Il est le principal bénéficiaire des marchés institutionnels (hors chaînes), comme la publicité, les films de formation professionnelle ou de promotion au sein des entreprises. Souvent mis en concurrence avec le secteur privé, il doit se doter de matériels sophistiqués et coûteux, dont la durée de vie est d'environ cinq ans. Selon son directeur, M. François Lemoine, le problème de renouvellement du matériel ne devrait pas se poser avant 1985, lors de l'avènement sur le marché du « tout numérique ». C'est aussi en *1985 que les hommes* devront être formés aux nouvelles techniques. *M. Antoine de Clermont-Tonnerre* avant son départ était optimiste ; *le très haut niveau du personnel* et les efforts importants réalisés dans le domaine de la formation permanente devraient permettre une bonne adaptation.

Le problème majeur de la S.F.P. est la reconduction des contrats avec les chaînes. *« Nous sommes une société industrielle, il est urgent qu'on le comprenne*, affirmait M. de Clermont-Tonnerre, *nos critères sont économiques. Il nous faut des prévisions, des analyses, pour assurer notre développement à moyen terme. Les négociations sont actuellement en cours, j'espère qu'elles aboutiront dans les semaines à venir, afin de nous donner les six mois dont nous avons besoin pour préparer 1982. Nous ne désirons pas faire plus, mais faire mieux, et à meilleur prix. Il ne faut pas non plus négliger l'avenir. En 1979, au plus fort de la crise, en pleine grève, j'ai réuni vingt responsables pour deux journées d'étude sur l'avenir de la vidéo. Nous avons alors pris des mesures qui ont permis à la maison de survivre, et d'embrayer sur l'avenir. Il faut poursuivre. »*

Personne, cependant, ne fait le moindre pronostic sur l'avenir de la société. Sauf sur la notion de service public, défendue par tous, personne ne prend position. Expectative, concertations nombreuses, on refuse de mettre l'accent sur les éventuels conflits sociaux ou sur les rivalités entre départements. Ce sont pourtant des dossiers que M. Bertrand Labrusse devra ouvrir.

ARLETTE STROUMZA.

Vendredi 3 juillet
à 20 heures
COURSES
à
VINCENNES
Pari Jumelé dans toutes les courses
Pari trio à chaque réunion
Retenez votre table au « Privé » 989-67-11
Prochaines soirées : 8, 22 et 24 juillet

مكرر من الاصل

RADIO-TÉLÉVISION

AVANT LA LOI SUR L'AUDIOVISUEL

Le gouvernement précise ses intentions

Après les deux séries de départs et de nominations qui, aux lendemains des deux derniers week-ends, ont agité le monde de la radio et de la télévision, un calme relatif règne maintenant dans les différentes rédactions, même si, ici ou là, continuent de courir les bruits de nouvelles mutations, les noms de pressentis ou de candidats pour certains postes importants. En attendant ces nouvelles « charrettes », M. Georges Fillioud, ministre de la communication, a présenté, mercredi 1er juillet, au conseil des ministres, une communication sur la préparation de la loi sur l'audiovisuel. Respect du pluralisme, autonomie des organismes de la radio et de la télévision, décentralisation, développement de la culture, de l'éducation et de l'information, diffusion, enfin, de la culture et de la langue française à l'étranger, tels sont les cinq grands principes à partir desquels devra être élaborée la loi. Le projet de loi sera mis au point sous la responsabilité d'un groupe interministériel placé sous la direction du premier ministre.

Le travail de préparation de cette loi sera confié à une commission de réflexion et d'orientation, composée d'un petit nombre de personnalités indépendantes et de compétence reconnue, qui devra remettre ses conclusions au gouvernement à la fin du mois de juillet. Les membres de cette commission seront choisis sur proposition du ministre de la communication et du ministre de la culture, M. Jack Lang. Au cours de la conférence de presse qu'il a donnée, mercredi, pour rendre *compte de sa politique en matière* de livre, M. Lang a cependant précisé que cette commission comprendrait, outre des représentants de la culture et de la communication, des représentants des télécommunications, des relations extérieures et des finances.

Elle devra proposer des solutions pour la décentralisation de l'audiovisuel et l'aménagement du monopole, pour la création et la production dans le secteur de l'audiovisuel, en concertation avec les industries intéressées. L'émergence des *techniques nouvelles* (satellites et télématique notamment), la situation sociale dans les milieux de l'audiovisuel et la formation professionnelle (statuts, rémunérations, emploi), enfin, les relations internationales seront également des problèmes qu'elle devra aborder. M. Lang a aussi annoncé qu'un groupe spécifique serait créé pour les problèmes du cinéma.

Malgré l'aspect autoritaire qu'ont pu prendre les nominations récentes de plusieurs responsables, la politique de concertation conduite à l'intérieur des chaînes paraît contribuer à un certain apaisement. Ainsi, le préavis de grève déposé par le SURT-C.F.D.T. de TF 1 a été reporté. A FR 3, après les réactions contradictoires qu'a suscitées la nomination de M. Guy Thomas comme président, la C.G.T. et la C.F.D.T. sont revenues à une position commune : tout en déplorant *« l'absence de concertation »* qui a accompagné cette nomination, ce qui leur paraît être *« en rupture avec la volonté d'ouverture »*, elles restent disponibles pour le dialogue avec le nouveau président de la chaîne. Force ouvrière, qui représente 13,85 % du personnel technique et administratif et 40,84 % des journalistes, ne s'était pas associé à la protestation des deux autres syndicats, le syndicat affirmant qu'il resterait *« sans a priori ni complaisance »*.

LE PRÉAVIS DE GRÈVE DE TF 1 EST SUSPENDU

Le préavis de grève pour vendredi déposé par le SURT-C.F.D.T. a été suspendu mercredi à la suite de l'assemblée générale des personnels de la première chaîne de télévision.

Ceux-ci ont estimé que *« l'ouverture rapide de négociations sur leurs principales revendications »*, à savoir notamment la revalorisation des salaires les plus défavorisés, l'intégration des personnels occasionnels et intermittents, la révision des procédures d'affectation des agents dans les emplois vacants et la suppression de l'appel aux sociétés de travail intérimaire, *permettait le report* de la grève.

● *Le comité de coordination* des rédacteurs de « Radio-France internationale », qui s'est réuni le 30 juin et le 1er juillet, affirme, dans un communiqué, *« sa volonté de concertation avec tous les personnels concernés par l'avenir de l'action extérieure »*. Il a, en outre, pris des mesures concrètes *« de nature à assurer le fonctionnement normal des réactions de « F.-F. I. » jusqu'à la mise en place de nouvelles structures »*.

PRESSE

● *L'association syndicale professionnelle de la presse ministérielle* a reconduit son bureau : président : M. Jean-Claude Vajou (*le Quotidien de Paris*, R.M.-C.) ; vice-présidents : MM. Pierre Dietsch (*A.F.P.*), Jacques Fourneyron (*le Progrès de Lyon*) ; secrétaire général : M. Jacques Malmassari (*France-Soir*) ; secrétaire générale adjointe : Mme Lucile Augeron (*Espage 90*) ; trésorier : M. André Déchamp (*le Nouveau Journal*) ; syndics : MM. Jean Hantz (*Regards sur la France*), Alain Rollat (*le Monde*), Jean Roure (*l'Usine nouvelle*).

CARNET

Réceptions

— L'ambassadeur du Canada, M. Gérard Pelletier, a offert une réception mercredi 1er juillet, à l'occasion de la fête nationale canadienne.

Naissances

— M. Didier BAILLE, Mme, née Sabine Ballet-Baz, et Marie-Cécile, sont heureux de faire part de la naissance de

Louis-Marie,

le 27 juin 1981.
63, rue de la Pomme,
31000 Toulouse.

— M. Olivier MIRAT, Mme, née Sonia Marchal,
Et Olivia DIEUDONNÉ,
ont la joie de faire part de la naissance de

Eléonore,

à Paris, le 10 juin 1981.

— Le médecin général inspecteur et Mme André JOULIN partagent avec les deux aînées :
Maud et Marine LECONTE,
la joie d'annoncer la naissance de leurs troisième et quatrième petites-filles,

Marie,

le 19 mai 1981,
au foyer de Catherine et Ollivier JOULIN,

et

Emilie,

le 28 juin 1981,
au foyer d'Anne et Jean-Benoît HARL.
110, avenue du Général-Leclerc,
75014 Paris.

— Dorothée, née Darasse, Maud, David et Jean MARCOVICI sont heureux de faire part de la naissance de

Benjamin,

Paris, le 27 juin 1981.
39, rue de la Grange-aux-Belles,
75010 Paris.

Mariages

— M. et Mme Bernard MUNZ,
M. et Mme Joseph GOTHEIL,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Cécile et Daniel,

le dimanche 5 juillet 1981, à 15 heures, à la grande synagogue, de Lyon.

Décès

KATHLEEN GRANVILLE

On nous prie d'annoncer le décès, survenu à Dijon, le 27 juin 1981, de

Kathleen GRANVILLE,
conservateur
au Musée des beaux-arts de Dijon.

De la part de :
Pierre Granville, conservateur de la *section d'art moderne et contemporain* du Musée des beaux-arts de Dijon.
L'incinération aura lieu au columbarium du Père-Lachaise, lundi 6 juillet, à 14 h. 30 précises.
Ni fleurs ni couronnes.

[Epouse de notre collaborateur Pierre Granville, Kathleen Granville avait participé à la constitution de la collection de peintures et de sculptures (environ huit cents numéros) donnée au musée de Dijon.

Née à New-York en 1908, d'origine irlandaise, elle était venue poursuivre ses études à Paris. Passionnée par le théâtre, elle avait joué à l'Atelier Charles-Dullin, puis au Grenier de Jean-Louis-Barrault, et au cabaret-théâtre d'Agnès-Capri, rue Molière. Pendant la guerre, elle resta dans la troupe d'Agnès Capri installée en zone libre, avant d'entrer, en 1943, dans un réseau de résistance en Haute-Savoie.

C'est à Kathleen Granville que l'on doit le long et patient travail de documentation fait autour de la « Donation Granville », ensemble qui constitue *la presque totalité de la collection d'art moderne* et contemporain du musée de Dijon.

« Le *Monde* » présente à Pierre Granville ses plus amicales condoléances.]

— Mme Nora Aeberhard,
M. et Mme Patrick Aeberhard et Aurélien,
Mme Odette Eggen,
Toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert AEBERHARD,

survenu le 30 juin 1981, à Paris.
Les obsèques auront lieu dans l'intimité familiale.
47, rue de Sèvres,
75006 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès, à Paris, de

Mme ANDRIEU,
née Marie Madeleine Billac,

rappelée à Dieu, le 28 juin 1981, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques auront lieu à Barbaste (Lot-et-Garonne), le 9 juillet.

De la part de :
M. et Mme Jean-Louis Andrieu, qui demandent d'associer au souvenir de leur mère, celui de leur père,

M. Charles Roland ANDRIEU,
magistrat,

décédé le 10 février 1935.

29, rue du Général-Delestraint,
75016 Paris.

— M. et Mme Bernard Bobulesco et leurs filles,
M. et Mme Marcel Bobulesco et leurs enfants,
M. et Mme Joseph Boczkowski et leur fille,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du *décès de*

Mme veuve Louis BOBULESCO,
née Fanny Rozen,

survenu le 1er juillet 1981, à l'âge de soixante-dix-huit ans.
Les obsèques auront lieu le vendredi 3 juillet.
Réunion, à 11 heures, au cimetière de Pantin-Parisien (entrée porte principale).
Cet avis tient lieu de faire-part.
40 bis, avenue de Suffren,
75015 Paris.

— Sa famille,
Ses amis et son entourage dévoué, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Paul BRIERE,
directeur honoraire de la S.N.I.,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 26 juin 1981.
La cérémonie religieuse, suivie de l'inhumation, a été célébrée le 30 juin 1981.
Cet avis tient lieu de faire-part.
24, rue de l'Etang,
45473 Loury.

— M. et Mme William Driguez et leurs enfants,
M. et Mme Guy Le-Bris et leurs enfants,
Les familles Driguez et Cohen,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Edmond DRIGUEZ,
née Suzanne Cohen,

survenu le 27 juin 1981, dans sa quatre-vingt-sixième année.
L'inhumation a eu lieu le 1er juillet 1981 dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
6, rue Saint-Philippe-du-Roule,
75008 Paris.
131, avenue de Versailles,
75016 Paris.

— Jean et Françoise CARRIERE,
ses parents,
Anne-Sophie, sa sœur,
Jean-Philippe, son frère,
Et toute la famille,

ont la douleur de faire part du décès de

Pierre-François,

survenu le 25 juin 1981, dans sa dix-septième année.

Les obsèques ont eu lieu à Autun, dans l'intimité familiale.

14, rue de Bourgogne,
75007 Paris.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Me André CHEMOUL-BRUYERE,
avocat honoraire
à la cour de Paris,

survenu le 24 juin 1981, à Paris, à l'âge de quatre-vingts ans.
De la part de :
Mme Hélène William Gozian et de M. Jean-Jacques Gozian.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité au cimetière du Montparnasse.
11, rue d'Artois,
75008 Paris.
19, rue de Marignan,
75008 Paris.

— Mme André Chenue,
son épouse,
M. et Mme François Chenue,
M. et Mme Paul Dailloux,
M. et Mme Jean Chenue,
M. et Mme Pierre Chenue,
ses enfants,
Christine, Laurent, Marc, Catherine, Bruno, Florence, Muriel et Grégory, ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. André CHENUE,

le 30 juin 1981, dans sa soixante-douzième année.
La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 6 juillet 1981, à 10 h. 30, en l'église Saint-Charles de Monceau, sa paroisse (rue Legendre), et sera suivie de l'inhumation au cimetière de Montmartre, dans le caveau de famille.
5, rue de la Terrasse,
75017 Paris.

— La direction,
Et le personnel des Transports internationaux André Chenue & Fils, ont le profond regret de faire part du décès de

M. André CHENUE,
président d'honneur
et
administrateur de la Société André Chenue & Fils,
président
du Syndicat national des emballeurs,

survenu le 30 juin 1981.
La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 6 juillet 1981, à 10 h. 30, en l'église Saint-Charles de Monceau et sera suivie de l'inhumation au cimetière de Montmartre.
Cet avis tient lieu de faire-part.
5, rue de la Terrasse,
75017 Paris.

— La Rochelle, Le Bois-Plage (île de Ré).
Mme Jean Daffis,
M. et Mme Bernard Daffis et Anne-Laure,
Mlle Marie-Hélène Daffis et Jack Merle,
M. et Mme Ralph Gits et François,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean DAFFIS,

directeur départemental des impôts, survenu le 1er juillet 1981, à l'âge de cinquante-sept ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le samedi 4 juillet, en la cathédrale de La Rochelle, où le deuil se réunira, à 9 heures.
Inhumation au cimetière du Bois-Plage.
Ni fleurs ni couronnes.
Le présent avis tient lieu de faire-part.
Pompes funèbres municipales de La Rochelle :
Service officiel,
3, rue de l'Hôtel-de-Ville,
Tél. : (46) 41-96-44.

— Mme Luce Giqueaux,
Pierre Giqueaux,
Fanny et Joël Durban,
M. et Mme Henri Giqueaux,
Jean et Françoise Giqueaux et leurs enfants,
Pierre et Josette Giqueaux et leurs enfants,
Annick et Gérard Dumontier et leurs enfants,
Toute sa famille et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul GIQUEAUX,

survenu le 29 juin 1981, à l'âge de cinquante ans.
Les obsèques auront lieu en l'église de Férolles-Attilly (Seine-et-Marne), le 3 juillet, à 14 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Henri Jolibert,
son épouse,
M. et Mme Alain Jolibert et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Luc Vergely et leurs enfants,
M. et Mme André Huguet et leurs enfants,
M. Henri Bonnet et ses enfants,
M. et Mme Joseph Jolibert et leurs fils,
Mme Marguerite Ravel et ses enfants,
M. Antoine Jolibert,
Les familles Auglans, Garlenc, Brochette, Bessières, Valladier, Vergely, Cabanes, Molinari, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri JOLIBERT,
à l'âge de soixante-douze ans,
officier en retraite,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien combattant de la guerre 1939-1940,
d'Indochine et d'Algérie,

survenu le 23 juin 1981.
Les obsèques ont eu lieu en l'église Notre-Dame d'Estables.
Saint-Laurent-d'Olt,
12560 Campagnac.

[Nous publions à nouveau cet avis de décès, paru le 1er juillet (journal daté du 2), dans lequel le nom de M. Jean-Paul VALABREGA avait été omis à la suite d'une erreur de mise en pages.]

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Marthe VALABREGA,
née Cavaillès,

survenu le 24 juin 1981.
De la part de :
Jean-Paul Valabrega,
Jeannine, Mario et Françoise Calisti.
Et de toute sa famille.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, à Epineuil (Yonne).

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction *sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-II, lundi 6 juillet, à 14 h. 30, salle des commissions, Mme Josette Garnier : « Bourgeoisie et propriété immobilière en Forez aux dix-septième et dix-huitième siècles ».

Jeudi 2 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Série : Martine Verdier.
21 h 30 Document : Ceux qui se souviennent.
I. — Le printemps 19, de H. Knapp
Première émission d'une série consacrée à la « mémoire ouvrière ». H. Krapp a interrogé des hommes et des femmes qui, en 1919, avaient quinze ou dix-huit ans. L'armistice, la vie quotidienne, les mœurs.. un document précieux.
22 h 30 Le jeune cinéma français des courts métrages.
L'Ecole des chefs, de P. Muyl
Un homme politique se fait enseigner la maîtrise de la parole face à la caméra.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

20 h 35 Cinéma (soirée Louis Jouvet) : « Volpone ».
Film français de Maurice Tourneur (1940). Avec H. Baur, L. Jouvet, P. Ledoux, C. Dullin, J. Delubac, M. Dorian (N. rediffusion).
Au seizième siècle, à Venise. Sur les conseils de son intendant rusé, un riche marchand levantin se fait passer pour mourant, afin de duper les faux amis et les parasites auxquels il promet son héritage. Adaptation célèbre d'une pièce de Jules Romains et de Stephan Zweig, d'après Ben Jonson. La mise en scène en a respecté le caractère théâtral. L'interprétation réunit des comédiens prestigieux, qui ont assuré le succès du film.
22 h Fenêtre sur... Louis Jouvet, serviteur du théâtre.
Alberte Robert présente, grâce aux témoignages d'acteurs — J.-P. Aumont, V. Tessier, J. Meyer et M.-H. Dasté, fille de Jacques Copeau — un portrait de l'homme de théâtre.
0 h 5 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Cinéma : « la Race des Seigneurs ».

Ce soir, "La race des seigneurs"
d'après CREEZY
de Félicien MARCEAU
de l'Académie française
Gallimard

Film français de P. Granier-Deferre (1973). Avec A. Delon, S. Rome, J. Moreau, C. Rich, J.-M. Bory, L. Seigner (rediffusion).
Un jeune député, leader d'un parti de gauche, sacrifie sa liaison avec une cover-girl à ses ambitions politiques et à son appétit de pouvoir. Librement adapté d'un roman de Félicien Marceau. Bien fait mais peu convaincant, ce film est porté par le charme, la force et le magnétisme d'Alain Delon.
22 h Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, L'ingénu de Harlem, de L. Hugues.
22 h 5, Musique enregistrée.
22 h 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (Echanges internationaux) : « Fantaisie concertante, op. 256 », de K. Czerny ; « Sonate n° 10 » et « Trio n° 3 » de Beethoven ; « Sonate n° 1 » de Hummel, avec J. van Immerseel, pianoforte ; B. Kuijken, flûte traversière ; S. Kuijken, violon et W. Kuijken, violoncelle (Festival des Flandres, Palais des Académies à Bruxelles, 16 septembre 1980).
22 h 30, Ouvert la nuit : L'Orchestre philharmonique de New-York, « Bruno Walter 1945-1949 » (Dvorak, Mozart, Mendelssohn, Tchaïkovski).

Vendredi 3 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Francophone d'or.
13 h Journal.
13 h 35 Série : Geminiman ou le nouvel homme invisible.
Film d'espionnage autour du rideau de fer.
14 h 30 Variétés : Renée Claude.
15 h 25 L'été en plus.
16 h 45 Croque vacances.
17 h 50 Génération 1 : Les sportifs de l'été.
18 h 5 Série : Caméra au poing.
Les monstres des profondeurs.
18 h 25 Série : Les derniers cavaliers.
Bergers du Caucase.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Cyclisme : Tour de France.
Rochefort-sur-Mer - Nantes (résumé).
20 h Journal.
20 h 35 Au théâtre ce soir : « Alain, sa mère et sa maîtresse ».
De P. Armont et M. Gerbidon, mise en scène J. Kerchbron, réal. P. Sabbagh. Avec Y. Clech, P. Chevallier, J. Duby, A. Florent, E. Dechartre...
La marquise de Brion veut marier son fils.
22 h 25 Opéra première : « la Force du destin ».
de J. Helman, réal. P. Sisser.
A propos de l'opéra en quatre actes de Giuseppe Verdi dont on verra ici quelques extraits, une présentation de Jacques Bourgeois et des portraits d'Anna Tomoa-Sintow, Ingvar Wixell, Gabriel Bacquier.
23 h 25 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Cyclisme : Tour de France.
12 h 30 Série : Les amours des années folles.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : L'aventurier.
14 h Aujourd'hui madame.
Portraits de famille.
15 h Sports été.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 L'escargot.
20 h Journal.
20 h 30 Feuilleton historique : C'était l'âge d'or.
De H. Pauck, H. Pigge, M. Braun.
La République de Weimar à travers la rencontre de Victoria et Walter.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Romain Gary, Emile Ajar.
Paul Pavlowitch a écrit un livre, l'Homme que l'on croyait, pour dire qu'il n'est pas écrivain et qu'Emile Ajar n'était autre que Romain Gary.
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Jerry Lewis) : « Ma bonne amie Irma ».
Film américain de G. Marshall (1949). Avec J. Lund, D. Lynn, D. de Fore, M. Wilson, D. Martin, J. Lewis (v.o. sous-titrée, N.).
Une blonde au grand cœur qui veut mettre de l'ordre dans sa vie et dans celle de son amie, secrétaire d'un millionnaire, cause une série de catastrophes. Le seul intérêt de cette comédie banale d'un cycle Jerry Lewis, d'avoir marqué le premier rôle à l'écran du comique faisant alors équipe avec Dean Martin.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 Tribune libre.
Confédération générale des cadres.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Shimon Pérès.
Quelques pas aux côtés du leader travailliste israélien, pendant sa campagne électorale. Un pacifiste et un homme rassurant dans un pays en crise.
21 h 30 Série : Les peupliers de la prétentaine.
D'après M. Blancpain. Réal. : J. Herman. Avec : J. Alric, G. Marchal, C. Hubeau, F. Maistre, etc.
Qui a tué les précédents propriétaires des Peupliers ? La jeune héritière, aidée de son ami et de la vieille servante Marie, mène l'enquête...
22 h 25 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.
Les goémoniers en 1981.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Cosmogonie romanesque ou les provinces de Giono (Le mythe primitiviste) ; 8 h 32, Chevaux et charrois : Au temps des coches et des diligences.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : Apologie du mariage, avec O. Poivre d'Arvor.
11 h 2, La musique en Finlande : Sibelius.
12 h 5, Agora : Vathek, de Beckford.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, 33 tours et demi tout compris : Les années 50.
14 h, Sons : En attendant le repas du soir.
14 h 5, Un livre, des voix : « le Milieu de la vie », de M. Drabble.
14 h 47, Un homme, une ville : Haendel à Londres.
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique : Le chant Dhrujad.
18 h 30, La vie entre les lignes : Sabine Legrand, d'après L. Weiss.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : L'apparition du phénomène humain.
20 h, Toile de Hollande : Tentative de tableau impressionniste d'un groupe d'écrivains néerlandais des années 1920-1940.
21 h 30, Black and blue : Où s'arrête le jazz ?
22 h 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Entrée des artistes : l'interprète du jour : Hans Hotter (Schubert, Loewe, Brahms, Wolf, Wagner) ; 7 h 30, Anthologie du mois : les concerts de Mozart (n° 10, dir. A. Galliera) ; 8 h 10, Kiosque ; 9 h 30, Les grands de ce monde : « Wagner », théâtre de la mémoire.
11 h 30, Concert (Haguenau, 27-10-1980) : « Suite en fa majeur » de Roussel ; « Concerto pour piano en ré majeur » de Ravel ; « Symphonie pour alto principal et orchestre », de Berlioz, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Amy, avec G. Pludermacher, piano, et S. Koulakezian, alto.
13 h, Jazz vivant estival : Neo Hard Bop, le sextette du cornettiste Nat Adderley à la Grande Parade du jazz de Nice ; le Quintette du trompettiste Bill Hardman et du saxophoniste ténor Junior Cook aux IVes Nancy Jazz Pulsations ; 14 h, Musique légère : œuvres de Gershwin et Bolling.
14 h 30, Le génie du lieu : « Riga 1837-1839 » (Bellini, Beethoven, Mendelssohn, Wagner, Mozart) ; 18 h 2, Repères contemporains : soixante œuvres, soixante compositeurs des trente dernières années : « Evantail » de P. Méfano, avec Y. Le Trocquer, flûte basse.
18 h 30, Concert (Auditorium 105, 28-2-1980) : « Sonate pour orgue et clavecin » de Pasquini ; « Canzone » de Frescobaldi ; « Toccata » de Rossini ; « In calvaria rupe » motet de M. Cazzati ; « Cantemus Domino pour basse et orgue » de Viadana ; « Concertos nos 3 et 4 » de Soler ; « O Vulnera doloris pour basse et clavecin » de Carissimi, avec M.-C. Alain à l'orgue, H. Gremy-Chauliac au clavecin et G. Jollis à la basse ; 20 h 5, Les chants de la terre : musiques traditionnelles.
20 h 20, Concert (Echanges franco-allemands) : « Les Hébrides », ouverture, de Mendelssohn ; « Concerto pour violon et orchestre en ré majeur » de Stravinski ; « Symphonie romantique n° 4 » de Brückner, par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebrück, dir. H. Zender, avec Ulf Hoelscher au violon.
22 h 15, Ouvert la nuit : les week-ends de la francophonie, « les créations d'E. Ansermet » (M. de Falla, Stravinski, Honegger, Martin, Ansermet) ; 23 h 5, Vieilles cires : musique de chambre à la Bibliothèque des Congrès de Washington, hommage à Elisabeth Sprague Coolidge (W. Piston).

TRIBUNES ET DEBATS

JEUDI 2 JUILLET

— *Mme Françoise Gaspard*, député (P.S.) d'Eure-et-Loir, et *M. François Fillon*, député (R.P.R.) de la Sarthe, répondent aux questions des auditeurs du « Téléphone sonne » de France-Inter, à 19 h. 20.

VENDREDI 3 JUILLET

— *M. André Labarrère*, ministre délégué chargé des relations avec le Parlement, est l'invité de l'émission « Parlons clair » de France-Inter, à 7 h. 45.

— *M. Alain Chevalier*, vice-président du C.N.P.F., participe au journal de TF 1, à 13 heures.

REPRODUCTION INTERDITE

ANNONCES CLASSÉES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.	Le mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32,93

OFFRES D'EMPLOIS

Le club FRANCE LOISIRS
Leader dans la diffusion grand public en vente par correspondance et vente directe de livres, disques, jeux
recherche SON :

DIRECTEUR DU PROGRAMME LIVRES

Soucieux de satisfaire nos 3 Millions d'adhérents, nous essayons de trouver le produit le plus adapté au marché de notre club.

La personne sera chargée de la recherche des nouveautés (70 titres par trimestre) et de la négociation commerciale.

Assistée d'une équipe spécialisée, elle aura la responsabilité de la gestion du programme livres (450 titres) proposé par trimestre dans notre catalogue.

C'est un acheteur (euse) de haut niveau, rompu(e) aux techniques du marketing livres grand public, qui aura un rôle décisif sur l'image France Loisirs auprès de notre clientèle.

L'expérience de ce type de fonction, ainsi qu'une connaissance parfaite des métiers de l'édition sont indispensables.

Rémunération motivante liée à l'importance du poste.

Adresser lettre, CV détaillé photo et prétentions à Danielle LECHARPENTIER



LE CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BATIMENT
établissement public
recherche

UN INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE CONFIRMÉ

Pour effectuer des recherches et des études dans le domaine de LA THERMIQUE DU BATIMENT avec comme thème principal les économies d'énergie.

Env. curriculum vitae à Station de Recherche du C.S.T.B. Service Thermique et Aéraulique, 84, avenue Jean-Jaurès, 77420 CHAMPS-SUR-MARNE.

Société
NORBERT BEYRARD FRANCE
Etudes économiques financières informatiques Spécialisée dans assistance technique aux Pays en voie de développement
recherche

INGÉNIEUR GRANDE ÉCOLE ou **DOCTEUR EN INFORMATIQUE**

pouvant être Chef d'Exploitation d'un Centre de Calcul, ayant une bonne connaissance du PLI pouvant accepter missions longue durée en Afrique Francophone.
Ecrire avec CV, Société Norbert Beyrard, France 68, rue Pierre Charron, Paris-8e.

Société Agencement magasin et véhicules commerciaux recherche AGENTS COMMERCIAUX Paris, Banlieue, Province. Tél. 490-08-21.

INFORMATIS
NANTES - PARIS
pour d'importants projets de : Robot., Télécom., Temps Réel.

INGÉNIEURS SYSTÈMES
1 à 3 ans expérience en logiciel, Temps réel minis et micros.

INGÉNIEURS LOGICIELS
3 ans expér. en logiciel de base. (Compilateurs, moniteurs...).

INGÉNIEURS SYSTÈMES
Expér. logiciel et téléphonie, pr gros projets de télécommun., téléphonie, Télématique.

INGÉNIEURS MICROS
Logiciel - Motorola - Zilog... Formation assurée.
25, rue Daubenton, Paris-5e. Téléphone : 337-99-22.

Vous avez une expérience d'au moins 3 ans en entreprise vous êtes

CONSOLIDEUR DE BILAN

Vous avez une formation financière supérieure et de bonnes connaissances informatiques. Votre C.V. nous intéresse certainement. Vous nous l'adressez en précisant vos prétentions.
SELCO
15, rue du Faubourg-Montmartre, 75009 PARIS.

La ville des Ulis recrute pour la Direction de son service information
UN ATTACHÉ COMMUNAL
Conditions de recrutement statutaires. (Obligation d'avoir réussi le concours d'attaché pour pouvoir déposer sa candidature). Candidature avec curriculum vitae à adresser au plus tard le 15 septembre 1981, à Monsieur le Maire des Ulis, rue du Morvan, 91940 LES Ulis.



emplois régionaux

IMPORTANT ORGANISME de RECHERCHE
recrute pour son Centre de NANTES

INGÉNIEUR
Haut niveau (ENPC, ECAM, ENSM ou Équivalent) pour poste comportant travaux de recherche appliquée en dynamique des sols et études particulières dans le domaine des fondations.

Connaissances en programmation FORTRAN ainsi que pratique de l'anglais lu et écrit exigées.

Poste stable. Horaire 5 × 8. Cantine, avantages sociaux.

Ecrire avec C.V. et prétentions nº 3188, Contesse Publicité, 20, avenue Opéra, Paris 1er, qui transmettra.

UN GROUPE NATIONAL important spécialisé dans l'aménagement recherche pour l'une de ses sociétés avec implantation à CHERBOURG.

UN CHARGÉ D'OPÉRATIONS
qui aura pour mission le suivi, la coordination et la réalisation d'opération d'aménagement. Ce poste ouvert et diversifié nécessite le goût pour des fonctions de généraliste et pour des contacts variés. Il convient pour un jeune diplômé de formation supérieure intéressé par les problèmes d'urbanisme.

INGÉNIEUR de préférence.

Adresser C.V. et prétentions s/nº 100614 M, à Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

occasions

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSE
75 F. T.T.C. - 658-81-12.

DEMANDES D'EMPLOIS

J. F. norvégienne, licenciée d'histoire d'art, 4 ans travail musée Paris, parle couramment français, angl., bonne connaiss. allem., bonne connaiss. de Paris et son art et histoire, cherche situation intéressant domaine artistique ou culturel. Ecrire à Inge Asser, Maison Norvège, 205, bd Jourdan, Paris (14e) avant le 13-7.

Jeune homme, 29 ans, marié, 2 enfants, Bac D, B.T. dessinateur bâtiment, expérience bâtiment et commerce, chantiers et ventes, cherche place stable dans quelque domaine pouvant utiliser ses compétences.

Ecrire P. Mollard, 3, rue d'Alsace, 78100 Saint-Germain-en-Laye. tél. 451-26-49 heures repas.

COMPTABLE, anglais, 30 ans, cherche emploi en France, expérience comptabilité générale et informatique, trésorerie, administration et gestion. Ecrire s/nº T 028.026 M à R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

propositions diverses

Architecte, 40 ans, chercherait compagnon d'étude pour un voyage en Turquie, départ 25 juillet. Tél. 745-73-55.

automobiles

divers

NEUBAUER
PEUGEOT-TALBOT
PRIX SPÉCIAL SUR TALBOT D'EXPOSITION
M. Joël. tél. 766-02-44.

villégiature

CORSE 2 PLAGES SABLE Loue 2e quinz. juillet ppté meublée d'une classe EXCEPTIONNELLE. 6 chambres. Prix en rapport. 603-60-08.

secrétaires

SECRÉTAIRE
expérimentée, dactylo, habitude magnétophone, niveau bac demandé pour secrétariat avocat à compter du 1er septembre
Horaires 5 × 8.
• Lieu de travail Saint-Lazare, Saint-Augustin.
• Sal. 5.000/13, vac., 5 sem. Tél. pour essais et entretiens le matin : 293-40-02.

capitaux propositions commerciales

FINAGEST S.A., SUISSE

VOUS PROPOSE :
- vente d'appartements à Monte-Carlo ;
- participation aux investissements immobiliers aux États-Unis avec rentabilité très intéressante ;
- vente d'appartements à Chicago ;
- revenu garanti 7 % pour 5 ans.

Contactez-nous en toute confiance :
Boîte Postale 234
1211 Genève - 3 Rive
Tél. 022-21 81 44.

(Sous réserve de la législation française en vigueur.)

L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

Square Innocents. 354-95-10
VUE FÉERIQUE
DUPLEX 140 m², ascenseur 4 ch., grand séjour.

3e arrdt

BEAUBOURG. Particulier vds 90 m², tout confort. Visites tous les jours. Tél. : 272-75-77.

5e arrdt

HAUTEFEUILLE, beau studio, cuisine, bains, 30 m². GARBI. Tél. : 567-22-88.

Triplex, 44 m², 340.000 F, charme, id. music., ce jour 15 h. - 17 h., 36, rue des Boulangers.

6e arrdt

SAINT-GERMAIN
Dans imm. restauré, beaux appts aménagés du studio au 3 pces, charme, confort. Tél. 261-27-46.

BEAUX-ARTS
Très beaux appartements restaurés, 3 pièces, calmes, soleil, vue sur jardin. Tél. : 261-27-46.

7e arrdt

CHAMPS DE MARS
Living double + ch., très ensoleillé, agencement et très belle décoration moderne par architecte, cuis., s. de b., w-c, 5e ét. asc. Part. à part. 390.000 F. Tél. 705-27-22 ou sur place 8, rue de Monttessuy, escalier cour. Vendredi, samedi, dim. 11 h/19 h.

8e arrdt

FG SAINT-HONORÉ, studio tout confort, étage élevé. 185.000 F, bel immeuble. Tél. : 878-45-41.

MALESHERBES très calme
MAGNIFIQUE APPARTEMENT DE RÉCEPTION, 8 PIÈCES plein soleil, possibilité libérale. Téléphone : 562-16-40

12e arrdt

50 M BOIS DE VINCENNES 250 M MÉTRO CHARENTON résidentiel, très luxueuse rénovation en cours dans site classé. 15 STUDIOS et DUPLEX (gds studios) idéal invest. ou pied à terre, location assurée. 5 ans net d'impôts. Propriétaire EUROVIM. 723-41-00.

14e arrdt

DENFERT, imm. pierre de taille, belle studette équipée. Bas prix, vu urgence. Tél. : 878-45-41.

BOBINO très belle rénovation, duplex (gd 2 pces) luxe (marbre rose, interphone, vidéo, poutres, cuis. aménagée) jamais habité. 4e et 5e étage, asc., soleil. Eurovim pptaire. 723-41-00.

Mouton-Duvernet (14e arrt) **3 P.** 53 m², sur cour, clair, 3e étage. Prix : 400.000 F. Guernier, Rouen, (35) 98-60-06.

15e arrdt

CAMBRONNE, bel immeuble, studio tout confort, rénové. Bas prix, vu urgence. Tél. : 526-00-35.

Mº Charles-Michel, part. à part., très agréable petit appt. 47 m², s/cour, jardin, 3 p. + cave, cft, clair, calme. Tél. au 577-09-73 de 11 h. à 18 h. ou s/pl. 46, rue des Entrepreneurs, vendredi, samedi, dimanche, mêmes heures.

Mº MOTTE-PICQUET
Beau 4 p. 120 m² s/verdure. Beau 6 p. 170 m² duplex. Jean Feuillade. 566.00.75.

16e arrdt

PASSY Beau 4 p., 86 m², rez-de-chaussée, entièrement refait, chbre service, calme, clair, prix intéressant. Tél. : 260-67-66 ou 260-67-36.

Près PLACE **ÉTATS-UNIS**
A SAISIR dans très bel immeuble ancien VASTE RÉCEPTION
3 chambres, 3 bains + service luxueusement remis à neuf 170 m² 2.000.000 F
Embassy-Service, 562-16-40

17e arrdt

CARDINET
Propriétaire vend APPT 70 m², tout confort, 6e étage, ascenseur. Me voir JEUDI 16 h-19 h, 112 BIS, RUE CARDINET, 17e.

18e arrdt

VILLA LEANDRE
TRÈS ORIGINAL TRIPLEX 158 m², 1.300.000. 562-05-95.

STUDIO 17 m², imm. récent stand., r.-de-ch., jardin, soleil, calme. 150.000 F, 606-25-16.

78 - Yvelines

VERSAILLES
PROMOTEUR VEND
APPARTEMENT TÉMOIN 4 PCES, 94 m², CALME, STANDING. 834.000 F, PARK. INCLUS. Sur place. 14 h-19 h. Tél. : 953-19-92. 7, RUE EXELMANS.

MAISONS-LAFFITTE. Part. à part. vend gd appart. standing, 180 m², balcon, chem., bordure parc, prox. ts commerces, écoles, 800 m gare, 2 entrées, idéal pour profession libérale. Téléphoner à tous moments : 770-28-43.

91 - Essonne

ST-MICHEL-SUR-ORGE
A vdre, appart. 4 pces ds résid. calme et verdoyant. R.-de-ch., entrée, w.-c., s. de bs, 2 chbres, cuis. avec loggia, salon, séj. avec loggia, cave + parking. Prix 305.000 dont 15.000 de C.F. Tél. : 901-71-08.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY (bois)
double living + chambre, cuisine, bains, 80 m², chambre service, terrasse, 21 m², parking. GARBI, tél. : 567-22-88.

NEUILLY
56, bd Victor-Hugo, angles de Lesseps, séjour + ch., immeuble récent, confort, 70 m², verdure. Sur place le 3 de 13 h. à 16 h.

SCEAUX. L'Ermitage, 4 pces, 85 m², 4e ét., vue, calme, sud et ouest, box et cave. 950.000 F. Tél. : 661-26-04 ap. 18 heures.

94 Val-de-Marne

FONTENAY-SOUS-BOIS
près bois et R.E.R., seul au 3e et dernier étage, vaste séjour, entrée, 3 chambres, cuis., w.-c., s. de bains, chf cent. indiv., box. 535.000 F. Tél. : 345-82-72.

KREMLIN-BICÊTRE, réc., vue sur Paris et jardin, beau 4 pces tt cft, 370.000 F. Tél. 387-27-60.

BOIS DE VINCENNES
Ds résid. récente, duplex, 100 m² en plein ciel avec terrasse 60 m², vue panoramique sur tout Paris. Tél. 260-67-36 ou 260-67-66.

Province

Part. vd STUDIO, 42 m², loggia, cave, dans résidence-club, LA JANSONNE Nice, conviendrait à personnes âgées pour retraite heureuse. Tél. : (94) 96-11-22 à Sainte-Maxime, entre 11-12 h. et entre 19-20 h.

appartements achats

JEAN FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, recherche Paris 15e et 7e pour bons clients appts ttes surf. et imm. Paiement comptant.

ACHÈTE Directement
Urgent, Paris, 2 à 4 pièces. paiement compt. chez notaire. Bon quartier. Tél. : 873-23-55.

Part. achète, Paris, appt calme 4 à 7 pièces avec parking M. CHOURROUI, 1, AV. D'IÉNA 77500 CHELLES.

viagers

Sté spécialiste viagers
F. CRUZ 8, rue La Boétie, tél. : 266-19-00.
Prix indexation et garantie. Etude gratuite discrète.

immeubles

18e PARTICULIER vend immeuble, rapport annuel 270.000 F. Pour tous renseign., tél. : 261-66-62.

constructions neuves

LE PETIT MANSARD MEUDON-BELLEVUE
Gare à 100 mètres, immeuble pierre de taille, 10 apparts de grand standing 4 et 5 pièces.
Livraison septembre 1981.
Sur place du jeudi au lundi, de 15 h à 18 h, 4, rue Albert-de-Mun ou tél. : 562-06-06.

LES TERRASSES DE LA MARNE A JOINVILLE (94)
R.E.R. 200 M
12 APPTS DE STAND.
RESTE 3 ET 4 PIÈCES
livraison juillet.
Prix fermes et définitifs s/pl. du samedi au lundi de 11 heures à 18 heures 15, QUAI DE LA GARE ou téléphoner 563-57-66

NOGENT le calme
20 APPTS de qualité
du STUDIO AU 4 PIÈCES
PRÊTS CONVENTIONNÉS
LIVRAISON DÉCEMBRE
Sur place, du vendredi au lundi 14, RUE DU Mal-FAYOLLE ou Tél. : 563.57.66.

locations non meublées offres

Paris

RUE DE RIVOLI-TUILERIES, pptaire loue beau studio, tt cft. Tél. 555-71-89.

Région parisienne

SAINT-CLOUD. Propr. loue 4 p., nf, gd stand., cuis. équipée, park., ét. élevé, vue panoramique, prox. commerces. Tél. : 741-19-06.

PPTAIRE LOUE, STUDIO TT CFT, 1560 cc. Immeuble récent. tél. après 18 h. 859-75-41.

locations non meublées demandes

Région parisienne

Pour Stés européennes cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. 283.57.02.

locations meublées demandes

Paris

SERVICE AMBASSADE pour cadres mutés à Paris rech. du STUDIO au 5 P. LOYERS GARANTIS par Stés ou Ambassades. 281-10-20.

échanges

Echange 6/7 p., 4e étage, sans asc. contre 3 p. avec asc. (Paris). Tél. 742-59-46.

bureaux

Pour regroupement nous recherchons urgent 2.500 à 3.000 m² bureaux ÉTOILE, MONCEAU, BOÉTIE Achat ou location

ETRESA 776-07-30 776-41-41

PARIS 11e Propriétaire loue 1.600 m² en un ou deux lots. Tél. 583-83-33.

8e ET CHAMPS-ÉLYSÉES
Domiciliation RM RC SARL
A partir de 150 F.
CONSTITUTION SOCIÉTÉS
Tél., télex, toutes démarches
C 2 E - 562-42-12.

CONSTITUTION de SOCIÉTÉS — télex-secrétariat tous services
BUR. MEUBLÉS 8e, 9e, 15e
ASPAC PARIS-8e 293-60-50+
votre SIÈGE SOCIAL
délais rapides - prix compétitifs

6e, 125 m²
Loue 7 bureaux
3 lignes. 222-80-70.

SIÈGES DE SOCIÉTÉS
avec secrétariat, tél., télex
CRÉATIONS D'ENTREPRISES
ACTE S.A., 261-80-88 +

fonds de commerce

CÈDE
cause santé
prêt-à-porter féminin
plein centre Nîmes (30).
Tenu 16 ans.
Affaire saine.
Ecrire Havas Nîmes nº 596187.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

villas

les villages Kaufman & Broad sont ouverts tout l'été
à Epône, Draveil et Verrières-le-Buisson

Vous y trouverez :
• des maisons individuelles de 4, 5, 6 et 7 pièces, de plain-pied ou a étage, construites en traditionnel,
• un prix moyen de 6 500 F le m2 habitable,
• des prix fermes et définitifs à la réservation,
• des prêts conventionnés possibles. Et Kaufman & Broad prendra à sa charge une partie de vos mensualités pendant deux ans.

Venez choisir votre maison. Nous vous attendons

Le Château d'Epône
Rue du Pavé, 78680 Epône
Tél : 095.99.33/99 84
maisons modeles

Les Buissonnières
Bd Marechal Foch (D 60)
91310 Verrieres-le-Buisson
Tél : 013.37.76

Le Parc du Château
173, rue Pierre Brossolette
91210 Draveil / Tél. : 940.34 00 maisons modèles

tous les jours de 10 h à 20 h, même le dimanche

18 KM OUEST
village bord forêt, ravissante DEMEURE 19e siècle récept. 100 m², 8 chbres, 4 bs, nombreuses dépend. Parc 5.300 m² AGENCE de la TERRASSE LE VÉSINET. 976-05-90.

CLAMART 3 km Paris 5' gare
6 p., dble living, 4 chbres, tt cft gar. jard. 1.200.000. 642-28-61

LÉSIGNY (77)
20' PARIS par A-4
Dans résidence avec centre loisirs, piscine, tennis, part. vd villa moderne (1969), parfait état, sur 850 m² jard., bordure bois, séj. 45 m² avec cheminée, cuis. équipée, 6 chbres, 2 s. de bains, 1 s. d'eau, 3 w.-c. gaz, garage. Prix à débattre.
Tél. H.B. 207-31-81, visite samedi, dimanche. Tél. (6) 002-28-79.

RUEIL-MALMAISON
calme, 10' R.E.R., agréable villa, séjour, bureau, 3 grandes chambres, confort, garage, jardin. Prix : 800.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET 976-05-90

LE VÉSINET R.E.R. Part. vend villa ensoleillée, 180 m² habitables + garage, jardin arborisé 1.400 m², calme. Tél. 976-31-82.

SAINT-CLOUD sur 1.600 m² jardin, MAISON 6 ch., parfait état, calme. 3.000.000 F. 460-22-88.

pavillons

L'ÉTANG-LA-VILLE pr. gare réc., plain-pied, 5 p., 800 m² terrain, garage. Prix 799.000 F. ORPI LELU, 534-57-40.

ANTONY. Pavillon 5-6 pièces, confort, grand garage, atelier, chambre froide, cour, 700.000 F. PESCHARD, tél. : 666-00-27.

LE VÉSINET VD 6 p., jdin except. 500 m² cft s/sol, 860.000 + pet. crédit. Tél. 071-48-46.

EAUBONNE PART. VEND PLAIN-PIED
séj., 3 ch., gar., cave, jdin 430 m², 460.000. 959-26-53.

terrains

FONTAINEBLEAU. Bords de Seine avec berge TERRAIN rectangulaire de 5.000 m² (50 X 100), construction d'une villa de stdg. Tél. 280-43-48, 280-48-29, 576-00-06.

LE RAYOL
COTE VAROISE. Terrains à bâtir de 1.000 à 2.500 m², vue mer. GOY & BOURGUET Téléphone : (94) 05-63-01.

Particulier vend GARD, région Uzès, grand terrain constructible 6.500 m² (C.U.) prix à débattre. Ecr. J.-Y. Vincent, 21, rue de Dammarie, 77240 CESSON ou tél. le soir (6) 063-21-24.

Part. vend terrain 750 m², 22 m façade, SEVRES r. gauche, près gare et métro, 534-25-33.

maisons de campagne

ARDÈCHE, belle grange à aménager, terrain 6000 m², site pittoresque. (91) 80-09-35.

fermettes

Près CLAMECY (58). Ferme rénovée, 90 m² hab. Entrée, s. commune, séj., chbre, s. d'eau, w-c av, lavabo, grandes cheminées, poutres app., chff. cent. air pulsé, gd gren. aménageable, gde cave voûtée, chaufferie, gd bûcher, gar., anc. écurie, granges, puits, jdin 1.100 m². Le tt très bon état. Px 400.000 F. Tél. 260-97-28 (matin et soir).

manoirs

LAC ANNECY part. vend
villa manoir, ds ppté de 4.000 m² avec ruines XVe s., site except., point de vue, lac, montagnes. (50) 44-33-28, L. Bonaventure, LA TUILE, 74210 FAVERGES.

domaines

Achète grand DOMAINE à vocation forestière et chasse préférence départem. 45-41-18-89-58. Ecr. Havas Paris Nº 200280 146, av. Charles-de-Gaulle, 92552 NEUILLY-SUR-SEINE.

propriétés

LOIRET
Luxueuse ferme aménagée sur 25 ha, possibilité d'augmenter la superficie jusqu'à 40 ha, étang, possibilité location chasse de 160 ha, attenant. Ecrire HAVAS MONTARGIS nº 200279.

160 KM PARIS PPTÉ habit.
7 p., cuisine, s. d'eau, w.-c., gar., 3.600 m². Prix : 350.000 F.
Crédit 90 %. THYRAULT, 89170 Saint-Fargeau.
Tél. 16 (86) 74-08-12 ou après 20 h. (38) 31-13-93.

LYON-ECULLY banl. résident., villa 1970 grand standing, 420 m² hab., tennis, 4.200 m² parc clos dans calme. Px en dessous de sa valeur, 2.200.000 F. Tél. (7) 836-22-02.

URGENT HAUT-VAR
BELLE PROPRIÉTÉ
Beaucoup de caractère
1.400.000 F.
Téléphone : (94) 70-64-47.

80 km OUEST Près Les Andelys
Magnifique propriété normande, surface habitable 260 m², 7-8 P. Tout confort, s/parc 5.000 m². Téléphone : (32) 54-21-74.

A VENDRE
A AIX-EN-PROVENCE
PROPRIETE
17 hectares, maison de maître, 9 chambres, 4 salles d'eau, salon, bureau, salle à manger, 2 maisons de gardiens, grande pelouse, arrosage automatique, pinède, grande piscine chauffée, tennis, écuries, carrière travail chevaux, vue imprenable sur montagne Sainte-Victoire et chaîne de l'Etoile.

Ecrire 3.477 à PUBLICITAS, CH-1002 LAUSANNE Suisse.

14 KM SUD DE
FONTAINEBLEAU
SUR TERRAIN BOISÉ 1,5 ha, lux. mais. contempor. 300 m² pl.-pied, tt conf., PISCINE, TENNIS. Prix 1.650.000 F.
GALLIEN, 422-20-41.

TOURAINE
AMBOISE. Ravissante maison d'artiste. Partie fin Renaissance et dix-huit. Beau parc 1.000 m², clos de murs. Superf. hab. 230 m². Entrée. Bibliothèque av. boiseries. Salon 60 m² av. cheminée. Mezzanine. S. à manger 30 m² av. cheminée. Cuis. équipée 30 m². 3 chbres, 2 s. bains. Prix : 1.100.000 F.

18 km TOURS. Sup. MOULIN, magnif. restauré. Bât. principal : gde entrée. Salon 50 m² av. cheminée. S. à manger 35 m² av. cheminée. Bureau 22 m². Cuis. équipée tout en merisier 35 m². 7 ch. 2 splend. s.bains. Douches. 2 w.-c. Chauf. propane. Isolation très poussée. Nomb. autres bâtiments. Parfait état. L'ensemble s/6,5 ha, bordé par rivière. Affaire exc. Prix : 1.500.000 F.

10 km Nord TOURS. Belle prop. ancienne. Restaurée s/1.630 m². Séj. 70 m². Cheminée. Cuis. équipée. 3 ch. Bains. W.-C. Splend. bât. attenant av. 1 ch. Douche. Salle de billard 50 m². Gd garage. Prix : 1.100.000 F.
AGENCE AFICO
40, rue de Bordeaux,
37000 TOURS.
T. : 05-09-69 (lignes groupées).

NORMANDIE PROPRIETE tout confort avec court **TENNIS** dépendances 2.500 m². 480.000 F. Urgent. 255-66-18.

Vends maison style fermette 5 P., terrain 3 262 m² CLOUET, hameau le Flagy 14210 Ste-HONORINE-DU-FAY.

les annonces classées



sont reçues par téléphone du lundi au vendredi
de 9 heures à 12 h. 30
de 13 h. 30 à 18 heures
au 296-15-01

هكذا من الأصل

مكنز الاهرام

Le Monde

régions

Ile-de-France

Le « discours-programme » de M. Michel Giraud (R.P.R.)

Supprimer le frein au développement de la région parisienne

A l'occasion du cinquième anniversaire, jour pour jour, de la mise en place du conseil régional d'Ile-de-France, son président, M. Michel Giraud, sénateur R.P.R. du Val-de-Marne, a dressé, mercredi 1er juillet, le bilan du travail accompli par cette institution qui, à l'égal des autres régions françaises, a été dotée, en 1976, du statut d'établissement public régional. Il a surtout proposé un programme d'action pour les deux ans à venir.

C'est un véritable « discours-programme » qu'a prononcé le président du conseil régional. Assuré, puisqu'il apparaît bien que le système de désignation des conseillers régionaux ne sera pas modifié avant deux ans, qu'il conservera la majorité au conseil régional d'Ile-de-France, apparemment rasséréné, après les contacts qu'il vient de prendre avec ses « amis » politiques, sur le peu d'impact des velléités de certains de lui contester son « *leadership* » régional, M. Michel Giraud est bien décidé à occuper tout le terrain possible. Puisque le nouveau pouvoir annonce qu'il va renforcer les moyens d'action des *régions et accroître* les prérogatives des présidents de conseils régionaux, M. Giraud le met au pied du mur en réclamant tout ce que ses alliés politiques lui avaient refusé quand c'était eux qui *tenaient les rênes*.

M. Michel Giraud demande ainsi que tous les organismes régionaux (agence foncière, institut d'aménagement et d'urbanisme, etc.) qui jusqu'alors étaient tenus en main par le préfet passent sous le contrôle du conseil régional et soient maintenant présidés de droit par le président de l'assemblée régionale, comme devraient l'être toutes les agences régionales qui pourraient être créées. De plus, avant même la nomination du nouveau préfet, il indique déjà les grands choix budgétaires à faire pour les années à venir.

Le sénateur R.P.R. du Val-de-Marne demande surtout au gouvernement de se défaire de tous les instruments mis patiemment en place par les ministres du général de Gaulle pour aménager le territoire national en freinant le développement de la région parisienne (redevance, agrément, comité de décentralisation, etc.). Ainsi, il espère obtenir de *M. François Mitterrand* ce qu'il n'avait pu obtenir l'an dernier de M. Valéry Giscard d'Estaing lors du conseil sur l'Ile-de-France tenu à l'Elysée.

M. M. Giraud demande aussi qu'à *l'occasion du plan intérimaire de* deux ans préparé par le gouvernement soient réglés les trois dossiers « brûlants » de l'Ile-de-France : la réforme des transports en commun, le « plan transports », qui doit déterminer les actions immédiates à mener en matière de routes, de métro et de lignes S.N.C.F., la révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme. Le président du conseil régional souhaite s'entretenir de ce dernier point avec M. Pierre Mauroy.

Quant au programme propre à la région, M. Giraud le bâtit autour de deux axes. D'abord l'action économique, dont il reconnaît que les moyens qui lui ont été consacrés *jusqu'alors « n'étaient pas à la mesure du problème »*. Il propose donc de relancer le bâtiment grâce à un emprunt de 1 milliard de francs (alors que M. Barre n'avait accepté qu'un emprunt de 500 millions), de *soutenir la formation professionnelle* et la recherche appliquée. Il propose aussi de mener, en liaison avec la Ville de Paris, une action de promotion à l'étranger de Paris et de l'Ile-de-France.

Deuxième axe : un plan d'action culturelle s'appuyant sur la conservation du patrimoine, le soutien aux musées et la création artistique. La région aiderait les communes à construire des salles de répétition et de représentation et à acheter du matériel. M. Giraud propose encore la mise en place d'un festival régional de théâtre. M. Michel Giraud est donc bien décidé à jouer son rôle de président du conseil régional.

THIERRY BRÉHIER.

L'achèvement d'une opération contestée

Une dernière tour sur le Front de Seine ?

Une demande de permis de construire une tour de cent mètres de haut vient d'être déposée par la SEMEA XV (Société d'équipement et d'aménagement du 15e arrondissement pour achever l'aménagement de ce que l'on appelle le Front de Seine. Ce permis doit être signé par le nouveau préfet de Paris.

Au débouché du pont de Grenelle, un terrain d'un hectare, en friche et ceinturé par des panneaux publicitaires. Ce terrain, qui depuis longtemps aurait dû être construit, est celui-là même où devait s'élever une tour réservée à la télévision Mais l'O.R.T.F. ne donna pas *suite à ce projet. M. Marceau* Long, président du conseil d'administration de l'office, décidait, en effet, le 26 février 1974, « *de renoncer au projet de construction d'une tour de l'actualité télévisée sur le Front de Seine, qui aurait représenté une charge d'investissements prolongée et excessive dans les années à venir* ».

M. René Galy-Dejean, président de la SEMEA XV, estime alors que le futur bâtiment doit être réservé à l'habitation et un promoteur privé obtient un nouveau permis de construire. Mais nous sommes en 1975, une année où les tours commencent à être durement critiquées et où, surtout, s'installe dans la capitale le marasme immobilier. La conjonction de ces deux facteurs conduisent l'opération projetée à l'échec. Nouvelle reprise *en 1978 quand une société privée* décide d'installer son siège social au bord de la Seine. Une année d'étude ; finalement on abandonne le projet. La SEMEA XV décide alors de revenir à la tour d'habitation. Un concours d'architecte est lancé. Et, en 1981, un permis de construire est déposé pour un programme de deux cents logements à aménager dans une tour de verre et de métal. L'association syndicale du Front de Seine a vu la maquette du bâtiment, il l'accepte. Question plus générale : peut-on encore construire des tours à Paris ? Dans ce cas particulier, il s'agit de terminer une opération d'urbanisme qui compte une quinzaine de bâtiments de grande hauteur *répartis sur 29 hectares* le long de la rive gauche entre les ponts Mirabeau et Bir-Hakeim. La nouvelle tour, inscrite au plan masse, qui ne sera pas plus haute que celle existante déjà, laissera dans les caisses de la Ville une somme estimée à 75 millions de francs, le coût de la charge foncière

C'est donc la dernière étape de l'aménagement d'un secteur *de la capitale qui, après avoir* suscité de nombreuses polémiques, se termine. M. Galy-Dejean estime, quant à lui, « *le Front de Seine est désormais un quartier de Paris comme tous les quartiers de Paris* ».

Le nombre des logements construits s'établit comme suit : sept mille logements aidés et trois mille logements non aidés. Mais à la SEMEA XV, on fait *remarquer que le Front de Seine* a été décidé en 1962, c'est-à-dire à une époque où le conseil de Paris décidait également de lancer dans le quinzième arrondissement trois autres opérations d'urbanisme : Sablonnière, Procession et Falguière. L'ensemble des logements construits dans les quatre secteurs concernés donnerait, toujours selon la SEMEA XV, un solde positif pour les logements sociaux. — J. P.

Corse

M. Bastien Leccia « délégué spécial » auprès de M. Gaston Defferre

M. Bastien Leccia est nommé délégué pour les affaires corses auprès du ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. A ce titre, M. Leccia est spécialement chargé de préparer, avec les représentants des forces politiques, économiques, sociales et culturelles de la Corse, la concertation qui permettra, notamment, au gouvernement de prendre en compte, lors de l'élaboration du projet de *loi sur la décentralisation*, « la nature et l'étendue des dispositions particulières qui mettront les Corses en mesure d'exercer démocratiquement leur droit à la différence dans le cadre des lois de la République ».

De notre correspondant

Ajaccio. — « *C'est une bonne nouvelle. Voilà enfin un gouvernement qui tient ses engagements* », a simplement déclaré M. Charles Santoni, qui avait été candidat du parti socialiste *aux élections* législatives de Bastia. La nomination de M. Bastien Leccia aux fonctions de délégué aux affaires corses auprès de M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a été accueillie *sur* l'île comme la preuve que le gouvernement entend promouvoir dans les meilleurs temps la solution au problème corse ; comme la preuve aussi que M. Defferre entend confirmer son *désir* de voir « *engager avec les Corses un dialogue pour savoir comment résoudre le problème sur les plans matériel, politique et moral* », selon les termes de la déclaration qu'il avait faite, à Olmeto en Corse-du-Sud, le 11 avril 1981, pendant la campagne présidentielle.

Il est probable que M. Leccia prendra contact avec le conseil régional — dont le nouveau président est M. Prosper Alfonsi, radical de gauche qui sera élu le 13 juillet, — et le comité économique et social qui pourraient être, pour la circonstance, appelés à siéger en commun, puis il entreprendra la consultation des représentants des forces politique, économique, sociale, syndicale et culturelle de l'île.

M. Leccia devra aussi se préoccuper de l'assainissement des listes électorales des trois cent soixante communes de Corse, ce qui, compte tenu des moyens offerts par l'informatique, pourrait être relativement rapide et aisé à partir du moment où existe la volonté politique de mener à bien cette tâche de salubrité publique.

PAUL SILVANI.

[Né le 3 novembre 1919 à Conca-di-Porto-Vecchio (Corse-du-Sud), M. Bastien Leccia est l'un des plus fidèles compagnons du président de la République. Ancien membre de la Convention des institutions républicaines, qu'il a dirigée dans les Bouches-du-Rhône, cet expert-comptable est aussi un militant corse : il préside la fédération des groupements corses des Bouches-du-Rhône et anime le comité de coordination des groupements corses de l'extérieur. Il a été l'un des promoteurs du Mouvement du 29 novembre (1959), qui a mis en avant un certain nombre de revendications insulaires. Après avoir présidé deux « tables rondes » sur ces questions *réunies à Ajaccio en 1961* et 1962, il a présidé en 1963 le Comité d'action et de promotion de la Corse (CAPCO).

Adjoint au maire de Marseille depuis 1959, député de la première circonscription des Bouches-du-Rhône de 1967 à 1968, M. Leccia jouit de la confiance de MM. Mitterrand et Defferre.]

LA FÉDÉRATION C.G.T. DES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX S'INQUIÈTE DES PROJETS DE DÉCENTRALISATION

M. Alain Pouchol, secrétaire général de la fédération C.G.T. des personnels des services publics (communaux, H.L.M., eaux et thanatologie) a fait le point, mercredi 1er juillet, à l'occasion d'une conférence de presse, sur les discussions engagées avec le nouveau gouvernement et les premières *décisions prises par ce dernier.* Après avoir fait part de la satisfaction de sa fédération suscitée par l'abandon du projet de loi sur le développement des responsabilités des collectivités locales, il a évoqué les projets gouvernementaux *de décentralisation*, principal thème abordé par la délégation qui avait été reçue la veille par M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.

« *La décentralisation constituant bien une préoccupation commune, il s'agit de donner effectivement*, a-t-il dit, *à chaque niveau institutionnel, un contenu véritablement démocratique et en finir avec le poids exorbitant des tutelles de l'Etat central.* » A côté de cet accord de principe, M. Pouchol a expliqué que sa fédération est « *préoccupée* » par l'absence dans les projets gouvernementaux de référence « *aux moyens humains* » et d'assurances quant au statut des personnels communaux. Il a également noté un désaccord entre sa fédération et M. Defferre sur l'idée selon laquelle la décentralisation doit « *permettre de casser l'étatisme, la bureaucratie* ». Pour M. Pouchol, « *ce ne sont pas les changements de structures, mais la volonté politique* » qui permet d'éviter la bureaucratie. Il a ajouté : « *L'argument majeur que nous retenons en faveur de la décentralisation, c'est de permettre une réponse plus rapide, plus appropriée à l'expression des besoins sociaux.* » M. Pouchol s'est en outre inquiété de l'absence de propositions pour donner des moyens financiers aux collectivités, notamment dans le cadre d'une refonte globale de la fiscalité.

Quant à la création d'emplois d'utilité collective, préconisée par le gouvernement, la fédération cégétiste l'estime certes nécessaire, mais elle se montre « *extrêmement réservée* » sur les critères qui présideront à l'affectation des fonds publics nécessaires pour *les financer* : « *Il ne peut y avoir de telles créations d'emploi*, a déclaré M. Pouchol, *sur des bases clientélaires ou partisanes.* »

Dans un mémoire en sept points remis à M. Defferre, la C.G.T. a exposé ses revendications, notamment : « *La restitution à la nation des sociétés des eaux* » et non une simple prise de participation de l'Etat ou des communes dans ces sociétés.

A propos de la rencontre qu'une délégation de la fédération avait eue, mardi matin 30 juin, avec M. Anicet Le Pors, M. Pouchol a indiqué que le nouveau ministre de la fonction publique s'était engagé à adresser une circulaire à l'ensemble des ministères concernés pour demander l'arrêt des atteintes au droit syndical dans la fonction publique.

● ERRATUM. — L'ensemble de logements de la Grand-Mare à Rouen qui vient d'être évacué (*le Monde* du 30 juin) a été construit par les architectes français Marcel Lods (et non Lots), Paul Depondt et Henri Beauclair, en 1969, suivant le *procédé* de construction métallique qu'ils avaient mis au point.

Alsace

ÉLU DÉPUTÉ SOCIALISTE A STRASBOURG

M. Jean Oehler propose la création d'une banque régionale d'investissements

En Alsace, l'élection de deux députés socialistes, M. Jean-Marie Bockel, à Mulhouse, et M. Jean Oehler, à Strasbourg, peut être considérée comme un tournant dans l'histoire politique récente de la région. Dans les assemblées départementales et régionales, dans les conseils municipaux, dans les instances économiques, les socialistes restent toutefois largement minoritaires, *et la région représente toujours un îlot centriste et gaulliste sur* la carte politique du pays.

M. Oehler, quarante-quatre ans, ancien ouvrier serrurier, militant syndicaliste et chrétien, est député européen depuis 1979. C'est, pour l'instant, dans le bureau de la délégation socialiste du Parlement européen, au sixième étage du palais de l'Europe, qu'il nous reçoit. Il fait, depuis une semaine, un dur apprentissage du métier de député français. Assailli de coups de téléphone, n'ayant plus une minute à soi, on lui demande, en quelque sorte, de devenir, auprès du nouveau pouvoir, l'intercesseur d'une région passée dans l'opposition.

« *Député alsacien socialiste, quel effet cela fait ?*

— *Le fait que je fasse* partie de la nouvelle majorité permettra d'éviter que l'Alsace ne soit marginalisée et absente du grand débat politique qui s'ouvre. Mon élection devrait aussi permettre de débloquer certaines situations. Elus depuis deux ans au conseil général du Bas-Rhin, les conseillers socialistes éprouvaient toujours certaines difficultés à faire passer leurs idées. Ainsi, le débat sur la situation économique, que nous avons régulièrement demandé, nous a été continuellement refusé.

» Je pense que, en tant qu'élus à l'Assemblée nationale, Jean-Marie Bockel et moi-même serons mieux écoutés par les différentes asemblées et institutions alsaciennes. Cela dit, nous ferons le nécesaire pour que le dialogue ait lieu dans le département et la région entre les différentes formations politiques.

— *Une question d'actualité : comment a-t-on accueilli, en Alsace, la nomination de ministres communistes ?*

— Les militants socialistes, que je connais de longue date, ont apprécié que dans ce gouvernement il n'y ait pas d'exclus, surtout parmi ceux qui ont apporté leur soutien à François Mitterrand. Il peut, certes, y avoir une réaction d'inquiétude parmi les gens du centre et de droite, mais c'est l'avenir qui dira qui avait raison.

» En Alsace, les communistes ont recueilli moins de 5 % des voix. Si les prochaines élections municipales et régionales ont lieu à la proportionnelle, ce sera aux électeurs de décider comment, chez nous, devront se répartir les tâches.

Travailler avec nos voisins

— *Comment voyez-vous la situation économique de l'Alsace ; quelle politique défendrez-vous dans ce secteur ?*

— Quelques chiffres d'abord. On compte, en Alsace, plus de 30 000 chômeurs ; 33 000 Alsaciens travaillent en Allemagne et en Suisse où sont employés, aussi, la majorité des 5 000 intérimaires recensés chez nous. Des usines ferment, les dépôts de bilan se succèdent. Cela n'est pas une conséquence des élections du 10 mai, mais, bien souvent, le résultat de plusieurs années de mauvaise gestion.

» Nous allons nous attacher à convaincre les assemblées départementales et le conseil régional de mener une politique systématique d'implantations industrielles, particulièrement d'industries de pointe, qui nous font gravement défaut. Il faut ainsi développer le secteur de la recherche. Jusqu'à présent, nous n'avons pas utilisé le potentiel scientifique de l'université de Strasbourg au profit des industries régionales.

» Il faudra régionaliser au maximum les procédures d'aide et de soutien aux entreprises. Pour cela, nous proposerons de créer une banque régionale d'investissements chargée de recycler l'épargne alsacienne, de fournir des fonds permanents aux P.M.E. et de favoriser les investissements productifs.

— *Votre attitude vis-à-vis de la concurrence allemande ou suisse ?*

— Nous devrons tenir compte, plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, de l'imbrication étroite de nos activités avec celles de nos voisins. Le Rhin n'est plus depuis longtemps une frontière. Il faudra activer la coopération transfrontalière, la placer dans la perspective d'une réflexion plus générale sur la politique industrielle à mener dans cette région, notamment pour ce qui est de la production énergétique et de la localisation des centrales nucléaires. Il faut raisonner en termes de bassins d'emploi s'étendant des Vosges à la Forêt-Noire.

— *Cela, c'est pour l'avenir plus ou moins lointain ; mais quelles seront vos priorités immédiates ?*

— Dans l'immédiat, nous allons proposer des mesures pour relancer l'activité économique dans des secteurs où nous pouvons intervenir, comme le bâtiment. Etant donné le problème urgent du logement social à Strasbourg et dans d'autres villes importantes alsaciennes, il faut que les organismes H.L.M. ou les autres sociétés mixtes établissent des plans de rénovation des grands ensembles, ce qui permettrait de fournir de l'emploi aux entreprises du bâtiment.

» Il s'agit là de décisions qu'on peut prendre très vite après avoir négocié avec le gouvernement l'octroi de moyens permettant de réaliser cette politique de rénovation.

Le dialecte à la maternelle

— *Quelles conséquences la politique de régionalisation envisagée par le gouvernement peut-elle avoir en Alsace ?*

— Le futur conseil régional élu au *suffrage universel* aura beaucoup plus de pouvoirs que l'actuelle assemblée. Il devra surtout s'attacher à définir les solutions pour surmonter les difficultés économiques, mener une réflexion globale sur la politique industrielle et la politique de l'emploi.

» Mais il faut aussi régionaliser d'autres institutions, c'est-à-dire mettre en place une réelle décentralisation des pouvoirs qui évite l'obligation de remonter sans cesse à Paris pour la moindre décision.

— *Régionaliser les institutions ; vous pensez par exemple à la radio et à la télévision. Lorsque vous avez parlé en alsacien en pleine émission politique, le soir des élections, était-ce pour vous une manifestation de votre volonté de régionaliser ?*

— Je suis né en Alsace. Je tiens énormément à ma langue. Qu'on le veuille ou non, c'est la langue qui permet la relation la plus franche, la plus amicale entre la population de cette province. On a donc tout intérêt à la maintenir et à la développer. C'est pour cette raison qu'il est important que nous puissions, nous, élus, dialoguer avec les journalistes en alsacien, de temps en temps, à la télévision régionale. Le dialecte ne doit pas être utilisé uniquement *dans les sketches des spectacles* de variétés, mais doit être couramment employé pour permettre à toute la population, quel que soit son âge, de participer à la vie politique, économique et sociale de notre région.

» Le document que les socialistes ont établi sur « l'identité régionale » propose ainsi l'introduction du dialecte dans les maternelles et premières classes élémentaires. C'est tout à fait bien. La promotion de l'alsacien doit commencer à la base. Il faut, dès l'école maternelle, donner à l'enfant la possibilité de s'exprimer dans sa langue natale. »

(Propos recueillis par JEAN-CLAUDE HAHN.)

LE DÉSÉQUILIBRE DES ÉCHANGES AVEC L'ÉTRANGER S'EST AGGRAVÉ

Le déséquilibre des échanges de l'Alsace avec l'étranger s'est aggravé en 1980 pour s'établir à 5 milliards de francs au lieu de 1 milliard en 1978 et 2 milliards en 1979, indique le dernier bulletin mensuel de la direction régionale de l'INSEE.

Ces résultats bruts ne traduisent toutefois qu'imparfaitement la complexité de la réalité des échanges : une part des importations n'est pas destinée à l'Alsace et les produits exportés ne sont pas tous originaires des deux départements alsaciens.

Alors que la balance des biens de consommation demeure favorable *à l'Alsace, celle des biens* indusriels présente un déficit, traditionnel il est vrai, sensible essentiellement dans le secteur des métaux et des produits du travail des métaux.

Enfin, la balance des biens d'équipement est nettement déficitaire. Ce solde négatif risque de s'aggraver car le rythme des importations s'est accru plus rapidement que celui des exportations. La « déprime » du marché de l'automobile illustre parfaitement ce phénomène : les importations *ont cru de 13,40 % par rapport* à 1979 tandis que les exportations régressaient de 34,1 %.

Faits et projets

HAUSSE DES TARIFS AÉRIENS.

Certains billets d'avion vendus en France par les compagnies *internationales* opérant au départ de Paris coûteront désormais plus cher. Ce réajustement a été autorisé, il y a quelques semaines, par le gouvernement pour tenir compte des variations de parités monétaires défavorables au franc. La baisse de la monnaie française obligeait à recaler celle-ci par rapport au Fare Calculation Unit (F.C.U.), l'unité de compte de l'Association du transport aérien international (IATA) utilisée pour les transactions et les compensations entre compagnies internationales.

De ce fait, les billets à plein tarif sur long et moyen-courrier ont vu, le 1er juillet, leur prix majoré de 0 à 4 %.

Le 15 juillet, les tarifs promotionnels (visite, vacances, etc.) varieront à leur tour, sauf ceux qui intéressent la Grèce, la Turquie et la Scandinavie. Les autres augmenteront de 3,9 à 4,5 % selon les destinations, et Air France y ajoutera une *hausse de 2 % sur les destinations* européennes au titre de la répercussion des hausses du carburant dont l'application était différée depuis le 1er avril.

Enfin, le 1er novembre, des hausses seront pratiquées sur les *tarifs consentis* aux professionnels (tour-opérateurs, agents de voyages). D'autre part, depuis le 26 juin, Air France applique une hausse de tarif de 12 % sur ses vols « vacances » vers le Canada, qu'elle différait depuis le 1er avril.

Ces augmentations ne préjugent en rien de nouvelles hausses susceptibles d'intervenir le 1er septembre, sur proposition de l'IATA, pour compenser l'alourdissement des charges des compagnies.

Le Monde des PHILATÉLISTES
L'OFFICIEL DE LA PHILATÉLIE

Le Monde

économie

Un entretien avec M. François Ceyrac

(Suite de la première page.)

» J'ai l'impression qu'un certain style fondé sur la rationalité, le progrès *scientifique — symbolisé* par le développement du nucléaire — l'effort pour affronter la compétition internationale a fini par lasser, par provoquer chez les Français un phénomène de saturation. C'est cela, à mon avis, qui s'est exprimé à travers les votes de mai et de juin. Bien au-delà de l'idéologie, il y a eu ce phénomène profond auquel a répondu le style de M. Mitterrand qui s'*inspire* un peu du vicaire savoyard qui est fait d'un certain romantisme apaisant, d'une certaine démarche tranquille et lente — le pas du promeneur sur les chemins de campagne. Tout cela est apparu aux Français comme une *sorte* de halte dans un bosquet paisible au bord de la route. Il n'y a pas à *faire* le procès de cette attitude. Au fond, 1981 a été comme un lointain écho de l'intermède de mai 1968.

» Le tout est de savoir si un pays *peut* se permettre, sans danger, un répit dans le cours de sa destinée, à un moment où l'environnement international est aussi dangereux et aussi impitoyable. Je pense que nos compatriotes reviendront assez vite à cette idée que l'effort est une chose qui doit être considérée comme naturelle *et permanente* à partir du moment où la compétition est une véritable lutte pour la vie. Aujourd'hui, celui qui relâche son effort, qui se montre moins vigilant, risque tout simplement d'être éliminé. Dans le monde actuel, il est évident que les peuples qui ne sont pas capables de mettre au premier rang de leurs préoccupations l'effort et le travail, sont en grand danger.

— N'y avait-il pas dans l'esprit des Français qui ont voté pour M. Mitterrand puis pour la gauche quelque chose de plus permanent qu'une simple halte, quelque chose comme la recherche d'un style propre, d'un modèle français de développement qui ne se référerait à aucun autre, un modèle tout à fait original ?

— Je ne suis pas très sûr que les Français aient été conscients de ce qu'ils ont fait, à part bien sûr les militants politiques. Mais le raz de marée, la grande vague qui vient de se produire, ont été provoqués par des sentiments profonds et assez irrationnels, de nature sentimentale, l'aspiration à une vie plus détendue.

» Si ce n'est qu'une halte, rien n'est perdu. Si c'est un changement durable, si les Français *s'imaginent que l'on peut de façon* normale et permanente se comporter autrement que les autres dans le monde, c'est-à-dire changer l'ordre des valeurs en mettant au premier plan les satisfactions de la vie, ils risquent de mettre en cause l'acquis, la sécurité même de la vie.

» Chaque peuple doit trouver dans son histoire et ses capacités propres les moyens de faire face. Loin de moi l'idée de vouloir dire que tous ceux qui ne sont pas Japonais disparaîtront. Mais un modèle français qui sous-estimerait la dureté de la compétition internationale et son caractère impitoyable et qui espérerait, en *revenant à son rôle* de défenseur des grandes idées — les droits de l'homme, un certain modèle culturel — recevoir en contrepartie le respect, l'amitié et la bienveillance des autres serait un rêve, une utopie.

» M. Carter, qui avait d'autres moyens que nous, n'a pas réussi dans sa politique des droits de l'homme. Je pense que la France, si elle veut maintenir sa vocation culturelle, doit s'imposer dans le domaine de sa gestion et de son *organisation économique* des disciplines et des efforts qui la mettront à l'abri des agressions internationales.

— Le parti socialiste ne rejette pas l'idée de la compétition internationale, au contraire. Mais il estime que le pays a intérêt à réduire le rôle du commerce extérieur dans l'économie pour se rendre moins vulnérable. Que pensez-vous de cette idée ?

— C'est l'idée que *l'exportation* c'est beau mais difficile, c'est l'idée qu'en vendant moins à l'étranger les Français s'épargneraient bien des motifs de préoccupation. On retrouve là l'espoir de vivre mieux « entre nous » et au prix d'*efforts moindres*. Mais il faut savoir que ce recul de 22 % à 20 % des exportations dans le produit national brut entraînerait une diminution sensible de notre niveau de vie, — faute de pouvoir nous payer les produits indispensables qui viennent d'ailleurs, — et serait le signe d'un renoncement à notre place dans le monde. C'est le vieux rêve de repliement sur soi. *Mais, contrairement à 1936*, nous n'avons plus ni protections douanières ni empire colonial. Nous sommes condamnés à faire face avec nos propres forces.

« Je ne suis pas sûr que ce soit la victoire de la social-démocratie »

— Vous parlez de rêve, de halte, de vision romantique des choses. Mais la gauche française n'est-elle pas justement en train de tenter — et pour la première fois — une expérience de social-démocratie tendant notamment à privilégier les problèmes économiques concrets au détriment des visions théoriques et dogmatiques ? En ce sens, la gauche française reprendrait avec son style propre les chemins de la social-démocratie empruntés par nombre de nos voisins, par les Allemands en particulier.

— Le modèle allemand est fondé *sur l'acceptation* — et cela depuis plus de vingt ans — des disciplines du marché et de la concurrence internationale. Cette acceptation est le fait de la *masse du peuple allemand*, syndicats compris. L'Allemagne *n'est pas divisée* entre partisans d'une économie de marché et partisans d'une économie collectiviste. Ces derniers n'existent pratiquement pas en R.F.A. Il y a un accord général, un véritable consensus entre socialistes et libéraux pour *défendre* un modèle de société qui est en fait sensiblement le même pour un homme comme M. Schmidt et un leader de la C.D.U. — modèle qui est, *dans le domaine économique*, une économie de marché. Il en va de même aux Etats-Unis, même si les nuances étaient un peu plus *fortes* entre M. Carter et M. Reagan. Ni les structures générales du pays ni le *consensus fondamental de la population* américaine sur un certain style de vie ne sont remis en cause.

» En France, je ne suis pas sûr que ce qui vient de se passer en juin soit la victoire de la social-*démocratie*. Je ne suis pas sûr que tous les membres du gouvernement, tel qu'il est constitué aujourd'hui, soient intégralement d'accord sur une même vision de la société et sur un même comportement dans les relations extérieures. *On ne peut* pas parler à mon avis de social-démocratie en France en ignorant certaines réalités qui sont encore très fortes, même si elles doivent peut-être un jour disparaître.

» La prise de position de M. Bergeron, qui se veut social-démocrate, est, de ce point de vue, tout à fait claire.

— Encore que M. Bergeron ait insisté sur le fait qu'il négocierait avec ces mêmes ministres communistes qu'il récuse...

— M. Bergeron négociera parce qu'il n'est pas révolutionnaire, parce qu'il ne prendra pas le maquis. Mais je pense que M. Bergeron a très bien dit qu'il y avait des gens en qui il n'avait pas confiance, en qui il n'avait, fondamentalement, pas *confiance*.

— Vous estimez donc que les conditions ne sont pas réunies pour que soit tentée et pour que réussisse une expérience de social-démocratie ?

— L'avenir nous le dira. Je ne réagis pas en homme politique ; je me contente de constater — *(M. Ceyrac fait une pause et insiste sur le mot constater)* — les données telles qu'elles existent dans mon pays. Et je vous dis : nous verrons, ce serait, assurément, un moindre mal.

— Il n'empêche que l'équipe actuellement au pouvoir est constituée par des gens modérés et réalistes. Le succès ou l'échec de l'expérience actuellement tentée dépend aussi de vous, dépend des patrons, de toutes tailles et de tous les secteurs. Selon que vous ferez confiance et que vous investirez, ou, au contraire, que vous ne ferez pas confiance et n'investirez pas, vous aurez votre part de responsabilité dans le succès ou l'échec de l'équipe actuelle. Suis-je clair ?

— Vous êtes parfaitement clair et je proteste avec vigueur contre votre affirmation. Nous sommes devant une situation politique qui est le *fait d'un libre choix* de citoyens français : une majorité a été élue ; un gouvernement a été constitué ; un programme de gouvernement est en train de se mettre en place. Ce sont des réalités. Nous n'avons pas à les juger. Nous avons, comme tous les citoyens, à être respectueux des lois de notre pays et de son gouvernement. *Le C.N.P.F.* n'est ni dans la majorité ni dans l'opposition. Il est indépendant du pouvoir. Il l'a toujours été et le restera. Nous sommes les *représentants* des entreprises, leur porte-parole, pas ceux d'un parti ou d'une idéologie.

« Nous sommes des experts et des responsables »

— L'opinion publique ne vous prête pas cette indépendance politique ; elle vous prête, au contraire, une certaine orientation, c'est évident.

— Il est évident, aussi, que les entreprises ne peuvent pas fonctionner dans n'importe quelle position. Je ne me suis jamais exercé à marcher sur la tête, et, d'ailleurs, je n'y réussirais pas. Les entreprises, dans la situation internationale actuelle, sont condamnées à se *comporter* d'une certaine manière. Elles obéissent à des règles de gestion impératives. L'action gouvernementale peut être, pour elles, favorable, néfaste ou mortelle. Nous sommes chargés de dire comment et à quelles conditions les entreprises peuvent remplir leur mission : *créer des richesses*, assurer l'emploi, améliorer le niveau de vie.

» Nous sommes, à la fois, des experts et des responsables. Nous sommes des experts parce que nous savons *comment* les *choses* se passent dans les entreprises et *plus* que d'autres qui en parlent sans y avoir vécu. Nous sommes des responsables parce que nous avons en charge tous ceux qui dépendent des entreprises, les salariés qui y travaillent, les clients, les fournisseurs, les *actionnaires*, et je dirais même l'Etat, dans la mesure où, créant des richesses, nous sommes un des principaux fournisseurs des ressources du budget.

» Par conséquent, nous sommes à un carrefour de tensions. Nous devons réagir en tenant compte de tous ces éléments, avec comme objectif de maintenir et de développer *les entreprises dont nous* avons la charge. Cela est vrai pour un patron mais aussi pour la collectivité patronale, pour l'ensemble des organisations rassemblées dans le C.N.P.F. (Conseil national du patronat français). *Face aux situations qui nous* sont faites par les responsables politiques, nous avons le droit et le devoir de dire ce qui est favorable ou défavorable aux entreprises. Nous avons le droit et le devoir d'avertir les responsables *politiques* des *conséquences* de leurs actes et décisions.

» Voilà *notre position*. La situation économique n'a pas changé, n'a pas été modifiée par le vote du 10 mai et les votes qui ont suivi. Si on veut modifier ou altérer les conditions dans lesquelles les entreprises ont à faire face à un monde difficile, nous aurons à en apprécier les conséquences et à faire savoir si elles sont bonnes ou mauvaises.

» Nous le ferons sans complexe, sans agressivité, mais nous ferons preuve d'une inébranlable fermeté dans la défense des entreprises.

— Vous vous dites aussi à l'aise avec le gouvernement d'aujourd'hui qu'avec le gouvernement d'hier. Pourtant, le rapport de forces s'est modifié, le dialogue ne sera plus le même.

— Le dialogue ne serait pas le même avec un gouvernement qui prônerait la libre *entreprise* et un gouvernement qui défendrait un autre type d'organisation économique. Mais je ne sais pas encore ce que fera le gouvernement actuel. De ce point de vue, il est évident que le problème des nationalisations est pour nous d'une importance considérable.

» Hier, nous n'étions pas d'accord avec l'imposition des plus-values, la taxe *professionnelle ou* la défunte serisette (1). Si on nous avait posé, hier, le problème des nationalisations, nous aurions eu les mêmes réactions qu'aujourd'hui. Nous aurions dit que c'est un acte anti-économique, onéreux et inutile. Nous sommes dans une position d'objectivité et non pas de subordination au pouvoir politique.

— Avant de vous demander comment vous jugez les premières mesures prises par le gouvernement de M. Mauroy, voulez-vous faire un rapide bilan de l'état actuel de la France, de l'état de l'économie telle que l'a laissée M. Barre ?

— M. Bloch-Lainé vous le dira.

— Oui, mais pouvez-vous nous donner votre sentiment ?

— Si nous nous retournons vers la période 1974-1980, nous n'avons *aucune* raison de ne pas être fiers de ce que nous avons fait. *Les chefs d'entreprise* sont parvenus à maintenir la France dans le peloton de tête des nations industrielles, notamment en développant, dans cette période difficile, de nouvelles technologies. Cela nous met, aujourd'hui, *aux premiers rangs mondiaux* pour des secteurs promis à grand avenir.

» Nous avons, au cours de cette période, maintenu et même augmenté le pouvoir d'achat des Français. D'autres pays ne l'ont pas fait. Enfin, pour l'emploi, qui nous a occupé au plus profond de nos consciences, nous *n'avons fait ni mieux ni plus mal* que les pays qui nous entourent. *Aujourd'hui, la situation* internationale reste au moins aussi difficile. Le problème est de savoir si, en prenant d'autres voies, il sera possible de faire aussi bien, *mieux ou plus mal*.

— Comment jugez-vous les décisions prises par le premier gouvernement de M. Mauroy ?

Pour l'instant, nous avons eu à *faire face à un certain nombre* de décisions de circonstance prises dans une atmosphère un tout petit peu irréelle. Toutes ces mesures n'ont pas la même importance. Mais *je note* tout de même que, s'agissant du SMIC, le gouvernement a *lui-même reconnu* que les entreprises ne pouvaient pas en supporter les conséquences. Il a donc mis en place une procédure de compensation.

Il a fait de même avec les mesures monétaires destinées à compenser la hausse des taux d'intérêt. Dans l'ensemble, il s'agit de mesures de circonstance, *nécessaires mais insuffisantes*, qui n'apportent pas de modifications profondes.

» Maintenant, nous allons aborder l'autre versant de la colline.

» *C'est sur cette nouvelle pente* que nous allons probablement apercevoir les lignes de force de la politique gouvernementale dans les années qui viennent.

» Nous connaissons, comme tous les Français, un certain nombre de projets. *On nous consulte* sur l'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans, sur le problème des jeunes, sur le problème des femmes. Nous avons abordé, à l'initiative du gouvernement, une discussion sur la *réduction de la durée du travail*. Parallèlement, se développe — quelque part — une réflexion sur les nationalisations. Nous savons qu'il y a à l'ordre du jour le problème *de ce que* l'on appelle les droits sociaux nouveaux dans l'entreprise. Bref, nous avons devant nous un potentiel de décisions d'où sortiront véritablement les nouvelles structures de la France. C'est à ce moment-là *que nous pourrons* juger dans quelles conditions les entreprises pourront vivre et se développer face à la concurrence internationale.

Durée du travail : nous ne signerons pas des formules qui ne seraient pas équilibrées

— Mais ne pouvez-vous pas déjà, vous situer par rapport à certains problèmes posés depuis quelque temps comme par exemple la réduction de la durée du travail ?

— Le problème est extrêmement *simple*. *Le patronat* n'est pas un défenseur de la durée du travail pour le plaisir de défendre la durée du travail. Mais ce problème ne peut pas être traité sans tenir compte de la compétition internationale. La question est de *savoir s'il* est possible, aujourd'hui, de faire un nouveau pas en avant dans ce domaine et à quelles conditions. Nous disons que la condition fondamentale à tout progrès, en matière de réduction de la durée du travail — et cela quelle que soit la formule retenue : congés *supplémentaires*, réduction de la durée hebdomadaire, révision de l'aménagement du travail dans le cadre annuel, — est que cette *réduction* doit être payée par une augmentation de la productivité. Sinon, il y aurait une *diminution* des capacités de production, un alourdissement des coûts et des prix de revient et donc une baisse de la compétitivité des entreprises. Cela entraînerait, inéluctablement, une baisse du niveau de vie, *un recul* de l'emploi.

» On peut nous imposer une loi. Mais nous n'accepterons jamais de signer des formules qui ne seraient pas équilibrées et qui affaibliraient les entreprises. Chaque fois que nous serons consultés, nous dirons ce que nous avons à dire parce que nous sommes à la fois des experts et des responsables. Chaque fois que l'on mettra en cause les *entreprises*, nous serons présents. Nous nous rendrons aux consultations. Nous discuterons. Nous essaierons de présenter le véritable dossier de *l'entreprise française en 1981*. [M. Ceyrac marque alors une pause, puis reprend avec lenteur.]

» Nous avons à dire les faits. Nous avons à éviter la confusion de l'économie et de la politique. »

— Plus fondamentalement, pensez-vous qu'il y ait dans tous ces projets de réduction de la durée du travail ou de la retraite anticipée l'amorce d'une solution pour diminuer le chômage ou pensez-vous que ce ne sont pas des solutions valables pour l'emploi ?

— Ma conviction est que la *réduction* de quarante à trente-cinq heures de la semaine de travail, échelonnée sur plusieurs années et la cinquième semaine de congés, ne sont pas des réponses sérieuses au problème de l'emploi. Ce serait, à mon avis, tromper les Français que de leur faire croire qu'en travaillant *moins* ils pourraient y avoir plus de postes occupés. Aujourd'hui, les trente-cinq heures sont devenues un symbole idéologique, c'est une erreur. Nous souhaitons voir poser autrement ce problème, c'est-à-dire dans une perspective d'amélioration des conditions de travail pour les salariés et d'une *meilleure utilisation* des équipements pour les entreprises. Nous croyons que c'est grâce à une meilleure productivité, rendue possible par une autre organisation du temps de travail, que les entreprises pourront créer des *emplois*.

— Certains travaux du plan montraient pourtant que sous certaines conditions la réduction de la durée du travail pouvait améliorer l'emploi.

— Dans certains cas — la cinquième équipe par exemple — *oui*. Mais avec deux *conditions* impératives. D'abord que l'on trouve de la main-d'œuvre qualifiée. Cela est possible avec des efforts de formation. Ensuite, que les coûts de production ne soient pas alourdis. Il y a déjà des *entreprises* qui *font* de telles expériences depuis des années. Ces expériences sont difficiles et exigent des contreparties de la part des salariés. Je pense, par exemple, à l'expérience B.S.N. Mais il en irait tout autrement *d'une formule qui serait imposée* une fois pour toutes sous la forme d'une règle générale.

» *Je crains beaucoup* que des formules légales, générales, ne se traduisent en fait par des obligations sans contrepartie réelle d'amélioration de la productivité. Ce serait, alors, non seulement une charge supplémentaire, mais *une entrave, un carcan. La* durée du travail n'est pas seulement un problème de coût, c'est aussi un problème d'organisation de l'entreprise, un problème de structure. *Les syndicats sont*, aujourd'hui, dans la ligne de 1936. En *1936, on* est passé de quarante-huit heures à quarante heures. Aujourd'hui, il faut descendre à trente-cinq heures. En 1936, on a donné deux semaines de congés. Depuis une troisième, puis une quatrième est venue. Aujourd'hui, *on* veut en ajouter une cinquième.

» En fait, les syndicats semblent prisonniers d'une tradition *linéaire*, qui a maintenant quarante-quatre ans d'âge, qui ignore absolument et les aspirations des hommes et des femmes au travail, et les besoins nouveaux de l'entreprise. C'est une conception *abstraite*, traditionnelle et archaïque de l'organisation du travail.

— Si ce n'est pas travailler moins et avoir plus de vacances, quelles seraient alors, selon vous, les aspirations des gens au travail ?

— Aux Assises des entreprises de 1977, nous avons présenté quelques milliers de réalisations sociales des entreprises. Nous avons même rendu publics ces exemples et les adresses des entreprises qui les réalisaient. Les aspirations des hommes ne sont pas les mêmes à Dunkerque et à Perpignan, dans une usine où il y a beaucoup de *femmes*, dans une usine à la campagne, dans une usine à Gennevilliers ou à Lyon. *Elles ne sont* pas les mêmes dans des usines qui travaillent pour des biens de consommation avec des marchés à évolution rapide ou dans des usines qui travaillent pour des équipements lourds avec des marchés stables à évolution lente. Je pense donc que, dans ce domaine, le progrès va vers la diversification, c'est-à-dire la recherche au niveau de l'entreprise des solutions adaptées aux conditions réelles de fonctionnement de l'entreprise et de travail. Nous sommes très loin de cette vision avec la revendication des trente-cinq heures.

— Toutes vos réponses vont dans le même sens : nécessité de la sectorisation, de la négociation sur le terrain, entreprise par entreprise et même presque cas particulier par cas particulier. Encore faut-il que vous trouviez sur ce terrain des interlocuteurs qui soient formés, soient habitués à ce genre de négociations. Or, jusqu'à présent, l'expérience prouve que c'est surtout au niveau national que ces négociations peuvent se réaliser. Vous vous trouvez, en fait, devant une situation tout à fait nouvelle qui nous amène à aborder le problème de vos rapports avec les syndicats. Ceux-ci se trouvent eux-mêmes dans un rapport de forces inversé puisqu'ils ont l'appui des pouvoirs publics, comme le rappelait l'autre jour M. Krasucki.

— A écouter M. Krasucki, les contraintes économiques n'existent plus avec un bon gouvernement, et ce qui n'était pas possible le *10 mai est devenu possible* le 11 mai. Je trouve cela tout à fait extraordinaire. C'est la preuve d'une méconnaissance des réalités économiques nationales et internationales *tout à fait* étonnante. Il faudra bien que les responsables syndicaux *acceptent* de prendre un peu en compte les réalités de l'économie. Le monde n'est pas disposé à nous faire des cadeaux à cause de nos changements politiques.

» Ceci étant dit, nous ne sommes pas décidés à renoncer à cet élément essentiel d'équilibrage d'une société qu'est le dialogue social, c'est-à-dire l'ensemble des rapports que nous devons entretenir avec les organisations syndicales : rapports d'information réciproque, de négociation, de *gestion* — à travers l'UNEDIC, les caisses de retraite, etc. — tout cet ensemble complexe que l'on appelle la vie contractuelle. Nous y sommes très attachés car rien ne pourrait la remplacer.

« Il est grave d'entraver les prises de décisions »

— En ce qui concerne l'extension des pouvoirs syndicaux dans l'entreprise, des décisions pourraient être prises au niveau national.

— S'il s'agit de mettre en place un système qui aura pour effet de gêner ou de paralyser les entreprises, il est *bien* certain que nous nous y opposerons, car cela sera un obstacle majeur à l'efficacité des entreprises.

» Nous ignorons, actuellement, le véritable contenu des intentions gouvernementales. Mais nous rappelons *qu'il est au moins* aussi grave d'entraver les prises de décisions, c'est-à-dire les capacités d'adaptation de l'entreprise, que d'alourdir ses charges. Les deux opérations aboutissent au même résultat : l'incapacité *de s'adapter et, par conséquent*, la perte de compétitivité puis la disparition.

— Est-ce que le contrôle de l'embauche vous paraîtrait une de ces mesures paralysantes ?

— Que veut dire le contrôle de l'embauche ? *Je sais* que cela existe dans certains pays où il y a un syndicat unique. Je ne crois donc pas que cela soit un modèle pour nous. Ce ne serait d'ailleurs un progrès ni pour les individus ni pour les entreprises. Au nom de quoi contrôlerait-on l'embauche ? J'ai vu l'autre jour un cas *singulier*. Une entreprise avait besoin d'embaucher un ingénieur pour développer son service de recherches. C'était un ingénieur qualifié, sur un point très précis. Un syndicat a essayé de déclencher une grève en déclarant qu'il n'accepterait l'embauche de cet ingénieur que si la direction acceptait en même temps d'embaucher cinq O.S. !

» Je cite cet exemple parce qu'il me paraît très significatif. Si le contrôle de l'embauche c'est cela, ou bien si l'appréciation est fonction de l'idéologie des salariés, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à certains syndicats, alors je vous dis que cela est très grave.

— Vous êtes aussi une force de proposition, qu'avez-vous à proposer ?

— Nous avons une écrasante responsabilité : faire face à la crise et résister à la concurrence. Pour cela, il faut que nous parvenions à convaincre les pouvoirs publics, les syndicats, l'opinion, de l'extrême dureté des temps et de la grande vulnérabilité des entreprises.

» Aujourd'hui, les chefs d'entreprise sont révoltés de s'entendre accusés de *« faire la grève de l'investissement et de l'embauche »*. La réalité est tout autre. Ils investissent et ils embauchent. Ils se battent. Encore faut-il qu'ils puissent vendre, qu'ils aient des clients et des commandes ! Encore faut-il qu'ils aient les moyens d'investir ! Cela fait cinq ans que l'on nous réclame d'investir plus. Cela est bien la meilleure preuve que cette décision n'est pas politique mais économique.

» Nous avons une ambition pour ce pays : poursuivre l'effort pour rester une grande puissance industrielle et commerçante, pour avoir les moyens de se faire entendre dans le monde. Nous avons la conviction que seules une économie forte, des entreprises fortes, pourront assurer l'indépendance de la France, le niveau de vie et l'emploi des Français. C'est pour cela que nous sommes du « parti des entreprises », que nous croyons qu'il faut leur assurer les *moyens de vivre et de se développer*.

» L'histoire nous a aussi appris que seule la prospérité économique permettait une véritable redistribution, un réel progrès social. »

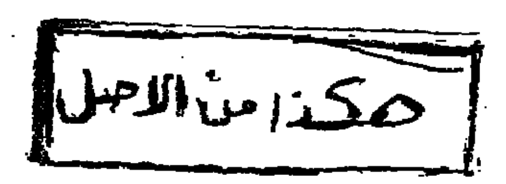
Propos recueillis par
FRANÇOIS SIMON et
ALAIN VERNHOLES.

(1) Adoptée en décembre 1974, et supprimée en novembre 1980, la serisette était une taxe en fait destinée à dissuader les chefs d'entreprise de trop augmenter les salaires. Cet impôt, qui avait pour objet de lutter contre l'inflation salariale, n'a jamais fonctionné. Son inventeur était M. Jean Serisé, chargé de mission au cabinet de M. Giscard d'Estaing.

MICRO-INFORMATIQUE
15-16 juillet ou 19-20 oct. 1981
GESTION
ET MICRO-ORDINATEUR
20-21 juillet ou 4-5 nov. 1981
Inscriptions :
INFORTEC - FRANCE
10, rue St-Marc - 75002 PARIS
Tél. : 528-96-94



le magazine de l'information médicale
leader de l'année avec la meilleure couverture de la presse médicale : 90 % de l'audience maximale (*)
2 fois par semaine (lundi et vendredi) — 52 000 exemplaires
(*) Résultats officiels de l'enquête CESSIM 1980-1981



هكذا من الاصل

AFFAIRES

Me Chassagnon est nommé administrateur judiciaire de Boussac-Saint Frères pour une durée indéterminée

Après la démission de M. Antoine Willot de ses fonctions de P.-D.G. de Boussac-Saint Frères (« le Monde » du 2 juillet), le tribunal de commerce de Lille, à la demande du conseil d'administration de la société, a nommé, mercredi 1er juillet, un administrateur judiciaire. Il s'agit, nous signale notre correspondant, de Me Albert Chassagnon, qui déjà vendredi 26 juin avait été nommé administrateur de l'ensemble du groupe Agache-Willot. Me Chassagnon a été nommé pour une période indéterminée « avec tous les pouvoirs d'usage en la matière et, notamment, celui de désigner un mandataire qui animera sur place l'ensemble de l'établissement ». L'ordonnance du tribunal de commerce fait mention de l'intention des pouvoirs publics « de faciliter la trésorerie pour la continuation de l'exploitation dans les premiers mois à venir ».

Tandis que les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. organisent, ce jeudi 2 juillet, à Wambrechies, dans la banlieue lilloise, un rassemblement des travailleurs des quatre-vingts usines du groupe, à l'occasion de la tenue du comité central d'entreprise, les créanciers du groupe, qui compte environ cinq mille sous-traitants et fournisseurs menacés, se mobilisent également et annoncent qu'ils tiendront une assemblée générale à la chambre de commerce de Lille, le vendredi 3 juillet.

La situation difficile de ces sous-traitants et la « nécessité absolue d'alimenter rapidement toutes les usines [du groupe] en matières premières pour (...) maintenir partout l'outil de travail indispensable pour la survie de ces firmes » ont été soulignées, mercredi, dans un communiqué, par une vingtaine de députés socialistes des régions textiles, qui avaient, la veille, rencontré M. Pierre Mauroy. Celui-ci a réuni, mercredi soir à Matignon, un conseil interministériel pour examiner les différents problèmes soulevés par l'affaire Boussac-Saint Frères. Étaient présents, le garde des sceaux et les ministres des finances, de l'industrie, du travail, du Plan et de l'aménagement du territoire ainsi que le secrétaire d'État chargé de l'extension du secteur public. A l'issue de ce comité, le ministre du travail, M. Auroux, a annoncé qu'il recevra, le 3 juillet à 10 heures, les organisations syndicales du groupe Agache-Willot. Interrogé sur l'affaire Willot, à France-Inter, M. Chérèque, secrétaire général adjoint de la C.F.D.T., s'est félicité de la « consultation approfondie des syndicats » et a estimé que, « si nécessaire, la saisie des biens des Willot » serait une bonne formule.

« On nous a trompés sur toute la ligne »

De notre envoyée spéciale

Linselles. — *« Quest-ce que vous voulez qu'on fasse ? », « On est bien obligés d'accepter la situation ! », « Nous n'avons plus qu'à attendre l'extrême onction »*, s'exclament trois ouvrières de l'usine de tissage de Linselles, dans le Nord. Elles sont encore stupéfaites du dépôt de bilan, de la société Boussac-Saint Frères. Non que ce soit une surprise : *« On voyait bien qu'il y avait quelque chose qui ne marchait pas »*, expliquent-elles. Il y a eu en effet la vague de licenciements l'automne dernier, et celle de ce printemps. Leur usine a été touchée : *« Trente-deux personnes de plus de cinquante-cinq ans viennent d'être licenciées, obligées de prendre une retraite anticipée avec 70 % seulement de leur salaire. »*

On ne s'attendait tout de même *pas*, à Linselles, à un dénouement aussi rapide et de cette ampleur. Le dépôt de bilan signifie l'effondrement d'un magnifique échafaudage, *d'un château de cartes* composé de toutes les unités qui formaient la société Boussac-Saint Frères, mais aussi les filiales de cette *société et de toutes les entreprises* qui vivaient des filiales ou de B.S.F.

Linselles est une petite entreprise créée par Masurel au début du siècle. Achetée, rachetée, elle s'est retrouvée entre les mains du Consortium général textile (C.G.T.) en 1971. Objet comme les autres entreprises du C.G.T. d'une *« restructuration »*, elle s'est vu dépouillée de son secteur de vente pour n'être qu'un département de production en 1978. Depuis l'achat de Boussac par les frères Willot, Linselles fait partie de la société Boussac-Saint Frères. Aujourd'hui, l'usine emploie deux cent quatre-vingt-trois personnes, dont une centaine de femmes et un nombre croissant de travailleurs immigrés (en 1959, elle comptait quatre cent quarante ouvriers et employés et, en 1971, il y en avait environ trois cent dix). Composée d'ateliers de tissage et de filature, elle produit de plus en plus de gaze (55 %), un secteur actuellement rentable, au détriment des draps (45 %) victimes dans le *secteur commercial* de la concurrence extérieure. Sur le plan financier, l'entreprise allait jusqu'à présent son petit bonhomme de chemin. Les ateliers, contrairement à ce qui se passe dans d'autres usines de textile, notamment dans les Vosges, fonctionnent normalement : *« Mais cela aurait pu allait mieux si les frères Willot avaient voulu investir »*, commente M. Lucien Cocheteux, délégué C.F.D.T. (le seul syndicat ouvrier de l'usine), membre élu du comité central d'entreprise de B.S.F.

Ce que pense le patron

Mardi soir, une quarantaine de personnes attendaient avec impatience M. Cocheteux pour connaître les dernières nouvelles. Celui-ci ne peut les rassurer quant à l'échéance de juillet.

Dans l'immédiat, décision est prise de surveiller l'entreprise *« nuit et jour et pendant les vacances en août*, indique le délégué, *pour qu'il n'y ait pas de déménagement de matériel ou bien que les fournisseurs ne puissent pas venir se servir... Cela s'est passé chez Dilles transports, une société filiale qui a déposé aussi son bilan. Les fournisseurs de pneus ont repris leur marchandise »*.

Intéressés tout de même par ce que pense « le patron », ils lui demandent de venir. Il arrive dans les minutes qui suivent. Le patron, c'est M. Maurice Lecointre, un ancien mécanicien qui a grimpé dans l'échelle des responsabilités. Les représentants de la C.F.D.T. disent volontiers qu'ils ont toujours eu d'excellents rapports avec lui. Celui-ci réplique d'un air bon enfant : *« Votre position de syndicat unique a facilité les rapports. »* En réalité, M. Lecointre, comme tous les chefs de *département de la société B.S.F.*, n'est qu'un salarié au pouvoir limité. Il possède les dossiers salaires, primes, congés, achats hors *investissements ; il ne décide pas des* investissements ; toute décision financière importante lui échappe.

« Pour moi, l'échéance, c'est le 15 juillet, explique-t-il. *Mon seul souci est de maintenir l'usine en fonctionnement ; il faut que les syndics obtiennent des possibilités pour se réapprovisionner en matières premières... mais on a la chance d'être dans un gros groupe, le gouvernement ne peut pas s'en désintéresser et accordera des facilités de trésorerie. Reste à savoir si ces matières premières achetées à l'étranger pourront être acheminées rapidement. »*

Après son départ, M. Philippe Neuts, vingt-sept ans, conducteur de chariot élévateur, ne cache pas sa rancœur : *« On nous a trompés sur toute la ligne »*, ne peut-il que répéter. Pour lui et sa famille, la situation est désastreuse ; ils sont six chez lui et tous les six travaillent ici.

On travaille souvent en famille dans ces usines du Nord ; il y a trois ans, on comptait, par exemple, trois membres de la famille Cocheteux, le père, la mère et Lucien. Le père a choisi de prendre la retraite anticipée des travailleurs manuels quand il a eu soixante ans. Ce jour-là fut un jour de fête et on but le champagne ; la mère ne connaîtra pas un tel événement, car elle fait partie des trente-deux personnes licenciées. Une décision qu'elle n'arrive pas à accepter et qui la fait éclater en sanglots chaque fois qu'elle en parle : *« Excusez-la*, explique son mari, *cela fait dix-neuf ans qu'elle travaillait dans l'entreprise et elle aimait son emploi aux expéditions et aux stocks. Elle n'a jamais manqué un jour, quand elle s'est cassé les deux pieds il a fallu que je l'emmène en voiture avec ses plâtres. Elle ne se voyait pas terminer son travail comme cela. »*

CHRISTIANE CHOMBEAU.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE C.I.I.-HONEYWELL-BULL SE RÉUNIRA VENDREDI

Une lettre de M. Jean-Pierre Brulé

Le conseil d'administration de C.I.I.-Honeywell-Bull (6,3 milliards de francs de chiffre d'affaires et plus de vingt mille personnes) se réunira le vendredi 3 juillet à 17 heures. Ce conseil examinera la situation de l'entreprise et aura à se prononcer sur le remplacement de son actuel P.-D.G., M. Jean-Pierre Brulé.

M. Maxime Bonnet, directeur général de l'entreprise, pourrait être nommé P.-D.G. de l'entreprise au cas où M. Brulé serait déchargé de ses fonctions vendredi.

A la suite de la publication dans le Monde *daté du 1er juillet d'un article intitulé « Saint-Gobain demande la démission de M. Brulé, président-directeur général de C.I.I.-Honeywell-Bull, M. Brulé nous écrit :*

« Les allusions à la *« dépendance technologique à l'égard des produits américains »*, à l'*« insuffisance des moyens consacrés à la recherche »* sont rituelles de la part de votre journaliste, qui tente sans doute par leur répétition de vaincre la résistance des faits, que l'on dit têtus : quel autre constructeur, dans toute l'Europe, a jamais réussi comme nous à vendre aux *Etats-Unis* par centaines des ordinateurs de conception et de fabrication françaises ? Quant à la recherche, c'est faire bon marché du fait que C.I.I.-H.B. dispose de la plus importante force de recherche et de développement en France en informatique et, grâce à ses *accords croisés avec Honeywell*, dont l'effort est équivalent, représente la seconde force de recherche mondiale en informatique. Les recherches de C.I.I.-H.B. sur le magnétisme la situent au premier rang dans le monde, et le succès de la gamme de nos disques Cynthia est effectivement *mondial. Nos laboratoires* viennent d'annoncer la réalisation de nouveaux composants à circuits intégrés qui représentent le seul procédé industriel français de ce niveau.

» Les attaques sur la gestion financière sont plus nouvelles, et pour cause. C'est une loi, en effet, du marché de l'informatique que les actifs doivent augmenter d'un taux égal à celui du chiffre d'affaires : pour 1 franc d'ac*croissement du chiffre d'affaires*, il faut 1 franc de capitaux supplémentaires.

» Au cours des cinq dernières années, les investissements réalisés par C.I.I.-H.B. ont représenté 4,5 milliards. Leur financement est significatif. Ils proviennent : de l'autofinancement pour *3 600 millions* ; de l'endettement pour 850 millions ; d'un apport net des actionnaires pour 55 millions.

» Si C.I.I.-H.B. s'est *toujours*, jusqu'à présent, située parmi les entreprises bien gérées qui faisaient face à leurs besoins de capitaux, il est bien évident que ce très faible apport de capitaux propres devait entraîner un accroissement automatique de sa dette, qui la rend sensible aux *fluctuations* du marché *quand* le ralentissement des ventes fait monter le niveau des stocks, et que ces derniers doivent être financés à des taux particulièrement élevés. Un autofinancement total nous est impossible avec un taux de croissance de 20 %.

» Il faut voir, en effet, que le montage imaginé par Saint-Gobain pour prendre le contrôle de la Compagnie des machines Bull, par le rachat des actions C.G.E. d'abord, puis par apport d'actions Olivetti, ne nous a apporté aucun argent frais — alors même que ce besoin de capitaux était reconnu par l'État, qui subordonnait son aide, dans le cadre du plan Codis, à une augmentation de capital de la part des actionnaires.

» Dire pour autant que Saint-Gobain *« a dû puiser dans sa propre trésorerie »* pour assurer notre échéance au 30 juin relève d'un procédé que nous ne qualifierons pas, si l'on sait comment les choses se sont déroulées : nous disposions au 30 juin d'environ 500 millions de liquidités et de plus d'un *milliard* de francs de lignes de crédit non utilisées. Si un prêt de 230 millions nous a bien été fait à fin juin, cette intervention, à l'initiative de Saint-Gobain, se situait dans le cadre tout à fait habituel de sa politique d'optimisation de l'utilisation de ses ressources, d'autant plus que ce prêt se trouvait compensé pour 150 millions au niveau des groupes, par des prêts de C.I.I.-H.B. à la filiale allemande de Saint-Gobain.

» On ne peut que déplorer cette volonté de nuire qui tend à présenter comme un conflit de personnes ce qui est en réalité un conflit de stratégies au niveau de deux groupes industriels. Toute la stratégie de Saint-Gobain s'ordonne autour d'une idée maîtresse : *la prise de contrôle* d'Olivetti. Sans parler de *« rêve »*, comme le journaliste du *Monde* à propos de C.I.I.-H.B., l'ambition est telle qu'on peut redouter qu'emportée par le feu des enchères Saint-Gobain n'y sacrifie C.I.I.-H.B.

» Ces craintes ne sont pas vaines :

» — Saint-Gobain, qui n'apportait pratiquement rien à C.I.I.-H.B., a déboursé initialement 960 millions pour sa prise de participation minoritaire dans Olivetti, et participe actuellement à une augmentation de capital qui requiert de nouveaux capitaux *frais*.

» — Le plan Codis visait à éviter un déséquilibre de la balance commerciale française en matière de bureautique — estimé à 7 milliards de francs en 1985 et au double en 1990. Notre proposition a été reconnue susceptible de réduire de moitié ce *déficit tout en créant plus de* trois mille emplois. Ce plan a reçu toutes les approbations techniques, mais les contrats correspondants n'ont pas été notifiés, Saint-Gobain ayant demandé qu'une partie de l'aide publique aille à Olivetti et que C.I.I.-H.B. s'interdise certains *produits de bureautique. La* compagnie avait proposé comme base d'une coopération industrielle avec Olivetti le principe d'un accord équilibré, qui jusqu'ici n'a pas reçu d'écho.

» Nous ne pouvions que déplorer une intervention qui :

» — Visait à détourner une *partie des contrats publics sans* contrepartie de créations d'emplois ou d'exportation ;

» — Tendait à exclure la compagnie d'un domaine en forte croissance ;

» — Retardait la sortie des produits prévus dans son plan.

» A court terme, d'une part, nos *comptes sont affectés*, car nous avons engagé des études sans contrepartie, et, d'autre part, notre embauche est réduite dans l'attente d'une notification des contrats du Codis. En présence de semblables conflits, il ne nous paraît pas de l'intérêt ni de l'entreprise, ni de la *profession*, ni même de la nation que l'on tente de faire taire la voix du président de l'entreprise. (...) »

[Cette lettre de M. Brulé appelle quelques précisions. Les « centaines d'ordinateurs » vendus aux États-Unis le sont à travers le réseau Honeywell. Les ventes de C.I.I.-H.-B. à l'ensemble de ce groupe ont représenté 232 millions de francs en 1978, 293 millions en 1979 et 217 en 1980. Dans le même temps, les achats à Honeywell sont passés de 423 millions à 480 puis 547 millions de francs.

L'autofinancement de 3,6 milliards intègre la *subvention* de 1,2 milliard de francs versée par l'État entre 1976 et 1980. Les 55 millions représentent la différence entre les augmentations de capital effectuées par les actionnaires (C.G.E. et Honeywell) et les dividendes qui leur sont versés annuellement par C.I.I.-H.-B. Saint-Gobain n'a officiellement et juridiquement *pris le « contrôle »* de la société que le 31 octobre 1980.

Les modalités financières des opérations au 30 juin ont été définies par Saint-Gobain. Elles visaient, à la demande de C.I.I.-H.-B., à alléger la pression sur le système bancaire, les banques ayant de plus en plus de difficultés à suivre les besoins de la société en raison *des contraintes* de l'encadrement du crédit. Les lignes de crédit non utilisées sont pour une très large part libellées en devises. Elles sont généralement destinées à l'achat de matières premières et autres produits à l'étranger.

Le dossier élaboré au CODIS (Comité de développement des industries stratégiques) prévoit pour la période quinquennale 1981-1985 des subventions de 590 millions de francs, assorties, éventuellement, de prêts du F.D.E.S. de 450 millions. En contrepartie, les actionnaires doivent faire un effort similaire en capitaux propres et en crédits. Ainsi, il est prévu pour 1981 le versement d'une subvention de 100 millions de francs, et une augmentation de capital (initialement prévue pour octobre) de 200 millions de francs. Une partie de ces sommes devrait être utilisée pour financer les études de compatibilité entre les matériels de traitement de texte de Olivetti et les matériels informatiques de C.I.I.-H.-B. afin d'offrir à la clientèle des *systèmes intégrés.* — J.-M. Q.]

TIERS-MONDE

AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ONU

Huit cents millions d'hommes risquent d'être « dans un état de pauvreté absolue » en 1990

déclare M. Waldheim

M. Waldheim, secrétaire général de l'ONU, venant de Genève, est attendu, ce jeudi 2 juillet, à Paris. Il sera reçu par MM. Mitterrand, Mauroy, Cheysson et aussi par M. Cot, avec lequel il s'entretiendra notamment de la préparation de la conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Paris en septembre.

De notre correspondante

Genève. — La séance inaugurale de la session d'été du Conseil économique et social des Nations unies, réuni à Genève sous la présidence de M. Lusaka (Zambie) jusqu'au 24 juillet, a été marquée, mercredi 1er juillet par un discours particulièrement alarmant de M. Waldheim.

Le secrétaire général de l'ONU a déclaré qu'en 1990 huit cents millions d'être humains se trouveront dans un *« état de pauvreté absolue »*, si l'on n'y porte remède. Après avoir qualifié cette perspective d'*« inacceptable »*, il a relevé que, cette année-ci, près de *500 milliards de dollars (2 800 milliards de francs)* seront affectés aux dépenses d'armement, ajoutant : *« Comment ne pas observer qu'une augmentation de l'aide publique au développement, équivalant à 5 % seulement de cette somme, suffirait à réaliser l'objectif énoncé dans la stratégie internationale du développement ? »*

Or l'accroissement des dépenses militaires ne garantit nullement, selon le secrétaire général, la la sécurité internationale, laquelle résulte de l'*« ensemble complexe des conditions politiques, économiques et sociales »*. A cet égard, la situation est tragique : *« La faiblesse des résultats économiques demeure générale. Elle affecte des pays dans toutes les régions et à tous les niveaux économiques. L'activité industrielle est pratiquement stagnante ; l'expansion du commerce mondial s'est ralentie ; les déséquilibres en matière de paiement se sont accentués ; le chômage et le sous-emploi ne cessent de s'aggraver et les hauts niveaux d'inflation n'ont pas sensiblement baissé. Plus récemment, des taux d'intérêt élevés ont exercé une pression supplémentaire sur la balance des paiements des pays en voie de développement et compromis les politiques d'ajustement entreprises par beaucoup de pays industriels. »*

Cette situation est *« particulièrement inquiétante »* pour les pays du tiers-monde, d'autant que la croissance d'ensemble des pays pauvres importateurs de pétrole a été *« particulièrement décevante »*, aussi le revenu réel par habitant a diminué en même temps qu'en augmentait la population. Selon les dernières estimations, les pays les plus démunis se développeront jusqu'en 1985 au rythme annuel de 1,2 % par habitant. La pauvreté devient fatalement une source de tension sociale qui risque de constituer une *« menace pour la paix »*. M. Waldheim a évoqué, à cet égard, de nouveaux conflits locaux *« qui menacent en même temps directement la paix internationale »*.

La situation économique désastreuse est due, entre autres, à des mesures unilatérales prises sur les marché financiers et à de nouveaux obstacles opposés aux échanges commerciaux. M. Waldheim a déclaré à cet égard : *« Les taux d'intérêt élevés accroissent l'instabilité intérieure du fait que les pays partenaires doivent ajuster leur politique financière pour prévenir des sorties importantes de capitaux. Pour les pays en développement, le relèvement des taux d'intérêt provoque, en outre, de très forts acroisements du service de la dette. »* Au surplus :

Les choses peuvent changer, estime cependant M. Waldheim, ne serait-ce que grâce à une coopération internationale accrue dans divers domaines : dans la lutte contre la malnutrition *et* la famine par la création d'un réseau international de « sécurité alimentaire », une assistance technique appropriée et les investissements nécessaires à des actions spécifiques, de meilleurs transferts de techniques et le financement de l'exploration et de la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables (une conférence des Nations unies doit se tenir à cet effet à Nairobi du 10 au 21 août) ; par une aide publique au développement mieux répartie et par l'instauration d'un système commercial plus juste.

ISABELLE VICHNIAC.

La chambre syndicale de l'automobile s'inquiète de la chute des commandes de véhicules industriels

« L'industrie des voitures particulières continue d'être au creux de la vague. Cependant (...) il semble bien se confirmer que la situation a cessé de se dégrader. Une reprise est possible, à la condition que des mesures inopportunes ne viennent pas contrecarrer les besoins de renouvellement sous-jacents dans la clientèle », estime la chambre syndicale des constructeurs automobiles, dans sa note mensuelle de conjoncture.

Les résultats du mois de mai montrent en effet une amélioration, *bien que la forte progression* des ventes intérieures (+ 18,8 % sur l'an passé) s'explique principalement par la faiblesse des ventes enregistrées lors du mois de référence (mai 1980). Ce redressement, dû pour l'essentiel aux marques Renault et Citroën et aux marques étrangères, n'a *pas permis* une relance de la production (209 959 véhicules), en baisse de 9,1 % sur l'an passé, du fait de la faiblesse persistante des exportations (en recul de 5,2 %).

La chambre syndicale souligne également la chute *« brutale »* des prises de *commande* de véhicules utilitaires *« lourds »* (plus de 5 tonnes), enregistrée depuis *vitablement en péril l'activité des entreprises, avec de graves répercussions sur l'emploi, et pourrait même entraîner de sérieuses conséquences sur l'avenir des entreprises »*. Ce recul ne se traduit pas encore dans les statistiques, il devrait aggraver la chute des ventes de véhicules lourds, qui, en mai, ont déjà diminué de 6,4 % en France et de 24,6 % à l'exportation, entraînant une légère baisse (— 3,2 %) de la production par rapport à l'an passé. quelques semaines. Cette chute, *liée notamment* à la *hausse* récente des taux d'intérêt.

GENERAL PORTLAND REPOUSSE L'OFFRE DE RACHAT FORMULÉE PAR LE GROUPE LAFARGE-COPPÉE

Le conseil d'administration de General Portland Inc. a repoussé par 8 voix sur 9 l'offre publique d'achat formulée sur la société par le groupe Lafarge Coppée par l'intermédiaire de sa filiale Canada Cements Lafarge Ltd (« le Monde » du 26 juin).

A l'appui de sa décision, General Portland *invoque* un certain *nombre* de problèmes de conformité avec la législation antitrust, estimant également que le prix offert par Canada Cements Lafarge (45 dollars par action, soit une transaction totale de quelque 315 millions de dollars américains) est insuffisant « compte tenu de l'environnement actuel ».

***De plus*, le cimentier américain a introduit une action en référé près du tribunal de Dallas, accusant la filiale de Lafarge-Coppée d'avoir enfreint un accord préalable qui interdisait à cette dernière toute offre « hostile » sur les actions de General Portland.**

De son côté, Canada Cement Lafarge fait savoir par la voix de son président, M. John Redfern, qu'elle « regrette le refus de son offre manifestée par la majorité du conseil de General Portland », estimant que le prix offert est « juste et avantageux et qu'il devrait être très attrayant pour les actionnaires de la firme américaine ». La filiale canadienne précise qu'elle va étudier les *options à prendre afin d'atteindre* les objectifs qu'elle s'est assignés.

(Publicité)

Bien classer...et retrouver!

Bien classer... et retrouver ! Le développement de l'information, de la communication, de la mécanisation de la comptabilité et de la gestion ont pour conséquence l'accumulation de documents, pièces ou matériel comptable qu'il est indispensable, non pas de simplement ranger, mais de classer afin de pouvoir les retrouver facilement dans la vie de l'entreprise. C'est pourquoi la sixième édition entièrement revue et mise à jour de l'ouvrage.

LA TECHNIQUE DU CLASSEMENT

Ses Applications Pratiques dans les Entreprises, les Administrations, chez les Particuliers, vient en son temps et met à la portée de tous cette science de conservation des documents en vue de leur réutilisation.

212 pages - 210 illustrations F. 85 (franco 92,50) en vente en librairie et chez l'éditeur.

GUY LE PRAT, 5, rue des Grands Augustins 75006 PARIS

LE PRAT — DS — 800

● *Le Portugal* va signer prochainement un *accord* avec le Fonds monétaire international (F.M.I.) prévoyant un prêt de 64 milliards d'escudos (soit 1 milliard de dollars environ). Cet accord est différent de celui signé en 1977, qui avait vu le F.M.I. imposer au Portugal une politique monétaire stricte accompagnée d'une forte dévaluation.

● *Le Comité de défense des citroënistes*, qui regroupe plus d'un millier d'*« amoureux de Citroën déçus par le laisser-aller de plus en plus grand de la firme »*, a demandé à être consulté lors de l'étude et de la construction des nouveaux modèles de la marque.

La société Citroën rappelle à ce propos qu'elle a *toujours* pris l'avis *des particuliers* en vue de la définition d'un futur modèle, mais qu'il n'est pas réaliste d'associer par la suite tel ou tel client à son élaboration. Après la sortie d'un véhicule, le constructeur affirme qu'il effectue des enquêtes auprès de sa clientèle et le modifie s'il ne répond pas à son attente.

CONJONCTURE

DEVANT LA COMMISSION DES FINANCES DU SÉNAT

M. Delors prévoit une reprise de l'activité

M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, a été entendu le mercredi 1er juillet par la commission sénatoriale des finances, réunie sous la présidence de M. Edouard Bonnefous (Gauche démocratique, Yvelines). Le ministre a d'abord répondu au questionnaire que lui avait adressé le président de la commission. *« La France,* a-t-il dit, *connaît un nouveau choc lié à la hausse brutale des taux d'intérêt et du dollar. Ce phénomène équivaut pratiquement à un troisième choc pétrolier pour notre pays et prolonge la récession. »*

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a décidé une politique de soutien à l'économie ; politique qui se heurte *toutefois à un autre obstacle :* la progression de l'inflation nationale.

« Les éléments d'une reprise économique, déclare M. Delors, *semblent néanmoins réunis, qu'il s'agisse du pouvoir d'achat, des stocks et de la propension à investir. Ainsi, depuis trois jours, les taux de l'argent destiné aux entreprises ont-ils été légèrement desserrés. Compte tenu de ces éléments, l'économie française devrait connaître en 1982 une croissance de la production intérieure brute de l'ordre de 3 %. »*

Le rapporteur général, M. Maurice Blin (Union centriste, Ardennes), ayant émis des réserves sur les signes précurseurs d'une reprise de l'activité, le ministre précise que : « *depuis le 21 mai, la France n'a pas dépensé un dollar pour soutenir le franc. Dans le même temps, 26 milliards francs de prêts bonifiés ont été consentis aux entreprises* ».

Répondant à d'autres questions, M. Delors rappelle son hostilité au blocage des prix industriels, tout en affirmant que *« les gains de productivité souvent dégagés dans le secteur productif ne sont pas toujours répercutés aux consommateurs par le secteur de la distribution ».* Il indique que *« le déficit budgétaire pour 1981 devrait s'établir entre 56 milliards et 70 milliards, une trentaine de milliards restant à financer ».* Une des préoccupations essentielles du ministre est l'amélioration de l'accès des entreprises à l'innovation et aux capitaux à risque. *« Evoquant les grandes orientations de la politique de l'épargne, M. Jacques Delors,* déclare le communiqué publié à l'issue de cette audition, *a confirmé le refus du gouvernement de tout bouleversement des mécanismes financiers et fiscaux en vigueur. Une commission prochainement mise en place réfléchira sur cette nouvelle politique et notamment sur le développement des capitaux à risque dont la baisse spectaculaire ne laisse d'inquiéter. (...) Il a rappelé que toute réforme fiscale devrait être graduelle en raison de son coût éventuel pour l'Etat. La déduction de 10 % pour investissement n'apparaît pas au ministre la meilleure formule mais elle sera maintenue en 1982. Quant à l'avoir fiscal, la commission examinera l'utilité de son maintien. »*

BILLET

LA NOMINATION DE M. PRÉVOT AU PLAN

Un économiste devenu syndicaliste

M. Hubert Prévot, qui devient *commissaire au Plan, est un ami* de M. Michel Rocard, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire. *L'amitié* n'excluant pas les mêmes approches économiques et politiques, ce sont deux anciens membres du P.S.U. devenus « réformistes », deux économistes aussi qui ont la charge de la planification en France.

M. Prévot est né le 20 octobre 1926, à Neuilly-sur-Seine. Comme *son ami M. Rocard, c'est un* ancien élève de l'ENA. Comme lui, il est passé par la direction de la *prévision du ministère* de l'économie et des finances. C'est là, en maniant les modèles, en établissant les comptes de la nation, en élaborant les prévisions, qu'il a appris que l'économie était *une matière complexe.*

Comme M. Rocard, M. Prévot rompra avec l'administration *pour militer. En entrant par la* grande porte dans l'équipe dirigeante de la C.F.D.T. en 1975, *il fut chargé des affaires économiques.* M. Prévot enrichira le syndicat de M. Maire de sa connaissance des problèmes *monétaires nationaux et internationaux.*

Sa nomination a posé quel*ques problèmes au gouverne*ment, les pouvoirs publics hésitant à nommer un syndicaliste à *la tête du Plan, dans la mesure* surtout où il appartenait à la C.F.D.T., syndicat très proche du pouvoir : *l'avenir dira si l'éco*nomiste et l'homme de raison qui accède à une charge publi*que importante saura prendre* ses distances. L'avenir dira aussi quel rôle l'équipe Rocard-Prévot *jouera dans la définition d'une* politique tiraillée entre les soucis de rigueur financière et les *impératifs de lutte contre le* chômage. — Al. V.

(1) M. Prévot est le huitième commissaire général au Plan. Avant lui, avaient été nommés successivement, MM. Jean Monnet, *économiste,* Etienne Hirsch, ingénieur civil des mines, Pierre Massé, ingénieur des ponts et chaussées, François-Xavier Ortoli, inspecteur général des finances, René Montjoie, ingénieur général des mines, Jean Ripert, ingénieur agronome, et Michel Albert, inspecteur général des finances.

Certaines indemnités de chômage sont relevées de 6,7 %

Le conseil d'administration de l'UNEDIC (qui regroupe les ASSEDIC, caisses d'assurance-chômage), réuni le 1er juillet, a *décidé de relever de 6,7 % certaines indemnités de chômage.* Ce taux correspond à la récente amélioration du pouvoir d'achat du SMIC.

L'allocation minimale de base passe de 70,20 F à 75 F par jour, la partie fixe (26,50 F) ne variant pas. L'allocation de fin de droits est élevée à 28,30 F par jour (contre 26,50 F précédemment) et les indemnités forfaitaires journalières, dont bénéficient notamment certains jeunes et les femmes seules chefs de famille, sont fixées, selon les catégories, à 28,30 F, 42,45 F et 56,60 F, au lieu, *respectivement,* de 26,50 F, 39,75 F et 53 F. Enfin, la garantie minimale de ressources, pour les salariés licenciés ou démissionnaires à partir de l'âge de soixante ans, passe de 80,73 F à 86,25 F par jour. Ces revalorisations prennent effet le 1er juillet.

Le conseil d'administration (paritaire) de l'UNEDIC, présidé par M. René Bernasconi, a, d'autre part, examiné les solutions possibles pour rééquilibrer le budget de l'UNEDIC, qui, si aucune mesure n'était prise, accuserait, en fin d'année, un déficit de l'ordre de 6 milliards de francs, en raison de la très forte augmentation des chômeurs secourus (+ 42,5 % en un an) et des nouvelles revalorisations qui interviendront *le 1er octobre.*

Trois dispositions ont été envisagées : augmenter les cotisations (*les syndicats ont proposé* qu'elles passent de 3,60 % à 4 %, mais les représentants patronaux se sont opposés à cette hausse) ; accroître la part de l'Etat, qui participent actuellement pour un peu moins d'un tiers au financement de l'UNEDIC ; instituer, au nom de la solidarité nationale, une cotisation de chômage acquittée par les salariés de la fonction publique et des entreprises nationalisées, *voire par les travailleurs* indépendants. De toute façon, M. Jean Auroux, ministre du travail, a, au nom du gouvernement, réaffirmé : *« Il ne peut y avoir de suspension du versement des prestations du régime d'assurance-chômage. Les moyens financiers nécessaires seront trouvés en cas de besoin. »*

M. Auroux a précisé que des consultations allaient être engagées *auprès de chacune des organisations patronales et syndicales* durant les mois de juillet et août et que le conseil d'administration de l'UNEDIC se réunisse de nouveau en septembre pour arrêter une décision.

ON AVAIT TORT DE S'INQUIETER...
IL N'Y A PAS TROP DE CHANGEMENT.

EDF-GDF FACTURE

Konk

(Dessin de KONK.)

Le taux-plafond pour le crédit à la consommation est porté de 25,75 % à 28,40 %

Les banques et les établissements financiers spécialisés dans le crédit à la consommation, regroupés *au sein de l'Association* française de banques (A.F.B.) et de *l'Association professionnelle* des établissements financiers (APEF), se sont engagés auprès des pouvoirs publics, par lettre adressée à M. Delors, ministre de l'économie et des finances, à ne pas dépasser 28,40 % pour leurs opérations au cours du deuxième trimestre 1981. Fin décembre 1980, elles avaient pris l'engagement de *ne pas dépasser 25,75 % au cours* du premier semestre 1981, alors que le *« taux d'usure »* obtenu en doublant le taux de rendement à l'émission des obligations du secteur privé établi par l'INSEE s'établissait à 28,40 %.

Il y a trois semaines, après la très *forte* hausse des taux déclenchée au lendemain du 10 mai pour *défendre le franc,* les banques et établissements financiers avaient porté leurs tarifs au maximum autorisé, soit précisément 28,40 %. C'est ce niveau qui est consolidé pour les *six mois* à venir, et reste inférieur au nouveau *« taux d'usure »,* fixé à 30,26 %. Un tel chiffre, néanmoins, ne reflète pas tout à fait la réalité, puisqu'il a *été calculé en prenant en compte* le taux de rendement d'émissions qui se sont arrêtées fin mai 1981 à un peu plus de 15 % : celles qui vont sortir prochainement, pour le CETELEM, par exemple, s'effectueront aux environs de 18,35 %. En fait, les banques et établissements financiers avaient envisagé de facturer 29,50 %, et ont tenu compte, par anticipation, de la baisse des taux (— 1 %) amorcée *en début de semaine* par la Banque de France, qui a entraîné *celle du taux de base bancaire,* ramené de 17 % à 15,90 %.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	5,7475	5,7500	— 50	— 15	— 90	— 20	— 160	— 30
$ can.	4,7780	4,7820	— 140	— 80	— 220	— 120	— 400	— 180
Yen (100)	2,5230	2,5340	+ 220	+ 270	+ 430	+ 510	+1150	+1300
DM	2,3800	2,3840	+ 100	+ 150	+ 200	+ 250	+ 550	+ 680
Florin ...	2,1410	2,1440	+ 100	+ 130	+ 210	+ 260	+ 550	+ 650
F.B. (100)	14,5230	14,5380	— 600	— 300	— 700	— 350	—1050	— 200
F.S.	2,7670	2,7730	+ 180	+ 230	+ 350	+ 420	+ 920	+1100
L (1 000)..	4,7800	4,7860	— 350	— 250	— 680	— 540	—1850	—1550
£	10,8800	10,8950	+ 530	+ 650	+1000	+1200	+2350	+2500

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	11 5/8	12 1/8	12 1/8	12 1/2	12 1/4	12 5/8	12 1/2	13
$ E.-U.	57	57 1/2	18 3/4	19	18 3/8	18 3/4	17 3/4	18 1/8
Florin ...	11 5/8	12 1/4	11 5/8	12	11 5/8	12	11 5/8	12
F.B. (100)	15	17	15	17	15	17	15	17
F.S.	1 1/2	2 1/2	9 1/4	9 5/8	9 1/2	9 7/8	9 3/4	10 1/4
L (1 000)..	20	22	25	27	25	27	23	25
£	11 1/8	11 5/8	11 3/4	12 1/4	12 1/8	12 1/2	12 3/4	13 1/8
F. français	25	35	23 1/2	25 1/2	22 1/2	24 1/2	20	22

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Savoir. Une certaine défiance s'installe vis-à-vis des singes savants et des bêtes à concours de l'informatique qui prétendent structurer des entreprises vivantes à partir de chiffres et de diagrammes morts.

OU

Connaître. Nous préférons faire connaissance avec les gens et les choses qui composent une entreprise, pour comprendre de l'intérieur les relations que toute informatique efficace respecte et valorise.

La vie d'abord.

NIXDORF COMPUTER

R.S.C.G. Alpha

ÉNERGIE

La C.F.P. décide de suspendre ses achats de pétrole mexicain

La *Compagnie* française des pétroles (C.F.P.) vient d'annoncer à *la compagnie pétrolière mexicaine* PEMEX son intention de faire jouer la clause contractuelle qui lui permet de suspendre ses enlèvements de pétrole au Mexique pendant *deux trimestres (le Monde* daté 21-22 juin). Les autorités de tutelle de la C.F.P. ont été informées de cette décision qui intervient au moment où le Mexique a relevé ses prix de 2 dollars par baril.

Deux autres compagnies au moins — Ashland Oil et Exxon — ont énoncé une intention semblable à celle de la compagnie française. Ces sociétés estiment qu'au prix actuel, le brut mexicain ne peut être valorisé sur un marché des produits pétroliers très déprimé.

Ces compagnies préfèrent acheter le maximum de produits sur les marchés libres plutôt que de vendre, à perte un pétrole payé trop cher — selon elles — aux producteurs. Au Mexique, où baisse et hausse du prix du brut sont devenues un thème de débat politique — l'ancien président de la PEMEX a récemment donné sa démission, — plusieurs membres du gouvernement ont affirmé que le retrait de certaines compagnies était de nature à compromettre l'ensemble des relations économiques *entre* Mexico et les pays des sociétés en question.

Depuis sa signature, le 23 février 1979, le contrat entre la PEMEX et la C.F.P. a suscité bien des problèmes. Ainsi, pendant plusieurs mois, les Mexicains n'ont pu livrer la totalité des quantités *contractuelles et* ils n'ont jamais pu respecter les clauses initiales mois, les Mexicains n'ont pu livrer la totalité des quantités contractuelles et ils n'ont jamais pu respecter les clauses initiales de de qualité du pétrole.

● *Baisse des prix du pétrole du Nigéria et de la Libye, hausse des prix mexicains.* — La Libye aurait réduit les prix de son pétrole de 1,10 dollar par baril, apprend-on dans les milieux pétroliers new-yorkais. Cela ramène les prix libyens au niveau de ceux officiels du Nigéria et de l'Algérie. Les autorités de Lagos *ont cependant accepté de vendre* 1000 000 barils par jour de brut à un « trader » suisse au prix de 37,50 dollars pa rbaril, soit avec un rabais de 2,50 dollars par baril. Le Mexique en revanche est revenu sur la baisse effectuée *le mois dernier.*

Les dépenses du budget de 1981 atteignent 653 milliards

Les crédits accordés aux entreprises dépassent 10 milliards de francs

Comment se présente le budget de 1981 après les modifications apportées mercredi 1er juillet par *le gouvernement* au collectif budgétaire qui sera examiné ce mois-ci au Parlement ?

Le relèvement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (T.I.P.P.) rapportera cette année 900 millions de francs (2,2 milliards de francs en année pleine). Cette somme sera dépensée pour soutenir les entreprises : 700 millions sous forme de prêts supplémentaires du Fonds de développement économique et social *(F.D.E.S.)* ; 200 *millions* de subventions. C'est dire que les dépenses nouvelles étant strictement gagées par un alourdissement de la fiscalité pétrolière, le déficit budgétaire n'est pas modifié.

En revanche les dépenses publiques pour 1981 sont globalement *alourdies. Elles atteignent* maintenant 653 milliards de francs contre 617,9 milliards de francs dans le budget initial. Elles se répartissent de la façon suivante : 22,1 milliards de francs d'appurement, c'est-à-dire la prise en *compte de dépenses qui* résultaient de décisions prises avant le changement de gouvernement ou de l'évolution économique et finnacière (2 milliards de francs). Exemple de prêts : la sidérurgie pour remédier à la mauvaise *situation de cette* indusrie) ; 5,3 milliards de francs de dépenses supplémentaires résultant du train de réserves du 3 juin ; 7,7 milliards de francs résultant de mesures décidées le 10 juin et le 1er juillet.

Sur cette enveloppe budgétaire, les crédits nouveaux allant à la seules industrie sont de 390 mil- de francs de subventions et de 5,3 milliards de francs de prêts soit 5,7 milliards de francs. Si l'on y ajoute les 4,7 milliards de francs initialement prévus lorsque fut voté fin 1980 le budget de 1981, on arrive à un total de 10,4 milliards de francs pour les entreprises.





LA PILE WONDER
ne s'use que si l'on s'en sert

Derrière ce slogan, connu de tous les Français, et qui fait partie du patrimoine publicitaire, apparaît une firme française créée en 1917 *et qui ne doit son nom de marque* — Wonder — qu'à la mode des appellations anglo-saxonnes qui régnait à cette époque. Inventée au XIXe siècle, la pile allait très vite envahir le pays, essentiellement rural, et qui n'était pas *encore couvert par le réseau* électrique. Utilisée pour l'éclairage, la pile allait faire du Français le premier consommateur européen et même peut-être mondial.

WONDER, *la marque*
la plus vendue en France

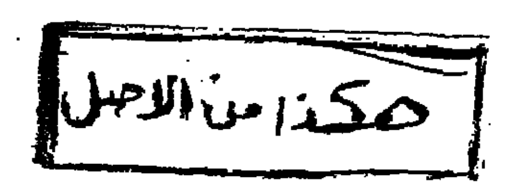
Pendant des années, c'est la pile *plate dite « 3 R 12 »* qui allait être la vedette du marché jusqu'à l'avènement des postes radio à *transistors* en provenance de l'étranger, et qui étaient étudiés pour recevoir des piles rondes. Aujourd'hui, c'est le son qui consomme le plus de piles avec près de 60 % des usages. Viennent ensuite l'éclairage et les utilisations dans les jouets, les calculatrices, les appareils photo, etc. Qu'elles soient alcalines ou salines, les *piles sont utilisées dans* des dizaines de sortes d'appareils et vendues dans des dizaines de milliers pe points de vente, de *l'hypermarché jusqu'à l'épicerie* en passant par les tabacs, le droguiste, la station-service ou l'électro-ménagiste.

WONDER,
une force commerciale

Wonder, c'est vingt et une filiales commerciales qui couvrent l'Europe, l'Afrique et les Etats-Unis. Dix-huit agences et dépôts en France livrent des milliers de grossistes, entrepôts et détaillants — toutes les semaines. A côté des piles, Wonder commercialise des cassettes pour magnétophone, des calculatrices de poche, et de nombreux *accessoires électriques,* lampes flash, rasoirs, ventilateurs, visionneuses pour diapositives allume-gaz, etc. L'objectif de Wonder c'est d'offrir à la distribution non seulement un maximum de produits apparentés chez un seul fournisseur, mais surtout d'assurer à sa clientèle un excellent service et de bonnes rotations appuyées par la notoriété et l'image positive de la marque.

WONDER EN QUELQUES CHIFFRES

Capital : 26.796.000 F
Chiffre d'affaires : 597 millions F
Exportation : 34 %
3 usines en France
13 filiales commerciales
4 succursales
18 agences en France



Le Monde
DIMANCHE

Au sommaire du prochain numéro :

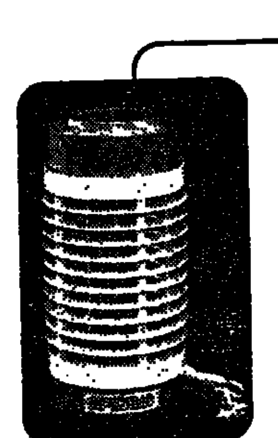
CHARMES ET SOUCIS DE LA PROPRIÉTÉ SAISONNIÈRE

50 000 Français sont propriétaires d'une « période » de leur appartement à la mer ou à la montagne.

Enquête d'Yves Wattenberg

L'été du *Monde Dimanche*

Géographie vécue (Birgitta Trotzig) ● Conversations : « Mes petits enfants sont formidables » ● Paris à croquer : Les ouistitis de Vincennes (Pierre Christin - Jean-Claude Mézières) ● Mondovisions (Dimitri) ● Sports d'été : randonnées sur deux roues ● Le feuilleton des Douze (Max Gallo).



ELIMINEZ *sans produits chimiques*
MOUSTIQUES et
insectes volants indésirables

Appareil breveté utilisant à la fois une source lumineuse pour attirer les insectes et une source électrique (220 Volts) pour les anéantir. Aucun produit chimique. Pour intérieur-extérieur et en camping (avec adaptateur 12 V).

Paris et rég. Paris : **THIEBAUT**
30, place de la Madeleine, 75008 Paris.
tél. : 742.29.03.
Province : **Désinsectiseur BRC.**
BP 502 - 44026 Nantes Cedex.
Tél. : (40) 49.42.64.
410 F. TTC - Franco 430 F

Documentation MO gratuite sur demande

C'est une fabrication B.R.C.

SOCIAL

POINT DE VUE

Quelle réponse à la crise peut changer la vie ?

par JEAN-LOUIS MOYNOT (*)

L'ESSENTIEL, pour une politique économique de gauche est d'être cohérente avec un projet social d'ensemble qui le soit lui-même.

La majorité de gauche est née d'un choix réfléchi et conscient, porteur de beaucoup de possibilités, mais aussi d'ambiguïtés.

D'un côté, c'est une réaction à l'aggravation insupportable de l'état de choses antérieur (par exemple les fermetures d'usine, le chômage, la pauvreté, les situations précaires, les agressions giscardiennes et patronales contre les libertés).

D'un autre côté, et c'est ce qui compte le plus, l'ébranlement des structures productives et sociales par la crise, que la politique de la droite vouait à la destruction, résulte de tendances nouvelles très profondes et porteuses, si elles se développent consciemment et se conjuguent sur tous les terrains de la vie économique, sociale, culturelle et politique, de possibilités de transformation très importantes. Une des nouveautés du 40e congrès de la C.G.T. en novembre 1978 a été d'intégrer, dans l'analyse de la crise, cette dimension qui est potentiellement celle de l'avenir et de la transformation de la société.

Dans ce contexte les espaces de liberté, la pratique démocratique de masse, prennent un contenu social qui tend à modifier, dans un sens positif pour les travailleurs et l'immense majorité des gens, les rapports de classe et les relations entre toutes les catégories sociales. Pour que les contradictions sociales se déplacent, il faut en premier lieu qu'elles s'expriment. C'est pourquoi la démocratie comporte l'exigence de la pleine confrontation des situations et des points de vue.

L'action d'un gouvernement de gauche permet la coopération avec les syndicats. Nous souhaitons qu'elle aille le plus loin possible. Cela dépend de nous, et plus profondément encore de l'intervention des travailleurs sur tous les problèmes à résoudre.

La réponse que nous trouverons au niveau gouvernemental n'est pas moins essentielle. L'indépendance syndicale doit orienter nos rapports avec le gouvernement en fonction de la possibilité d'avancer aussi loin que possible dans le sens des objectifs que nous croyons les meilleurs pour les travailleurs.

La question de la politique économique générale (monnaie, finances, budget) n'est pas la plus simple. En effet si Barre et Giscard ont échoué à faire accepter la poursuite de leur politique, ils ont en revanche en partie réussi à faire admettre une certaine image de ce qui serait paraît-il inévitable. Il faut se remettre à penser à ce sujet. Parmi les économistes de gauche, on parle beaucoup de rigueur, de difficulté de la relance en économie ouverte et en période de crise, de contrainte extérieure, de guerre économique à l'échelle mondiale. Le débat semble parfois clos *a priori* à partir des conséquences qu'on tire du coût de l'énergie, ou de l'impératif de maintenir le taux de change. Toutes ces réalités importent au premier chef, mais les réponses à y apporter, dans le champ de ce qui est possible, doivent avant tout être pensées en fonction des buts que vise la nouvelle politique en termes de changement des rapports sociaux, et pour agir sur ces contraintes, non pour les subir.

Giscard à ses débuts faisait mine de distribuer des miettes. Si on ne repense pas fondamentalement la politique économique, on ne fera pas autre chose, à terme, qu'un peu de redistribution dans des limites étroites, fussent-elles contractuelles. Sans doute pas assez pour donner sens et dynamisme à de réels changements économiques et sociaux, et sans garantie de réussir économiquement puisqu'on resterait enfermé dans une problématique de « crise contenue ». Soyons ouverts au dialogue. L'existence de différences d'approche importantes au départ n'est pas — bien au contraire — une raison pour le repousser.

***

Nous pensons que la clé de beaucoup de problèmes se trouve, à l'articulation des changements sociaux et du mouvement réel de l'économie, dans les droits et les possibilités d'intervention des travailleurs à l'intérieur même des entreprises.

Réformer le droit de licenciement, mettre fin, par des droits réels à l'arbitraire total du pouvoir disciplinaire patronal dans les entreprises, permettre un réel accès des travailleurs à l'information sur la situation économique de leur entreprise, du groupe, de l'industrie auxquels elle se rattache, constituent des objectifs centraux.

Cela passe par un rôle accru des syndicats, par des droits et des moyens plus étendus pour les comités d'entreprise et l'assistance qui leur est apportée. Et cela réclame l'implication consciente de l'ensemble des travailleurs.

Il faut dépasser, dans un rapport nouveau, la stricte délégation des responsabilités. C'est le sens, lié à l'analyse qui précède, de la position prise par la C.G.T. en faveur des conseils d'atelier.

Il ne s'agit ni d'une mode ni d'une entrave à la marche des entreprises. Nous imaginons bien que certains, du côté du patronat, crieront qu'on veut les écorcher. Appelons-les à plus de réalisme et de rigueur. Eux-mêmes tentent de se servir de la richesse des travailleurs par diverses motivations « psychologiques », par les « relations humaines », débouchant sur des réponses dérisoires et mutilantes à un problème fondamental.

Cette conscience critique est indispensable pour obtenir les revendications les plus nécessaires. Aujourd'hui, grâce à leur quasi-monopole de l'information économique, les patrons imposent l'idée qu'il est impossible de satisfaire des demandes, mêmes limitées, dont ils admettent hypocritement le bien-fondé. Lorsque le nombre de chômeurs approche les deux millions, que les licenciements se multiplient, que l'emploi précaire et des conditions de travail empirées développent des structures malsaines, ni l'amélioration de l'emploi, ni le progrès des salaires, ni la qualification, ni le changement du contenu du travail humain ne peuvent être obtenus dans de telles conditions. Il faut donc les changer.

A partir de là, il faut construire une nouvelle politique industrielle cohérente, assurer la protection nécessaire et la capacité d'initiative de l'industrie française dans les relations économiques internationales, orienter son développement en fonction des besoins sociaux, de l'emploi et de l'équilibre régional. Nous pouvons y contribuer. L'intervention nécessaire des travailleurs pour définir les solutions industrielles ne peut se développer qu'en rapport avec leurs revendications. Et les nationalisations prévues doivent être réalisées pour donner une dynamique d'ensemble à ce processus.

Le succès, l'avancée maximum de l'expérience historique qui débute, sera lié d'une manière décisive — pour ce qui concerne le rôle de la C.G.T. — à notre capacité d'amener les travailleurs à s'impliquer consciemment, dans une dynamique de lutte, de prise en charge des problèmes, de transformation et de gestion où chaque individu intervient et se distingue dans le travail collectif. Cela nous demande un grand effort d'approfondissement et de mise en pratique de l'orientation majeure du dernier Congrès vers une démocratie de masse. Cela exige de regarder de près notre rapport réel à la masse des travailleurs, être ouverts à leur apport, enrichir le nôtre.

La crise, les restructurations, la stratégie des multinationales, l'agression du patronat, les séquelles de l'ancienne politique, les forces du capital, leur prolongement dans toutes les formes de pouvoir qui s'exercent sur la vie des gens, sont en face de nous. Le succès des grandes réformes dépend de notre capacité à affronter, comprendre et résoudre les problèmes des conditions et relations de travail, de l'emploi précaire, des restructurations et modernisations industrielles, du développement de l'informatique, de la robotique, des débuts contradictoires d'une automation intégrée.

***

Sur toutes ces questions auxquelles ils sont confrontés quotidiennement dans des difficultés énormes et des bouleversements sans précédent, les travailleurs sont jusqu'à présent enfermés par les patrons dans un espace étroit, privés de la possibilité d'échanger, de s'approprier une capacité élargie de maîtriser les procès productifs. La lutte pour qu'ils deviennent, par une socialisation non équivoque, des producteurs associés plus que des exploités, des créateurs plutôt que les esclaves des machines est celle qui, à terme, décidera s'il y a ou non changement dans la production et la société.

En fait, notre apport de syndicat à la réalisation d'un réel changement se joue d'abord de façon autonome dans notre enracinement dans les entreprises, à la base, et dans le rapport que les travailleurs sont capables d'établir entre leurs revendications immédiates et les perspectives d'avenir qui appellent des transformations profondes. Cela suppose évidemment toute une construction incluant l'intervention consciente de tous, la vie syndicale, les droits nouveaux dans l'entreprise, la traduction des luttes dans les négociations, les institutions démocratiques, le système politique lui-même.

Il faut enfin se confronter à toute la dimension et à la qualité des changements qui peuvent s'opérer : en matière de santé et de prévention, de logement, d'écologie, d'information, d'enseignement, de culture.

Le changement ne peut pas être limité au champ traditionnel des mesures sociales. Mais il est absolument conditionné par celles-ci qui sont urgentes, essentielles, surtout pour les plus exploités et les plus démunis. C'est pourquoi nous tenons au progrès du SMIC, à la réduction de la durée du travail, à l'ensemble des revendications de notre programme.

Pour en trouver les moyens, n'oublions jamais que le blocage de la production, dimension essentielle de la crise, est largement dû à la négation de la responsabilité des travailleurs, caractère fondamental des rapports de production, conception même du travail humain dans le système capitaliste. C'est cela qui empêche tout progrès vers une réelle productivité basée sur une autre relation entre le progrès technologique et l'initiative des travailleurs.

Cela ne se fait pas en un jour, mais il est urgent d'en créer les conditions de base. Là est l'espoir d'une réponse à la crise qui change réellement la vie.

(*) Secrétaire de la C.G.T.

FORTE CROISSANCE DES DÉPENSES D'ASSURANCE-MALADIE

Le rythme annuel d'augmentation des dépenses d'assurance-maladie s'est fortement accéléré en mai, étant à la fin de ce mois de + 18,1 %, au lieu de + 16,7 % à la fin d'avril, selon les statistiques publiées par la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (C.N.A.M.T.S.).

Ainsi, le taux pour les soins de santé passe de 17,2 % fin avril à 18,7 % fin mai. Celui des frais du secteur public est en hausse (19,2 % au lieu de 18 %) alors que le secteur privé reste stable (14,7 %).

Les honoraires du secteur privé enregistrent une nouvelle accélération (16,5 % contre 14 %), en raison principalement du taux d'augmentation des honoraires médicaux (18,6 % contre 15,8 %). Le rythme d'évolution des honoraires des dentistes passent de 8,9 % fin avri à 10,3 % fin mai.

Les prescriptions, elles aussi, augmentent fortement (21 % au lieu de 18,7 % le mois précédent, le taux de croissance des dépenses pharmaceutiques passe de 20,6 % en avril à 23,1 % en mai, le taux des actes des auxiliaires médicaux de 15,6 % à 17,1 % et celui des actes de biologie de 14,3 % à 17,2 % fin mai.

Enfin le taux de progression des dépenses d'indemnisation pour arrêts de travail dus à la maladie passe de 11 % en avril à 12,6 % en mai.

Selon le communiqué de la C.N.A.M.T.S., la forte consommation de soins médicaux en mars et avril pouvait s'expliquer par les épidémies de grippe et avait affecté les postes des honoraires médicaux, de la pharmacie et des indemnisations des arrêts de travail de courte durée. Mais les mauvaises conditions climatiques constatées en mai n'expliquent sans doute pas principalement l'inquiétante accélération des dépenses de soins de ce mois.



Avis financiers des sociétés



MATRA

ALLOCUTION DE MONSIEUR JEAN-LUC LAGARDÈRE

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

prononcée à l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 1981

En tant que chef d'entreprise, le regard sur le passé n'a jamais été pour moi justifié que par deux nécessités : la *vérification que l'on n'a pas dérivé par rapport à la stratégie préalablement établie*, et la mesure précise de la base dont on dispose pour continuer la marche vers l'avenir.

L'an dernier, je faisais le point sur l'aboutissement des efforts réalisés dans la décennie 70 et disais : « MATRA a *rejoint le groupe très limité des entreprises industrielles qui* — dans le monde — détiennent le savoir et l'expérience des systèmes les plus sophistiqués et de la technologie d'avant-garde. »

Aujourd'hui, je peux démontrer que le premier exercice de la décennie 80 s'inscrit parfaitement dans la stratégie confirmée *l'an dernier et que le maximum possible a été fait pour permettre* le développement harmonieux du groupe MATRA. C'est en commentaire de l'exercice de 1976 que déjà nous disions : « Ce sera de plus en plus de **GROUPE MATRA** qu'il faudra *parler pour mesurer sa véritable activité industrielle.* » *Cinq ans après*, on constate que le chemin parcouru est considérable.

MATRA est à la fois une Société Industrielle et la Société Mère de nombreuses filiales. En tant que Société Industrielle, elle a évidemment conservé les activités sur lesquelles elle a été créée : *les Matériels de Défense et l'Espace qui représentent 90 % de son chiffre d'affaires.*

***

La Société MATRA est :

- très largement exportatrice (70 % de son volume d'affaires, *lequel a été égal pour 1980 à 2 903 M.F.)*;
- *riche d'un carnet de commandes* de 11 milliards de francs, soit pratiquement quatre années d'activité au niveau actuel ;
- performante et dégageant de notables capacités de financement, compte tenu d'un résultat net et d'une M.B.A. *courante respectivement égaux* à 7,5 % et à 10,5 % du chiffre d'affaires hors taxes ;
- forte de la collaboration d'un personnel de très haut niveau et de spécialistes internationaux dans les diverses disciplines *auxquels elle fait appel.*

Ce noyau industriel se situe aux avant-postes des technologies les plus évoluées en matière d'informatique, d'électronique, d'utilisation de nouveaux matériaux et de nouveaux composants parmi les plus sophistiqués. Produisant des matériels hautement performants entrant dans la composition d'importants marchés *internationaux qui subissent* la concurrence très vive des plus grands industriels mondiaux, il a développé et s'est habitué aux méthodes de gestion et de production les plus rigoureuses. *C'est* en quelque sorte un modèle industriel dont les mots d'ordre sont *innovation, performance, compétitivité. MATRA dans certains secteurs, se situe au premier rang mondial.*

Il était essentiel que les centres d'intégration où sont assemblés et testés les missiles d'une part, les satellites, d'autre part, soient à la mesure d'un leader international que MATRA prétend être. *La Selles-Saint-Denis (en Sologne) pour la Défense et Toulouse pour l'Espace constituent les centres les plus modernes en Europe.*

Néanmoins, la stratégie de notre Maison, dessinée depuis la fin des années 60, *a été non pas de rester confortablement* installée sur les bases acquises dans des activités bien maîtrisées, *mais plutôt de vouloir en utiliser l'assise* technologique et financière *pour aborder les champs d'opérations nouveaux, encore mal défrichés, mais dont nous savions qu'ils devaient être appréhendés* selon le concept de système et à l'aide des technologies de pointe que nous possédons.

***

Autour du creuset « militaro-spatial »

Sont donc nés des pôles périphériques dont l'importance en chiffre d'affaires est faible, mais dont l'impact au niveau du groupe *est essentiel*. Il s'agit des secteurs *télécommunications*, transports automatiques, contrôles et automatismes, *à même de bénéficier directement de l'environnement qui vient* d'être décrit et qui jouent aujourd'hui le rôle d'avant-postes pour les filiales civiles qui relèvent de leurs branches ou travaillent avec elles.

Il nous est, en effet, rapidement apparu que nous ne pouvions, *ni affirmer ex nihilo notre volonté de diversification, ni prendre de nouveaux challenges industriels en réinventant* tout. Pour des raisons d'efficacité, et parce que, dans un monde en mutation *incessante*, le temps est toujours compté, il était nécessaire soit de procéder par associations avec des partenaires choisis, dont *les apports étaient directement complémentaires des nôtres, soit d'acquérir* des tissus industriels et commerciaux préexistants, prêts à bénéficier de notre propres apports.

La politique particulièrement active de croissance externe menée depuis trois ans a donc fait de MATRA *la Maison Mère d'un important ensemble de filiales qui œuvrent exclusivement dans les domaines civils (à l'exception* de MANURHIN pour partie et de MATRA ELECTRONIQUE). Cette fonction « Société Mère » *est globalement traduite, dans* le bilan au 31 décembre 1980, par un portefeuille de participations de 1 043 M.F.

C'est souligner son poids *financier qui n'est pas la seule résultante d'acquisitions pures et simples, mais aussi, pour* une large part, l'effet d'une insufflation définitive de capitaux frais auprès de sociétés dont c'est une *inéluctable* condition de développement.

En contrepoint, on constatera que la part du résultat consolidé revenant à MATRA est rigoureusement équivalent au résultat net de la Société Mère : c'est dire aussi que la contribution globale des filiales au résultat du Groupe est actuellement nulle. Cela n'est pas anormal, puisque les filiales ont d'abord été *sélectionnées pour leur potentiel de développement et non pour leur rentabilité immédiate.*

***

Consommatrices de capitaux et de rentabilité différée

Telles sont les caractéristiques actuelles de nos activités civiles, qui, *cependant, représentent* plus de 55 % du chiffre d'affaires *consolidé du Groupe. Ces entreprises filiales sont :*

● **soit des créations de toutes pièces,** comme en matière *de composants électroniques. Il s'agit ici d'une véritable révolution* industrielle. Nous avons développé une vaste politique d'association avec des groupes américains du plus haut niveau pourvoyeurs *d'éléments de technologie qu'il était nécessaire de joindre aux nôtres pour maîtriser l'ensemble des processus de production de différents types de circuits intégrés. Les liens industriels et* financiers que nous avons créés *avec nos partenaires américains* dans ce domaine ont abouti à des réalisations concrètes dès 1980. Ainsi l'outil de production constitué par l'usine MATRA-*HARRIS SEMI-CONDUCTEURS de NANTES,* réalisé dans un temps record et qui *a permis la sortie du premier circuit intégré dans* le délai prévu, à la fin de l'année. Ainsi la naissance de L.T.I.-STRATIFIÉS et de son usine, fruit de notre association avec le *Groupe GENERAL AUTOMATION.* Ainsi également, l'accord très *complet signé avec la firme INTEL pour la définition, la conception* et la fabrication de micro-processeurs et circuits associés.

● **soit des industries déjà existantes** mais dont les marchés, précisément grâce à l'évolution enregistrée dans le domaine des composants électroniques, vont, *dans de nouvelles acceptions industrielles, connaître un développement foudroyant* qui bouleversera la vie quotidienne des prochaines années. Il s'agit d'abord des télécommunications, de l'informatique et de la bureautique. Citons dans cette rubrique le très important effort *de restructuration industrielle pratiqué dans les sociétés qui* constituaient auparavant le Groupe DEPAEPE, justement pour les adapter à leur nouvelle génération industrielle. Elles sont devenues filiales de la Société de Financement MATRA Télé*communications, qui va peut-être être absorbée par MATRA* si les assemblées *générales* qui ont *à se prononcer* en sont d'accord. Citons également la prise de contrôle des Sociétés M.B.C., spécialisée dans les micro-ordinateurs, *et de* MATRA DATA-VISION, spécialisée *dans la conception assistée par ordinateur. Il s'agit également de l'électronique automobile puisqu'il nous apparaît* que là encore l'introduction de technologies nouvelles est la source d'une fantastique révolution à laquelle JAEGER et SOLEX se préparent.

● **soit des industries anciennes** et, de ce fait, durement *frappées par la conjoncture* et par une *concurrence internationale plus jeune, mais qu'il convient de rénover par l'introduction de* nouvelles conceptions de produits et de nouvelles méthodes de gestion, afin de les faire revenir à un stade de compétitivité qui leur permettra d'abord de faire face à la concurrence sur leur propre *marché national,* et *ensuite de figurer honorablement sur la scène internationale et l'exportation.* C'est le cas en partie encore de l'électronique automobile, mais surtout de l'horlogerie. Dans ce domaine, nous avons joué la carte du regroupement sous un même management de plusieurs sociétés préexistantes pour atteindre *l'effet de taille indispensable, et celle de l'association avec un* professionnel *international,* le Groupe SEIKO.

● **En dehors de cette classification s'inscrit enfin la branche « Médias ».** L'année 1980 nous a vus en effet successivement :

— prendre le contrôle du Groupe QUILLET-DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE,

— *prendre une participation significative dans le Groupe* HACHETTE au travers de la Société MARLIS,

— accroître enfin notre participation dans EUROPE N° 1, qui atteint maintenant 16 %, par une opération d'apport en fin d'année.

Cet ensemble d'interventions *n'a pas pour finalité, comme de mauvaises critiques l'ont prétendu, d'asservir* les organes concernés, mais bien plutôt de faire jouer, là encore, toutes les synergies, en apportant à ces affaires tout le support technologique qui, nous le pensons, fera la communication de *demain. Nous fournirons à ces foyers de création intellectuels et artistiques les véhicules* les plus modernes et les méthodes de gestion qui leur permettront de déployer leur activité, *d'accroître* leur pluralisme et de démultiplier leur rayonnement. Ainsi chez HACHETTE, groupe qui, appuyé jusqu'ici sur des *structures aussi lourdes que fragiles, se trouvait dans une* situation d'appauvrissement, espérons-nous que notre contribution permettra à l'organisation et aux hommes de tirer le meilleur parti de leurs ressources propres, qui sont immenses, dans le strict respect des exigences de la profession.

***

Telle est aujourd'hui la situation du Groupe MATRA, animé d'une véritable stratégie industrielle. Il comprend un secteur « dominant » en phase de pleine maturité économique et un *ensemble d'autres secteurs en création ou en rénovation, investisseurs par nature, auxquels le premier apporte le soutien* qu'ils réclament, selon une loi qui nous paraît particulièrement saine...

Ce soutien est d'ordre technologique, nous l'avons vu. Il est organisationnel puisque la structure du groupe est conçue *de façon que chacune des branches puisse s'appuyer sur des* directions fédérales communes, et que la direction générale soit la nécessaire assurance de la cohésion de leurs objectifs. Il est également, de toute évidence, financier. Car c'est bien *grâce aux marges d'autofinancement dégagées par les activités* militaires — disons-le tout net — qu'a pu être réalisée une large part des investissements civils, soit directement, soit indirectement par les capacités d'emprunt qu'elles ont autorisées. *C'est grâce aussi à la sagesse des actionnaires que le système a pu fonctionner, ceux-ci se contentant régulièrement de recevoir* à titre de dividendes une part relativement modeste de l'autofinancement, et acceptant de prendre avec nous le pari du futur en laissant le maximum à la disposition de l'entreprise. *Je voudrais que les représentants du personnel en soient bien convaincus.*

La Bourse, de son côté, a bien compris l'enchaînement, persuadée que notre Société était en même temps une certitude pour le présent et une promesse pour l'avenir. Faisant de MATRA *une valeur de croissance affirmée et aimée, elle a, à sa façon* et à son tour, participé à notre progression : si en effet nous avons pu réaliser sans dilution importante plusieurs opérations de croissance externe par voie d'apports, c'est bien parce que la confiance accordée au titre MATRA nous a permis de *rémunérer en actions les anciens détenteurs des participations ainsi acquises.*

Je veux dire, en arrivant à ce stade de ma réflexion, que MATRA, ou tout au moins sa philosophie d'action, est exemplaire de l'économie d'entreprise en son sens original *d'économie d'* « entrepreneurs », un mot que je répète très souvent. Refusant de vivre *sur l'acquis, nous voulons, dans cet esprit, construire sans relâche.* Refusant d'exploiter le présent au détriment de l'avenir, nous revendiquons la qualité de *visionnaires concrets. Comme j'ai déjà pu l'indiquer en d'autres occasions, notre matière première est l'intelligence.* Elle est fragile mais immense de possibilités. L'ambition permanente que nous nous assignons est, sur ce gisement, de faire progresser le grand groupe de technologies avancées que nous commençons *d'être, et qui se doit de figurer au meilleur rang, dans* les disciplines qui feront la vie des hommes de demain.

Ce potentiel que nous portons en nous n'a cessé d'être l'élément essentiel et catalyseur d'une dynamique que l'on retrouve dans chaque branche d'activité du Groupe : *il s'agit d'être en mesure de répondre au défi de l'avenir.*

La situation *d'entrepreneur, doublée d'une volonté d'indépendance* qui a toujours farouchement été la nôtre et qui, seule, autorise le développement d'une stratégie à long terme, implique *évidemment* des responsabilités essentielles assorties, comme il *est naturel, de sanctions.*

***

Les responsabilités sont multiples. Elles se situent schématiquement non seulement devant le personnel, qui est l'artisan *de la marche en avant du corps social que représente l'entreprise devant les actionnaires, dont il faut à tout moment respecter* la confiance, mais aussi et finalement devant le pays tout entier puisque nous sommes de vrais industriels conscients de notre rôle au regard de l'emploi, des rapports humains, de l'exportation, *et, d'une façon générale, de la place de l'économie de* notre pays dans le monde.

Tout cela conduit à accepter un certain nombre d'impératifs : c'est ériger en règle de pensée permanente — ce que nous faisons — l'acceptation de la compétition mondiale, c'est installer l'imagination, l'initiative et l'action au pouvoir, *c'est enfin décentraliser et déléguer* les responsabilités pour faire s'épanouir les hommes. C'est en un mot se condamner irrémédiablement au progrès en se plaçant d'emblée dans un système qui nourrit sa propre motivation.

***

En tant que société privée, notre ultime souci est, bien sûr, d'assurer la prospérité de l'entreprise elle-même, donc de ses actionnaires et de son personnel. Mais nous avons démontré — et je crois relativement *brillamment — qu'il n'y a pas de contradiction entre cette volonté et celle qui consiste* à servir l'intérêt supérieur de la communauté nationale.

Nous sommes tous ici convaincus en effet qu'un groupe comme MATRA ne peut être prospère que s'il va toujours de l'avant, décelant les besoins de l'économie du pays dans les *domaines relevant de ses spécialités potentielles et s'efforçant toujours d'y faire face avec dynamisme et créativité.*

***

Et l'Avenir ? Où va désormais MATRA alors que la France *vient d'exprimer sa volonté de changement par le suffrage universel ?*

MATRA *représente* — en France et à l'étranger — un des symboles du dynamisme créatif de l'industrie moderne française et de son prestige international.

Aussi bien, *la volonté que notre pays devienne la troisième puissance économique et scientifique a été confirmée la semaine* dernière : nous avons donc un rôle à jouer.

Mais il est clair que des changements sectoriels interviendront, et je ne puis traduire les conséquences qu'ils impliqueront à notre Groupe. Nous *ne* sommes pas déroutés — *à priori — par la crainte de changements divers, convaincus* que nous nous adapterons mieux que d'autres à un environnement nouveau. Le public le sait bien, et pourtant sa confiance vis-à-vis de MATRA s'est considérablement dégradée.

Cela est dû bien sûr à la position de MATRA dans les Sociétés « nationalisables ».

Soulignons d'abord que cela est une erreur caractérisée puisque la seule branche militaire figure dans la liste. Je ne m'exprimerai pas, ici ou ailleurs, sur le problème des nationalisations en général. Cela me conduirait sur le terrain politique, que j'ai toujours refusé, et m'empêcherait en mon âme et conscience *de rester complètement et exclusivement sur le cas de MATRA.*

Le *dynamisme et la fragilité de MATRA se traduisent par* deux chiffres éloquents sur l'expansion et la jeunesse du Groupe. Il y a quinze ans environ, MATRA était une Société de mille personnes à vocation exclusivement militaire ; aujourd'hui, *c'est un Groupe diversifié dont les activités civiles sont très* largement majoritaires et dont l'ensemble des Sociétés contrôlées représente plus de cinquante mille employés.

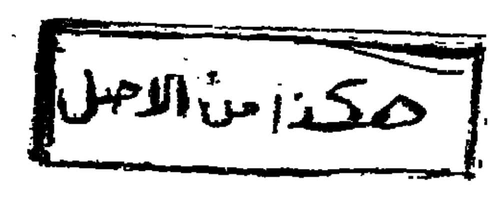
Les activités de défense — je le rappelle — constituent le creuset technologique, méthodologique, humain, financier, et *pendant au moins cinq ans encore, elles nourriront le Groupe.*

Tout le monde comprend ce que *signifierait la coupure* prématurée du cordon ombilical.

Par ailleurs, l'esprit MATRA est UN et indivisible : la liberté d'action et de décision, la responsabilité et le risque amènent un style, des relations, des règles internes innombrables *non écrites et la volonté permanente de la compétition,* où nous sommes presque toujours des challengers. Cet esprit — qui ne fait pas de concession à la rigueur — attire une race de gagneurs combatifs qui ne recherchent pas les positions *confortables.*

Il est certainement très représentatif de MATRA et ne pourrait être modifié par un changement de structures sans que se produise inévitablement la fuite des meilleurs. A partir de là, on mesure le danger. Personne ne peut, ni n'a le droit de l'ignorer, ni de rester insensible devant ce risque.

J'ai tendance à conserver une réelle confiance en l'avenir, même s'il sera fatalement difficile. Il est clair que je ne puis rester à mon poste qu'avec cet optimisme réfléchi sans lequel personne n'a jamais pu entreprendre et sans lequel, en tout cas, MATRA — créée après la guerre — n'existerait pas *aujourd'hui.*



مكرر من الاصل

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

ROUSSELOT

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 18 juin 1981, sous la présidence de M. Guy Callou.

En 1980, le groupe a enregistré, tout à la fois, d'une part une amélioration de ses positions commerciales et une activité très soutenue de ses usines, d'autre part, l'effondrement de certains prix de vente pour les produits d'origine animale et la persistance de prix de vente non rémunérateurs pour les gélatines.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1 720 millions de francs contre 1 603 millions de francs l'an passé. L'exercice 1980 se solde pour le groupe par une perte de 20 millions 910 901 francs après 92 millions 751 108 francs d'amortissements et la prise en charge d'une dépense exceptionnelle de 17 994 208 francs, correspondant à une moins-value résultant de la fermeture de deux usines, l'une aux Etats-Unis, l'autre en Grande-Bretagne. Les comptes ont été établis avec la rigueur habituelle. les usines fermées ont été sorties des immobilisations après avoir été totalement amorties, à l'exception des terrains.

Pour ROUSSELOT S.A., l'exercice s'est soldé par une perte de 8 millions 847 778 francs, après notamment 59 772 572 francs d'amortissements et une provision de 19 millions 119 613 francs pour la dépréciation du portefeuille, dont 18 978 031 francs pour les titres de la filiale américaine PETER COOPER.

L'assemblée générale a décidé de reporter à nouveau la perte de l'exercice et de surseoir provisoirement à la distribution d'un dividende.

Au cours de son allocution, le président a mis l'accent sur deux points :

— le groupe est très actif aux Etats-Unis, et la remontée du cours du dollar a permis, depuis le début 1981, une exploitation équilibrée ; le cours extrêmement bas de la devise américaine en 1980 avait contribué largement à la dégradation des résultats l'an passé ;

— cet incident de parcours, dans les résultats, ne doit pas faire oublier le dynamisme du groupe qui s'est manifesté en 1980 par deux nouvelles implantations étrangères pour le développement de ses marchés.

En effet, pour assurer le développement de son activité colles et adhésifs en Allemagne fédérale, le groupe a pris le contrôle, largement majoritaire de la société KLEFA qui exerce son activité dans le domaine des colles pour le bâtiment et dans celui des colles et des spécialités industrielles.

D'autre part, ROUSSELOT S.A., en participant à la constitution de la SOCIETE MAROCAINE DES COLLES, a réalisé sa première implantation industrielle sur le continent africain.

Enfin, récemment, en 1981, ROUSSELOT S.A. vient d'acquérir une participation majoritaire dans le groupe des SPECIALITES COLLOIDALES INDUSTRIELLES qui fabrique des colles industrielles, des mélanges de latex, et des résines epoxy, pour des applications dans des créneaux bien particuliers.

Ainsi, grâce à son dynamisme et à un effort permanent d'amélioration de sa productivité, le groupe poursuit son développement et retrouvera sa rentabilité.

Une assemblée générale extraordinaire, tenue également le 18 juin 1981, a approuvé les modalités de distribution d'actions aux salariés de ROUSSELOT S.A. et de certaines de ses filiales, dans le cadre de la loi du 24 octobre 1980.

COMPAGNIE LA HÉNIN

L'assemblée générale extraordinaire de la Compagnie La Hénin s'est réunie le 25 juin 1981, en application de la loi du 24 octobre 1980.

L'assemblée a décidé d'autoriser le conseil d'administration à procéder à une distribution exceptionnelle d'actions aux salariés de la Compagnie La Hénin et aux salariés des sociétés dont cette dernière détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, répondant aux conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires : toutefois, le personnel de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est se verra attribuer, par celle-ci, ses propres actions.

C'est au total 38 740 actions Compagnie La Hénin environ qui seront distribuées à trois mille personnes, en fonction de leur rémunération de l'année 1980 et de leur ancienneté dans le groupe.

Les actions nouvellement créées porteront jouissance du 1er septembre 1980, et resteront immobilisées jusqu'au 1er septembre 1983.



FRANCIC

L'assemblée générale des actionnaires, réunie le 30 juin 1981, sur deuxième convocation, sous la présidence de M. Olivier Moulin-Roussel, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1981, ainsi que les résolutions qui lui ont été soumises.

Elle a décidé la mise en paiement d'un dividende de 7,70 francs assorti d'un impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 1,75 franc, soit un revenu global de 9,45 francs (en progression de 19,32 % sur celui de l'exercice précédent). Ce dividende sera mis en paiement le 1er juillet 1981, à 12 heures, aux guichets du Crédit Industriel et Commercial et des banques affiliées à son groupe.

Les actionnaires auront la possibilité de réinvestir une somme équivalente au montant de leurs dividendes bruts, avoir fiscal compris, pour souscrire des actions nouvelles en franchise totale du droit d'entrée jusqu'au 1er octobre 1981.

FONCINA

SOCIETE IMMOBILIERE D'INVESTISSEMENT

L'assemblée générale ordinaire du 23 juin, tenue sous la présidence de M. Gérard Dexant, a approuvé les comptes de l'exercice 1980, qui font apparaître un bénéfice net de 17 millions 755 468 francs contre 19 millions 210 632 francs en 1979.

Elle a voté la distribution d'un dividende de 9,60 francs dont 7,67 francs assujettis à l'impôt sur le revenu et 1,93 franc exonéré.

Il a été précisé que cette exonération en l'état actuel de la législation fiscale n'est acquise que pour les coupons encaissés au plus tard le 31 décembre 1981.

Ce dividende représenté par les coupons nos 36 A (de 7,67 francs) et 36 B (de 1,93 franc) sera mis en paiement le 27 juillet aux guichets des banques ci-après :

— Banque Worms ;

— Banque de gestion privée ;

— Banque de l'Union occidentale française et canadienne :

— Banque de l'Indochine et de Suez :

— Caisse centrale des Banques populaires et Banques populaires affiliées.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur, faite à titre provisoire par le conseil dans sa séance du 24 novembre 1980, de M. Christian Pellerin et elle a renouvelé le mandat de M. Patrick Leroy.

Dans son allocution, le président a rappelé que la diminution importante des bénéfices provenait du départ de l'unique locataire de l'ensemble de bureaux que la société possède à la Défense et des difficultés rencontrées pour leur relocation.

La moitié des surfaces est relouée depuis le 1er décembre 1980, l'autre moitié doit faire l'objet d'une vente dont l'acte devrait être signé très prochainement.

CESSATION DE GARANTIE

Par suite de non-renouvellement de caution, la compagnie Les Assurances du Crédit, 6, rue Pierre et Marie-Curie, à Compiègne (60206), fait savoir que la garantie conférée depuis le 1er mai 1980 pour un montant de 376 000 francs, pour le compte de la société Institut français de prestation — S.A.R.L., dont le siège social est situé à Paris-3e, 43, boulevard Saint-Martin, ayant une agence à Cherbourg (50100), 22, rue de l'Union, et au profit, d'une part, de la Sécurité sociale et des Institutions sociales, et, d'autre part, au profit des salariés temporaires, a pris fin le 30 avril 1981.

MATRA

L'assemblée générale ordinaire réunie le 29 juin 1981 sous la présidence de M. Jean-Luc Lagardère a approuvé les comptes de l'exercice 1980 faisant ressortir pour la société mère un résultat net de 211 millions de francs pour un chiffre d'affaires de 2 903 millions de francs. Pour comparer ces chiffres à ceux de 1979, il faut noter que d'une part ils ne tiennent plus compte de l'activité automobile filialisée à compter du 1er janvier 1980, et que d'autre part le résultat net s'entend dorénavant après provision pour participation des salariés.

Au niveau du groupe, les données consolidées correspondantes sont les suivantes :

— chiffre d'affaires hors taxes : 5 598 millions de francs ;

— résultat net part du groupe : 210,8 millions de francs.

L'assemblée a décidé la mise en distribution d'un dividende de 50 francs assorti d'un avoir fiscal de 25 francs, payable à compter du 7 juillet 1981.

L'assemblée générale extraordinaire qui a suivi a approuvé la distribution d'actions, dans le cadre de la loi du 24 octobre 1980, en faveur des salariés de la société et de ses filiales détenues majoritairement.

Par ailleurs, le projet de fusion-absorption par Matra de la société Sofimatel, qui figurait parmi les résolutions, n'a finalement pas été soumis à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Matra. En effet, la réalisation de ce projet était d'abord subordonnée à son approbation par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Sofimatel, dont le capital est détenu à hauteur de 83 % par une vingtaine d'investisseurs financiers. La majorité des deux tiers ici requise, n'ayant pu être recueillie, le projet n'avait plus à être soumis à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Matra. Rappelons que la société Sofimatel est une société de portefeuille détenant des participations majoritaires dans les sociétés industrielles de télécommunications Temat, Sidep et Téléphones Picart Lebas.

TAITTINGER

L'assemblée générale ordinaire annuelle, qui s'est tenue à Reims, le 22 juin 1981, sous la présidence de M. Claude Taittinger, président-directeur général, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1980

Après réintégration d'une provision pour hausse des prix constituée en 1972 pour un montant de 2 668 000 F et constitution d'une nouvelle provision pour hausse des prix de 36 029 000 F, le bénéfice net comptable s'élève à 7 047 790 F dont 3 805 983 F proviennent d'une plus-value exceptionnelle sur réalisation de titres. Pour 1979, le bénéfice net s'élevait à 8 290 462 F, après constitution d'une provision pour hausse des prix de 24 159 000 F.

L'assemblée a voté la distribution d'un dividende net de 10,50 F par action, assorti d'un crédit d'impôt de 5,25 F, soit 15,75 F brut, contre un dividende net de 10 F par action, assorti d'un crédit d'impôt de 5 F, soit 15 F brut, au titre de l'exercice précédent. Ce dividende sera versé à un nombre d'actions supérieur de 13,73 % à celui de l'exercice précédent, en raison de la distribution d'une action gratuite pour dix anciennes, qui avait été effectuée en 1980, et des conversions en obligations de l'emprunt 1970.

Le dividende sera représenté par le coupon no 29 et sera mis en paiement dans les conditions habituelles, à partir du 7 septembre 1981.

L'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de Mme Pierre de Margerie, et le mandat de commissaire aux comptes de M. Jacques Cagnat, pour une durée de six années devant prendre fin le jour de l'assemblée générale ordinaire, qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1986.

A l'issue de cette assemblée s'est tenue une assemblée générale extraordinaire au cours de laquelle il a été décidé de la distribution, aux salariés de Taittinger-C.C.V.C., d'actions gratuites de la société dans le cadre des dispositions de la loi no 80-834 du 24 octobre 1980.

Après la tenue des deux assemblées générales, le conseil d'administration de Taittinger-C.C.V.C. s'est réuni et a décidé de procéder immédiatement à une augmentation du capital de la société par incorporation d'une partie de la réserve de réévaluation, cette augmentation ayant pour effet de porter de 100 F à 150 F la valeur nominale du titre. La décision du conseil d'administration a été prise, dans le cadre des pouvoirs qui lui ont été attribués, à cet effet, par l'assemblée générale extraordinaire de la société réunie à Paris le 11 septembre 1980.

ÉTABLISSEMENTS NICOLAS

L'assemblée générale ordinaire annuelle, réunie le 25 juin 1981 sous la présidence de M. Thierry Nicolas, a approuvé les résolutions qui lui étaient proposées par le conseil d'administration. Le dividende, mis en paiement le 23 juillet, a été fixé, comme le précédent, à 15 F ce qui, avec l'impôt déjà versé au Trésor, représente un revenu global par action de 22,50 F.

L'assemblée générale a renouvelé le mandat d'administrateur de M. Frédéric Chandon de Briailles.

CESSATION DE GARANTIE

Par suite de résiliation de caution, l'ASCOBATT — Association pour la caution par les banques et les assurances du Crédit, 6, rue Pierre-et-temporaire, 26, rue Vernet, à Paris 75008 — fait savoir que la garantie conférée depuis le 1er septembre 1980 par la compagnie les Assurances du crédit à Compiègne, pour le compte de la société La Suppléance de l'Ouest, 19, rue du Grand-Faubourg, à Chartres (2800), et au profit d'une part, de la Sécurité sociale et des institutions sociales, et d'autre part, au profit des salariés temporaires, prendra fin dans un délai de deux jours suivant la présente publication.

SLIVARENTE

Société Lyonnaise d'Investissement en Valeurs à Forte Rentabilité



EXERCICE 1980 - 1981

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 juin 1981, sous la présidence de M. ROCHE a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1981.

Les produits distribuables de l'exercice 1980-1981 s'élèvent à 275,99 millions de francs contre 231,88 millions de francs pour l'exercice précédent.

L'Assemblée a décidé d'attribuer, à partir du 29 juin 1981, à chaque action en circulation un revenu global de F. 15,61 composé d'un dividende net de F. 14,22 et d'un impôt déjà payé au Trésor (crédit d'impôt) de F. 1,39.

Ce dividende sera matérialisé par le paiement du coupon no 27 qui comprend ;

— les produits de l'emprunt 4,50 % 1973, les lots et primes de remboursement pour un montant de F. 0,62. Ces revenus sont exonérés de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et donnent droit pour les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés à un crédit d'impôt de F. 0,08 ;

— les produits des obligations françaises non indexées à concurrence de F. 10,23 assortis d'un crédit d'impôt de F. 1,10 ;

— les revenus de l'emprunt 8,80 % 1977 qui bénéficient d'un abattement complémentaire de 1 000 F, pour un montant de F. 0,12 ;

— Les produits des actions françaises pour un montant de F. 0,50 (avoir fiscal F. 0,20) ;

— les autres produits pour un montant de F. 2,75 assortis d'un crédit d'impôt de F. 0,09.

Comme les années précédentes, le montant de ce coupon pourra être réinvesti en actions de la société, pendant une durée de trois mois à partir de la date de mise en distribution, en franchise de droit d'entrée.

L'Assemblée Générale a d'autre part renouvelé les mandats d'administrateurs de MM. Dominique BOYER, Jean MEO, Etienne MOULIN, Jean PINEAU.

Enfin l'Assemblée Générale a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 30 avril 1981 nommant à titre provisoire le Banco di Roma International Holding S.A. à Luxembourg, Administrateur de la Société. Le mandat du Banco di Roma International Holding S.A. prendra fin lors de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice 1981-1982.

ROCHEFORTAISE S.A.

L'assemblée générale mixte, réunie le 25 juin 1981, a approuvé les comptes de l'exercice 1980 et fixé le dividende à 15 F net, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 50 % donnant un revenu global de 22,50 F.

Le président, dans son allocution, a donné un aperçu sur la marche des affaires pendant le premier semestre 1980.

Il a rappelé la prise de participation majoritaire dans Ranger S.A. par la Compagnie Française du Meuble.

L'intérêt économique d'une telle prise de participation permet à cette filiale de Rochefortaise S.A. de prendre une part du marché de la cuisine supérieure à 10 %.

Parallèlement à cette prise de participation, le capital de la Compagnie Française du Meuble est passé de 20 à 37 millions de francs. 12 millions ont été souscrits par Rochefortaise S.A. et 5 millions par l'Union d'Etudes et d'Investissements, filiale du Crédit Agricole.

En remplacement du Brunning Reklame démissionnaire, l'assemblée a ratifié la nomination au poste d'administrateur d'Union d'Etudes et d'Investissements représenté par François Blondot.

AMÉRIQUE GESTION

SICAV INDOSUEZ

L'assemblée générale annuelle de la Sicav AMERIQUE GESTION, tenue le 26 juin 1981 sous la présidence de M. Henri Parent, a approuvé les comptes de l'exercice 1980-1981.

Durant cet exercice, la valeur de l'action est passée de 177,84 francs à 272,02 francs, ce qui représente, compte tenu du dividende mis en paiement en 1980, une progression de 57,12 %.

L'assemblée a voté la distribution d'un dividende de 10,47 francs, matérialisé par le coupon no 6, qui sera mis en paiement le 1er juillet 1981.

Les actionnaires auront la faculté, pendant un mois à compter de la mise en paiement, d'affecter le montant des dividendes encaissés à la souscription d'actions nouvelles en franchise de commission.

CESSATION DE GARANTIE

La Banque Hervet, succursale sise à Montreuil (93100), Croix de Chavaux, 2, boulevard de Chanzy, informe le public que la garantie financière qu'elle avait délivrée, à la S.A.R.L. Voyages Olympiades, dont le siège social est à Fontenay-sous-Bois (94120), 5, avenue des Olympiades, cessera de produire effet trois jours après la publication du présent avis, conformément à l'article 20 du décret no 77.363 du 28 mars 1977, la convention de correspondant passée entre cette société et la S.A.R.L. Magtour Voyages, dont le siège social est à Paris (18e), 44, avenue de Clichy, ayant été résiliée.

Les créances nées antérieurement à la date de cessation de la garantie restent couvertes par la Banque Hervet à condition d'être produites par le créancier dans les trois mois de la présente publication à l'adresse de la succursale ci-dessus indiquée.

Il est précisé qu'il ne s'agit que de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut, en aucune façon, mettre en cause la solvabilité et l'honorabilité de la société Voyages Olympiades.

SELLIER LEBLANC

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 30 juin 1981 sous la présidence de M. Michel Leblanc, a approuvé à l'unanimité les résolutions proposées par le conseil.

Le dividende distribué au titre de l'exercice écoulé, couru du 1er juillet 1980 au 31 décembre 1980 — donc exceptionnellement d'une durée de six mois — a été fixé à 12,50 F net par action — ce qui, compte tenu de l'impôt payé d'avance, correspond à un revenu global de 18,75 F. Il sera mis en paiement, à partir du 8 juillet 1981, contre remise du coupon no 31.

Au cours de l'assemblée, la direction générale a procédé à un large tour d'horizon sur l'exercice en cours. Si, à fin mai, l'activité du groupe est globalement satisfaisante, des incertitudes n'en demeurent pas moins pour les mois à venir, en raison de la dégradation de la situation économique. D'ores et déjà, il apparaît que les résultats de la plupart des filiales seront affectés par la hausse des coûts et notamment des frais financiers, à la suite du haut niveau des taux d'intérêt.

Par ailleurs, l'assemblée a renouvelé le mandat d'administrateur de MM. François Michel et François Perrard.

AUSSEDAT REY

L'assemblée générale ordinaire réunie le 30 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1980, qui se soldent par une perte de 7,9 millions, après 21 millions de plus-value d'apport à la société POLYREY et 49 millions d'amortissements. Ce résultat déficitaire a été affecté au report à nouveau qui, après cette opération, sera négatif de 317 000 francs.

Au cours de l'assemblée, le président Calloud a indiqué que le volume d'activité de la société était bon au premier semestre de 1981 : la production de pâte, papier et carton est supérieure d'environ 5 % à celle de la période équivalente de 1980, et les ventes de papier et carton suivent la même évolution, avec une hausse de chiffre d'affaires de 9 à 10 %. Les prix de vente, qui avaient baissé à fin 1980, ont heureusement connu une progression au cours de ce semestre, et ce mouvement de hausse va se poursuivre dans les prochains mois. La rentabilité de l'exploitation, très mauvaise au premier trimestre, se traduira par une perte pour le premier semestre ; mais elle s'est redressée considérablement et régulièrement depuis le mois de mars, et devrait atteindre un niveau satisfaisant au deuxième semestre, notamment grâce à l'avantage que vaut à la société, en cette période de dollar cher, son intégration sur la pâte dont elle produit plus de la moitié de ses besoins.

La filiale POLYREY a maintenu son activité à un bon niveau au premier semestre et son exploitation demeure équilibrée, malgré la mauvaise conjoncture du marché des panneaux.

PRISUNIC

A la suite des informations parues dans la presse, l'organisation Prisunic communique :

— Prisunic compte en France trois cent neuf magasins ; cent dix de ces magasins sont la propriété de la société Prisunic S.A. qui les exploite directement ; les autres appartiennent à cinquante entreprises qui n'exploitent, en général, que quelques magasins et qui sont totalement indépendantes, tant sur le plan financier que sur le plan de l'exploitation.

Ces entreprises, dites « affiliées », sont liées à l'organisation Prisunic par des contrats pour l'achat des marchandises et la location de l'enseigne « Prisunic ».

La SOGAR, dont le président-directeur général est M. Jacques Amsellem, et qui fait l'objet d'une enquête de la Direction nationale des enquêtes fiscales, est l'une de ces sociétés affiliées.

Cette enquête ne concerne, directement ou indirectement, ni la société Prisunic S.A. ni les autres affiliés.

Le Monde DE L'ÉDUCATION

LE PALMARÈS DES UNIVERSITÉS ET GRANDES ÉCOLES 1981

Livres d'enfants pour l'été
Saint-Cyr cherche sa voie

Georges Coldstein

SAPHIR & OR

VENEZ VOIR CES MERVEILLEUSES PETITES BAGUES
QUI ONT DE BELLES COULEURS : DE 2000 A 20000 F.
9, BD DES CAPUCINES - PLACE DE L'OPERA - 266.55.18.

JACQUES TOUR
VOTRE AMI JOAILLIER



pensez LOTO

2 FORMULES DISPONIBLES :
BULLETIN D'ABONNEMENT SIMPLE
BULLETIN D'ABONNEMENT MULTIPLE

notice à votre disposition chez tous les dépositaires

AB 814

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

1er JUILLET

Repli

Après deux jours de hausse modeste, les cours se sont repliés mercredi, mais dans un marché assez peu actif et en clôture, l'indicateur instantané s'inscrivait à 1,35 % environ en dessous de son niveau.

Tous ou presque tous les compartiments ont payé leur tribut à la baisse, et pêle-mêle Colas (– 18,1 %), Sade (– 15,4 %), Chiers (– 11,4 %), Creusot (– 8,4 %), Bull (– 7,7 %), Paris-France (– 7,1 %), Imétal (– 5,9 %), Institut Mérieux (– 5,6 %) et S.C.R.E.G. (– 4,2 %) se sont passablement alourdis.

A l'évidence, les mesures prises par les autorités monétaires pour donner une bouffée d'oxygène au crédit (voir d'autre part) n'ont rencontré qu'une indifférence polie. Beaucoup autour de la corbeille y voyaient surtout la préfiguration d'une dévaluation du franc, à leurs yeux inévitable.

Cela étant, le retournement de tendance observé ce jour est surtout imputable à la non-intervention des organismes de placement collectif. Ces grands investisseurs ne peuvent en permanence soutenir la Bourse. En outre, ils ont achevé de rajuster leurs portefeuilles pour se mettre en règle avec la loi (60 % de valeurs françaises) maintenant que l'échéance semestrielle est passée. Dans ces conditions, plus ou moins livré à lui-même et toujours plus vendeur qu'acheteur, le marché a retrouvé les chemins de la baisse... jusqu'à la prochaine intervention.

La devise-titre s'est maintenue aux alentours de 6,25 F.

L'or a évolué de façon divergente. En nouvelle baisse à Londres (421,25 dollars l'once contre 426 dollars), il est un peu remonté à Paris avec le lingot à 88 895 F (+ 900 F). Mais le napoléon a encore perdu du terrain (837 F contre 842 F), tandis que son satellite, la rente 4,5 % 1973 se redressait de 2 %.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

SPIE-BATIGNOLLES. – Sous réserve d'événements économiques imprévisibles, le groupe prévoit de distribuer l'année prochaine un dividende au moins égal à celui qui vient d'être versé, à savoir 11,25 F global, au titre de l'exercice 1980 contre 7,97 F pour le précédent. Par ailleurs, le chiffre d'affaires consolidé devrait dépasser les 9 milliards de francs cette année, contre 7,1 milliards en 1980.

DARTY. – Le récent renchérissement du coût du crédit en France n'a qu'un effet limité sur les résultats du groupe dans la mesure où les ventes à tempérament représentent moins de 20 % du chiffre d'affaires total, a indiqué le président, M. Bernard Darty, au cours de l'assemblée annuelle. A la fin du mois de mai, les ventes consolidées reflétaient une progression de 30 % par rapport à la même période de 1980, ce taux n'étant que de 25 % à la fin du premier trimestre.

ROUTIÈRE COLAS. – La société a fait savoir qu'elle s'attendait, pour cette année, à une baisse de ses résultats, tant au niveau de la société mère que du groupe, essentiellement en raison de l'accroissement des charges salariales et de la pénalisation qu'implique la récente hausse des taux d'intérêt. Du coup, le titre a figuré mercredi 2 juillet en tête des plus fortes baisses de la séance boursière avec un repli de 20 %.

CONOCO. – La neuvième compagnie pétrolière américaine a annoncé à New-York qu'elle avait décidé de repousser l'offre de rachat d'un tiers de son capital formulée par la firme canadienne Seagram. Conoco a, de plus, intenté une action en justice, réclamant 1 milliard de dollars au premier distillateur mondial qu'elle accuse d'avoir enfreint l'engagement qu'aurait pris Seagram au mois de mai de ne pas faire d'offre agressive sur Conoco.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	30 juin	1er juil.
Valeurs françaises	76,4	74,7
Valeurs étrangères	130,6	129,4

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	81,0	80,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 2 juillet .... 19 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	1/7	2/7
1 dollar (en yens)	228	227,30

NEW-YORK

Maussade

En l'absence de tout élément susceptible d'atténuer son scepticisme actuel, Wall Street a continué à « faire la moue » mercredi, l'indice Dow Jones des industrielles affichant en clôture un repli de 9,22 points, à 967,66.

Les analystes attendent la réunion, mardi prochain, de la commission fédérale de l'Open Market qui devrait permettre de cerner un peu mieux les orientations futures de la Réserve fédérale à l'égard des taux d'intérêt et du crédit.

Une reprise technique, compte tenu des niveaux actuels, n'est pas totalement à exclure, estiment certains spécialistes, même si l'environnement économique n'est guère propice à séduire les investisseurs. Tout en écartant l'idée d'une éventuelle récession aux Etats-Unis, le secrétaire américain au Trésor, M. Donald Regan, a estimé qu'il fallait s'attendre « à une légère dépression ».

Le marché new-yorkais a encore accusé le coup, et les replis ont continué à l'emporter largement sur les gains dans la proportion de 1 124 contre 428, 344 titres ne variant pas, après que le volume des échanges eut atteint 49 millions d'actions contre 41,55 millions mardi.

Conoco, qui vient de s'opposer à l'offre d'achat de Seagram, gagne 2 7/8, à 68 1/4, tandis que ce dernier titre régresse de 5/8, à 57 5/8. Texas Gulf, enfin, abandonne 1/2 point, à 47 1/8, à la veille de se prononcer sur l'offre d'achat d'Elf-Aquitaine.

VALEURS	Cours 30 juin	Cours 1er juil.
Alcoa	29 3/4	29 3/8
A.T.T.	56 1/4	55
Boeing	30 5/8	30 3/8
Chase Manhattan Bank	53 3/4	54 1/4
Du Pont de Nemours	52 3/4	52
Eastman Kodak	74 3/4	72 1/4
Exxon	34 1/4	34 1/8
Ford	23 7/8	23 1/2
General Electric	61 7/8	60 3/4
General Foods	30 7/8	30 7/8
General Motors	53	52 5/8
Goodyear	19	18 7/8
I.B.M.	57 7/8	55 3/4
I.T.T.	30 7/8	30 7/8
Mobil Oil	30	29 3/8
Pfizer	48	47 1/4
Schlumberger	94 5/8	93 3/4
Texaco	35 3/8	35
U.A.L. Inc.	25 1/4	25 1/8
Union Carbide	60	59 3/8
U.S. Steel	29 3/4	29 1/4
Westinghouse	30 3/8	30 1/4
Xerox Corp.	53 3/4	52 1/4

BOURSE DE PARIS — 1er JUILLET — COMPTANT

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
93	U.F.B.	97	100	100	98
270	U.I.S.	277	240	240 c	236 80 c
102	U.C.B.	101	102	102	104
7	Usinor	6 65	6 60	6 60	6 60
88	– (obl.)	87 80	87 50	87 50	87 50
125	U.T.A.	125	133	132	135 60
220	Valéo	193	193 20	193 20	197
350	– (obl. conv.)	351 50	353	353	353
42	Vallourec	40 80	39 20	39 20	39 75
890	V. Clicquot-P.	952	952	952	939
600	Viniprix	573	555	555	544
1100	Elf-Gabon	1080	1080	1090	1095
310	Amax Inc.	353	349 90	342	343 20
310	Amer. Express	309 50	309	308	309
365	Amer. Teleph.	352	356	355 50 c	356 c
84	Anglo Amer. C.	77 50	77 50	78 20	77 30
495	Amgold	471	470	476	467
590	B. Ottomane	598	580	580	580
380	BASF (Akt)	345	340	341	344
360	Bayer	347 90	352 50	352 50	351 50
225	Buffelsfont.	193	192	193	188 20
28	Charter	28 10	28	28 50	27 50
340	Chase Manh.	346	340	339	334
183	Cie Pétr. Imp.	189	185 50	185 50 c	183 60 c
45	De Beers	43 15	43 20	43 30	43 10
730	Deutsche Bank	745	749	745	749
496	Dome Mines	119 10	122	121 40	120 10
....	Driefontein Ctd	....	141 50	141 50	140 10
330	Du Pont-Nem.	339	325	328	330
475	Eastman Kodak	477 50	471	471 c	462 c
81	East Rand	64 30	63 10	63 60	64 35
205	Ericsson	210 20	206 50	206 50	204 50
430	Exxon Corp.	438	435	435	430 40
142	Ford Motors	149	151 50	151 50	147 50
193	Free State	193	197	198	200 10
107	Gencor	98 75	98 50	99 20	98 50
405	Gén. Electr.	400	397 50	397	389 70
340	Gen. Motors	338	334 50	334 50	335
66	Goldfields	52 60	51	51 10	50 70
80	Harmony	71 50	73 50	72	73 50
19	Hitachi	19 40	19 15	19 10	19
320	Hoechst Akt.	330	330	327	327
36	Imp. Chemical	34	34 40	34 40	34 80
128	Inco. Limited	124	120 50	120 50	119
365	IBM	364	365 50	365 50	358 50
199	ITT	195	196 50	195 c	191 60 c
630	Merck	591	584	576 c	581 c
360	Minnesota M.	363	357	357	351
360	Mobil Corp.	377	381	378	379 90
9300	Nestlé	9780	9800	9790	9800
380	Norsk Hydro	380	379	378 50	372
575	Petrofina	596	603	607	600
325	Philip Morris	320	317	317	315 10
56	Philips	56 10	55 20	54 80	54 70
186	Pres. Brand	176 50	177	182	175
890	Quilmès	880	855	860	841
285	Randfontein	238	243	244 50	240
196	Royal Dutch	200	198	198 20	197 10
66	Rio Tinto Zinc	63 80	62 90	63 10 c	62 30 c
183	St Helena Co	179	182	182 20	181 50
565	Schlumberger	604	595	596	583
42	Shell transp.	42 80	42 30	42 30	41 80
650	Siemens A.G.	681	673	674	673
133	Sony	132 50	131	130 50	128 40
356	Unilever	344	344	339	....
92	Un. Min. 1/10	90	90 10	90 10	88 30
350	Unit. Techn.	348	351 20	351 20	351 90
235	West Deep	201	203	204	201
456	West Dref.	404	408	409	403 10
346	West Hold.	277 50	283	280 50	280 50
345	Xerox Corp.	339	340	341 c	333 20 c
2 70	Zambia Corp.	2 76	2 75	2 76	2 75

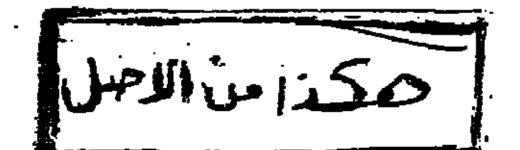
c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 1/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 717	5 745	5 590	5 850
Allemagne (100 DM)	238 700	238 740	232	244
Belgique (100 F)	14 564	14 568	13 700	14 400
Pays-Bas (100 fl.)	214 700	214 850	208	219
Danemark (100 krd)	76 070	75 920	73	78
Norvège (100 k)	94 890	94 860	95	100
Grande-Bretagne (£ 1)	11 076	10 971	10 750	11 350
Grèce (100 drachmes)	9 780	9 775	....	....
Italie (1 000 lires)	4 800	4 796	4 700	5 100
Suisse (100 fr.)	280 320	278 320	276	289
Suède (100 krs)	112 420	112 500	109 500	115
Autriche (100 sch)	33 845	33 870	33 300	34 900
Espagne (100 pes.)	5 999	5 981	6	6 400
Portugal (100 esc.)	9 010	8 995	8 800	9 700
Canada ($ can 1)	4 761	4 778	4 650	4 880
Japon (100 yens)	2 531	2 519	2 350	2 490

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 1/7
Or fin (kilo en barre)	88500	85600
Or fin (en lingot)	87995	88895
Pièce française (20 fr)	842	837
Pièce française (10 fr)	490 10	490 10
Pièce suisse (20 fr)	700 20	699
Pièce latine (20 fr)	730	700
Souverain	860	850 10
Pièce de 20 dollars	4175	4148
Pièce de 10 dollars	2049	2030
Pièce de 5 dollars	945	....
Pièce de 50 pesos	3900	3820 50
Pièce de 10 florins	690	699



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 2 juillet 1981 a été tiré à 588 451 exemplaires.

Le traitement des fonctionnaires est majoré de 3,4 %

C'est finalement de 3,4 % — et non de 3,3 % comme il avait été annoncé à la mi-juin *(le Monde* du 17 juin) — que le conseil des ministres du 1er juillet a décidé de relever les salaires des personnels de l'Etat. Cette revalorisation, qui prend effet au 1er juillet, tient compte à la fois de la hausse cumulée des prix depuis le début de l'année, de la dernière augmentation de 3,1 % acordée au 1er avril, et d'un ajout de 1 % au titre du maintien du pouvoir d'achat, li'ndice des prix de juin n'était pas encore connu. Un effort, que les fédérations de fonctionnaires jugent insufisant, a été fait pour les bas salaires, avec une majoration de 30 F à 60 F de l'indemnité spéciale mensuelle.

On sait que l'accord salarial dans la fonction publique a expiré le 1er avril dernier et que des négociations doivent s'ouvrir en septembre entre les fédérations de fonctionnaires et leur nouveau ministre, M. Amicet Le Pors.

Dans le secteur nationalisé, les syndicats protestent aussi contre « *l'insuffisasce* » du relèvemen des salaires. C'est notamment le cas aux Charbonnages de France, où les trois signataires de l'accord salarial, conclu en juin 1980, F.O., la C.F.T.C. et la C.G.C. ont l'intention d'en référer à l'hôtel Matignon. L'augmentation de 2,3 % au 1er juillet, proposée par la *direction des Charbonnages de* France, assortie d'une prime uniforme d'un montant de 0,15 % de la masse salariale au titre du pouvoir d'achat, est jugée « *inacceptable* » par la C.F.T.C., qui *assure que cette hausse ne constitue* en aucun cas un « *rattrapage* » par rapport à la montée des prix enregistrée depuis le 1er janvier.

Pour sa part, F.O. évalue la perte de pouvoir d'achat à environ 350 francs pour une rémunération mensuelle de 5 000 francs. Quant à le C.G.C., elle a indiqué qu'une nouvelle réunion salariale avec la direction pourrait avoir lieu le 17 juillet. Ces trois syndicats réclament, compte tenu des augmentations de 2 % (au 1er février) et de 2,5 % (au 1er mai) déjà accordées, un « rappel » de 2,5 % pour mars et avril.

De son côté, la C.G.T., qui, avec la C.F.D.T., n'a pas signé l'accord de 1980, estime que le problème des salaires aux Charbonnages de France doit être abordé dans le cadre d'une « *discussions générale* » en vue d'aboutir à répercuter la récente augmentation du SMIC de 10 % sur les traitements des mineurs.

D'autre part, il reste un contentieux, en Lorraine, entre les organisations syndicales et les Houillères à propos des samedis travaillés. La C.F.D.T., à laquelle s'est jointe la C.G.T. a appelé les *quelque vingt-cinq mille mineurs* de charbon lorraine à faire grève le samedi 18 juillet pour appuyer ses revendications sur la réduction de la durée du travail : le samedi doit être, pour elle, un jour de repos payé.

Enfin, à l'E.D.F.-G.D.F., la fédération de l'énergie C.G.T. demande à l'ensemble du personnel d' « *exiger* » l'ouverture immédiate des négociation salariales, après une entrevue infructueuse, mercredi 1er juillet, entre la direction et les organisations syndicales. « *Les directions générales prennent prétexte de l'absence de directives gouvernementales pour ne pas permettre la libre négociation* », souligne la C.G.T.

UN POLICIER DE DINAN A ÉTÉ SUSPENDU

Accusé d'avoir fait subir des « violences légères » à un jeune *homme qu'il interrogeait, un gardien* de la paix de Dinan (Côtes-du-Nord), M. Henri Toullic, âgé de trente-cinq ans, a été suspendu à la demande du préfet du département, par le ministre de l'intérieur. Il comparaîtra devant une commission de discipline.

Selon les services de police, « *mal noté* » et ayant même fait récemment l'objet d'un blâme relatif à « *sa manière de servir* », le policier avait malmené, dimanche 28 juin, un jeune homme, connu comme délinquant, qu'il interrogeait à propos d'une agression à laquelle il avait assisté sans y prendre part.

FERMETÉ DU DOLLAR ET BAISSE DE L'OR

En raison de la tension persistante des taux d'intérêt aux Etats-Unis, le dollar est resté très ferme sur les marchés des changes, s'établissant, à Francofort, à 2,4130 DM contre 2,40 DM, et à Paris, à 5,74 F (inchangé). Le franc français s'est bien tenu vis-à-vis du mark, coté 2,38 F environ contre 2,3850 F, tandis que la livre sterling, affectée par la baisse des prix du pétrole, continuait à s'affaiblir, revenant, à Londres, de 1,90 dollar à 1,8875 dollar, et à Paris, de 10,97 F à 10,86 F.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once a poursuivi sa baisse, tombant en dessous de 410 dollars l'once contre 422 dollars précédemment.

LE SYNDICAT DES CARROSSIERS RÉPARATEURS EST CONDAMNÉ POUR ENTRAVE A LA LIBRE CONCURRENCE

Après la direction générale de la concurrence et de la consommation, M. Delors, ministre de l'économie et des finances, a infligé une amende de 100 000 F au puissant syndicat des carrossiers-réparateurs, le G.N.C.R. (Groupement national des *carrossiers-réparateurs*), *pour* pratiques contraires aux règes de la libre concurrence. Le G.N.C.R. est en outre condamné à publier dans le journal les arrêtés de cette sanction.

C'est une ténébreuse affaire dont les origines remontent à 1979. A l'époque, le G.N.C.R., organisme syndical regroupant 70 % des réparateurs de carrosserie, avait signé avec les pouvoirs publics un accord de modération : il s'était engagé au nom de ses adhérents à tempérer autant que faire se pouvoir, les hausses de tarifs et à faire respecter le libre jeu de la concurrence. Or, il lui est reproché d'avoir envoyé à ses membres une circulaire les invitant bien au contraire à relever leurs tarifs de 18 %.

Le C.N.C.R. plaide non coupable rappelant que ladite circulaire était antérieure *(février 1979) à la signature* de cet engagement de modération *(29 mars 1979).*

Mais l'administration n'a, semble-t-il pas voulu tenir compte de cette excuse, et, reprenant un dossier que son prédécesseur, M. René Monory, n'avait pas eu le temps de régler, M. Delors a, de toute évidence, voulu frapper un grand coup. Il le fait au moment où les prix des services dérapent, notamment dans les garages dont les tarifs pour la réparation automobile ont augmenté de 20 % depuis le mois de mai dernier, si l'on en croit l'U.F.C. (Union fédérale des consommateurs).

Des avertissements ont été d'autre part adressés à la Fédération nationale du commerce et de l'artisanat automobile (F.N.C.A.A.) et à la Sécurité et réparation automobile (organisme dépendant des compagnies d'assurances) les enjoignant de limiter les relations entretenues avec leurs adhérents à des discussions techniques.

L'architecte Marcel Breuer est mort

L'architecte Marcel Breuer, d'origine hongroise, est mort, le 1er juillet, à New-York. Il était âgé de soixante-dix-neuf ans. Avec lui, c'est le dernier grand représentant du fonctionnalisme qui disparaît.

Né le 22 mai 1902 à Pecs, en Hongrie, Marcel Breuer fit ses études à l'académie de Vienne, puis au Bauhaus, à Weimar, où il était l'un des plus jeunes élèves de la première génération. En 1924, il devint à son tour professeur au Bauhaus, où il fut chargé de la section du mobilier. Il devait y rester jusqu'en 1928.

Son influence fut importante dans le mouvement qui fit passer la grande école allemande du stade romantique des « arts et métiers » au stade plus rationaliste des « arts et techniques ». Breuer, en l'espace de trois ans, dessina presque tous les meubles (sièges, tables) à structure tubulaire en acier chromé ou peint utilisés aujourd'hui encore, notamment la chaise « cantilever » en S (1928). Ces meubles étaient destinés à la fabrication en série, pour être vendus à bas prix. Le mobilier standardisé l'amena alors à s'intéresser aux aménagements intérieurs et aux habitations standardisées puis, d'une manière plus générale, à l'architecture.

En 1925, le Bauhaus s'installait à Dessau. Gropius en construisit les nouveaux bâtiments, Breuer, pour sa part, fut chargé de concevoir tout l'ameublement nécessaire aux nouveaux locaux. Cette commande stimula ses recherches. Plus tard, en Suisse, puis en Angleterre, il devait continuer à travailler sur le mobilier, créant notamment des chaises en contreplaqué courbé et moulé, et les premières chaises à châssis d'aluminium.

De Berlin à Londres

Après son départ du Bauhaus en 1928, c'est comme architecte, surtout, qu'il travailla à Berlin. Il devait collaborer, à plusieurs reprises, avec Alfred et Emile Roth, construisant des immeubles d'habitation et des résidences privées : il dessinera, notamment, avec eux les appartements Doldental à Zurich.

En 1935, Marcel Breuer quitta Berlin pour Londres, où il travailla avec F.R.S. Yorke (pavillon d'exposition games à Bristol). En 1936, il prépara un projet de Centre civique de l'avenir (Londres) pour la British Cement Association, projet dont la forme en « Y » annonçait celle du siège de l'UNESCO.

En 1937, Gropius, qui avait émigré aux U.S.A. à la suite de l'arrivée d'Hitler au pouvoir et avait été nommé professeur à la faculté d'architecture de Harvard, demanda à Breuer de le rejoindre. Gropius et Breuer, parallèlement à leur enseignement, ouvrirent une agence d'architecture à Cambridge (Massachusetts). Breuer eut alors des contacts étroits avec les étudiants architectes de Harvard. Son œuvre et son enseignement exercèrent une grande influence sur la nouvelle génération d'architectes américains : Philip Johnson, Paul Rudolph, Hohn Johansen, Edward L. Barnes, Landis Gores, Willo von Moltke.

Le dernier grand fonctionnaliste

Après la seconde guerre mondiale, il travailla seul et construisit une série de maisons particulières. En 1946, il quitta Harvard et s'installa à New-York, tout en travaillant pour l'Europe, ainsi que pour plusieurs pays d'Asie et d'Amérique du Sud où il établit de grands projets d'urbanisme.

Breuer était le dernier grand fonctionnaliste. Il avait été très marqué par le constructivisme russe et occidental des années 20. Dans ses meubles, dans ses constructions, toutes les parties, tous les éléments sont clairement définis et individualisés, selon leur fonction, leur destination, leur matière propre.

Ainsi ses maisons d'habitation en « H » présentent des espaces pour le jour et des espaces pour la nuit, bien séparés. Les éléments structurels sont toujours très clairement articulés. Le revers de cette clarté est parfois un certain manque de cohérence. Elle a cependant exercé une influence considérable sur l'architecture contemporaine.

En France, il a réalisé la station de ski de Flaine (1960-1969) et le siège de l'UNESCO à Paris avec P.-L. Nervi et Bernard Zehrfuss. Parmi ses œuvres américaines très nombreuses, on peut citer l'abbaye Saint-John de Collegeville (Minnesota, 1953-1961) et le Whitnex Museum of American Art à New-York (1966). En 1955, il a écrit une autobiographie Sun and Shadow : the philosophy of an architect.

● *Le sculpteur danois Henning Koppel vient de mourir* à l'âge de soixante-trois ans. Sculpteur, dessinateur, graveur et aquarelliste, il avait contribué au renouvellement des arts appliqués en Europe du Nord (orfèvrerie, porcelaine, cristallerie) au lendemain de la seconde guerre mondiale. — *(Corresp.)*

EN BREF

● *L'agence Tass a protesté vivement*, mercredi 1er juillet, contre le projet de création d'une « Radio Kaboul libre » *(le Monde* du 30 juin) annoncé à Paris, par *des intellectuels, dont Marek Halter* et Bernard-Henri Levy. L'agence officielle soviétique a affirmé que ce projet avait le soutien de la C.I.A. D'autre part, l'ambassade d'U.R.S.S., à Paris, a, dans une lettre adressée à la direction de TF 1, exprimé l'espoir *« qu'il n'y aura plus dans l'avenir d'émission d'un caractère pareil »* à celle que la chaîne a présentée sur le projet de « Radio Kaboul libre », mardi 30 juin, dans le journal de 13 heures.

● *La qualité des eaux.* — Après le compte rendu d'une étude de chercheurs du Muséum d'histoire naturelle concernant la qualité de l'eau potable (*le Monde* du 1er juillet), la Compagnie générale des eaux indique dans un communiqué qu'elle « *procède à des analyses fréquentes et régulières de l'eau du réseau dans les trente-trois communes rurales et les vingt-quatre syndicats de communes où la distribution de l'eau lui a été confiée et qui sont situés dans les départements concernés par l'enquête. Ces départements sont : l'Allier, l'Aube, le Bas-Rhin, les Côtes-du-Nord, la Drôme, l'Eure, le Loiret, la Marne, la Vendée. Les résultats des analyses faites sont conformes aux normes de potabilité en vigueur. Par ailleurs, les contrôles effectués par l'administration n'ont donné lieu à aucune remarque* ».

● *Le gouvernement ouest-allemand* a approuvé, le mercredi *1er juillet, l'accord* sur la sidérurgie européenne négocié le 24 juin par le sministres de l'industrie des Dix.

Cet accord reconduit, pour un an et pour 70 % de la production d'acier communautaire, le régime de contingentement obligatoire de la production en vigueur depuis octobre 1980 et qui devait expirer le 30 juin. Il prévoit que toutes les aides publiques à la sidérurgie cesseront à la fin 1985.

Selon un porte-parole, le gouvernement a jugé l'accord « *peu satisfaisant* », mais a estimé « *ne pas avoir d'autre choix que de l'approuver* ».

Il redoute que le compromis ne mette pas fin aux subventions abusives, et note que l'accord du conseil des ministres de la C.E.E., confirmé par le Conseil européen, n'a pas réglé le « *problème essentiel* » de l'indispensable augmentation des prix de l'acier.

Pour lutter contre les subventions abusives, Bonn a décidé de renforcer les contrôles aux frontières appliqués aux importations d'acier. — *(A.F.P.)*

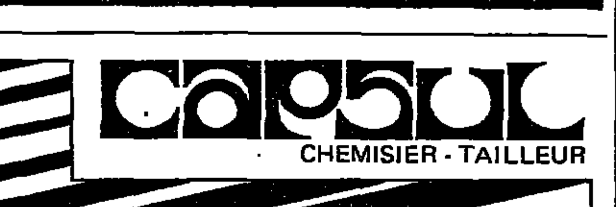
Sensationnel... le DERNIER braun "2000 UNIVERSAL" SECTEUR ET ACCUS SANS FIL
et tous les RASOIRS électriques
EN VENTE CHEZ les spécialistes depuis 1938
DIDIER-NEVEUR
RÉPARATIONS IMMÉDIATES
Pièces détachées - Accessoires
Service après-vente soigné
39, rue MARBEUF - Tél. : 225.61.70
Suc. 20, rue de la Paix, PARIS-2e
Ouvert du lundi au samedi 9 - 19h

DU 30 JUIN AU 4 JUILLET
CERRUTI 1881
VENTE SPECIALE D'ETE
CERRUTI HOMME 27 rue ROYALE
CERRUTI FEMME 15 Pl. de la MADELEINE 39 av. VICTOR-HUGO

ARNYS SOLDE
Costumes coton, toile de laine fine, wash wear, etc. à partir de............ ~~1.100 F~~ **850 F**
Vestes légères et blazers demi-saison, laine, coton, polyester et coton, wash wear. à partir de............ ~~750 F~~ **620 F**
Chemises 100 % coton, polyester et coton, fantaisies et unies. à partir de............ ~~250 F~~ **100 F**
Pantalons 100 % coton, laine fine, etc. à partir de............ ~~350 F~~ **280 F**
du 22 juin au 10 juillet
Soldes importants sur toute la collection féminine
ARNYS 14, rue de Sèvres (7e) - Tél. 548.76.59



LATREILLE
SPÉCIALISTE DU TRÈS BEAU VÊTEMENT
HOMMES, DAMES, JUNIORS
soldes d'été
QUALITÉS IRRÉPROCHABLES
PRIX EXCEPTIONNELS
62, R. St-ANDRÉ-des-ARTS - 6e



COMMUNIQUE
à l'intention des élèves se destinant aux Ecoles Supérieures de Commerce
Le COURS CARPENTIER aménage une classe spéciale réservée aux élèves ayant échoué au Baccalauréat. Cette préparation, axée sur les programmes des E.S.C.A.E., leur permet à la fois de repasser le Baccalauréat avec succès et de se préparer aux concours des E.S.A.E..
En cas d'échec au Bac
REMBOURSEMENT INTEGRAL DES FRAIS DE SCOLARITE.
COURS PRIVE CARPENTIER
15, Bd Poissonnière 75002 PARIS
Tél. 261.51.27 +